



Mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE022-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CESSIION DES PARCELLES DE TERRAIN SITUEES SUR LA ZA DE L'OUVEZE PAR LA COMMUNE DE VAISON LA ROMAINE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que la commune de Vaison-la-Romaine dans le cadre de la dissolution de la copropriété de la Zone d'activité de l'Ouvéze, souhaite rétrocéder à la Communauté de Communes Vaison Ventoux deux parcelles de voirie aux références cadastrales AR 379 d'une surface de 3 018M² - AR 387 d'une surface de 31 m² -

VU la délibération n° 2025041 de la commune de Vaison la Romaine prise en séance par le conseil municipal en date du 16 juin 2025

VU Les statuts de la Communauté de Communes notamment le Chapitre I/compétences Obligatoires - § 1 développement économique – 1.1 zones d'activité économique

VU le futur « plan voirie » de division ci-annexé

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la rétrocession des parcelles cadastrées AR 379 et AR 387 d'une surface totale de 3049 m² à l'euro symbolique

PRECISE que les frais d'actes notariés sont à la charge de la Communauté de Communes

AUTORISE le Président à signer tous les documents à la réalisation de cette rétrocession, y compris l'acte de cession

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé
les membres présents**

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**



Signature of Chantal Fritsch, the secretary of the meeting, over the official seal of the Communauté de Communes - Vaison Ventoux.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**



Signature of Jean François Perilhou, the President, over the official seal of the Communauté de Communes - Vaison Ventoux.

**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : VAISON-LA-ROMAINE (137)
Section : AR
Feuilles(s) : 000 AR 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : Plan régulier avant 20/03/1980
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3675D
Document vérifié et numéroté le 28/03/2023
A AVIGNON
Par VABRE Viviane
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

Cachet du service d'origine :
AVIGNON
Cité Administrative
CS 10044
84098 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone : 04 90 27 72 66
scif.avignon@dgifp.finances.gouv.fr

Modification selon les conclusions d'un acte d'arpentier

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué
sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le par
géomètre à
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463.
A le

D'après le document d'arpentage dressé
Par CABINET BETARD
Réf. : (2)
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de main à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Procureur, huissier et qualité du signataire (si au nom d'un propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'association, etc.)).



Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE022025-DE

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE023-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CESSION DES PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES SUR LA ZA DE L'OUVEZE PAR LES COPROPRIÉTAIRES de la ZA de L'OUVEZE au profit DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que les copropriétaires de la Zone d'activités de l'Ouvéze suite à la dissolution de la copropriété, proposent de rétrocéder à la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour un euro symbolique les parcelles correspondants aux espaces communs.

CONSIDERANT la proposition des copropriétaires sur la cession des parcelles : AR 376 d'une superficie de 825 m² - AR 377 d'une superficie de 6 995 m² et AR 378 d'une superficie de 118 m².

CONSIDERANT que cette cession serait faite à l'euro symbolique

VU Les statuts de la Communauté de Communes notamment le Chapitre I/compétences Obligatoires - § 1 développement économique – 1.1 zones d'activité économique

VU le « plan voirie » de division ci-annexé

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la rétrocession des parcelles cadastrées AR 376 – AR 377 et AR 378 d'une surface totale de 7938 m² à l'euro symbolique

PRECISE que les frais d'actes notariés sont à la charge de la Communauté de Communes

AUTORISE le Président à signer tous les documents à la réalisation de cette rétrocession, y compris l'acte de cession

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**



The image shows the official seal of the Communauté de Communes - Vaison Ventroux on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Chantal Fritsch'.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**



The image shows the official seal of the Communauté de Communes - Vaison Ventroux on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean François Perilhou'.



Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE024-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET ANNULE et REMPLACE LA DELIBERATION 035-2023
« ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT MME ET MR BRIFFA –
EXTENSION Z.A. DES ECLUSES »**

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes afin de réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine en continuité de la dernière phase a validé par délibération 035-2023 l'acquisition de trois lots de terrain propriétés de Madame BRIFFA et Monsieur BRIFFA.

Pour rappel cette extension permet une connexion sur la RD 975, afin d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface globale d'extension étant d'environ 4.5ha.

CONSIDERANT la précédente délibération qui fixait les coûts d'acquisition des parcelles AT4, AT5 et AT428 à 26 € HT/m² soit une superficie totale de 12 170 m² au prix de 316 420 € HT

CONSIDERANT la proposition de Madame BRIFFA, visant à valoriser la parcelle AT428 classée à ce jour zone Ux,

Il est proposé d'annuler la délibération 035-2023

Il est proposé les acquisitions suivantes :

Parcelle section AT4

800 m²

pour un coût de 20 800 € soit 26 € HT/m²

Parcelle section AT5

8220 m²

pour un coût de 213 720 € soit 26 € HT/m

Parcelle section AT428

3319 m²

Pour un coût de 167 443.55 € HT soit 50.45 €/m²

CONSIDERANT qu'il est proposé que les frais de cession du bail fermier de Mme BRIFFA soient pris en charge par l'intercommunalité à hauteur de 1€ HT/m², .

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie le 2/06/2025

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

VU l'avis des domaines en date du 13 juin 2025

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE l'acquisition des parcelles suivantes

Parcelle section AT4

800 m²

pour un coût de 20 800 € soit 26 € HT/m²

Parcelle section AT5

8220 m²

pour un coût de 213 720 € soit 26 € HT/m

Parcelle section AT428

3319 m²

Pour un coût de 167 443.55 € HT soit 50.45 €/m²

PRECISE que la superficie totale des parcelles acquises est de 12 339 m² pour un coût total de 401 963.55 € HT

AUTORISE la communauté de communes à prendre à sa charge les frais de cession du bail fermier de Mme BRIFFA à hauteur de 1€ HT/m².

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH



Le Président,
Jean-François PERILHOU





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE VAUCLUSE**

CONSEIL AUX DÉCIDEURS PUBLICS ET AFFAIRES DOMANIALES

PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE

CITÉ ADMINISTRATIVE

AVENUE DU 7^{ÈME} GÉNIE

BP 31091

84097 AVIGNON CEDEX 9

Téléphone : 04 90 80 41 45

Mél. : ddfip84.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Christel MORAND

Courriel : christele.morand@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04.90.80.41.45

Réf. DS : 23 76 94 82

Réf. OSE : 2025-84137-30 432

annexe DE024-2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0242025-DE

302 - SD



FINANCES PUBLIQUES

M. LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES
PUBLIQUES

À

M. LE PRÉSIDENT
COMMUNIAT DE COMMUNES VAISON VENTOUX

AVIGNON, le 13/06/2025



AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Désignation du bien : TERRAIN

Adresse du bien : LES ÉCLUSES À VAISON-LA-ROMAINE (84110)

Valeur : **146.035€** assortie d'une marge d'appréciation de **10%**

des précisions sont apportées au paragraphe "détermination de la valeur" (voir §9 page 4)

1 - SERVICE CONSULTANT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAISON VENTOUX

AFFAIRE SUIVIE PAR : CATHY GELLY, CHARGÉE DE MISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL

2 - DATE

Date de consultation	18/04/2025
Date de visite	Néant
Date de constitution du dossier "en état"	18/04/2025
Date d'échéance	Fin 2025

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET - PRIX ENVISAGÉ

3.1. Nature de l'opération

Acquisition amiable

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire

3.3. Projet et prix envisagé

Acquisition pour extension de la Z.A. des Écluses 3

Prix négocié : 45€/m²

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Située en Haut-Vaucluse, à proximité de l'axe rhodanien et des grandes agglomérations qu'il dessert, VAISON-LA-ROMAINE dispose d'une situation géographique privilégiée entre Alpes et Méditerranée. Au pied du MONT-VENTOUX, le "géant de Provence" (1.912m d'altitude), bénéficiant d'un climat méditerranéen, la ville se développe sur 2.700ha au cœur d'une nature généreuse et verdoyante, favorable à la douceur de vivre. Sa géographie se décline en collines, forêts, moyennes montagnes ou étendues de garrigues, véritable mosaïque de paysages que complète un réseau hydrographique très présent. Entourée de sept collines (comme Rome), VAISON-LA-ROMAINE est traversée par les eaux de l'OUVÈZE. Affluent du RHÔNE, longue de 85km, la rivière a aujourd'hui, le plus souvent, un faible débit et n'est pas navigable.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien se situe à l'extérieur de VAISON-LA-ROMAINE, prêt de ROAIX.



4.3. Références Cadastres

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse	Superficie	Nature réelle
VAISON-LA-ROMAINE	AT 428	LES ÉCLUSES	3.319m ²	Vignes

4.4. Descriptif

Il s'agit d'un terrain actuellement planté de vignes et exploité, accessible par une route depuis le Chemin de l'Ancienne Voie Ferrée.

4.5. Surfaces du bâti (énoncées et retenues après vérification)

Sans objet

5 - SITUATION JURIDIQUE

5.1. Immeuble

Propriétaire : Jacqueline THES

Origine de propriété : Donation du 04/07/2008 (08P03186) dans une superficie totale de 7.420m² à la valeur de 36.730€, soit à 4,95€/m²

Procès-verbal du cadastre du 10/11/2022 (22P24644) : la parcelle AT 428 est issue de la parcelle AT 77

5.2. Conditions d'occupation actuelles

Libre

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

Zone Uxb du : Zone urbaine à vocation d'activités

PLU dont la dernière modification a été approuvée le 10/02/2020

6.2. Date de référence et règles applicables

Sans objet

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation retenue est celle de la comparaison directe qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Terrains à bâtir, Les Écluses à VAISON, cessions > 01/01/2021 :

=>5 termes de comparaison établissant un prix moyen et médian de 55€/m²

N°	Date vente	Réf. Pub°	Réf. Cad.	Adresse	Nature dans l'acte	PLU	Superficie	Prix	€/m ²	Observations
1	30/04/2021	21P02124	AT 405	LES ECLUSES	Terrain à bâtir lot 3c Lotissement ZA LES ÉCLUSES 2	Uxb	1 250	68 750 €	55,00 €	par CC Vaison Ventoux
2	17/06/2022	22P13206	AT 407	LES ECLUSES	Terrain à bâtir lot 3a Lotissement ZA LES ÉCLUSES 2	Uxb	1 501	82 555 €	55,00 €	par CC Vaison Ventoux
3	29/06/2022	22P14865	AT 402	LES ECLUSES	Terrain à bâtir lot 1a Lotissement ZA LES ÉCLUSES 2	Uxb	3 027	166 485 €	55,00 €	par CC Vaison Ventoux
4	19/07/2022	22P15805	AT 404	LES ECLUSES	Terrain à bâtir lot 3d Lotissement ZA LES ÉCLUSES 2	Uxb	2 131	117 205 €	55,00 €	par CC Vaison Ventoux
5	14/12/2023	23P23847	AT 406	LES ECLUSES	Terrain à bâtir lot 3b Lotissement ZA LES ÉCLUSES 1	Uxb	1 250	68 750 €	55,00 €	par CC Vaison Ventoux
									Prix moyen / m ² :	55,00 €
									Prix médian / m ² :	55,00 €

8.1.2. Autres sources

Néant

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Cependant, les termes de comparaison consistent en des terrains à bâtir viabilisés.

Il est donc pratiqué un abattement de 20% sur le prix médian (55€/m²) pour tenir compte du caractère non viabilisé du terrain à évaluer, soit un prix net retenu de **44€/m²**.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale arrondie du bien est arbitrée à **146.035€**. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de **10%** portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à **160.640€** (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

La valeur portée par le PED sur un avis domanial lie, dans la limite de la marge d'appréciation, le représentant de l'État dans ses opérations immobilières.

Ainsi, en matière d'acquisition, il ne pourrait s'en écarter et acquérir au-delà de la valeur assortie de la marge d'appréciation que par la mise en œuvre d'une procédure dite du «passer-outre» soit auprès du préfet (opérations inférieures à 300 K€), soit auprès du ministre en charge du Domaine.

Le consultant peut, bien entendu, toujours acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de **18 mois**.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse, par délégation,

L'Inspecteur Des Finances Publiques

Évaluateur



Christel MORAND



mise en ligne le 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE025-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TARIF D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES			
--	--	--	--

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

La commune de Mollans s/Ouvéze, étant une commune classée au Parc Naturel Régional des Baronnie, la Communauté de Communes, adhère depuis 2019 au syndicat mixte de ce Parc moyennant une cotisation annuelle.

Cette adhésion permet de diversifier et consolider les partenaires du parc avec les intercommunalités de son territoire dont Vaison-la-Romaine est également une ville-porte.

Lors de son dernier conseil syndical le PNR des Baronnie Provençales a voté, une hausse des cotisations à compter de 2024 à hauteur de 2€/hab, maximum pouvant être sollicité par ses statuts.

Aussi,

VU l'article L.133-1 du Code de l'environnement ;

VU l'article R.333-1 du Code de l'environnement ;

VU les articles 12 et 21 des statuts du SMBP qui fixent la participation financière

VU la délibération n° 077bis-2019 du 21 octobre 2019 de la Communauté de communes Vaison Ventoux par laquelle la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

CONSIDERANT la décision du conseil syndicat du PNR des Baronnies Provençales d'augmenter la cotisation à 2 €/hab à compter de l'exercice 2024

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré**

ACTE que le versement de la cotisation relative à l'adhésion au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales s'élève à compter de 2024 à 2 €/habitant concerné,

DIT que les crédits sont inscrits au budget

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et
ont signé les membres présents**

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président,
Jean François PERILHOU**



mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE026-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CAIRANNE

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours aux communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,
VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Cairanne, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Cairanne pour la réalisation de l'aménagement et la mise en valeur du vieux village historique et de la réfection des voiries communales

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Cairanne s'élève à 11 000 €

CONSIDERANT que la commission Finances, réunie le 3 juin 2025 a émis un avis favorable à cette demande,

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Cairanne en vue de participer au financement, de l'aménagement et la mise en valeur du vieux village historique et de la réfection des voiries communales de 11 000 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



MAIRIE DE CAIRANNE

DETR : 2024

OPERATION : Aménagement et la mise en valeur du village historique - création d'une place en galets et réfection des voiries

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES

NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DE LA FACTURE	DATE DE LA FACTURE	IMPUTATION BUDGETAIRE	N° MANDAT	DATE DU MANDAT
BRAJA VESIGNE	Travaux de voirie	32 300,00 €	21/04/2024	2151/245	286	21/04/2024
BERTELLO OLIVIER	Aménagement et mise en valeur Village Historique	646,36 €	02/03/2024	2313/268	288	21/05/2024
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	84 866,00 €	24/05/2024	2151/245	325	24/05/2024
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	39 315,00 €	24/05/2024	2151/245	326	24/05/2024
DECLIC	travaux et sécurisation voirie	257,00 €	06/06/2024	2151/245	441	06/06/2024
BRAJA VESIGNE	Travaux de voirie	7 460,00 €	11/06/2024	2151/245	351	11/06/2024
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	28 385,00 €	14/06/2024	2151/245	353	14/06/2024
COMAT ET VALCO	Travaux de voirie	1 082,78 €	27/05/2024	2151/245	378	24/06/2024
BOUYGUES	Travaux de voirie - sécurisation voirie	1 288,13 €	22/05/2024	2151/245	438	22/07/2024
DECLIC	Panneau de signalisation voirie	480,00 €	18/07/2024	2151/245	440	22/07/2024
DMC distribution matériels	Travaux et sécurisation de voirie	1 039,50 €	21/06/2024	2151/245	443	22/07/2024
BRAJA VESIGNE	Les Oliviers - Travaux	15 887,20 €	11/06/2024	2151/245	444	22/07/2024
CO TERRASSEMENT	Travaux de voiries	700,00 €	10/06/2024	2151/245	448	22/07/2024
CO TERRASSEMENT	Travaux vieux village	600,00 €	26/09/2024	2151/245	596	08/10/2024
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	38 313,00 €	11/11/2024	2151/245	673	27/11/2024
BRAJA VESIGNE	Chemin des Ormeaux - Travaux	6 864,00 €	02/12/2024	2151/245	709	04/12/2024
BERTELLO OLIVIER	Aménagement et mise en valeur Village Historique	1 685,91 €	01/11/2024	2313/268	723	09/12/2024
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	35 452,00 €	04/12/2024	2151/245	724	09/12/2024
CO TERRASSEMENT	Travaux voirie	1 120,00 €	23/12/2024	2151/245	94	19/02/2025
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	107 524,60 €	31/12/2024	2151/245	172	03/04/2025
CO TERRASSEMENT	Travaux voirie	1 620,00 €	08/04/2025	2151/245	231	28/04/2025
BRAJA VESIGNE	Aménagement et mise en valeur Village Historique - Travaux	10 470,00 €	31/03/2025	2151/245	234	05/05/2025
TOTAL DES DEPENSES REALISEES EN HT		417 356,48 €				

VISA DU COMPTABLE PUBLIC

Le 07/05/25

A : Cairanne le
Le Maire
Roger ROSSIN

7 mai 2025

Roger ROSSIN

Le Comptable public:
Responsable du Service de gestion comptable
de Vaucluse la ComptableAnne-Marie GUILLEME-CORBIN
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE027-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BUISSON			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours aux communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Buisson, comme l'une des communes membres,
VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Buisson pour l'achat d'un broyeur latéral

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Buisson s'élève à 6 500 €

CONSIDERANT que la commission Finances, réunie le 3 juin 2025 a émis un avis favorable à cette demande,

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Buisson en vue de participer au financement, de l'achat d'un broyeur latéral de 3 541.50 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



annexe

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 084-248400335-20250623-DE0272025-DE



Mairie de Buisson

Projet Achat Broyeur Latéral

Achat Broyeur Latéral: 7 083€ € HT		
Fonds de concours C.C.Vaison Ventoux	3 541, 50 €	50 %
Autofinancement commune	3 541.50 €	50 %

Fait à Buisson, le 19 mai 2025.



Le Maire,

Chantal FRITSCH

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE028-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE FAUCON

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Faucon, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Faucon pour la réfection du clocher de l'église et de la tour communale

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Faucon s'élève à 7 500 €

CONSIDERANT que la commission Finances, réunie le 3 juin 2025 a émis un avis favorable à cette demande,

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Faucon en vue de participer au financement, pour la réfection du clocher de l'église et de la tour communale de 7 500 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0282025-DE

PLAN DE FINANCEMENT – FONDS DE CONCOURS CCV 2025

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Faucon

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Travaux	Montant	Organisme	Montant (€)	Taux
Travaux de réfection sur Eglise				
- Travaux sur Clocher	6 877.00 €	Fonds de concours CCV	7 500.00 €	50%
- Acquisition matériels et équipement	5 500.00 €			
Réfection Tour communale	3 742.00 ht	Autofinancement (Commune)	8 619.00 €	50%
Total HT	16 119.00 €	Total	16 119.00 €	100%

Fait à Faucon, le 12 juin 2025

Corinne GONNY, Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400455-20250612-152025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE029-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE ST MARCELLIN LES VAISON			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours aux communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,
VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de St Marcellin les Vaison, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de St Marcellin les Vaison pour la réalisation d'un théâtre de verdure,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de St Marcellin les Vaison s'élève à 7 000 €

CONSIDERANT que la commission Finances, réunie le 3 juin 2025 a émis un avis favorable à cette demande,

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de St Marcellin les Vaison en vue de participer au financement, de la réalisation d'un théâtre de verdure de 7 000 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0292025-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Objet : Théâtre de verdure**

Coût total prévisionnel de l'opération HT :

26 477,00 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES ACCORDEES	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE	0,00 €
Préfecture de Vaucluse DETR	0,00 €
Conseil Régional PACA	0,00 €
Sous-Total n° 1	0,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES OU/ET EN ATTENTE DE DECISION	
Communauté de Communes Vaison Ventoux Fonds de Concours	7 000,00 €
Conseil Départemental de Vaucluse	0,00 €
Préfecture de Vaucluse	0,00 €
Conseil Régional PACA	0,00 €
Sous-Total n° 2	7 000,00 €
TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)	7 000,00 €
Part Maître d'Ouvrage	19 477,00 €

Fait à St Marcellin-lès-Vaison, le 19 mai 2025



M. le Maire
Gérard RAINERI

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025

Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 8

Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE030-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ENTRECHAUX

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours aux communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune d'Entrechaux, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune d'Entrechaux pour la réalisation de travaux de voirie

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune d'Entrechaux s'élève à 11 000 €

CONSIDERANT que la commission Finances, réunie le 3 juin 2025 a émis un avis favorable à cette demande,

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune d'Entrechaux en vue de participer au financement, de la réalisation de travaux de voirie de 11 000 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**





27 MAI 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAISON VENTOUX

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2025

Note de présentation de l'opération – travaux de voirie 2025

Plusieurs zones sont concernées par ces travaux :

- la route de Faucon : reprise d'un enrochement de soutènement de la voirie
- le chemin des Granges Brûlées : reprise d'un enrochement de soutènement de la voirie
- le chemin de Champ Long : dérasement des accotements et reprise du bitume en deux points, à la sortie du village et au carrefour situé après le virage.

Le montant total de ces travaux s'élève à 58 118 € HT.

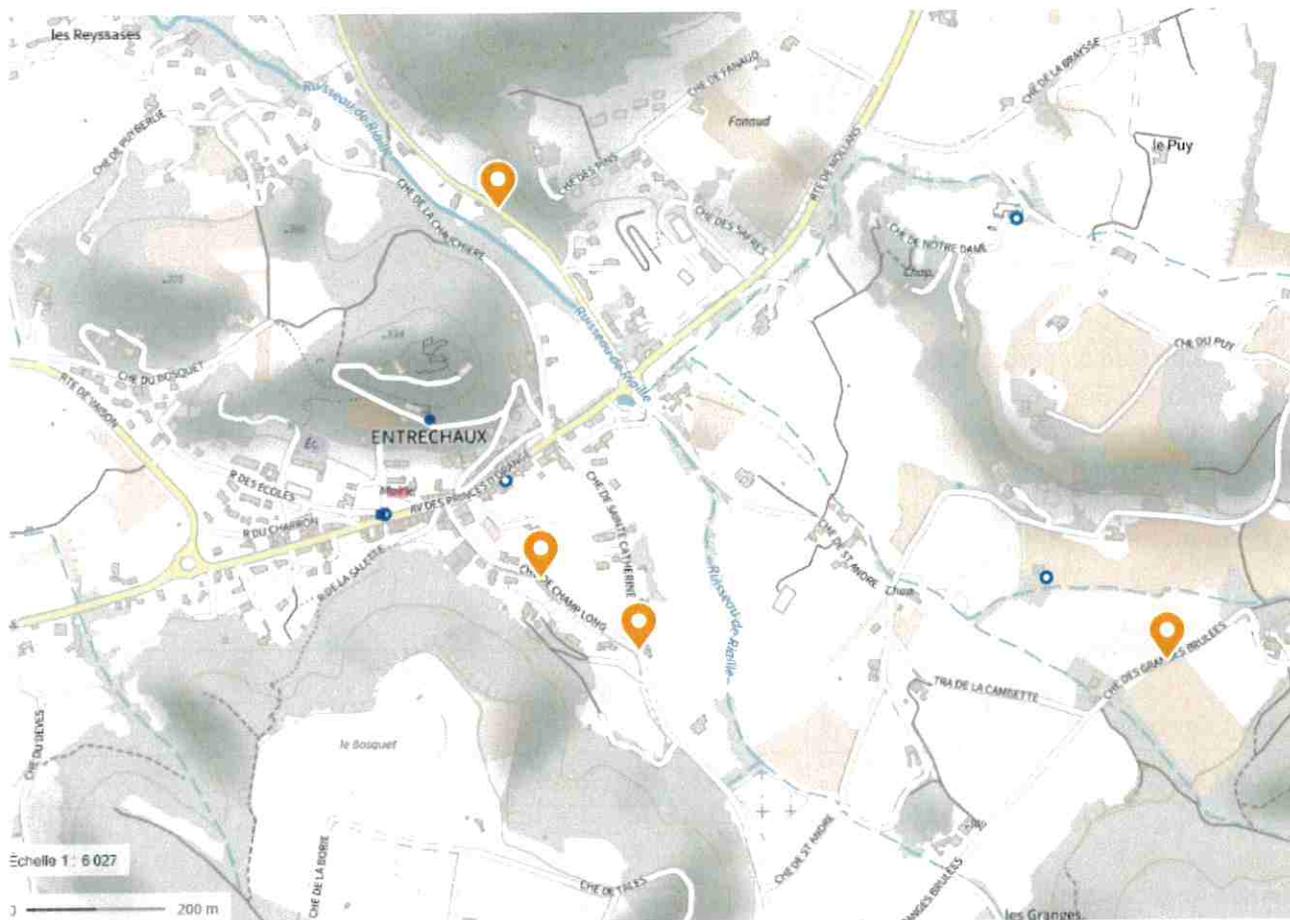
Calendrier de réalisation :

Début des travaux	Juin 2025
Fin des travaux	Juin 2025

Plan de financement :

Financeurs	Assiette	Taux	Montants demandés
Département de Vaucluse – CVA 2023 2025	58 118,00 €	60,72 %	35 287,92 €
Communauté de Communes Vaison Ventoux – Fonds de concours	58 118,00 €	18,93 %	11 000,00 €
Total des subventions demandées	58 118,00 €	79,64 %	46 287,92 €
Autofinancement communal	58 118,00 €	20,36 %	11 830,08 €
Montant total de l'opération HT	58 118,00 €	100,00 %	58 118,00 €

Localisation des travaux :



Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE031-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE ROAIX

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Roaix, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Roaix pour la réhabilitation du poste de relèvement des eaux usées du groupe scolaire

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Roaix s'élève à 8 500 €

CONSIDERANT que la commission Finances, réunie le 3 juin 2025 a émis un avis favorable à cette demande,

**Le Conseil Communautaire Oüi l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Roaix en vue de participer au financement, de la réhabilitation du poste de relèvement des eaux usées du groupe scolaire 8 500 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0312025-DE

Roaix, le 04 juin 2025

DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS



MAIRIE
de
84110 ROAIX
Tél:04.90.46.11.46
Fax:04.90.46.14.05

Monsieur le Président
Communauté des Communes Vaison
Ventoux
84110 Vaison la Romaine

Objet : Demande du Fonds de Concours 2025-Plan de financement prévisionnel

**ANNULE ET REMPLACE
le précédent plan de financement**

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le plan de financement prévisionnel pour l'opération « Réhabilitation du Poste de relèvement du groupe scolaire » sur laquelle nous sollicitons l'affectation du Fonds de concours 2025 d'un montant de 8 500 €.

Ce plan de financement prévisionnel **annule et remplace** le précédent sur lequel n'était pas comptabilisé les imprévus sur les travaux de 3%.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Le Maire :



Laurent Durand

Commune de ROAIX
Objet : Réhabilitation Poste de Relèvement du groupe scolaire

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Coût total de l'opération HT : 77 512,90 €			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
			%
Travaux	69 430 €	Aides publiques	
Etudes-MO	6 000 €	Europe	- €
Imprévus Travaux 3%	2 082,90 €	Agence de l'eau	30 000 €
		Communauté des Communes Vaison-Ventoux-Fonds de concours 2025	8 500 €
NB : ne sont pas pris en compte les « imprévus », « divers », « frais annexes », « sommes à valoir »...		Département du Vaucluse- CVA 2023/2025	22 802 €
TOTAL HT	77 512,90 €	Autofinancement	16 210,90 €
TVA	15 502,58 €	TOTAL HT	77 512,90 €
TOTAL TTC	93 015,48 €	TVA	3 242,18 €
		TOTAL TTC	80 755,08 €

Fait à Roaix, le 21 mai 2025
 Le Maire Laurent Durand



mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025

Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 8

Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE032-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE ST LEGER DU VENTOUX

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de St Léger du Ventoux, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de St Léger du Ventoux pour l'acquisition et la pose d'une cabane en bois avec volet et porte en fer

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de St Léger du Ventoux s'élève à 5 500 €

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de St Léger du Ventoux en vue de participer au financement, de l'acquisition et de la pose d'une cabane en bois avec volet et porte en fer à hauteur de 5 500 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



COLLECTIVITE : SAINT LEGER DU VENTOUX**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**Objet : FOURNITURE ET POSE D'UNE CABANE EN BOIS AVEC SON VOLET
ET SA PORTE EN FER**

Coût total de l'opération HT : 11 811,53 €

Coût total de l'opération TTC : 14 173,84 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES NOTIFIEES OU OBTENUES	
Nom du financeur N° 1	0,00 €
Nom du financeur N° 2	0,00 €
Nom du financeur N° 3	0,00 €
Sous-Total n° 1	0,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES	
Communauté communes Vaison Ventoux : fonds de concours	5 500,00 €
Sous-Total n° 2	5 500,00 €
TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)	5 500,00 €
Part Maître d'Ouvrage (hors TVA)	6 311,53 €
TVA	2 362,31 €

Fait à St Léger du Ventoux, le 27 mai 2025

Le Maire, Eric MASSOT

COURRIER ARRIVEE

10 JUIN 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAISON VENTOUX



mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE033-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PUYMERAS

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours aux communes membres de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Puyméras, comme l'une des communes membres,
VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Puyméras pour la rénovation de voirie

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Puyméras s'élève à 8 000 €

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Puyméras en vue de participer au financement, pour la rénovation de voirie de 8 000 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



MAITRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE PUYMERAS**PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :****TRAVAUX DE RENOVATION DE VOIRIE 2025**

conformément à l'article L 1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Coût total de l'opération HT : **25 694,00 € HT**Coût total de l'opération TTC : **30 832,80 € TTC**

PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES		
Personnes publiques	Logos	Montants
Union européenne Dispositif / Fonds à préciser :		0,00 €
Etat : DETR		0,00 €
Etat : DSIL		0,00 €
Etat : CRTE		0,00 €
Région PACA Dispositif à préciser :		0,00 €
Conseil départemental de Vaucluse Dispositif à préciser :		0,00 €
Communauté de Communes Vaison Ventoux - Fonds de concours		8 000,00 €
Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA)		17 694,00 €
TOTAL GENERAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		25 694,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PRIVEES		
Financements de personnes privées (par exemple : CAF - à préciser)	Logo à insérer	0,00 €

Fait à Puyméras, le 11 juin 2025

Le Maire

Roger TRAPPO



mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE034-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAVOILLANS

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,
VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Savoillans, comme l'une des communes membres,
VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Savoillans pour l'installation de compteurs d'eau

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,
CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,
CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Savoillans s'élève à 5 500 €

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Savoillans en vue de participer au financement, pour l'installation de compteurs d'eau à hauteur de 5 500 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



COLLECTIVITE : SAVOILLANS**PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF****Objet : Compteurs d'eau**

Coût total de l'opération HT : 15 065 €

Coût total de l'opération TTC : 18 078 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES	
Communaute de communes Vaison - Ventoux	5 500,00 €
Part Maitre d'Ouvrage (hors TVA et fonds de concours)	9 565,00 €
TVA	3 013,00 €
TOTAL OPERATION TTC :	18 078 €

Fait à Savoillans , le 17 juin 2025

Le Maire

THIBAUD Thierry



mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE035-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VILLEDIEU			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Villedieu, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Villedieu pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente GARCIA

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Villedieu s'élève à 8 000 €

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Villedieu en vue de participer au financement, de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente GARCIA à hauteur de 8 000 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



annexe DE035-2025

COLLECTIVITE : Commune de VILLEDIEU
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL



**Objet : INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES-SALLE
POLYVALENTE GARCIA**

Coût total définitif de l'opération HT : 51 000,00 €

Coût total définitif de l'opération TTC : 61 200,00 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES NOTIFIEES		Taux
Sous-Total n° 1		0,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES OU/ET EN ATTENTE DE DECISION		Taux
Nom du financeur - Communauté" de communes Vaison-Ventoux- Fonds Concours 2025	8 000,00 €	
Nom du financeur 2	0,00 €	
Sous-Total n° 2	8 000,00 €	
TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)	8 000,00 €	
Auto financement Commune (hors TVA et fonds de concours)	43 000,00 €	
TVA	10 200,00 €	

Fait à Villedieu , le 23/06/2025
Le Maire,
Joel BOUFFIES



mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025

Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 8

Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE036-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CRESTET

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°015-2025 en date du 14 avril 2025, approuvant l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux,

VU les Statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et notamment les dispositions incluant la commune de Crestet, comme l'une des communes membres,

VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Crestet pour l'achat d'un véhicule

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution du Fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours 2025 allouée à la commune de Crestet s'élève à 7 500 €

**Le Conseil Communautaire Oui l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Crestet en vue de participer au financement, de l'achat d'un véhicule à hauteur de 7 500 €,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président
Jean-François PERILHOU**



COLLECTIVITE : COMMUNE DE CRESTET**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL****Objet : Participation acquisition d'un véhicule d'occasion
type Misubishi Canter Fuso JPM**

Coût total de l'opération HT : 21 570,83 €

Coût total de l'opération TTC : 25 885,00 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES NOTIFIEES OU OBTENUES	
Assurance Groupama	0,00 €
Sous-Total n° 1	0,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX : FONDS DE CONCOURS	7 500,00 €
Sous-Total n° 2	7 500,00 €
TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)	7 500,00 €

Part Maitre d'Ouvrage (hors TVA et fonds de concours)	14 070,83 €
TVA	4 314,17 €

Fait à Crestet, le 16 juin 2025

Le Maire,

Florence BERTRAND

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025

Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 8

Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE037-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras - Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU – sur l'ensemble des Budgets de la collectivité

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Les collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées, **sous instruction M57 ou M4...(dont M49)** pour les SPIC pourront **dès leurs comptes 2024** produire un compte financier unique et devront basculer au CFU **au plus tard au titre de l'exercice 2026, sur simple décision de l'ordonnateur.**

Le CFU a pour objectif de :

- **Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière**
- **Améliorer la qualité des comptes**
- **Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.**

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, qui permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Vu ces éléments,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE que le compte financier unique sera adopté pour les comptes de l'exercice 2025 pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

**Le secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Vaison Ventoux, which is circular and contains a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

**Le Président,
Jean-François PERILHOU**

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Vaison Ventoux, which is circular and contains a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE038-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE - COM

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des transports ;
VU le Code de l'environnement ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d’orientation des mobilités (LOM) ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l’action publique locale (3DS)

VU l’arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d’aménagement et de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux notamment la compétence facultative article §2 Mobilité

VU l’avis favorable de la commission en date du 11 juin 2025

CONSIDERANT

- que la loi d’orientation des mobilités du 24 décembre 2019 désigne la Région comme chef de file en matière de mobilité et lui confie à ce titre la charge d’élaborer un contrat opérationnel de mobilité, traduction opérationnelle de sa mission d’organisation des modalités de l’action commune des acteurs de la mobilité à l’échelle des bassins de mobilité qu’elle doit définir ;

- que les articles L1215-1 et L1215-2 du code des transports listent de manière non limitative les thématiques que se doit d’encadrer le contrat opérationnel de mobilité comme suit :

1° Les différentes formes de mobilité et l’intermodalité, en matière de desserte, d’horaires, de tarification, d’information et d’accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques

2° La création, l’aménagement et le fonctionnement des pôles d’échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires

3° Les modalités de gestion des situations dégradées afin d’assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien

4° Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale

5° L’aide à la conception et à la mise en place d’infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

- que, conformément à son plan climat, la Région Provence Alpes Côte d’Azur a fait le choix d’ajouter la décarbonisation des mobilités comme 6^{ème} thématique de ce contrat ;

- que la Région Provence Alpes Côte d’Azur a proposé de co-construire dans chaque bassin le contrat opérationnel de mobilité avec les acteurs suivants :

- les autorités organisatrices de la mobilité locale,

- les communautés de communes qui n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité,
 - les gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux et de gares voyageurs,
 - les Départements concernés
 - les Régions limitrophes le cas échéant,
 - les acteurs locaux présentant une expertise en mobilité et dont la participation a été approuvée par le comité de bassin ;
- que notre collectivité a participé à cette démarche de co-construction des contrats opérationnels de mobilité,
- que la porosité entre les bassins de mobilité a été prise en compte à travers l'invitation à la démarche de co-construction des territoires associés (établissements publics de coopération intercommunale et collectivités limitrophes du bassin) ;
- que toutes les thématiques prévues par le code des transports ont été abordées durant le processus de co-construction ;
- que les signataires des contrats opérationnels de mobilité sont ceux prévus par le code des transports (autorités organisatrices de la mobilité, gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux et de gares voyageurs, Départements et Régions concernés), auxquelles sont ajoutées les communautés de communes n'ayant pas fait le choix de prendre la compétence mobilité,
- que le Contrat Opérationnel de Mobilité n'est pas un contrat de financement mais un outil permettant une meilleure coordination, mise en cohérence et optimisation des actions territorialisées par les acteurs de la mobilité, sur différents périmètres et durant la durée prévue du contrat ;
- que la durée du Contrat Opérationnel de Mobilité est fixée à quatre ans 2025-2028 pour cette première génération de contrat ;
- que le contrat est construit en 4 parties : un tronc commun identique pour les 12 contrats, un socle territorialisé, des objectifs généraux et territorialisés ainsi que des annexes propres à chaque bassin ;

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré**

APPROUVE le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité F qui concerne la Communauté de Communes Vaison Ventoux, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer le contrat opérationnel de mobilité ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et
ont signé les membres présents**

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Vaison Ventoux on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Chantal Fritsch'.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Vaison Ventoux on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean François Perilhou'.

annexe DE038-2025

Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN F



Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Le Président Renaud MUSELIER
Région Occitanie		La Présidente Carole DELGA
Région Auvergne-Rhône-Alpes		Le Président Fabrice PANNEKOUCKE
Département du Gard		La Présidente Françoise LAURENT PERRIGOT
Département de la Drôme		La Présidente Marie Pierre MOUTON
Département de Vaucluse		La Présidente Dominique SANTONI
Département des Alpes-de-Haute-Provence		La Présidente Eliane BARREILLE
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien		Le Président Jean Christian REY
Communauté d'agglomération du Grand Avignon		Le Président Joel GUINDE

Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse		Le Président Gérard DAUDET
Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat		Le Président Christian GROS
Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin		La Présidente Jacqueline BOUYAC
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence		Le Président Julien MERLE
Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon		Le Président Gilles RIPERT
Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence		Le Président Yann BOMPARD
Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse		Le Président Pierre GONZALVEZ
Communauté de Communes Rhône Lez Provence		Le Président Anthony ZILIO
Communauté de Communes Vaison Ventoux		Le Président Jean François PERILHOU
Communauté de Communes Ventoux Sud		Le Président

		Max Raspail
SNCF Gares & Connexions		La Directrice Régionale Agnès MOUTET LAMY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants,

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants,

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité,

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur,

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président Renaud MUSELIER,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président Fabrice PANNEKOUCHE,

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente Carole DELGA,

Le Département de Vaucluse, représenté par sa Présidente Dominique SANTONI,

Le Département du Gard, représenté par sa Présidente Françoise LAURENT PERRIGOT,

Le Département de la Drôme, représenté par sa Présidente Marie Pierre MOUTON,

La communauté d'agglomération du Grand Avignon, représentée par son Président Joël GUINDE,

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président Jean Christian REY,

La communauté d'agglomération du Luberon Monts de Vaucluse, représentée par son Président Gérard DAUDET,

La communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, représentée par son Président Christian GROS,

La communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, représentée par sa Présidente Jacqueline BOUYAC,

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, représentée par son Président Julien MERLE,

La communauté de communes Pays d'Apt Luberon, représentée par son Président Gilles RIPERT,

La communauté de communes Pays d'Orange en Provence, représentée par son Président Yann BOMPARD,

La communauté de communes, représentée par Pays des Sorgues Monts de Vaucluse par son Président Pierre GONZALVEZ,

La communauté de communes Rhône Lez Provence, représentée par son Président Anthony ZILIO,

La communauté de communes Vaison Ventoux représentée par son Président Jean François PERILHOU,

La communauté de communes Ventoux Sud, représentée par son Président Max RASPAIL,
ci-après dénommées « les EPCI »,

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Agnès MOUTET LAMY, Directrice régionale,

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités,
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers,
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données,
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque la communauté de communes n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. Elle est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

Mobility as a Service (Maas) : le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce

¹ Source : Conférence plénière du 13 Juin 2023

concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport. En reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment, ils offrent une alternative à l'usage du véhicule individuel.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

²Source : Définition CEREMA

³Source : Définition CEREMA

1.1 Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (cf. lexique)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (cf. lexique)
CA	Communauté d'Agglomération
CAGR	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
CALMV	Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
CASC	Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat
COVE	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin
CC	Communauté de communes
CCAOP	Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence
CCEPPG	CC Enclave des Papes Pays de Grignan
CCPAL	Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon
CCPOP	Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence
CCPSMV	Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
CCRLP	Communauté de Communes Rhône Lez Provence
CCVV	Communauté de Communes Vaison Ventoux
CCVS	Communauté de Communes Ventoux Sud
COBASS	Comité de Bassin (cf. lexique)
COGA	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties

COPARTR	Comité des Partenaires régional (cf. lexique)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (cf. lexique)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
IRVE	Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
LOTI	Loi d'orientation des transports intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (cf. lexique)
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale

SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPM	Toulon Provence Méditerranée
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d’actions communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l’échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d’une alternance de trois types de réunions depuis octobre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d’arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités techniques de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectifs de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI et Départements composant le BM ;
- Les ateliers, espaces d'échanges qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements collectifs répondant aux objectifs majeurs du bassin. Ils ont réuni les référents techniques des signataires du COM ainsi que des partenaires tels que des PNR, des agences d'urbanisme, quelques associations actives dans le domaine des mobilités

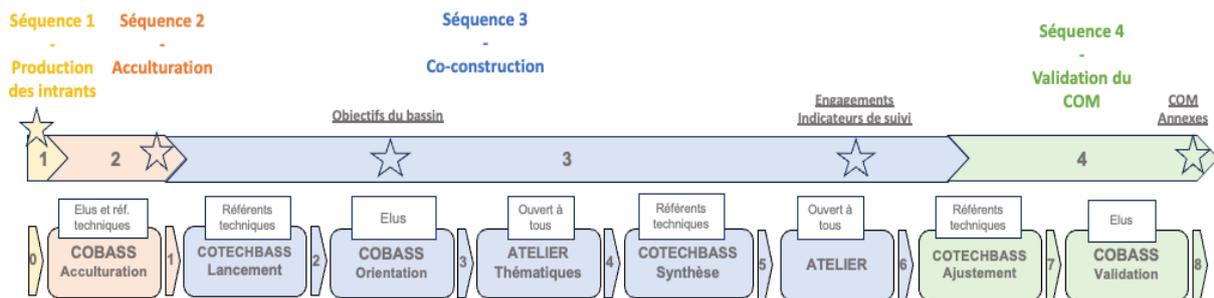


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document réunissant plusieurs parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur et les acteurs du bassin.

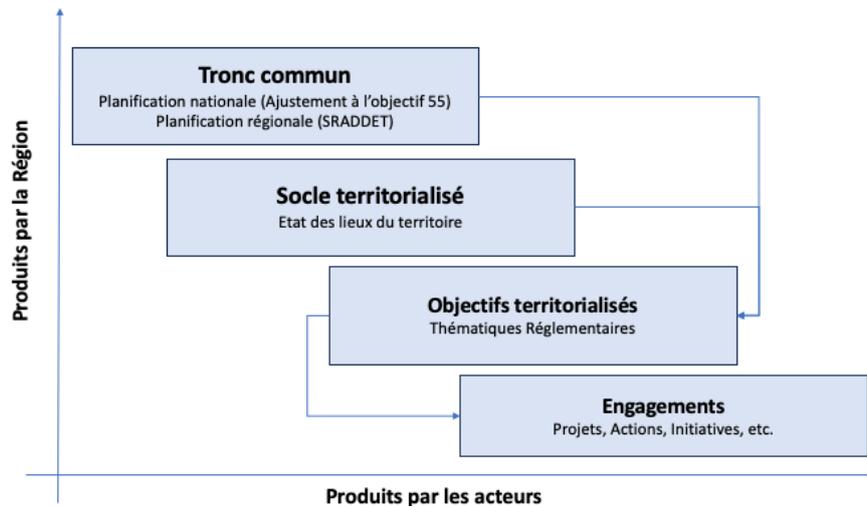


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation tronc commun se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file de la mobilité. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des transports et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

L'annexe de suivi et d'évaluation du COM présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

L'annexe de traçabilité de la démarche du COM retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

LE TRONC COMMUN	15
LE SOCLE TERRITORIALISE	34
LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES	127
ANNEXES	133

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

Octobre 2023

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	19
1.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	19
1.2	DEFIS DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	20
2	LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET LES ENJEUX MOBILITES	23
3	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	26
3.1	LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR MOBILISE SES SERVICES POUR REpondre A CES ENJEUX	26
3.1.1	OBJECTIFS GENERAUX, ENJEUX ET OPPORTUNITES	26
3.1.2	DECLINAISON DES OBJECTIFS	27
3.2	LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR ET LES PROJETS DES TERRITOIRES LIES AUX MOBILITES	29
3.2.1	DEPLACEMENT DES PERSONNES	29
3.2.2	TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LOGISTIQUE	30
3.2.3	ACCOMPAGNEMENTS ET CADRES D'INTERVENTION REGIONAUX	30
3.3	LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES ET LA MOBILITE	31
3.3.1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31
3.3.2	TRANSPORTS ET MOBILITES	33
3.4	LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR PILOTE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE	33
3.4.1	LE PROTOCOLE ÉTAT-REGION	33
3.4.2	LE PLAN CLIMAT REGIONAL	34
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	35
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	35
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	35
4.3	NATURE DU COM	37
4.4	DUREE DU COM	37
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITE	38
4.5.1	LE COMITE DE BASSIN	38
4.5.2	LE COMITE TECHNIQUE DE BASSIN	38
4.5.3	LES COMITES DES PARTENAIRES	38
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	38
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	38
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	38
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	38
4.6.1.3	Les ateliers de travail	39
4.6.1.4	La tenue du COBASS	39
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	39
4.6.1.4.1.1	La séance du COBASS	39
4.6.1.4.1.2	La prise de décision du COBASS	39
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	39
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	39
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	40
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	40

4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	40
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	40
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	40
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	40
4.6.1.6.4	L'égalité des participants	41
4.6.1.6.5	Le principe de subsidiarité	41
4.6.1.6.6	Le principe d'efficacité	41
4.7	ÉVALUATION DU COM	41
4.8	MODALITES DE REVISION	41

5 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** **42**

5.1 **OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL** **42**

1 Éléments de contexte

1.1 Contexte réglementaire

En août 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a redéfini les compétences dans le domaine de la mobilité en transférant des Départements aux Régions les services non urbains, réguliers ou à la demande, et les transports scolaires (à l'exception toutefois de ceux effectués sur le ressort territorial des EPCI/AOM et des services de transport des élèves et étudiants handicapés vers les établissements scolaires qui restent de la compétence des Départements). Elle a également transféré la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs relevant jusque-là des Départements. Cette loi a également prévu que les lignes ferroviaires d'intérêt local gérées par les Départements à des fins de transport de personnes ou de marchandises soient également transférées aux régions. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) comme le document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles **fixés par la Région** dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Ce document s'impose à plusieurs autres documents de planification dont les Schémas de Cohérence Territoriale, les chartes de parc naturel régional etc. Le 15 octobre 2019, M. le Préfet a entériné le SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lequel est en cours de modification.⁴

Près de 30 ans après la loi d'orientation sur les transports intérieurs ou LOTI, **la Loi d'orientation des mobilités**, plus connue sous son acronyme LOM promulguée le 24 décembre 2019 définit un cadre législatif plus complet et actualisé, passant du transport à la mobilité. Elle se situe dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de développement durable, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM met en exergue le couple Région/EPCI pour organiser au plus près des bassins de vie la mobilité des personnes, voire des marchandises. L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous mais en proposant une approche plus durable, multimodale et territorialisée, en s'intéressant à l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires ;
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée ;

⁴ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités ;
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Co-construire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM a renforcé les compétences de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de mobilité avec désormais :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser, à ce titre, les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),
- **Un rôle d'AOM locale par substitution (AOML)** sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOMs (y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

1.2 Défis dans le cadre de la transition écologique

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Il est clair que pour atteindre ces objectifs, cela nécessite, en plus de l'évidente décarbonation des énergies utilisées, une forte réduction des consommations, avec la recherche permanente de sobriété et l'amélioration de l'efficacité énergétique de toute activité.

Le secteur des transports tient un rôle central dans la mesure où il pèse pour 31% des émissions de GES, c'est le cas au niveau national et ça l'est aussi dans notre Région.

Il se trouve également que les récentes études constatent que le réchauffement climatique est plus important dans la région (environ + 20% par rapport à la moyenne planétaire), que ce soit dans les territoires de montagne ou le long des côtes méditerranéennes.

Le réchauffement climatique est déjà très perceptible et cela doit être un levier de mobilisation pour entrer dans l'action.

La Région Provence – Alpes - Côte d'Azur a été durement impactée ces dernières années par le dérèglement climatique avec des catastrophes naturelles, dont certaines ont entraîné des conséquences dramatiques. Toutes ces catastrophes : inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours...), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport avec des répercussions sur les habitants de la Région et sur son tissu économique

L'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21, vise à limiter le réchauffement climatique en deçà de + 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, tout en s'efforçant de le limiter à + 1,5 °C.

Pour rester en dessous de 1,5°C de réchauffement d'ici 2100, la neutralité carbone doit impérativement être atteinte vers 2050. C'est l'objectif que s'est fixé la France.

Entre 1990 et 2022, les émissions provenant du secteur des transports ont continué à augmenter. Si nous voulons atteindre les objectifs de baisse de 55% des émissions en 2030 (point de passage cible de la trajectoire fit for 55 qui correspond aux objectifs européens) et la neutralité en 2050 c'est une rupture de la tendance qu'il faut opérer.

Par ailleurs, il est important de préciser que 50% de ces émissions du secteur transport proviennent des véhicules particuliers et qu'il est donc fondamental d'agir sur le nombre de véhicules carbonés qui roulent sur les routes et sur leur kilométrage parcouru.

Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique de la mobilité il est nécessaire d'avoir une intervention sur le système global de transport : agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification, même avec l'option hydrogène) ne suffira pas.

En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions...).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : les services avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

C'est dans cet objectif que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié quatre orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme ACoRS, qu'elle a validé lors de son assemblée plénière le 23 juin 2023 : A pour Adaptation aux défis écologiques, C pour Conversion des véhicules, R pour report Modal et S pour Sobriété.

La première orientation s'attache à mettre en œuvre des politiques d'adaptation du système régional de transport face aux risques physiques et de transition⁵. Une étude de résilience des

⁵ La stratégie régionale spécifique à cet axe est détaillée dans la délibération n°22-0810 votée le 16 décembre 2022 et intitulé « Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région-pilote de la planification écologique - Stratégie d'adaptation au dérèglement climatique pour les transports régionaux ».

infrastructures de transports et des services régionaux doit éclairer les choix à prendre pour rendre le système de transports le plus résilient possible face aux crises à venir.

La seconde orientation s'attache à sortir de l'usage des énergies fossiles tout en faisant preuve de discernement dans les solutions technologiques déployées.

La troisième orientation s'attache à réduire les consommations énergétiques par véhicule.km (voyageurs et marchandises) en améliorant les offres alternatives au véhicule individuel et au « tout camion » (transports collectifs, mobilités partagées, modes actifs) et en développant une politique d'accompagnement au changement.

La quatrième orientation s'attache à réinventer nos nouveaux modes de vie, de production et de consommation pour sortir de l'ère du transport carboné.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est pleinement consciente de l'urgence et de la nécessité de traduire en mesures concrètes ces orientations pour faire face aux défis posés par le changement climatique dans le domaine des transports.

Pour transformer ces objectifs en actions tout en privilégiant l'efficacité des leviers de décarbonation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé une étude prospective couvrant l'ensemble des transports terrestres (voyageurs et marchandises).

Trois scénarios ont ainsi été construits, modélisés et analysés :

- un scénario reposant principalement sur des mesures de nature technologique ;
- un scénario reposant principalement sur des mesures favorisant le report modal vers les modes actifs et massifiés ;
- un scénario couplant des mesures de report modal et des mesures fortes de sobriété.

Quelques enseignements ressortent de l'analyse de ces scénarios :

1. **Il existe beaucoup de mesures qui génèrent des économies et co-bénéfices non marchands ;**
2. **Un scénario sera efficace, rapide et résilient si le bouquet de mesures associées sont coordonnées et en synergies** (et pas seulement 2-3 mesures technologiques phares) ;
3. **Le pragmatisme de chacun des acteurs est indispensable. Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il convient ainsi notamment d'agir sur :**
 - La crédibilité des leviers de décarbonation envisagée et l'exemplarité de l'action régionale
 - La coordination et l'animation sous forme de planification écologique
 - Le soutien technique et financier aux acteurs
 - L'offre et la tarification des transports en commun régionaux
4. **La rapidité de déploiement des actions est la clef, notamment pour atteindre la cible 2030. Cela nécessite d'agir sur les règles d'usage des principaux « stocks » composant le système régional de transport (notamment les infrastructures routières) de sorte à modifier la performance comparée entre les modes, qui repose notamment sur les temps de parcours et les coûts.**
 - Temps :

- Réduction des vitesses de circulation
- Réaffectation des voiries : vélo, VRTC, VR2+...
- Coûts

Il est nécessaire de convaincre pour embarquer le maximum d'acteurs par un récit qui objective le changement, crée de nouveaux imaginaires et présente une équité sociale contribution et contraintes à la mesure des émissions et des ressources disponibles

2 La Région Provence Alpes Côte d'Azur et les enjeux mobilités

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par de grandes variations de densité de la population, un littoral très dense mais un arrière-pays et un bassin alpin plus ruraux.

Les intercommunalités en 2020

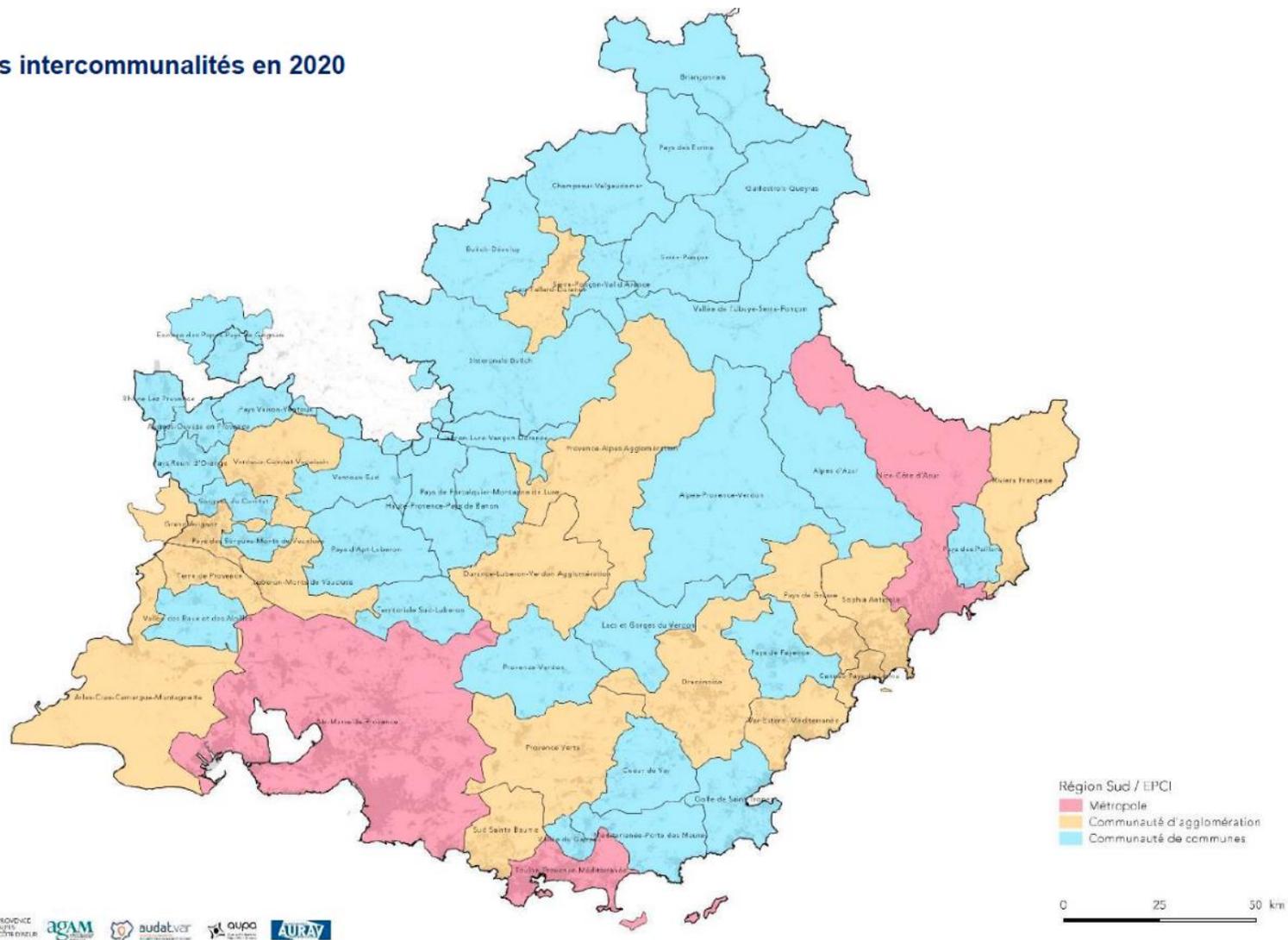


Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

La particularité du territoire régional tient à sa situation entre plusieurs types d'espaces - massif alpin, littoral azuréen, espace provençal et couloir rhodanien, qui entraîne des contraintes géomorphologiques, mais le positionne également en interface stratégique.

Sa tradition commerciale a permis de créer de la richesse, de structurer des réseaux et d'asseoir les villes dans leurs fonctions économiques. L'ouverture sur la Méditerranée, l'axe rhodanien et le bassin européen, ainsi que les échanges via l'axe alpin ont permis le déploiement de portes métropolitaines importantes supportées par un réseau d'infrastructures dense et diversifié. La situation de carrefour emprunte donc tout autant à la géographie qu'à l'histoire et à l'action des hommes qui ont façonné ces portes d'entrée sur la Méditerranée et le bassin européen par l'intensité de leurs échanges, des coopérations et des relations.

Gagnant en population, les grandes villes de la région se densifient, mais croissent également en raison du phénomène de périurbanisation entraînant une concentration marquée de la population sur une large bande du littoral méditerranéen et la vallée du Rhône.

D'autres dynamiques tempèrent modestement cette tendance à l'hyperurbanisation, notamment la reprise de la croissance démographique dans les territoires alpins, qui leur permettra de retrouver à la fin du XXe siècle leur niveau de population de 1876, et un phénomène de repeuplement des zones rurales, aussi appelé « rurbanisation ». Ce phénomène a pu être renforcé du fait de la volonté post-crise COVID des urbains à s'établir dans des espaces ouverts.

Aujourd'hui, sur un territoire largement contraint par le relief, les risques et les espaces protégés, 3 habitants sur 4 se concentrent sur 10% du territoire.

Le phénomène de creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales de la région : les mobilités individuelles contribuent en effet à renforcer les processus de ségrégation ou « fracture territoriale ». Elles s'expliquent par un double mouvement de flux de populations. D'une part, les territoires à faibles ressources fiscales accueillent des populations fragiles et voient partir leurs populations favorisées, notamment les couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires. D'autre part, les territoires les plus riches voient partir leurs populations fragiles, notamment les familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation plus faible, et arriver des populations plus aisées. Le processus de « fracture territoriale » se manifeste en Provence Alpes-Côte d'Azur par une présence plus importante des populations fragiles dans les pôles urbains et ruraux que dans les espaces périurbains et résidentialisés.

L'accessibilité aux équipements et aux services touche à l'égalité des territoires et à la capacité des politiques publiques d'apporter un niveau de service adapté à ses habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Malgré ce constat général, certaines communes plus enclavées, du massif alpin ou rurales, restent très éloignées des services.

Une des particularités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réside dans sa structure polycentrique, et son habitat dispersé, accompagné d'un réseau viaire très développé. La

gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique génère des déplacements en constante progression, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour aller vers plus d'efficacité et de fluidité.

L'accessibilité régionale, liée à la qualité des pôles d'échanges multi - modaux, est essentielle pour le renforcement de l'offre de transport multimodale régionale. Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie. L'échelle des déplacements quotidiens est marquée par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

3 La politique régionale en matière de mobilités

La mobilité, un enjeu pour tous

La mobilité, dans l'aménagement du territoire couvre deux types d'enjeux : la **soutenabilité environnementale** et la garantie d'un **accès équitable aux ressources** de l'espace (emplois, services, commerces...) pour tous, selon leurs besoins.

Aujourd'hui, le secteur des transports des particuliers et des professionnels représente le **principal poste d'émissions nationales de gaz à effet serre** avec 138 millions de tonnes équivalent-CO2 soit 30 % du total, devant l'agriculture, l'industrie et le bâtiment⁶.

Dans notre région, en 2021, 13,4 MtCO2eq étaient dues aux transports (soit 32% des émissions).

La mobilité recouvre par ailleurs des **dimensions économiques et sociales majeures**. Accompagner ses enfants à l'école, se rendre sur son lieu de travail, faire ses courses, effectuer une démarche, aller chez le médecin ou encore au cinéma, livrer des marchandises, sont autant de déplacements avec une fréquence et des modalités qui diffèrent selon les territoires.

Les 3 déterminants de la mobilité sont : les activités (pour quoi dois-je me déplacer), leurs localisations (où est-ce situé sur le territoire), et les modes de transport (comment y aller) ?

La **mobilisation de tous les acteurs** est essentielle pour répondre aux besoins de déplacements de tous les habitants, visiteurs et marchandises de manière décarbonée.

3.1 La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur mobilise ses services pour répondre à ces enjeux

3.1.1 Objectifs généraux, enjeux et opportunités

Au regard de ces ambitions, la collectivité régionale a souhaité en interne, se fixer une stratégie lui permettant de répondre aux enjeux actuels et de demain. La Direction Générale Transports, Mobilité et Grands Équipements a mis en œuvre des axes visant à :

⁶ 2021 - Source : CITEPA-SECTEN, baromètre mensuel-hors UTCAF

- Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)
- Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, notamment pour garantir un volume de « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Dans et autour des zones les plus denses, assurer une offre courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres TC, vélo, covoiturage et d'ajustement des capacités routières VL, qui vont permettre de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Dans et autour des zones peu denses, garantir des solutions de mobilité « de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers des pôles locaux pourvoyeurs d'emplois, d'écoles, lieux de santé, etc.

Cela représente des enjeux et opportunités majeurs pour la Région :

- Raisonner en potentiel de **réduction du trafic routier** actuel, et non plus seulement en potentiel de fréquentation
- Exploiter à plein les **synergies entre les différents domaines d'action** à la main de la Région complémentarité des **offres car-train-autres modes**, mise en perspective des investissements, potentiels de reconversion d'infrastructures
- Influencer auprès des autres acteurs du territoire en faveur d'un **système de mobilité cohérent et efficace** à la maille régionale
- Faire monter en puissance le sujet **covoiturage régional**, en tant que solution rapide et structurante
- S'appuyer sur le **déploiement du Système d'Information et de Billetterie Régionale SIBR/MaaS** comme levier d'acquisition de nouveaux usagers et de fluidité du parcours voyageur.

3.1.2 Déclinaison des objectifs

En détail, les objectifs de chacune des directions portent sur :

- Faire prospérer l'approche de **planification écologique** dans la mobilité et les transports en appliquant les leviers de l'ACoRS (Adaptation au changement climatique, Conversion des flottes, Report modal pour les modes les moins émissifs, et Sobriété des déplacements), (Cf.# 1.2)
 - Couvrant la mobilité des personnes et des marchandises,
 - Concernant tous les modes,
 - Et embarquant le maximum d'acteurs publics/privés, prescripteurs et bénéficiaires.
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, structurante pour la décarbonation en complémentarité avec les autres modes de déplacements
 - Développer une offre de desserte TER et CFP adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.

- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service routier régional (LER, lignes de proximité) et l'offre ferroviaire plus largement vers les autres modes décarbonés ou au minimum les modes collectifs (TC/vélo/TAD...).
- Agir pour décarboner autant que possible le matériel roulant thermique encore en place.
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de réduire les coûts de production des services ferroviaires, de développer l'offre et d'améliorer leur qualité.
- Offrir à tous **un transport routier complémentaire au fer**, contribuant à la décarbonation, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers
 - En zone peu dense : évoluer vers des moyens de transport sollicitant la mobilisation des usagers et des territoires : covoiturage, autopartage, aide à l'investissement de petits bus locaux, mobilité des services aux populations...
 - En zone dense : mutualiser les transports existants avec les AOM (affrètement, complémentarités, interopérabilité...),
 - Lutter contre le changement climatique en poursuivant le verdissement de la flotte.
- Optimiser le réseau ZOU ! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour structurer une offre complémentaire
 - Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
 - Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et rechercher avec elles du rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
 - Favoriser les nœuds multimodaux par territoire avec les AOM existantes.
- **Accompagner les territoires** pour une meilleure mobilité des usagers dans la Région
 - Territorialiser les politiques de mobilité régionale,
 - Contribuer à la libre circulation entre les AOM,
 - Positionner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires afin de répondre à des attentes locales.
- **Promouvoir et financer des solutions** de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers envisageables :
 - Élaboration des scénarios prospectifs,
 - Instruction d'une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs, de services mais aussi via une gouvernance et une approche de changements d'usages,
 - Conduite d'expérimentation, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplification pour les confier en exploitation pérenne à des tiers.
- **Asseoir le Rôle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chef de file** de la mobilité au travers du Schéma régional de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires et des avis rendus sur les documents de planification infra (SCoT, PLUi, PDM, PDMS, PCAET) dans ce cadre, du présent COM et des Plans d'action Communs en matière de Mobilité Solidaire (PAMS).

- Développer la **mobilité servicielle** et l'ensemble des **facilitateurs d'une expérience voyageurs intermodale performante**
 - Déceler et actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien
 - Garantir la facilité d'achat de titres régionaux à tous (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres
 - Encourager le report modal en offrant une information voyageur complète, de qualité et incitative en affichant les données temps réels ainsi que les avantages (temps gagné, CO2, coût, etc.) de chaque option de transport

Cette stratégie se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.2 La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les projets des territoires liés aux mobilités

En complémentarité des actions des directions régionales, ce sont aujourd'hui, **les contrats « Nos territoires d'abord » (NTDA)** qui constituent les cadres contractuels permettant à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accompagner ces objectifs mais également de prioriser les actions et projets y afférents.

Dans l'objectif d'une décarbonation des déplacements des personnes et du transport des marchandises, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra examiner les actions/projets des territoires au regard de leur compatibilité aux orientations régionales.

3.2.1 Déplacement des personnes

L'intermodalité entre les services régionaux et les services urbains

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres respectives des Autorités Organisatrices de Mobilité, comprenant des sujets tarifaires et d'interopérabilité des systèmes de billettique. Pour favoriser cette articulation des offres, qui est souvent le point faible des projets, peuvent être examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité ainsi que la fréquentation du réseau régional ZOU ! comme l'aménagement de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! les aménagements cyclables de rabattement, etc. ;

La mobilité collective et partagée

Il s'agit ici de soutenir les projets visant une régulation des usages des voiries au bénéfice des modes de déplacement collectifs, à savoir le développement du covoiturage (aires et services) et/ou d'infrastructures dédiées aux transports collectifs (TCSP) ;

La mobilité active

La mise en œuvre du Schéma régional des véloroutes étant un objectif prioritaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accompagnement des projets portés par les territoires dans cet objectif est l'un des axes privilégiés dans le contrat.

Il en est de même s'agissant du développement d'aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, une mobilité vertueuse pour les pratiquants comme pour le climat.

3.2.2 Transport de marchandises et logistique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite conférer à la logistique un caractère plus durable en favorisant sa structuration ainsi que la collaboration entre les différents acteurs des territoires.

À ce titre, et en tenant compte des spécificités des territoires et des filières en présence, les actions recherchées porteront sur le report modal (modes massifiés fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons dont ZFE (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclologique, reverse-logistique).

La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Enfin, en accord avec les enjeux ZAN (zéro artificialisation nette), la Région accompagnera la requalification des friches et délaissés, et encouragera la densification des ZAE (zones d'activité économique).

3.2.3 Accompagnements et cadres d'intervention régionaux

Différents accompagnements ou cadres d'intervention régionaux peuvent être mobilisés à travers les contrats Nos territoires d'abord ou autres, par exemple :

- Création d'un **réseau des référents mobilité** pour échanger sur la thématique,
- **Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en finançant à 100% et en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte,
- **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant globalement sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
 - **Gardons une COP D'avance : Sud Logistique 2030** Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agile, résiliente, sobre et respectueuse de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Vote d'un nouveau cadre d'intervention en faveur des aménagements cyclables du quotidien adopté en juin 2024,
- Vote d'un nouveau dispositif « Mobilab » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech),
- **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multi modes de transport (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : Améliorer les mobilités touristiques et résidentielles, spécifique zone Massif,
- **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations., spécifique zone Massif,

La stratégie mobilité s'inscrit plus globalement dans les enjeux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, et de la planification écologique. L'articulation de l'ensemble de ces enjeux consolide la trame de construction des contrats opérationnels de mobilité.

Après avoir accompagné nombre de projets routiers dans le cadre de la contractualisation État-Région (CPER) sur la période 2015-2022 (modernisation/sécurisation d'itinéraires, déviations d'agglomérations, voies réservées aux transports en communs sur les autoroutes...), avec un investissement de 192 M€ sur la période, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en sa qualité de région pilote en matière de planification écologique, a décidé de réorienter ses investissements routiers pour la période à venir.

La démarche de planification écologique induit en effet d'investir prioritairement sur les projets décarbonés, si possible sur la voirie existante et favorisant le report modal vers les transports collectifs (ferroviaires ou fluviaux pour le fret), le covoiturage et les modes actifs (par requalification/conversion des voiries existantes). L'objectif qui est fixé est celui d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre, en droite ligne du Plan Climat « Gardons une Cop d'Avance » et dans la logique du premier budget 100% vert adopté en 2023. Il s'agit aussi de s'inscrire en cohérence avec les objectifs de préservation environnementale et de minimisation des surfaces artificialisées (objectif SRADDET, ZAN 2050-Loi Climat et Résilience, ZEN-Loi de transition énergétique pour la croissance verte) et ceux du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à la transformation de la route au bénéfice des déplacements collectifs, partagés et des modes actifs.

Ces orientations se sont traduites dans le protocole de préfiguration du volet mobilité du CPER21-27 signé le 1er décembre 2023, dont l'axe 2 qui s'intitule « Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante », est doté d'une enveloppe financière État-Région de 166 M€, dont 55,16 M€ sont dédiées à des opérations routières identifiées avec l'État.

En dehors du Contrat de plan Etat-Région constituant le seul cadre réglementaire permettant à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'investir sur les réseaux routiers, le principe d'un financement de projets sur les voiries locales ne peut être retenu.

3.3 Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et la mobilité

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit l'objectif d'améliorer la mobilité de chacun grâce à une **offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire**, ainsi que d'**accompagner** l'évolution des comportements vers **des usages plus vertueux** pour l'environnement, la santé et le pouvoir d'achat. Face à ces enjeux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose des compétences-clé pour agir.

3.3.1 Aménagement du territoire

Chef de file de l'aménagement du territoire régional, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur élabore sa vision stratégique à 2030 et 2050 qu'elle traduit dans son **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires dit SRADDET**. Dans le domaine de la mobilité, ce schéma fixe les **objectifs de moyen et long terme** sur le territoire de la région en matière **d'intermodalité et de développement des transports de personnes et de marchandises**. Il fixe également les objectifs en matière de développement et de

localisation des constructions logistiques. Il tient compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers.

Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux

Le SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est **entré en vigueur en octobre 2019**⁷. Ce document de planification régionale doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal, Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial. Il comprend 68 objectifs⁸ qui doivent être pris en compte par les documents locaux, déclinés en 58 règles⁹ avec lesquelles les documents locaux doivent être compatibles.

Le SRADDET, expression de la stratégie régionale, énonce **plusieurs axes à décliner territorialement** dans la planification locale et dans l'animation des actions portées par les Contrats Opérationnels de Mobilité.

Un des fondements majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols. La politique de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à ces objectifs en répondant aux besoins de déplacement de la population et des entreprises. Dans le domaine des déplacements, la principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET s'inscrit dans la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents réseaux de transport.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vise notamment **une diminution de 15% de la part modale de la voiture individuelle** vers d'autres modes plus collectifs et durables à l'horizon 2030. Pour cela, six leviers sont identifiés :

- La réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;
- Le déploiement d'une offre de transports en commun adaptée aux territoires à l'horizon 2025 ;
- L'aménagement de pôles d'échanges multimodaux performants ;
- Un meilleur accès des usagers à l'information et une simplification de la tarification ;
- La création de voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage sur les axes autoroutiers, le développement des sites propres en milieu urbain et la mise en place de réseaux à haut niveau de service ;
- Le soutien au développement de modes de transports propres

⁷ Le SRADDET est modifié en 2024 et est également révisé, notamment pour prendre en compte les textes adoptés récemment. Il s'agit en particulier de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 qui crée les bassins de mobilité à définir et animer par la Région en concertation avec les AOM et introduit la logistique dans les domaines obligatoires du SRADDET et précisé ensuite par la loi dite Climat et résilience d'août 2021.

⁸ Rassemblés dans le rapport d'objectifs avec la synthèse de l'état des lieux du territoire

⁹ Rassemblées dans le fascicule des règles

3.3.2 Transports et Mobilités

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur est **cheffe de file de la Mobilité**. A ce titre elle organise, les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle des Bassins de mobilité et co-construit les contrats opérationnels de mobilité (COM) et les Plans d'Action communs en matière Mobilité Solidaire (PAMS).

La Région est aussi une **autorité organisatrice de mobilité (AOM)** de plein exercice. Elle intervient et investit dans les domaines suivants :

- Réseau ferré régional, TER, LER, Transports scolaires et interurbains : gestion, entretien et sécurité et carte d'abonnement
- Pôles d'échanges multimodaux
- Gestion des ports...

L'ensemble de ces actions contribueront à améliorer la qualité de l'air pour préserver la santé de la population. Le SRADDET fixe pour objectif une diminution de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports 2050 (objectif 21) et de -50 % de la consommation d'énergie primaire du secteur à horizon 2050 (objectif 12).

17 objectifs et 15 règles sont consacrés directement aux mobilités, domaine transversal à de nombreuses thématiques traitées dans le SRADDET regroupées en 4 grands axes. (Compléments d'informations - **paragraphe 5.1** : objectifs et règles consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire)

3.4 La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pilote de la planification écologique

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour **baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre**, et mieux gérer nos ressources essentielles.

Dans ce contexte, la planification écologique veut proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour **réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable**.

3.4.1 Le Protocole État-Région

L'État et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont, dans cet esprit, décidé de se mobiliser à travers une initiative conjointe pour apporter des réponses concrètes en matière de **planification écologique dans le cadre de France Nation verte**. A travers le protocole signé en novembre 2022 avec l'État, la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devient une région-pilote dans le déploiement de la planification écologique en France**.

Le premier défi de ce partenariat est d'apporter des réponses radicales à l'urgence écologique. Les effets du changement climatique et la crise énergétique démontrent l'urgence de la **sortie des énergies fossiles** et rendent plus que jamais nécessaire l'objectif de **baisser de 55 % nos émissions d'ici 2030**.

En termes de mobilité, le protocole s'est notamment fixé l'objectif de diminuer les **émissions de gaz à effet de serre et les pollutions** liées à la mobilité (voyageurs et marchandises) dans le cadre de la **trajectoire européenne « fit for 55 »**, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant au besoin des populations et de

l'économie. La Région identifie quatre orientations stratégiques régionales pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;
- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;
- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

Plusieurs actions régionales sont étudiées pour l'atteinte de ces objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre :

- **Développer des Services Express Régionaux Métropolitains SERM** sur le ressort métropolitain d'Aix-Marseille, l'aire urbaine de Toulon et la zone "Azur, autour de Nice et Monaco, l'aire urbaine autour d'Avignon en complémentarité avec les transports routiers express, les transports collectifs massifs ou en site propre, le vélo ou les autres modes de transports partagés (covoiturage)...
- Transformer le réseau routier structurant au bénéfice du développement des transports en commun et du covoiturage,
- Changer d'échelle dans le développement du vélo et créer **des réseaux cyclables à haut niveau de service**,
- Conforter le rebond du **report modal vers les modes massifiés pour le fret**, en lien avec le corridor Rhône-Saône et décarboner la logistique urbaine, notamment par la mise en œuvre du protocole Etat - Région pour le transport ferroviaire dont la première phase a été mise en service,
- **Accompagner** les mesures par des campagnes à vocation pédagogique, de communication en vue de faire évoluer les usages et comportements des usagers, des commanditaires de transports et des chargeurs ; examiner des mesures réglementaires, tarifaires dans cet esprit.

3.4.2 Le Plan climat régional

Après le Plan climat 1 « Une COP d'avance » et le Plan climat 2 « Gardons une COP d'avance », un nouveau plan climat sera le document de planification écologique de la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »¹⁰.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3)

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

¹⁰ Article L. 1215-2 du code des transports.

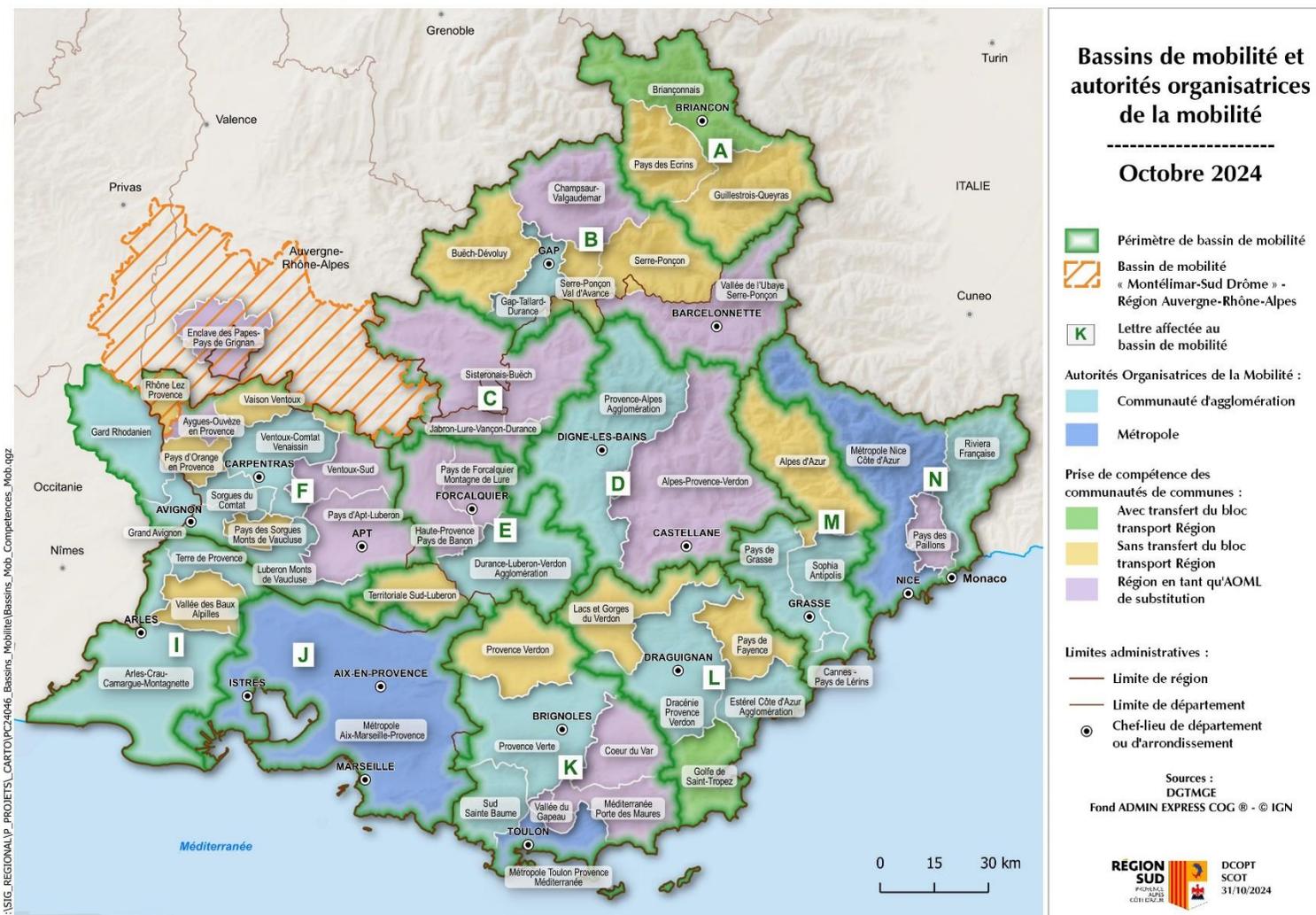


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation d'établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.¹¹

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Les parties conviennent que le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

¹¹ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : Chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

La présidence du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le président du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.1.2 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie d'un consensus.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le président du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie d'un consensus.

4.6.1.6 *La tenue des ateliers de travail*

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le président du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le président du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le président ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le président ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, Il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.3. Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.1.6.4 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.1.6.5 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.1.6.6 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,

Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,

Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,

Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :

- Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
- Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
- Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Ob42)

Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :

- Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39)
- Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40)
- En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46)
- Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale

Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :

- Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :

- Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35)

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :

Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45)**

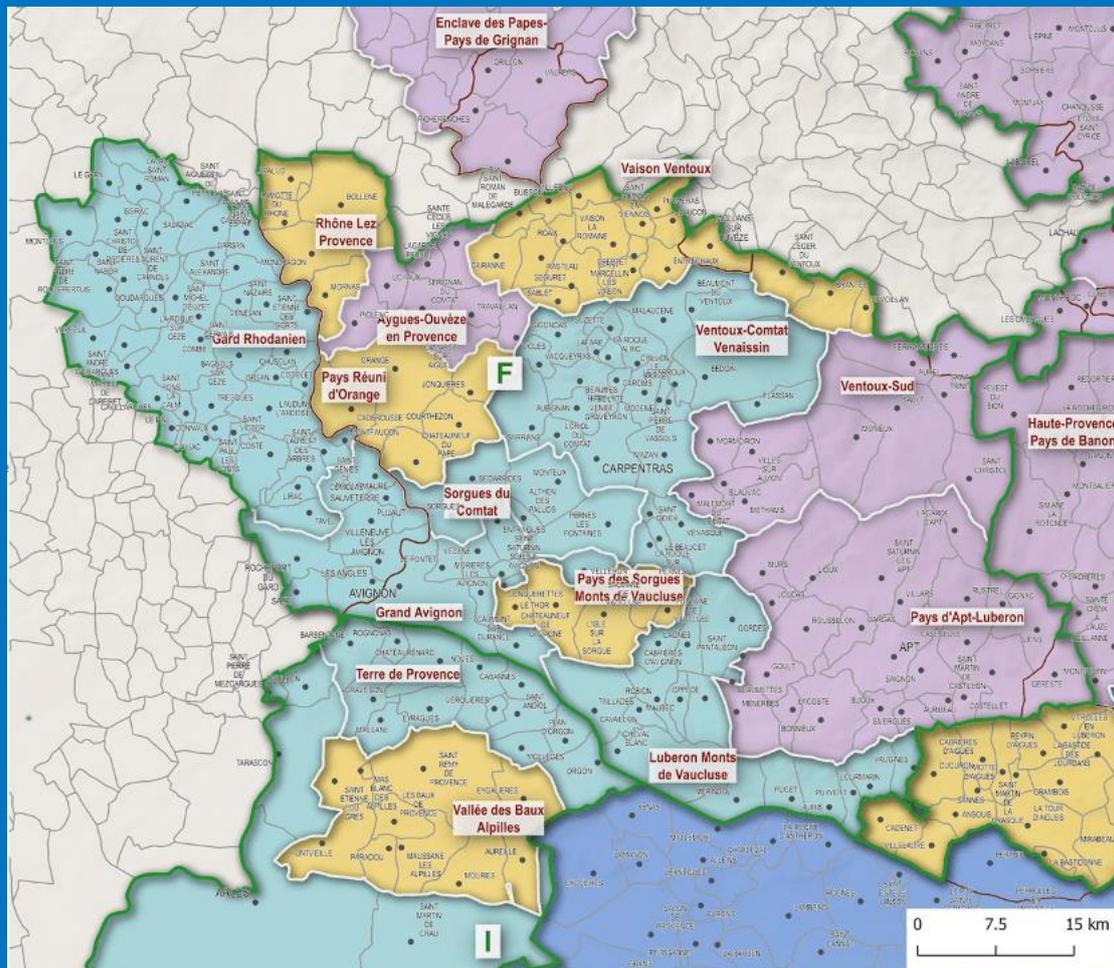
Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C)

Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :

- S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**)
- Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**)

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN F



SOMMAIRE – SOCLE TERRITORIALISE

1	LE BASSIN DE MOBILITE F	46
1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	46
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	48
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	103
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	105
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	116
1.6	SERVICES DE MOBILITES	118

1 Le bassin de mobilité F

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité F.

1.1 Portrait du territoire¹²

Le bassin de mobilité F est composé de 12 EPCI, 184 communes et 622 455 habitants¹³.

EPCI du bassin de mobilité F :

- Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien
- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat
- Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin
- Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
- Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon
- Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence
- Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Communauté de Communes Rhône Lez Provence
- Communauté de Communes Vaison Ventoux
- Communauté de Communes Ventoux Sud

La communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan est territoire associé du bassin F. Elle fait partie du Bassin de Montélimar Sud Drôme, piloté par la Région AURA avec 4 communes vaclusiennes en cohérence avec son SCOT.

Dans le cadre de la démarche de co-construction des COM, les EPCI suivants sont conviés à participer au titre de territoire associé :

- Communauté d'Agglomération Terre de Provence
- Communauté de Communes Territoriale Sud-Luberon
- Communauté de Communes Haute-Provence-Pays de Banon
- Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance
- Communauté de Communes Enclave de Papes-Pays de Grignan
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence

¹² Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F

¹³ Source : Données Insee Statistiques locales

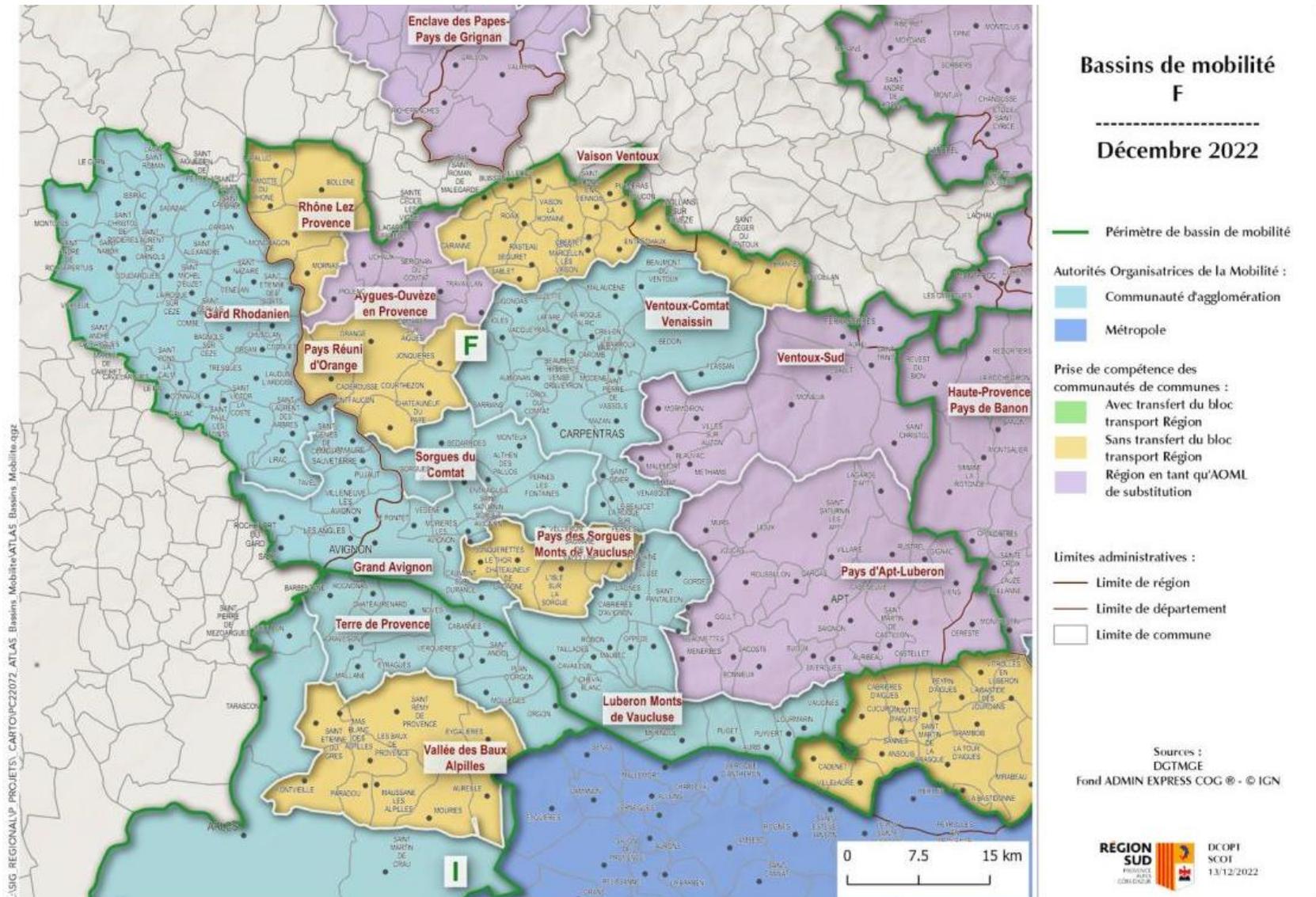


Figure 5 : Bassin de mobilité F (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DGTME, 2023)

Le bassin de mobilité F est localisé sur quatre départements de trois régions différentes. Le département du Vaucluse (84) regroupe la majorité des EPCI, la CA du grand Avignon est située en partie dans le département du Gard (30) et la CA du Gard rhodanien en totalité. Les communes de Ferrassières de la Communauté de communes Ventoux Sud et celle de Mollans sur Ouvèze de la communauté des communes Vaison Ventoux sont dans le département de la Drôme (26). La commune de Céreste de la CC Pays d'Apt-Luberon est située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04).

Le territoire présente une forte dynamique de périurbanisation (aire d'Avignon), une faible étendue des espaces urbanisés et le maintien de service de proximité dans les villages. La présence du Rhône induit des actions fluviales structurantes pour le territoire.¹⁴

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification¹⁵

Les douze territoires composant le bassin sont couverts par une politique de mobilité définie dans six SCoT.

- SCoT Arc Comtat Ventoux - EPCI concernés :
 - CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)
 - CC Ventoux Sud

- SCoT Bassin de Vie d'Avignon - EPCI concernés :
 - CA du Grand Avignon
 - CA des Sorgues du Comtat
 - CC Aygues Ouvèze en Provence
 - CC Pays d'Orange en Provence

- SCoT Cavaillon Pays de Sorgues - EPCI concernés :
 - CA Luberon Mont de Vaucluse
 - CC Pays des Sorgues-Monts de Vaucluse

- SCoT du Gard rhodanien - EPCI concernés :
 - CA du Gard rhodanien

- SCoT Pays d'Apt Luberon - EPCI concernés :
 - CC Pays d'Apt-Luberon

- SCoT Vaison Ventoux - EPCI concernées :
 - CC Vaison Ventoux

Le SCoT Rhône Provence Baronnie qui concerne la CC Rhône Lez Provence est en cours d'élaboration.

¹⁴ Source : document Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F rédigé par les agences d'urbanisme de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2022

¹⁵ Source : Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F

Bassin de mobilité F & documents intercommunaux de planification des mobilités

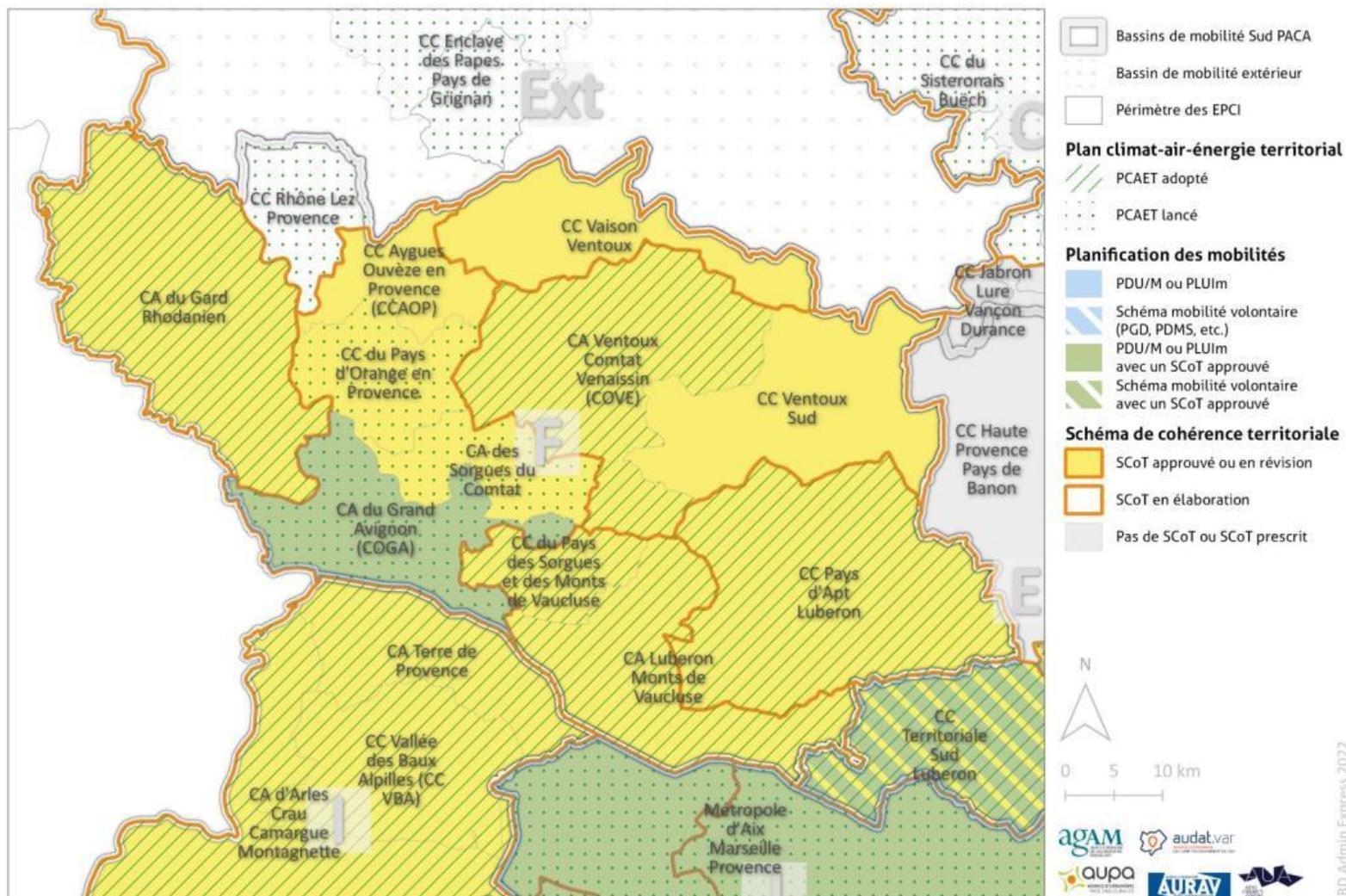


Figure 6 : Bassin de mobilité F (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F)

Sept intercommunalités du bassin F et la CC Pont du Gard se sont associées en 2022, pour créer une instance de dialogue, la conférence des territoires du grand bassin de vie d'Avignon, afin de coordonner notamment leurs politiques de mobilité.

La CA du Grand Avignon présente un Plan de Déplacement Urbain (PDU). Cinq des 12 EPCI ont élaborés Plan Climat-air-énergie Territoire (PCAET). Le PCAET est en cours de réalisation pour quatre EPCI.

À ce jour, seule la CC Rhône Lez Provence n'est concernée par aucun document adopté.¹⁶

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin F (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F)

EPCI	PDU/Plan de mobilité	PCAET	SCOT
CA du Gard rhodanien	PdMs 22/10/22	2022	2020
CA du Grand Avignon	2016	En cours	2019
CA Luberon Monts de Vaucluse	-	2021	2018
CA des Sorgues du Comtat	-	En cours	2019
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	-	2020	2020
CC Aygues Ouvèze en Provence	-	-	2019
CC Pays d'Apt-Luberon	-	2020	2019
CC Pays d'Orange en Provence	-	En cours	2019
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	-	2021	2018
CC Rhône Lez Provence	-	En cours	En cours
CC Vaison Ventoux	-	-	2021
CC Ventoux Sud	-	-	2020

Les périodes des différents documents de planification analysés sont :

- SCoT Arc Comtat Ventoux : 2020 – 2035
- SCoT Bassin de Vie d'Avignon : 2020 – 2035
- SCoT Cavaillon Pays de Sorgues : 2019– 2035
- SCoT du Gard rhodanien : 2020 – 2035
- SCoT Pays d'Apt Luberon : 2020 – 2035
- SCoT Vaison Ventoux : 2020 – 2035
- PCAET Cavaillon Pays de Sorgue : 2022 – 2027
- PCAET du Gard rhodanien : 2022 – 2028
- PDU du Grand Avignon : 2015 – 2025

¹⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

1.2.1.1 Schéma de Cohérence Territoriale Arc Comtat Ventoux ¹⁷

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Accompagnement de l'offre périurbaine par l'aménagement de parc de liaison par les communes
 - Renforcement du maillage et de l'offre au-delà du territoire du SCoT, et notamment vers le secteur d'activités de la route de Pernes

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Optimisation des lignes urbaines structurantes, cadencement régulier vers les zones denses et les zones d'activités.

- Actions en faveur du vélo :
 - Aménagement de cheminement modes doux : accès aux TC et lieux d'intermodalité, autour des centres-villes/villages et en particulier le centre de Carpentras, aux équipements scolaires, sportifs.
 - Recommandation pour la réalisation de schémas directeurs cyclables par les communes.

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Comme pour les actions en faveur du vélo ; aménagement de cheminement modes doux : accès aux TC et lieux d'intermodalité, autour des centres-villes/villages et en particulier le centre de Carpentras, aux équipements scolaires, sportifs.
 - Traitement des rues comme un espace public (profil et dimension adaptés).
 - Territoire marchable : perméabilité des piétons sur la voirie par la mise en place de secteurs partagés, limitation de la vitesse, zone de rencontre.
 - Prise en compte des PMR.

- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Le développement les aménagements cyclables le long de la voie verte Via Venaissia et dans ce cadre l'aménagement des anciennes gares de Sarrians et Aubignan/Loriol du Comtat localisées sur la Via Venaissia, est à prendre en compte.
 - Garantir la faisabilité du tracé de la voie verte entre Carpentras et Velleron notamment sur l'ancienne voie ferrée localisée sur Carpentras
 - Prévoir des aménagements nécessaires à l'accès aux sites touristiques naturels pour les visiteurs et la gestion des flux de déplacements touristiques dans de bonnes conditions

¹⁷ Source : Analyse SCoT Arc Comtat Ventoux

- Restructuration des stationnements existants et régulation de la circulation sur le Mont Ventoux.
- Aménagement d'un cheminement doux entre la source de Groseau et Malaucène.
- Aménagement léger d'une aire de détente et valorisation du plan d'eau de Monieux.

1.2.1.2 SCoT Bassin de Vie d'Avignon ¹⁸

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Compléter l'offre ferroviaire par la mise en place de cars interurbains
 - Améliorer les vitesses commerciales des différents réseaux de transport,
 - Privilégier le plus possible les cars inter urbains qui bénéficieront d'un partage d'équipements avec les réseaux de transports urbains, principalement dans le cœur urbain.

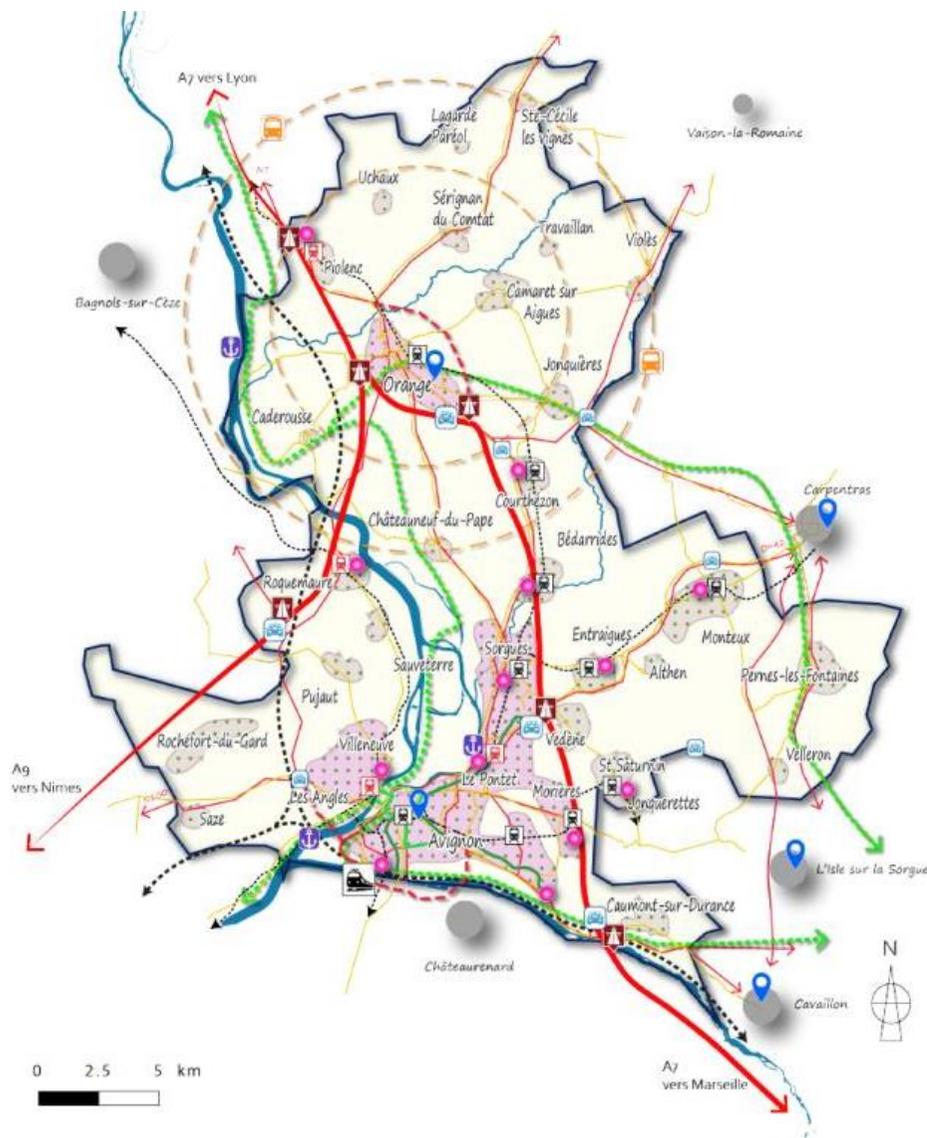
- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Renforcer et compléter le maillage du réseau de transports urbains :
 - Promouvoir une stratégie globale des déplacements, dépassant les limites des EPCI trop restreintes et inadaptées aux réalités des déplacements du bassin de vie d'Avignon,
 - Le renforcement de l'offre TCSP (total ou partiel)
 - Renforcer les actions de coordinations des différentes AOM :
 - La coordination des AOM est également un moyen de dépasser les limites des périmètres administratifs et de pallier l'absence de couverture par un transport en commun urbain sur des flux domicile-travail majeurs du territoire (Sorgues-Le Pontet/Chateaufort-Avignon/Vedène-Sorgues/Pernes-les-Fontaines-Carpentras).

- Actions en faveur du vélo :
 - Aménager des itinéraires attractifs et articuler les différentes échelles :
 - En prolongement du Schéma des modes actifs du Grand Avignon, les EPCI du SCoT doivent se doter d'une stratégie de développement des modes actifs pour établir à l'échelle du SCoT un véritable maillage, en continuité de ceux existants dans les territoires voisins.
 - Les politiques publiques devront veiller à la complémentarité entre tous les itinéraires cyclables qu'ils soient nationaux, départementaux, intercommunaux ou communaux. Les communes devront veiller à assurer les continuités des voies cyclables afin de ne pas contraindre l'usage du vélo (éviter les ruptures), en lien avec les projets de Via Rhône, Via Venaissia, Vélo Route de l'Ouvèze, Voie Coulon Calavon (eurovélo Méditerranée à vélo).

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Construction d'espaces de vie apaisés à partir des modes actifs :
 - Poursuivre l'élaboration des schémas de développement des modes actifs,

¹⁸ Source : Analyse SCoT Bassin de Vie d'Avignon

- Poursuivre l'aménagement des aires piétonnes dans le cœur urbain et les zones de rencontre dans les centres villes,
 - Les communes du bassin de vie veilleront à proposer une trame modes doux dans une logique de proximité à l'échelle des quartiers.
 - Aides financières, communication de la part des intercommunalités afin de faciliter l'usage des modes doux les déplacements de faible distance ou en complément d'un autre mode (vélo + TER, vélo + CAR)
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Développer l'accessibilité des sites touristiques en modes doux et promouvoir le tourisme à vélo : Le tourisme à vélo, véritable levier économique, doit être valorisé par la définition d'un schéma cyclable à l'échelle du SCoT en lien avec les politiques départementales. Les liaisons douces (sentiers, voies vertes, pistes cyclables...) doivent constituer le moyen d'accès privilégié aux sites touristiques. Le SCoT poursuit un objectif de développement des voies vertes et pistes cyclables, notamment à partir de la Via Rhôna et la Via Venaissia. Il s'agit d'assurer la cohérence et la continuité de cette offre.
 - Favoriser la venue et l'accès aux loisirs des personnes handicapées : accompagner les professionnels, les collectivités territoriales et les associations dans la mise aux normes et l'obtention du label national « Tourisme et Handicap »
 - Favoriser le tourisme fluvial : en plein essor ces dernières années, le tourisme fluvial constitue un levier de développement touristique important pour les communes fluviales mais également pour les autres communes qui peuvent accueillir des excursions et visites : Les communes d'Avignon et de Châteauneuf-du-Pape disposent d'une halte-quai nautique pour le tourisme fluvial. Le SCoT accompagne le développement du tourisme fluvial :
 - Améliorer les conditions d'accueil des bateaux. Il s'agit de faciliter le lien entre le fleuve et les lieux patrimoniaux et touristiques ; optimiser l'accès aux embarcadères pour les modes actifs et les PMR.
 - Conforter les atouts économiques et touristiques liés au fleuve : permettre l'aménagement d'un port de plaisance sur l'île Piot sur la commune d'Avignon.



Changer la donne en matière de mobilité : un impératif environnemental et social

Hierarchiser la voirie et l'espace public

- Conforter les dessertes autoroutières jouant un rôle économique stratégique et de véritables portes d'entrée du territoire
- Liaisns interurbaines à conforter permettant la desserte du territoire
- Finaliser le développement du réseau routier par la réalisation de deux infrastructures indispensables à l'apaisement de certains secteurs :
 - projet de LEO
 - contournement d'Orange

Développer les transports en commun et les modes alternatifs pour une mobilité quotidienne durable

- Miser sur l'offre ferroviaire pour renforcer l'accessibilité du bassin de vie d'Avignon :
 - Gare TGV existante
 - Gares TER existantes
 - Projet de réouverture de gares ou de haltes
- Compléter l'offre ferroviaire par les cars interurbain
- Soutenir les politiques de covoiturage et permettre un maillage du territoire en aires de co-voiturage :
 - aux entrées d'autoroute
 - aux carrefours stratégiques
- Optimiser l'intermodalité en poursuivant l'aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux
- Aménager des noeuds multimodaux en priorité aux entrées du coeur urbain et autour des gares. Coordonner les différents modes de déplacements, y intégrer la problématique des parking relais
- Améliorer la mobilité autour du bassin de vie d'Orange pour favoriser l'accès aux services du quotidien des administrés notamment par la mise en place du transport à la demande

Développer un réseau urbain de transports en commun hiérarchisé, maillé et structurant

- Développer les lignes de TCSP en priorité dans le coeur urbain et sur Orange pour lier les différents pôles et limiter l'entrée de véhicule aux entrées d'agglomération
- Renforcer et compléter le maillage du réseau de transports urbains en s'appuyant sur les équipements structurants existants :
 - Tramway
 - BHF

Construire des espaces de vie apaisés à partir des modes actifs

- Repenser la mobilité à l'échelle des quartiers pour favoriser un territoire des proximités
- Recentrer l'urbanisation sur elle-même pour limiter les temps de trajets au sein des communes
- Promouvoir la pratique du vélo s'articulant avec les grands itinéraires modes doux notamment la via Rhona, via Venaissia et le Val de Durance

Assurer un transport de marchandises multimodal

- Développer le transport fluvial
- S'appuyer sur les voies SNCF fret dont Magistrale EcoFret
- Organiser une filière logistique hiérarchisée et complémentaire en s'appuyant sur les ports
- Organiser la logistique du dernier kilomètre pour desservir le coeur urbain et les pôles métropolitains

Figure 7 : Carte de synthèse de la partie mobilité (source : Analyse SCot Bassin de Vie d'Avignon)

1.2.1.3 SCoT Cavaillon Pays de Sorgues :¹⁹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Améliorer la connexion du territoire avec les polarités externes :
 - Travailler sur les liaisons entre trois pôles d'échange principaux (Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue et Coustellet) avec les territoires d'Avignon, d'Apt, de Carpentras, de Salon-de-Provence, de Saint-Rémy-de-Provence et d'Aix-en-Provence.
 - Création et amélioration des lignes TC sur les axes de desserte formalisés par le réseau viaire départemental structurant (RD2, RD 900, RD973, RD99, RD938, RD901, RD31 et l'échangeur de l'A7).

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Renforcer la connexion interne au territoire s'appuyant sur la mise en lien des trois pôles d'échange principaux : Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue et Coustellet.
 - Les liaisons avec les autres communes du territoire doivent suivre une logique de rabattement vers ces trois pôles d'échange :
 - Pôle L'Isle-sur-la-Sorgue - point de rabattement des lignes depuis Fontaine-de-Vaucluse, de Saumane-de-Vaucluse, du Thor et de Châteauneuf-de-Gadagne.
 - Pôle de Coustellet - rabattement des lignes depuis Cabrières d'Avignon, Oppède et Maubec.
 - Pôle de Cavaillon - point de rabattement de lignes de transport depuis les communes de Mérindol, Cheval Blanc, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin et Vaugines.

- Actions en faveur du vélo :
 - Créer un réseau d'itinéraires cyclables, reliant les pôles d'équipements et de services principaux de chaque territoire communal. Cibler, en priorité, les quartiers et équipements suivants, sous réserve que la commune en dispose :
 - La gare ;
 - Les services médicaux structurants ;
 - Le centre-ville ;
 - Les quartiers résidentiels principaux existants ou projetés ;
 - Les zones d'activités ;
 - Les équipements scolaires, culturels, de loisirs et sportifs.

¹⁹ Source : Analyse SCoT Cavaillon Pays de Sorgues

Le développement de ce maillage devra être exprimé au sein des projets d'aménagement et de développement durables des documents d'urbanisme locaux.

- Développer un réseau de cheminements doux interurbains :
 - Appui sur le réseau existant : voies vertes, véloroute.
 - Les documents d'urbanisme locaux délimiteront sur leurs plans de zonage, des emplacements réservés afin de préciser le tracé et les caractéristiques des liaisons douces.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Comme pour les actions en faveur du vélo, créer un réseau piétons sécurisés. Cibler, en priorité, les quartiers et équipements suivants, sous réserve que la commune en dispose :
 - La gare ;
 - Les services médicaux structurants ;
 - Le centre-ville ;
 - Les quartiers résidentiels principaux existants ou projetés ;
 - Les zones d'activités ;
 - Les équipements scolaires, culturels, de loisirs et sportifs.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Améliorer la gestion des mobilités et des flux : les problématiques d'accueil de visiteurs excursionnistes dans les sites touristiques les plus fréquentés (gestion du stationnement, des itinéraires de visite, ...) nécessitent des réflexions d'aménagement globales, intégrant la qualité des aménagements et de visite, notamment pour gérer le tourisme de groupe, les camping-cars...
 - Rendre plus accessibles les sites touristiques selon leurs sensibilités environnementales différenciées. Cet objectif pourra s'exprimer à travers les maillages des circuits de randonnées et des voies vertes, qui pourraient être complétés, en partenariat avec les acteurs locaux (PNR du Luberon, Département, associations...)
 - Valoriser les itinéraires cyclables de découverte en confortant les voies existantes et en soutenant les projets d'aménagement (Eurovélo8, véloroutes et voies vertes de France...)
 - L'amélioration de la circulation et de la sécurité sur les RD 24 et RD25 sont importantes pour le territoire car elles représentent les axes touristiques majeurs entre Cavaillon (accès à l'autoroute A7) et Fontaine-de-Vaucluse, et entre L'Isle-sur-la-Sorgue, Fontaine-de-Vaucluse et Saumane de Vaucluse.

1.2.1.4 SCoT du Gard rhodanien :²⁰

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Poursuivre, en partenariat avec les territoires concernés, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône (utilisée uniquement pour le fret et a été fermée aux voyageurs.)
 - Les élus souhaitent que l'offre de transports en commun soit coordonnée avec l'ensemble des territoires voisins disposant de pôles générateurs de flux importants (partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité).
 - Renforcer l'offre de transport en commun sur l'axe structurant Pont-St-Esprit / Bagnols-sur-Cèze / Laudun-L'Ardoise, en particulier en direction d'Avignon en plus de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône, mais également vers les autres pôles principaux.
 - Une réflexion sur une coordination possible entre les régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur, afin de mettre en place une ligne de bus efficace et pertinente entre Bagnols-sur-Cèze et Avignon.
 - Des leviers incitatifs sont à conforter pour renforcer l'attractivité de ces lignes et peut-être à terme, redévelopper la demande :
 - Proposer un coût du trajet qui soit plus faible que le coût du déplacement en voiture ;
 - Optimiser les temps de parcours afin que l'offre soit attractive ;
 - Aménager des arrêts de qualité où le temps d'attente sera rendu le plus agréable possible (mobiliers urbains, informations en temps réel pour l'utilisateur, éclairage...) et accessibles (avec des modes doux sécurisés et agréables et pour certains proposant des places de stationnements véhicules et vélos) ;
 - Mieux communiquer sur l'offre et les services en transports en commun existants.
 - En cohérence avec les objectifs de transition énergétique, le recours à des transports collectifs propres (électriques, GNV) à encourager.
- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Mettre en place un service de navette électrique au niveau des deux principaux pôles urbains du territoire, à savoir Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit, afin d'impulser un changement dans les comportements individuels en matière de déplacements utilitaires et de loisirs de proximité et de répondre de façon durable aux besoins d'une partie de la population dite « captive » (jeunes et personnes âgées en particulier)
 - La communauté d'agglomération, en coopération avec les grandes entreprises du territoire, dont le CEA Marcoule, souhaite mutualiser son réseau de bus et

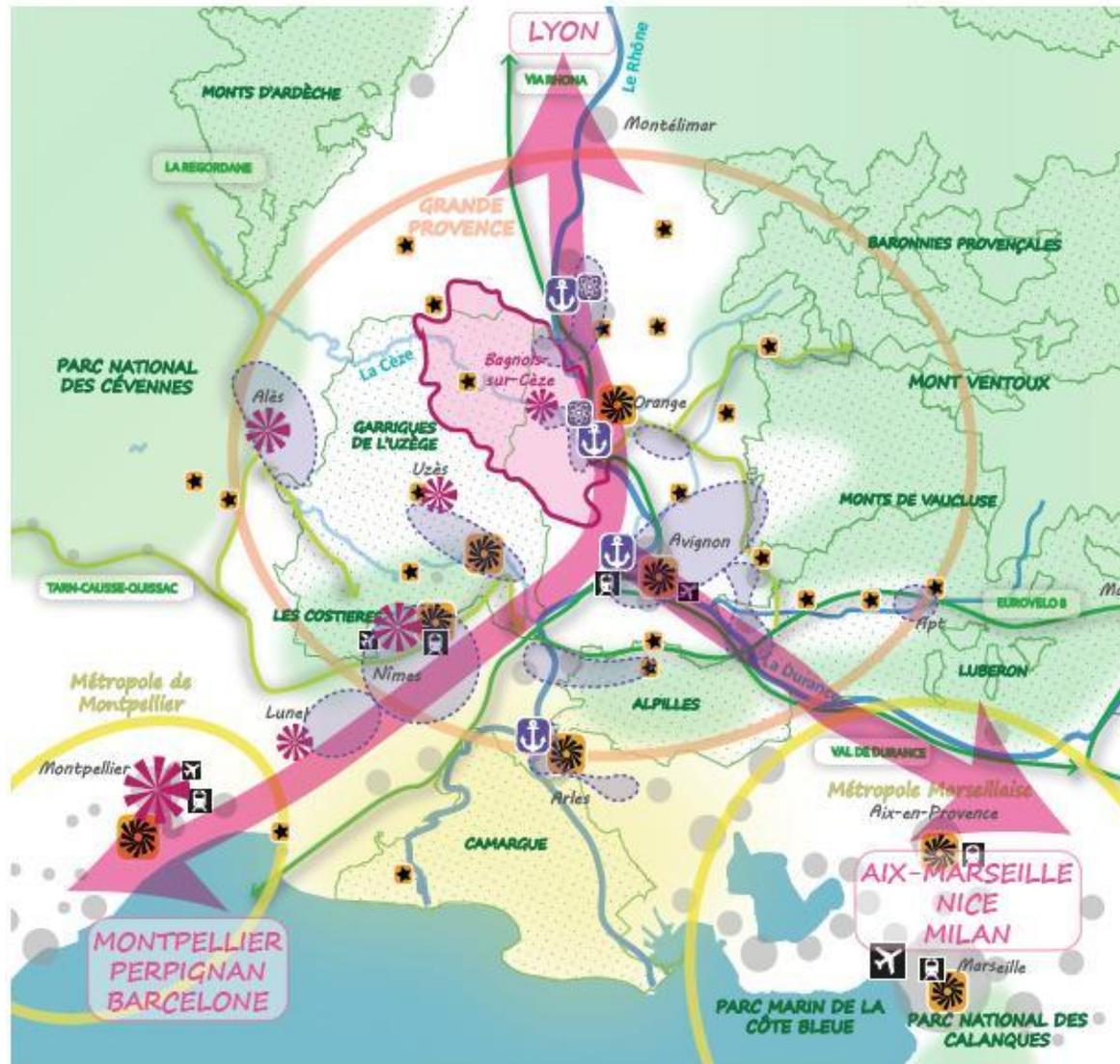
²⁰ Source : Analyse du SCoT du Gard rhodanien

développer un pôle d'échange multimodal économique au niveau de la commune d'Orsan (lieu d'échange stratégique entre Marcoule et le site économique de L'Ardoise)

- Actions en faveur du vélo :
 - Les aménagements, en lien avec les boucles cyclotouristiques déjà mises en place sur le territoire, le réseau de chemins de randonnée touristiques (PDIPR 30) et la connexion avec la Via Rhôna passant à Pont-St-Esprit peuvent être également vecteurs de développement touristique

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Requalifier et aménager des espaces publics apaisés où le piéton et le cycle sont prioritaires.
 - Structurer une trame de déplacements doux : aménagements sécurisés et agréables de liaisons piétonnes ou deux roues permettant de relier sans rupture les zones d'habitat aux différents services et équipements structurants de la commune (services publics, écoles...). Cette trame douce peut être calée, de manière privilégiée :
 - Sur la trame verte et bleue des communes
 - Être connectée à la Via-Rhône et les boucles cyclotouristiques déjà mises en place sur le territoire
 - Au port de plaisance de l'Ardoise et à la halte touristique de St-Etienne-des-Sorts ;
 - Permettre de valoriser les réseaux existants de chemin de randonnée.
 - Dans ce cadre, chaque commune devra intégrer dans son PLU des liaisons douces/actives interquartiers, connectées avec les centralités, les équipements, les pôles d'emplois et les grands itinéraires.

- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - La valorisation des équipements liés à l'activité touristique et de plaisance : le port de plaisance de Laudun-L'Ardoise et la halte de St-Etienne-des-Sorts pour le tourisme fluvial. Cette dernière est par ailleurs largement empruntée par des croisiéristes qui se rendent ensuite sur le site du Pont du Gard en autocar et présente donc un potentiel de diffusion touristique intéressant.



- Gard Rhodanien : partie prenante de la stratégie régionale (SRADET) et ouverture sur la région Sud-PACA
 - Métropoles
 - Périmètre de réflexion de l'association Grande Provence
 - Tirer parti des dynamiques régionales et métropolitaines
 - Grandes dynamiques régionales
 - Gare TGV
 - Aéroport
 - * Maillons du système régional «rurban méditerranéen»
- Mettre en place une stratégie globale de développement économique
 - Sites portuaires et de logistique à vocation régionale
 - Espace économique stratégique de la Grande Provence
 - Pôle énergie / nucléaire
- Mettre en réseau les richesses naturelles, agricoles, paysagères et patrimoniales pour renforcer l'attractivité touristique
 - Les grands reliefs et espaces naturels
 - La ressource en eau
 - Les Parcs Naturels Régionaux existants et en projet
 - Le patrimoine UNESCO
 - Les sites touristiques

Définir une stratégie d'alliance avec les territoires voisins

Avril 2019

- Mailler le territoire de grands itinéraires cyclables
- Voies vertes réalisées
- ou en projet

Figure 8 : Définir une stratégie d'alliance avec les territoires voisins - SCOT du Gard rhodanien (source : Analyse SCOT du Gard rhodanien)

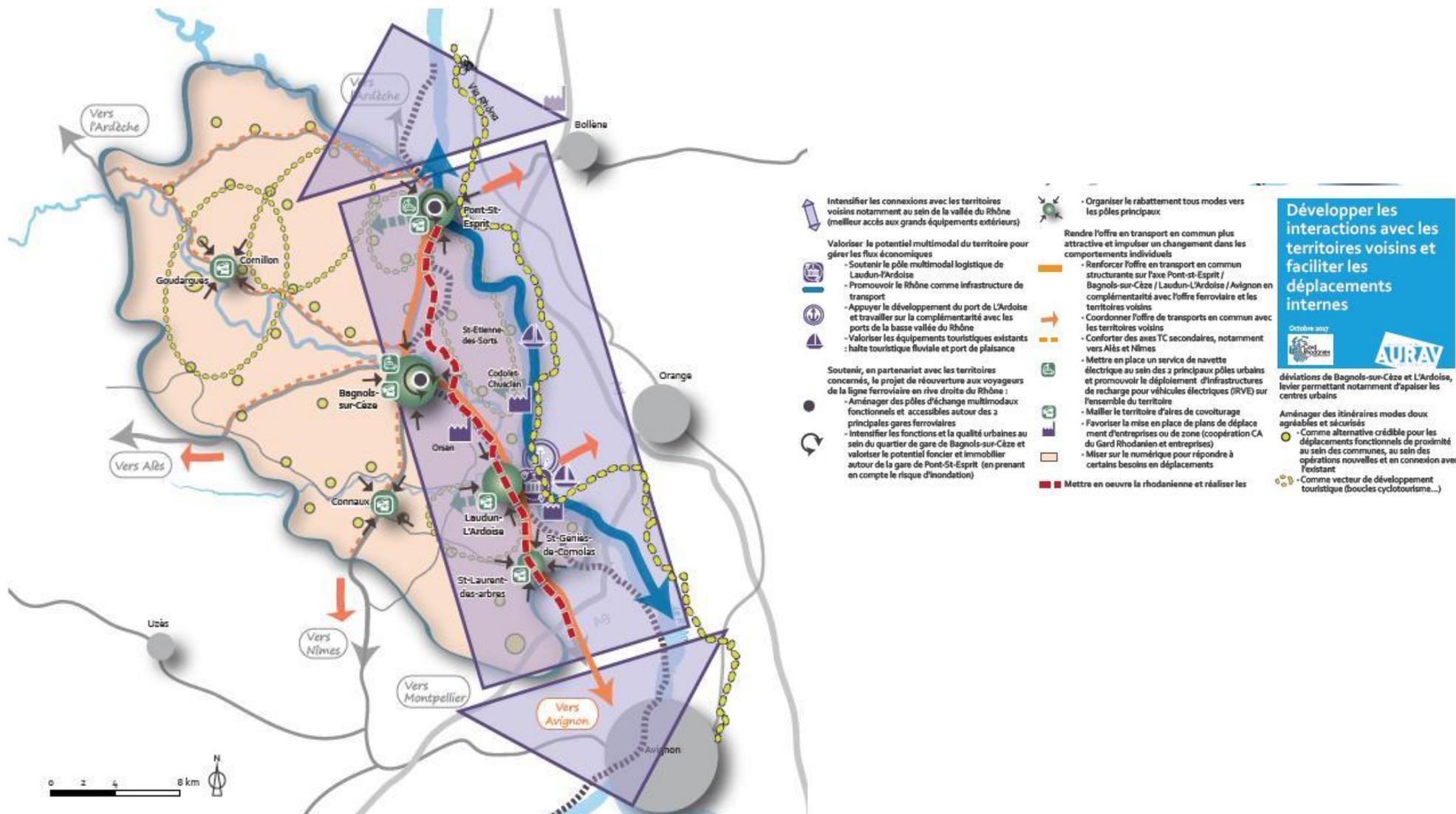


Figure 9 : Développer les interactions avec les territoires voisins et faciliter les déplacements internes – SCOT du Gard rhodanien (source : Analyse SCOT du Gard rhodanien)

1.2.1.5 SCoT Pays d'Apt Luberon ²¹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Mieux connecter le Pays d'Apt Luberon aux grands pôles urbains et aux infrastructures de transports extérieures :
 - S'appuyer sur la compétence en matière de transports routiers non urbains transférée à la Région afin de mieux coordonner les politiques de transports et s'affranchir des limites départementales (ex : de Céreste qui est la seule commune de l'intercommunalité non vauclusienne).
 - Le territoire souhaite communiquer sur ses besoins et « se vendre » davantage. La CCPAL est une destination touristique majeure, mais ne possède aucune desserte en TC depuis l'aéroport (contrairement aux territoires voisins de Forcalquier, Manosque, les Mées...).

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Renforcer l'offre de transport en commun entre Apt/ Gargas / Saint Saturnin-les-Apt :
 - 50% des trajets domicile-travail vers la ville-centre se font depuis Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt. La ville-centre d'Apt va étudier la mise en place d'une navette urbaine en complément de l'offre de bus interurbains existante.
 - Des leviers incitatifs peuvent être mobilisés pour renforcer l'attractivité de ces lignes :
 - Proposer un coût du trajet plus faible que le coût du déplacement en voiture ;
 - Aménager des arrêts de qualité (mobiliers urbains, informations en temps réel pour l'utilisateur, éclairage...) et accessibles (modes doux sécurisés, places de stationnements...);
 - Mieux communiquer sur l'offre et les services en transports en commun.
 - Soutenir le transport à la demande pour relier les autres communes du Pays d'Apt Luberon aux pôles de services et équipements (ligne 989 réseau de proximité ZOU !) :
 - Voir pour y intégrer la desserte de la commune de Céreste
 - Renforcer l'offre de transport en commun entre Apt/ Gargas / Saint Saturnin-les-Apt en cohérence avec les objectifs de transition énergétique :
 - Réflexion autour de transports collectifs propres (électriques, GNV).

- Actions en faveur du vélo et de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Proposer pour les déplacements quotidiens de courte distance une alternative à la voiture :

²¹ Source : Analyse SCoT Pays d'Apt Luberon

- Promouvoir un mode de développement plus regroupé, moins étendu et proposant des espaces plurifonctionnels.
 - Requalifier et aménager des espaces publics apaisés où le piéton et le cycle sont prioritaires.
 - Structurer une trame de déplacements doux : aménagements sécurisés, des trajets sans ruptures reliant les zones d'habitat aux différents services et équipements structurants de la commune (services publics, écoles...).
 - Connecter la future trame au réseau existant : véloroute du Calavon afin notamment de valoriser les réseaux existants de chemin de randonnée.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Connecter la future trame des modes doux en s'appuyant sur l'offre existante, notamment à la véloroute du Calavon et permettre de valoriser les réseaux existants de chemin de randonnée.
 - Promouvoir le cyclotourisme sur l'ensemble du Pays d'Apt Luberon.

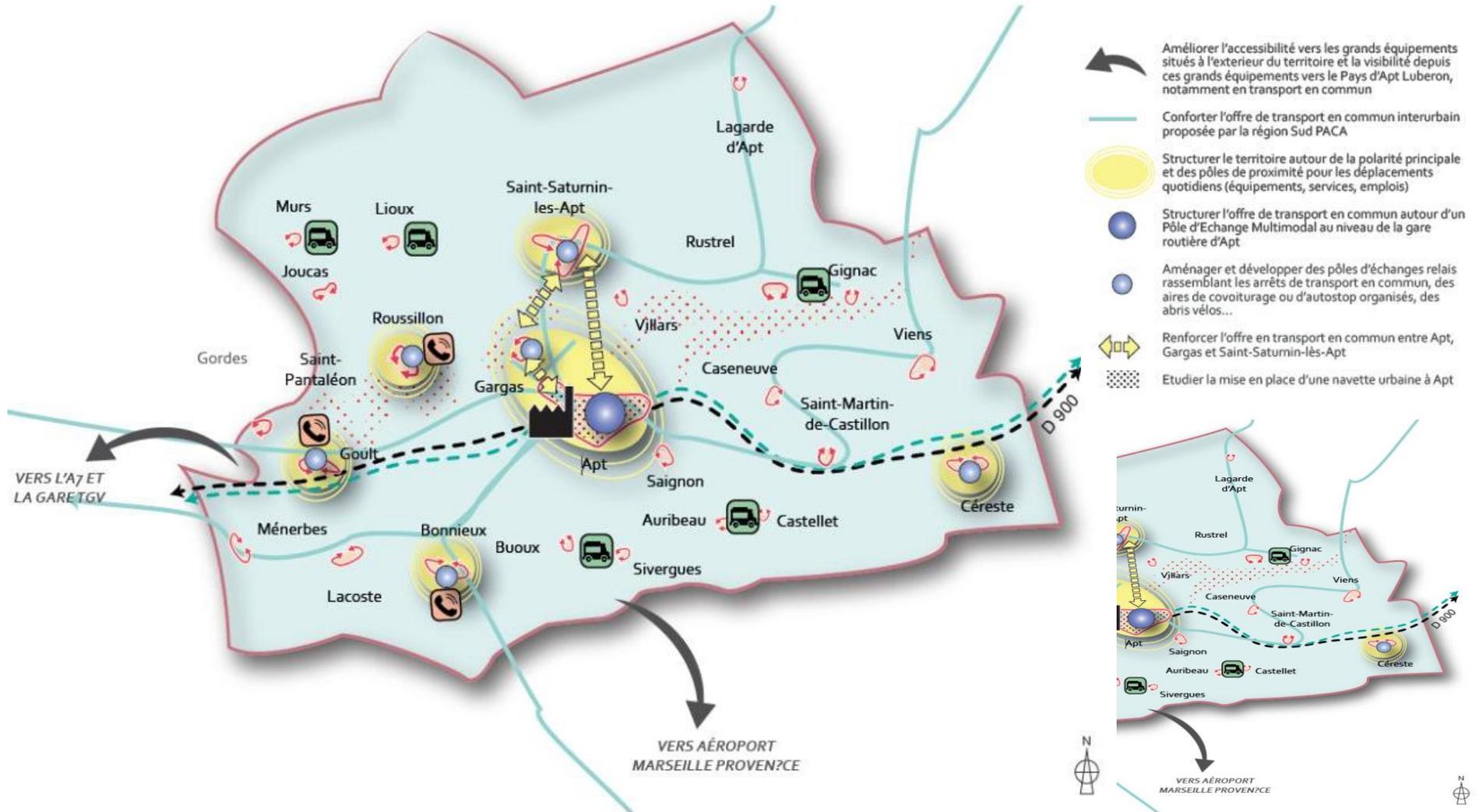


Figure 10 : Carte de synthèse de la partie mobilité (source : Analyse SCot Pays d'Apt Luberon)

1.2.1.6 SCoT Vaison Ventoux :²²

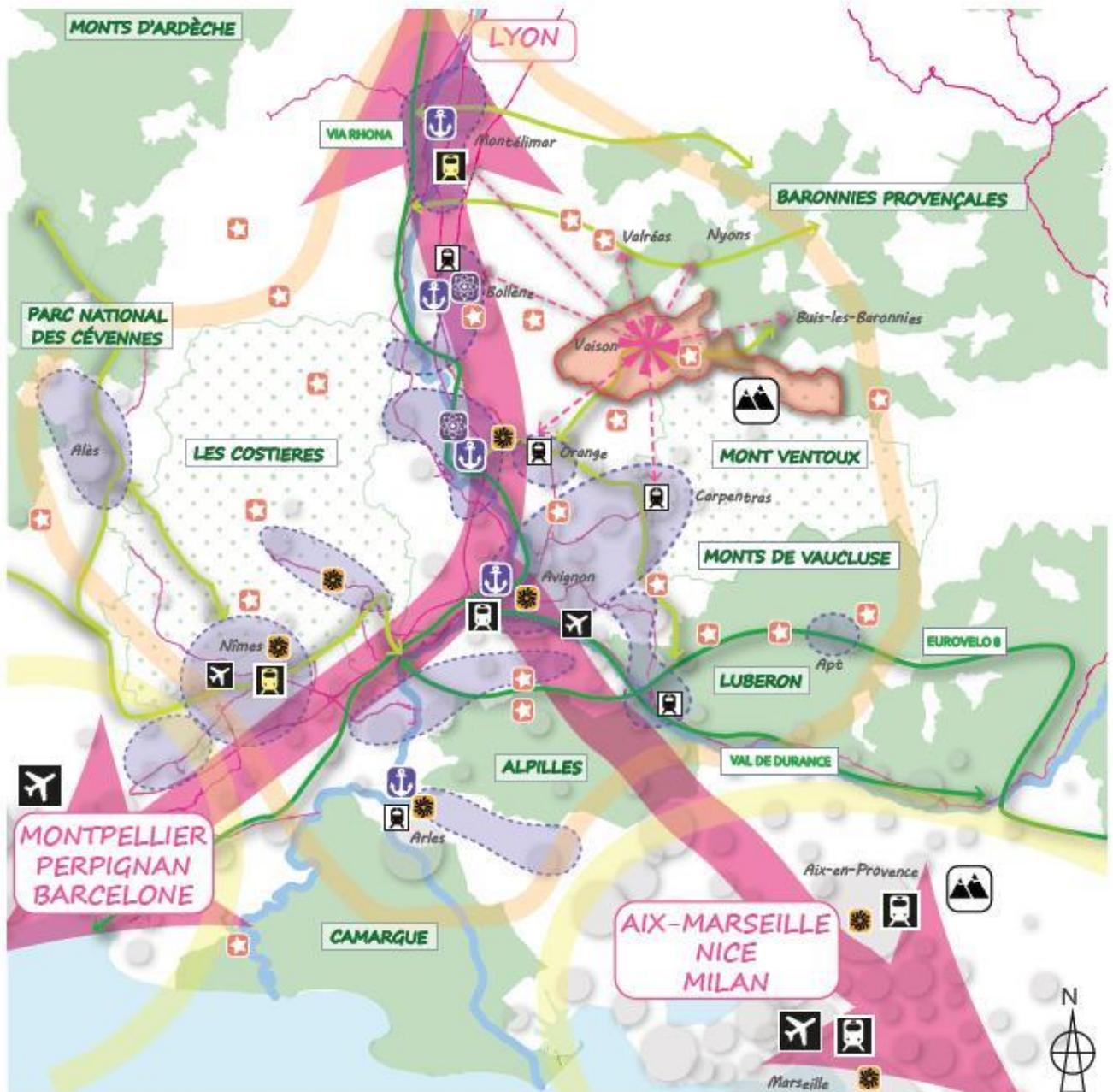
- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Aménager au sein de la ville centre un espace urbain/pôle d'échanges spécialement pensé pour articuler les différents modes de transport des voyageurs entre le Nord Vaucluse et le Sud Drôme :
 - La gare routière de Vaison-la-Romaine est identifiée comme principal site d'interconnexion de l'offre de transport en commun mais aussi comme espace incitant à la pratique de l'intermodalité.

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Mise en place d'une navette inter-villages à destination de Vaison-la-Romaine et par le maintien du Transport à la Demande, notamment pour desservir la vallée du Toulourenc.

- Actions en faveur du vélo et de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Aménager des pistes cyclables depuis les centres des communes vers les sites d'emplois, notamment les zones d'activités économiques.
 - Organiser un maillage cyclable depuis le centre de Vaison-la-Romaine et de St Romain en Viennois vers la zone commerciale.
 - Étudier des itinéraires cyclables depuis les communes de la rive droite de l'Ouvèze vers la véloroute de l'Ouvèze (portion Sablet / Mollans) mais aussi depuis les communes vers la véloroute en rive gauche de l'Eygues.
 - Promouvoir un mode de développement plus regroupé, afin de limiter les temps de parcours des administrés dans leur quotidien.
 - Requalifier et aménager des espaces publics apaisés.
 - Structurer une trame de déplacements doux à l'échelle des communes, notamment depuis les lieux accueillant des services, commerces et équipements, vers les quartiers résidentiels.
 - Déploiement de bornes de recharge pour les vélos sur les itinéraires cyclables localisés près des équipements.

- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Desservir les principaux sites touristiques.
 - Connecter la future trame de déplacements doux à la véloroute de l'Ouvèze et aux boucles cyclotouristiques déjà mises en place sur le territoire.
 - Permettre de valoriser les réseaux existants de chemins de randonnée.

²² Source : Analyse SCoT Vaison Ventoux



Viser une stratégie d'alliance et de coopération avec les territoires voisins

- Conforter le bassin de vie de Vaison en renforçant les synergies avec les territoires voisins
- Tirer parti des sites patrimoniaux exceptionnels pour renforcer l'attractivité touristique :
 - PNR
 - PNR en projet
 - sites UNESCO
 - sites patrimoniaux
- Espaces économiques majeurs pourvoyeurs d'emplois
- Sites portuaires et de logistique à vocation régionale
- Espace de coopération de la Grande Provence

Travailler sur des mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations

- Mieux connecter le territoire aux grands pôles urbains et infrastructures de transports extérieurs
- Réseau autoroutier A7 / A9
- Réseau ferré
 - gare TGV
 - gare TGV en projet
 - gares TER majeures de desserte
- Organiser des grands itinéraires cyclables
 - Eurovélo route réalisée ou en projet
 - Vélo route réalisée ou en projet
- Métropoles disposant d'équipements d'envergure nationale et internationale

Organiser le fonctionnement du territoire autour de Vaison pour faire perdurer son identité de bassin de vie rural

Février 2019

Figure 11 : Organiser le fonctionnement du territoire autour de Vaison (source : Analyse SCoT Vaison Ventoux)

1.2.1.7 PCAET Cavaillon Pays de Sorgue :²³

- Actions en faveur du vélo :
 - ⊖ Élaboration d'un schéma d'aménagement des mobilités actives
 - Concernant les infrastructures :
 - Réalisation d'infrastructures sécurisées et dédiées au vélo, séparées du trafic automobile là où une cohabitation voitures/vélos ne serait pas suffisante.
 - Création de voiries partagées entre voitures et vélos, apaisées en termes de volume et de vitesses du trafic automobile ; le but étant d'accueillir des cyclistes de tout niveau sur la quasi-intégralité du réseau routier sans forcément créer des aménagements séparés.
 - Des itinéraires lisibles, sécurisés, continus et efficaces aux échelles inter-EPCI, intercommunales et communales, desservant les pôles générateurs de déplacements
 - Réflexions autour de la mise en place des services suivants :
 - Le stationnement en libre-accès près des pôles générateurs de déplacements ; stationnement sécurisé aux pôles d'échanges.
 - La location de vélos ; des aides à l'achat.
 - Des ateliers d'auto-réparation.
 - L'apprentissage de la pratique du vélo.
 - Le jalonnement.
 - Création d'un réseau de modes doux qui doit cibler, en priorité, les quartiers et équipements suivants :
 - La gare ;
 - Les services médicaux structurants ;
 - Le centre-ville ;
 - Les quartiers résidentiels principaux existants ou projetés ;
 - Les zones d'activités ;
 - Les équipements scolaires, culturels, de loisirs et sportifs
- Développer des connexions douces interurbaines afin de compléter le réseau départemental (voies vertes...) existant et à venir.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Réflexion sur le plan de circulation : zone de rencontre et zone 30, aire piétonne, sens unique voiture avec double-sens cyclable, perméabilité filtrée (évitant le transit des modes motorisés, p.ex. via des potelets ou bacs à fleurs), voie réservée aux transports en commun.
 - Réflexion sur la politique de stationnement : tarification, parkings-relais à l'extérieur avec des navettes desservant les centres-villes.

²³ Source : PCAET Cavaillon Pays de Sorgue

- Réflexion sur l'attractivité des lieux pour les modes actifs, lors de chaque projet de voirie : aménagements cyclables et services vélo (stationnement, pompes, bornes d'autoréparation...), création / amélioration des cheminements piétons, qualité des aménagements, du mobilier urbain et de la végétalisation, redistribution de l'espace : transformation d'espaces anciennement dédiés à la voiture en lieux de promenade, détente, restauration, pistes cyclables...
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Le développement de produits expérientiels « Slow tourisme » autour de l'itinérance douce, la mobilité douce, les hébergements permettant une proximité avec les espaces naturels et ses habitants...

1.2.1.8 PCAET du Gard rhodanien :²⁴

- Actions en faveur du vélo :
 - Généraliser des jalonnements cyclables en assurant notamment les connexions entre ville/village et pôle d'activité (Bagnols-sur-Cèze, Laudun l'Ardoise, Saint-Victor-la-Coste, Marcoule, ...).
 - Installer massivement des garages/parking vélo.
 - Augmenter le nombre d'accueil vélo auprès des hébergeurs.
 - Sécuriser les routes pour favoriser la pratique du vélo /piétons.
 - Dispositifs d'aide à l'achat/réparation du vélo urbain/cargo.
 - Transférer les investissements prévus pour l'infrastructure routière vers la mobilité douce (pistes cyclables, voies vertes).

1.2.1.9 PCAET Pays d'Apt Luberon

- Actions en faveur de la mobilité alternative à l'autosolisme
 - Développer l'offre de transports en commun, l'intermodalité et le covoiturage

Il convient d'améliorer l'accessibilité et l'intégration du territoire dans les réseaux de transports en commun (TC) pour permettre le choix du bon mode de transport en fonction du type de déplacement. Par ailleurs, l'offre de transports collectifs doit être également attractive à travers l'optimisation et l'augmentation des performances et des capacités du réseau existant.

Pour l'accessibilité physique du réseau, la collectivité peut aménager des points stratégiques de correspondances avec le réseau de TC afin de permettre et de favoriser l'accessibilité pour les modes actifs, l'information voyageur, les correspondances y compris avec la voiture, la sécurité des cheminements, et d'améliorer les conditions d'attentes pour les voyageurs. La collectivité peut également accompagner les projets d'aires de covoiturage (en privilégiant les parkings déjà existants, sous occupés et bien positionnés, à proximité d'une RD en entrée ou sortie du centre-bourg).

Un deuxième chantier doit être mené en parallèle et en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (autorité organisatrice du réseau TC) pour redéfinir les besoins de mobilité et l'offre de transports correspondante. Cela peut comprendre un ajustement des fréquences et amplitudes mais aussi de :

- Réaliser les aménagements liés à la performance des transports en commun
- Hiérarchiser les besoins d'intervention en fonction de critères de performance : gain de vitesse commerciale, nombre de voyageurs concernés

Pour ce deuxième chantier, le rôle de la collectivité pourrait être d'analyser et faire remonter les besoins auprès de l'autorité organisatrice. Pour ce faire, les collectivités peuvent s'appuyer sur les associations locales d'usagers des transports, mais aussi en réalisant des enquêtes directement auprès des usagers et non usagers du réseau TC, en complémentarité des transporteurs et du service transport de la Région.

Cette action consiste également à favoriser le développement de l'intermodalité et du covoiturage.

²⁴ Source : PCAET du Gard rhodanien

- Développer l'usage du vélo et la marche à pied
- L'aménagement des infrastructures piétonnes et l'implantation du mobilier urbain associé,
- La création d'aménagements cyclables et stationnement vélo et intégrer leur prise en compte dans chaque projet de voirie
- Le partage de la voirie (apaisement des centres villes et des centres-bourgs ; zones 30 et les zones de rencontre)
- Elaborer une stratégie de communication en identifiant les publics cibles et les moyens efficaces de communication
- Diffuser l'information aux différents niveaux (intercommunal et communal) : en interne, sites Internet, bulletins municipaux et de l'intercommunalité, affichage dans les espaces municipaux (mairie, écoles, salle polyvalente) et communautaires, stands d'information dans les événements, etc.
- Mettre en place des ambassadeurs de la mobilité qui apportent un conseil personnalisé aux volontaires qui souhaitent moins utiliser leur voiture, à travers des réunions de quartiers, dans les établissements scolaires, les entreprises et les administrations et un accompagnement téléphonique.

- Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés
- Apporter des solutions concrètes en termes de service (temps de trajet des transports en commun comparables aux déplacements en voiture, location de vélo, ...) et d'aménagements (création de parcs relais, ...)
- Accompagner les salariés vers le changement de mode (formation à la conduite d'un vélo en ville, transmission d'informations personnalisées sur le moyen de transport alternatif adapté) et de comportement (pédagogie, expérimentation)
- Apporter une aide méthodologique spécifique à chaque structure pour l'élaboration d'un plan de déplacement. Par exemple, la mise à disposition d'une enquête auprès des salariés dans l'objectif de recueillir et d'analyser les données internes (accessibilité du site, pratiques des salariés...);
- Étudier les possibilités d'adaptation du réseau de transport en commun aux besoins des entreprises ;
- Apporter des conseils en mobilité pour les salariés.
- Accompagner la mise en œuvre des plans de déplacements
- Animer un club PDE dont l'enjeu est de dynamiser les démarches de chaque employeur dans la durée et de créer des synergies entre les partenaires.
- Participer au suivi des PDE

1.2.1.10 *PDU du Grand Avignon* :²⁵

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Organiser le lien entre le réseau urbain Orizo du Grand Avignon et les autres réseaux de transports (Lio (Gard), Zou! (Provence Alpes Côte d'Azur),...) présents sur le territoire en proposant aux usagers une tarification facilitée et des lieux de correspondance.
 - Améliorer l'offre TER :
 - Rouvrir la gare du Pontet et la gare de Villeneuve-lès-Avignon.
 - Objectif d'un train toutes les 30 minutes aux heures de pointe pour les gares de Montfavet, Morières et Saint-Saturnin et d'un train toutes les 15 minutes entre Avignon et les pôles importants comme Cavaillon, Arles, Carpentras et Orange.

²⁵ Source : PDU du Grand Avignon

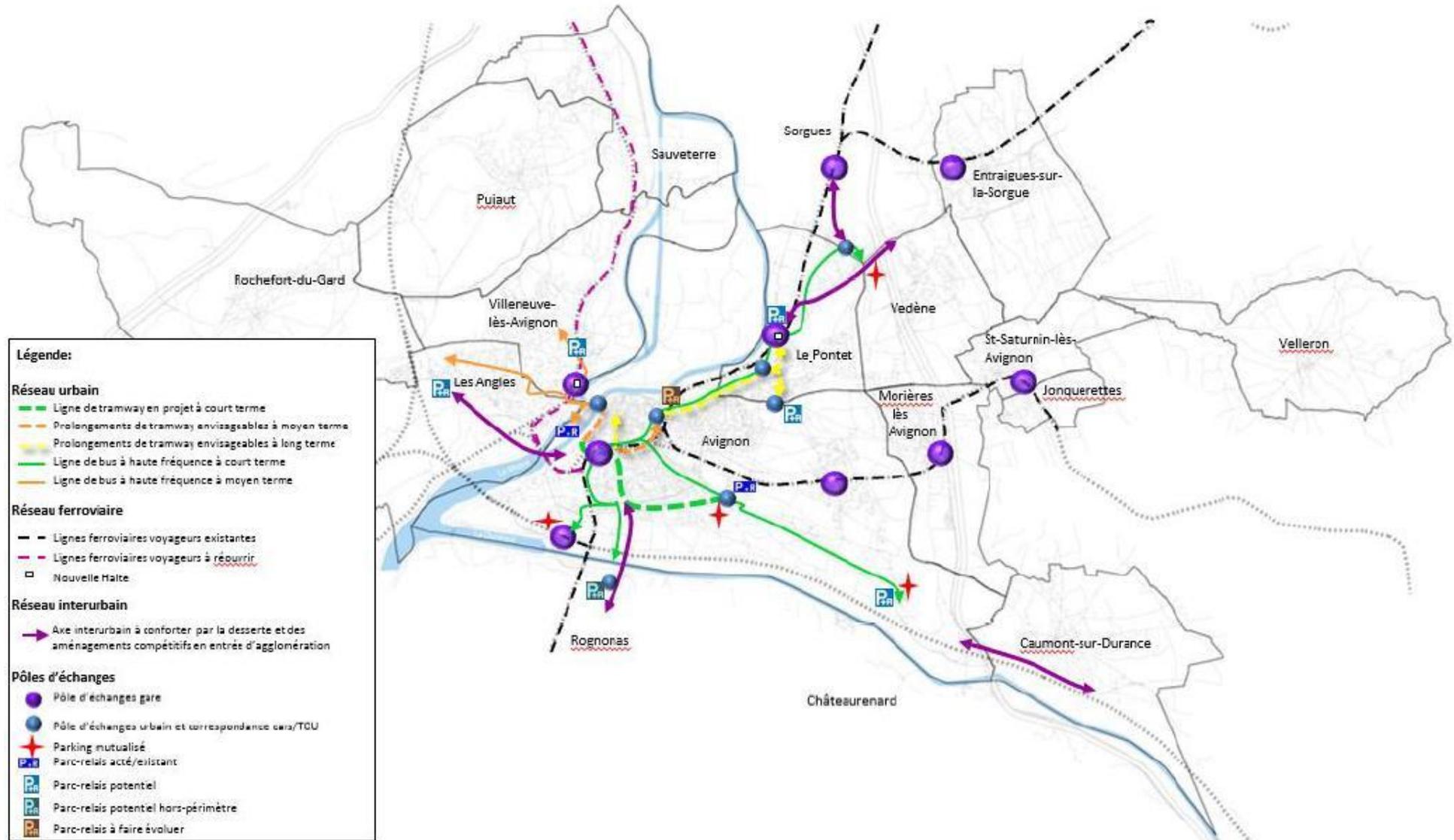


Figure 12 : Carte stratégique des transports en commun (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Réalisation de la première ligne de tramway de 5 km et d'aménagements favorables à la circulation des bus. Le tramway est envisagé comme étant l'armature du réseau urbain.
 - Mise en place de lignes bus à haute fréquence (lignes Chron'hop C2 et C3 du réseau Orizo) afin d'accroître les performances du réseau de bus.
 - Réalisation de parkings relais au fur et à mesure de la montée en charge du réseau urbain structurant.

À mi-parcours du PDU :

- Prolonger le tramway au-delà de St-Roch : vers l'Île Piot (1.8 km et 2 stations) et vers St-Lazare (1.3 km et 3 stations).
- Aménagement de la station Saint-Lazare pour améliorer les interactions entre les réseaux interurbains et le réseau urbain.
- Prolongement du réseau de lignes bus à haute fréquence en s'appuyant sur les lignes 4 et 5 actuelles du réseau Orizo en direction de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles.
- Restructurer le réseau urbain pour offrir des lignes plus directes, plus performantes pour une offre de bus plus efficace et équitable sur l'ensemble de l'agglomération. Le PDU privilégie pour cela :
 - Un rabattement des véhicules particuliers sur les lignes structurantes via des parkings relais situés aux points de congestion habituels du territoire.
 - Le renforcement des transports à la demande dans les secteurs les moins denses. Cet outil sera développé pour répondre aux besoins de mobilité de ces territoires et devenir une alternative crédible à l'automobile (réservation, horaires, accessibilité...).

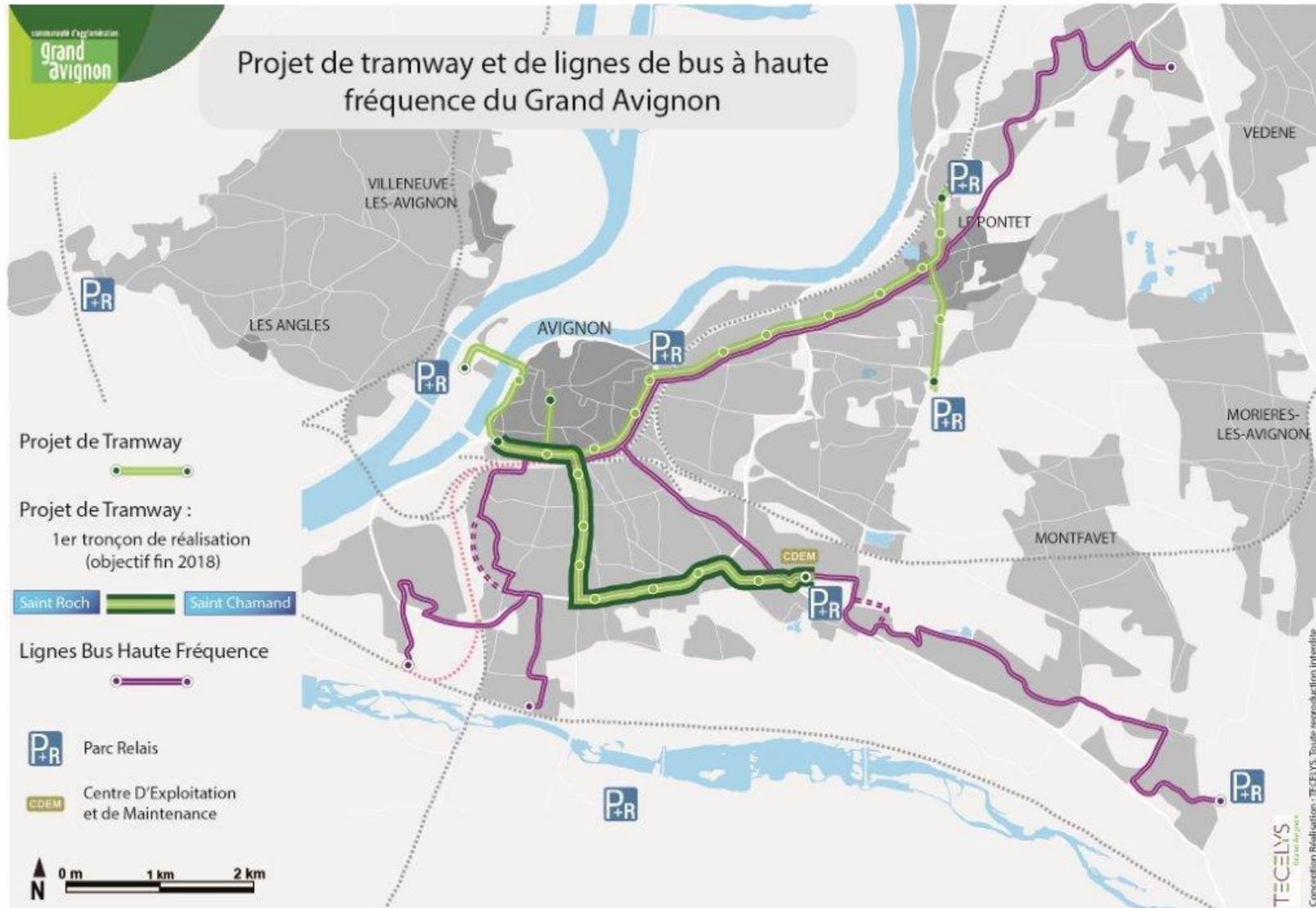


Figure 13 : Projet de tramway et de bus à haute fréquence du Grand Avignon (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

- Actions en faveur du vélo :
 - Réalisation de nouveaux itinéraires en direction des grandes polarités (15 projets d'aménagements/itinéraires cyclables réalisés par le Grand Avignon entre 2018 et 2021).
 - Sécuriser la pratique du vélo en maillant le territoire :
 - Vers une continuité des itinéraires cyclables en évitant les coupures engendrées par les limites communales ou par certaines infrastructures.
 - Aménagements sur voiries.
 - Desservir les pôles d'activités.
 - Rabattement sur les gares, parkings relais et arrêts de bus.
 - Réalisation des grands itinéraires tels que la Viarhônga, la ViaVenaissia, le chemin des canaux ou le réaménagement des berges de la Durance à moyen terme.
 - Aménager des stationnements et des abris sécurisés pour vélos (2 abris sécurisés mis en place à Avignon proposant 40 places).
 - Développer le système de vélos en libre-service de l'agglomération (Vélopop).
 - Subventionner l'achat de VAE pour les citoyens de l'agglomération (près de 600 demandes financées entre 2018 et 2020).
 - Faciliter la recherche d'itinéraires pour les cyclistes grâce aux outils connectés (service de calcul d'itinéraire à vélo).

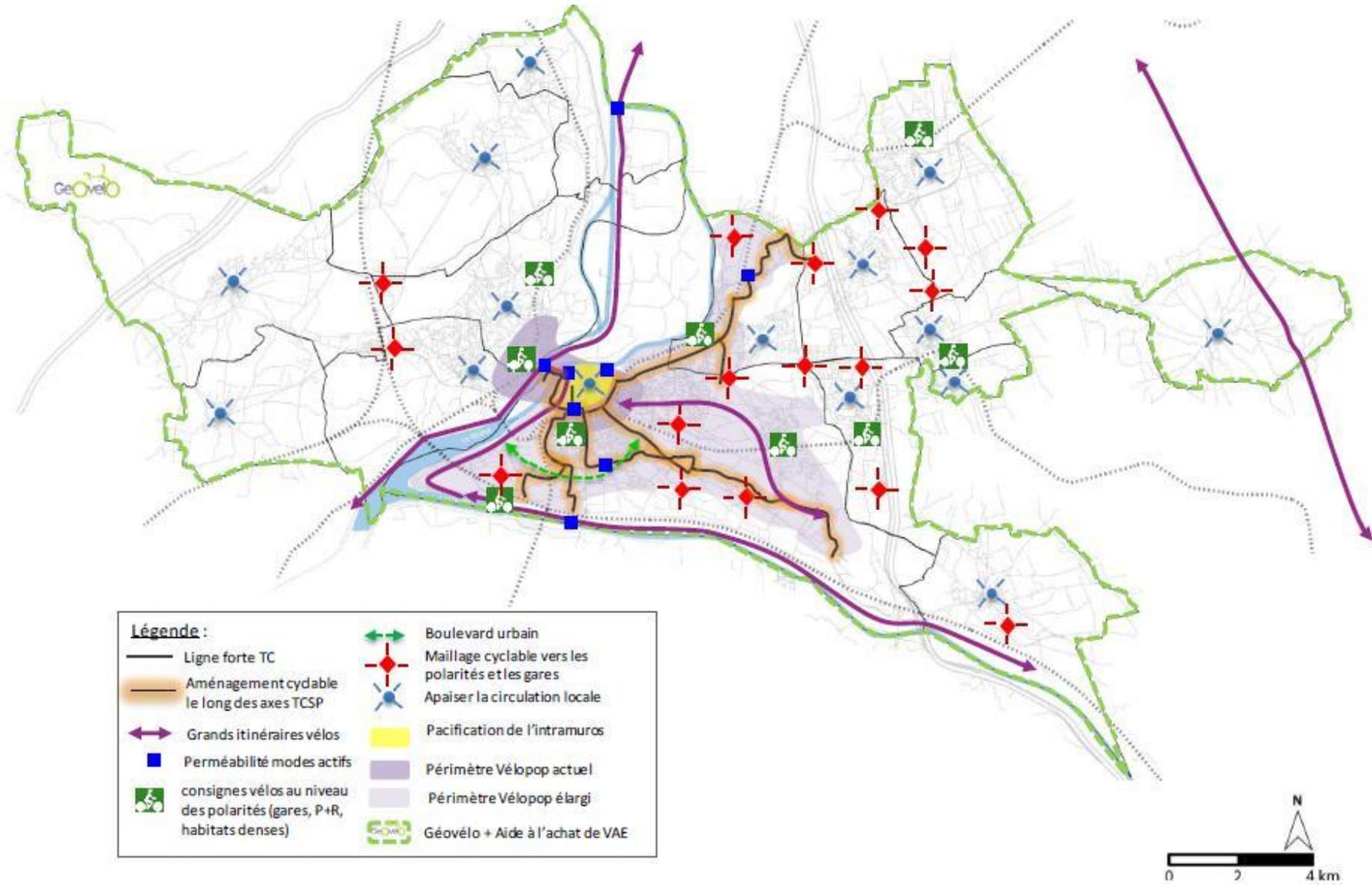


Figure 14 : Carte stratégique des modes actifs (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Pacifier l'intramuros pour favoriser les déplacements des piétons et des vélos :
 - Réaménagement des voiries et des espaces publics,
 - Réalisation d'un nouveau plan de circulation,
 - La réalisation des infrastructures de transports en commun, le développement d'offres alternatives à la voiture (réseau cyclable, autopartage, covoiturage...),
 - La régulation du stationnement en périphérie et le jalonnement dynamique des parkings
 - Réaménagement de la rocade sud en boulevard urbain au profit des autres modes de déplacements
 - Aménagement des entrées de villes et des cœurs urbains :
 - Réduction des vitesses en agglomération (zones 30 en centre-ville),
 - Mise en place de zones de rencontres dans les cœurs urbains des communes de l'agglomération lorsque cela est possible.

- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Piétonisation totale de l'intramuros pendant la période du festival d'Avignon

- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
 - Les nouveaux projets d'urbanisation devront :
 - Rechercher la continuité des cheminements piétons dans l'aménagement des quartiers
 - Perméabiliser les espaces publics et les quartiers pour inciter à la pratique des modes actifs.
 - Garantir la prise en compte des modes doux et des véhicules électriques dans la conception des nouveaux bâtiments.

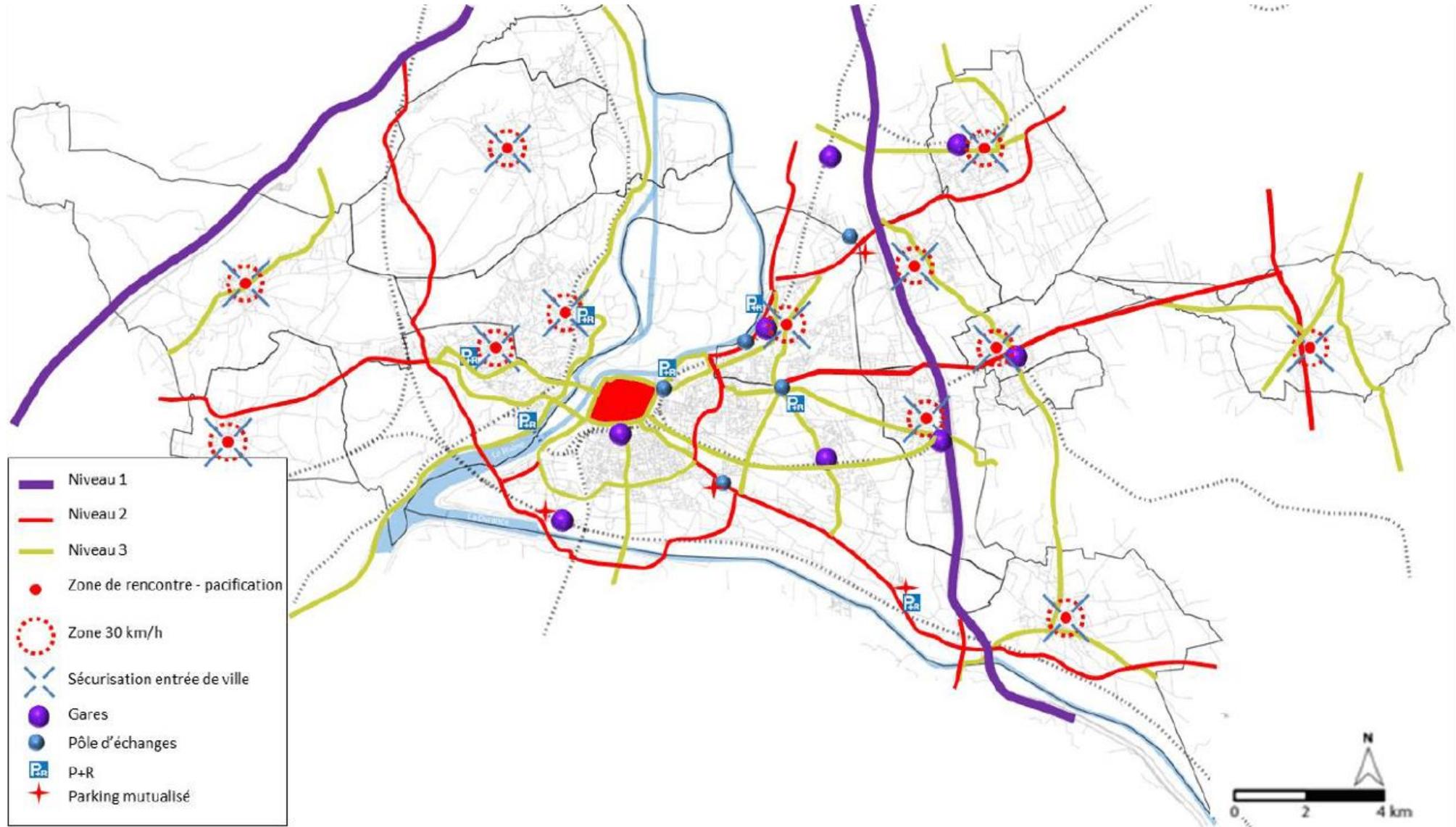


Figure 15 : Carte stratégique du réseau viaire (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

1.2.2.1 Schéma de Cohérence Territoriale Arc Comtat Ventoux²⁶

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Consolidation du PEM de Carpentras.
 - Création de parcs de liaison : dans les pôles secondaires et les pôles d'appui de chaque composante, à proximité des grands axes routiers pénétrants et points d'arrêts de TC.

²⁶ Source : Analyse SCoT Arc Comtat Ventoux

1.2.2.2 SCoT Bassin de Vie d'Avignon :²⁷

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Miser sur l'offre ferroviaire pour renforcer l'accessibilité du bassin de vie d'Avignon :
 - Améliorer l'offre interurbaine en transports collectifs, depuis notamment la ville centre d'Avignon, mais également Orange, vers les autres polarités de l'espace rhodanien : Bagnols-Sur-Cèze, Arles, Châteaurenard, Saint-Rémy de Provence, Cavaillon, Apt, Carpentras, Pierrelatte, Montélimar.
 - Ambition de développer le transport ferré à partir de l'étoile ferroviaire avignonnaise qui couvre les territoires (EPCI et SCoT) de l'aire urbaine, en tant qu'infrastructure structurante, colonne vertébrale, des mobilités interurbaines et de proximité.
 - Promotion de la réouverture aux voyageurs de la ligne située sur la rive droite du Rhône, pouvant relier Avignon à Bagnols sur Cèze, projet inscrit dans le SRADDET Occitanie.
 - Accompagner et impulser des projets urbains autour des haltes et gares.
 - Poursuivre l'aménagement de Pôles d'Échanges Multimodaux lisibles et fonctionnels bien insérés dans l'environnement urbain (d'accessibilité tous modes, la qualité des espaces publics...)
 - Création de pôles d'échanges autour des gares.
 - Identification des sites qui joueront le rôle de nœuds intermodaux et point d'articulation des différents modes de transport. Ces lieux d'intermodalité seront hiérarchisés et l'offre de service calibrée en fonction. Le traitement de l'insertion urbaine et de l'accessibilité en modes doux permettra d'améliorer l'attractivité des PEM.
- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport
 - Accompagner et impulser des projets urbains autour des gares.
 - Les sites de gares s'inscrivent dans l'armature urbaine et économique portée par les deux régions et doivent contribuer à la fois au recentrage du développement urbain et économique ainsi qu'à l'organisation du système de transport.
 - Les politiques d'urbanisme doivent rechercher l'usage des modes doux en renforçant la proximité et l'accessibilité aux différents pôles, emplois, services, équipements, dans une logique de courtes distances.

²⁷ Source : Analyse SCoT Bassin de Vie d'Avignon

1.2.2.3 SCoT Cavillon Pays de Sorgues ²⁸

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Composer les pôles d'échanges multimodaux :
 - Réalisation d'une accessibilité sécurisée à pied ou à vélo depuis le centre-ville avec des stationnements vélos.
 - Prévoir des stationnements automobiles visant un rabattement des flux automobiles vers l'utilisation des TC.
 - Desservir ces pôles par des lignes de bus urbaines ou interurbaines.
 - Programmer une proportion de logements sociaux significative dans la programmation globale (population plus attachée à l'offre en transport en commun).
 - Proposer une offre commerciale de proximité, n'entrant pas en concurrence avec l'offre préexistante en centre-ville.
 - Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport
 - Dans les opérations de renouvellement urbain ou dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement, plusieurs orientations doivent être mises en œuvre dans les documents d'urbanisme locaux :
 - Développer un urbanisme dense aux abords des lignes de transports en commun existantes ou en projet.
 - Prévoir les espaces nécessaires pour la circulation des transports en commun, surtout dans les secteurs destinés à recevoir de nouveaux quartiers.

²⁸ Source : Analyse SCoT Cavillon Pays de Sorgues

1.2.2.4 SCoT du Gard rhodanien :²⁹

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM) autour des gares de Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit, en lien avec la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône :
 - Le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône s'accompagnerait de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux fonctionnels et accessibles autour des deux gares principales.
 - Création de deux Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) au niveau des gares des deux principales villes du Gard rhodanien (la gare de Laudun-L'Ardoise étant trop excentrée), dans le cadre de la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône. Ces PEM sont des espaces urbains spécialement pensés pour articuler les différents modes de transport des voyageurs et favoriser la pratique de l'intermodalité en minimisant l'effet négatif des ruptures de charge.
 - Afin de garantir leur fonctionnement, l'aménagement de ces sites doit faire l'objet d'attentions particulières par rapport à leur accessibilité en modes doux, la qualité et l'apaisement des espaces publics attenants, la mixité des fonctions urbaines
 - Aménager et développer des pôles d'échanges relais sur les pôles de rayonnement et polarités principales
 - En complément des deux PEM projetés sur les deux villes principales, l'ensemble des pôles de rayonnement ainsi que la commune de Laudun-L'Ardoise sont les lieux privilégiés pour aménager des pôles d'échanges relais multimodaux rassemblant : arrêts de transport en commun, aires de covoiturage ou d'autostop organisés, abris et stationnement vélos... L'aménagement de ces espaces doit intégrer les principes suivants :
 - Intégration paysagère et urbaine (réinvestissements d'espaces vacants, végétalisation, perméabilités des sols...) ;
 - Sécurisation des aménagements (éclairage...) ;
 - Adaptation de la signalétique (jalonnement, signalétique identifiable sur l'ensemble du Gard rhodanien).
 - Un PEM spécifique pour les pôles d'emplois économiques situés à l'Est du territoire (Marcoule et L'Ardoise) va être réalisé au niveau de la commune d'Orsan, dans le prolongement du parc de stationnement pour bus existant. Dans le cadre de l'évolution de la législation sur la mobilité au niveau des sites nucléaires, il est nécessaire de mettre en place une zone de délestage permettant la mise en place de navettes relais entre Marcoule, Bagnols-sur-Cèze et Laudun-L'Ardoise. Ce PEM économique positionné à Orsan, à équidistance des pôles d'emplois, permettra d'assurer une cohésion entre les différentes activités

²⁹ Source : Analyse du SCoT du Gard rhodanien

économiques en place et de réduire le flux de véhicules sur les axes routiers desservant l'ensemble des sites économiques.

- Actions en faveur en faveur des livraisons et la logistique :
 - Reconvertir la friche Arcelor Mittal, site cible de projet de report modal économique : le projet de territoire soutient le développement du pôle logistique multimodal (route et fret ferroviaire) de Laudun-L'Ardoise (notamment autour du projet L.E.F) qui est un des projets phare de développement économique pour le bassin d'emploi.
 - Le projet de développement du port économique de Laudun-l'Ardoise, en complémentarité avec la plateforme logistique multimodale et les autres ports de la basse vallée du Rhône (Le Pontet, Avignon/Courtine, Arles). Ce projet est un projet phare de la Région. Occitanie et revêt également une certaine importance pour le territoire du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon avec lequel sont entretenus des liens en termes de logistique, d'industrie et de commerce.

1.2.2.5 SCoT Pays d'Apt Luberon ³⁰

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Aménager un pôle d'échange multimodal (PEM) autour du réaménagement de la gare routière à Apt :
 - Garantir une bonne articulation au sein d'un même lieu des différents modes de transport des voyageurs et favoriser la pratique de l'intermodalité.
 - Pour assurer le report modal des administrés il faut garantir une bonne accessibilité en modes doux, une bonne implantation dans la ville (aménagement de qualité, apaisement des espaces publics attenants, ...).
 - Aménager et développer des pôles d'échanges relais sur les pôles de proximité et le bourg principal :
 - Assurer la multimodalité dans ces pôles de proximité : arrêts de transport en commun, aires de covoiturage ou d'autostop organisés, abris et stationnement vélos...
 - Intégration paysagère et urbaine (réinvestissements d'espaces vacants, végétalisation, perméabilités des sols...).
 - Sécurisation des aménagements (éclairage...).
 - Adaptation de la signalétique (jalonnement, signalétique identifiable sur l'ensemble du Pays d'Apt Luberon).

³⁰ Source : Analyse SCoT Pays d'Apt Luberon

1.2.2.6 SCoT Vaison Ventoux ³¹

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Aménager la gare routière de Vaison-la-Romaine qui est identifiée comme principal site d'interconnexion de l'offre de TC et de l'intermodalité. Pour garantir son bon fonctionnement et l'effet levier attendu sur le report modal, la gare routière doit faire l'objet d'une bonne insertion urbaine, notamment à travers :
 - Son accessibilité en modes doux,
 - Sa visibilité dans la ville et sa signalétique,
 - La qualité et l'apaisement des espaces publics attenants,
 - La disponibilité de place de stationnement à ses abords.

³¹ Source : SCoT Vaison Ventoux

1.2.2.7 PCAET Luberon Monts de Vaucluse Pays des Sorgues³²

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Aménagement de points stratégiques de correspondances, dont :
 - Les 4 gares ferroviaires du territoire (Cavaillon, L'Isle-sur-la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne).
 - Les arrêts de bus majeurs.
 - Les parkings-relais ou des parkings de covoiturage (existants ou à créer).
 - Ces pôles d'échanges multimodaux (PEM) peuvent proposer les services suivants :
 - Multimodalité (gare ferroviaire, lignes de bus, parking voitures, stationnement vélo, location de vélo ou de trottinettes...).
 - Concordance des horaires des bus et trains, information auprès des voyageurs (locaux et touristiques).
 - Cheminements modes actifs sécurisés, depuis/vers et au sein du pôle.
 - Accessibilité PMR.
 - Conditions d'attente de qualité.
 - Jalonnement vers/depuis et au sein du pôle d'échanges (PEM).
 - Bornes de recharge électrique pour voitures et vélos.
 - Commerces de proximité.
 - Animations.

³² Source : PCAET Luberon Monts de Vaucluse Pays des Sorgues approuvé en juin 2022

1.2.2.8 PCAET du Gard rhodanien :³³

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Profitant de la remise en service des gares de Bagnols-sur-Cèze, de Pont-Saint-Esprit (phase réouverture anticipée) et de Laudun l'Ardoise (phase cible horizon SA2026), l'Agglomération aménage des pôles d'échanges multimodaux (PEM) afin de favoriser la multimodalité et l'intermodalité sur le territoire. Cette réouverture favorisera le report modal de la voiture vers le train.

- Actions en faveur des livraisons et la logistique :
 - Contribuer à la réduction du fret routier de marchandises :
 - Identifier les entreprises qui agissent sur le fret routier.
 - Accompagner les entreprises dans des audits transports - Plan mobilité employeur.
 - Poursuivre le travail de sensibilisation aux enjeux de la mobilité auprès des acteurs économiques et industriels du territoire.
 - Piloter la concertation et les groupes de travail regroupant les acteurs du territoire afin de favoriser le travail en synergie autour d'axes d'amélioration communs.
 - Renforcer la politique du territoire pour le transport fluvial et ferroviaire de marchandises
 - Réduire l'impact du fret routier de marchandises passe par une réflexion sur une hausse de la capacité transportée mais aussi par un report modal (ferroviaire / fluvial). Le transport fluvial répond aux besoins logistiques des entreprises par ses nombreux avantages tant économiques qu'écologiques.
 - Identification des pratiques susceptibles d'évoluer vers une intermodalité.
 - Pilotage de la concertation entre les acteurs du fret de marchandises sur le territoire.
 - Animation et suivi des actions mises en place.
 - Suivi du Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridionale porté par Voies Navigables de France.
 - Valorisation des actions menées par les entreprises du territoire à travers le diagnostic.

1.2.2.9 PDU du Grand Avignon :³⁴

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :

³³ Source : PCAET du Gard rhodanien

³⁴ Source : PDU du Grand Avignon

- Transformer le pôle d'échange du centre-ville d'Avignon (Gare centre) afin de faciliter l'intermodalité :
 - Supprimer la quasi-totalité du stationnement de surface sur le parvis.
 - Orienter le stationnement vers le parking en ouvrage Vinci Gare actuellement sous utilisé.
 - Assurer une continuité piétonne et modes doux.
 - Retrouver un aménagement de parvis/entrée de ville valorisant et qualitatif.
 - Proposer de nouveaux services en lien avec les nouveaux modes de déplacements urbains.
 - Constituer un Pôle d'Échanges Multimodal (regrouper les informations de ventes, jalonner et aménager une continuité entre la gare ferroviaire et routière et la station de tramway).
- Créer des pôles d'échanges et parcs-relais en entrée d'agglomération, en périphérie proche afin de rabattre les fonctions de terminus assurés en centre-ville vers ces pôles de périphérie grâce à des prolongements des lignes départementales/régionales.
- Identification de pôles d'échanges secondaires :
 - Pôles d'échanges TER/Car/Transports urbains.
 - Ou uniquement Car/Transports urbains.
- Réaménager le pôle d'échange multimodal du centre-ville d'Avignon (gare SNCF et gare routière) en intégrant des services d'autopartage, de vélos partagés (stations vélopop), des bornes de recharges électrique, ...

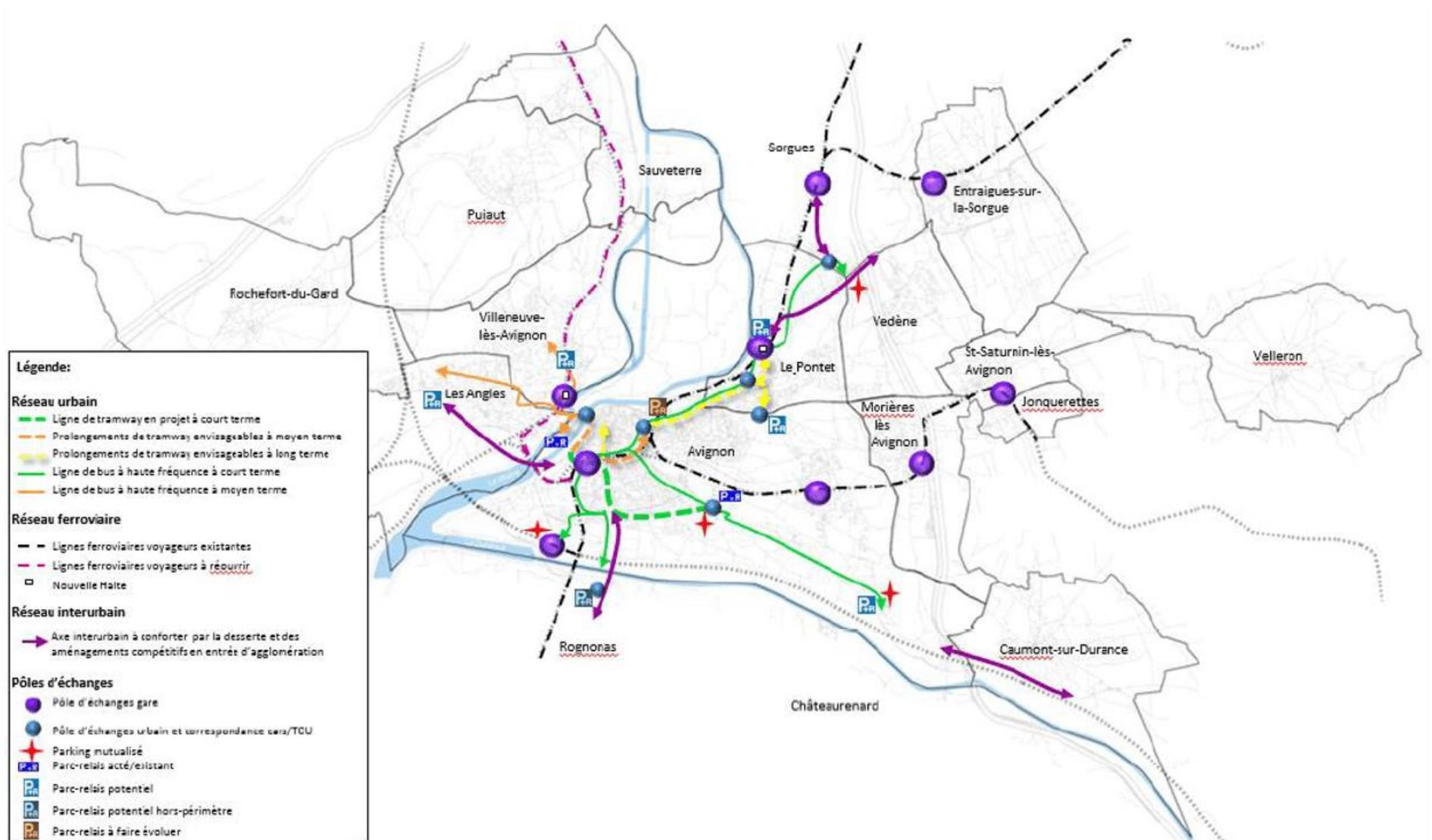


Figure 16 : Carte stratégique des transports en commun (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

- Actions en faveur en faveur des livraisons et la logistique :
 - Réaliser le pôle tri-modal de la Courtine : limiter le trafic poids lourds en transit, assurer dans les meilleures conditions le transport intermodal et le transport combiné des marchandises, opérer un report modal de la route vers le train et le fluvial.
 - Développer la complémentarité entre les ports du Pontet et Courtine : optimiser les infrastructures existantes, créer des synergies entre les ports du Pontet et de Courtine afin de mieux répondre à la demande des marchés nationaux et internationaux.
 - Améliorer la lisibilité et l'utilisation des aires de livraison pour les chauffeurs livreurs.
 - Favoriser l'utilisation de véhicules propres pour la réalisation des livraisons en centre-ville.
 - Harmoniser la réglementation poids lourds pour limiter les nuisances : harmonisation des horaires, canaliser les flux poids lourds sur le territoire, réglementer les livraisons dans l'intramuros avec le renforcement des aires de livraisons sur Saint-Ruf.
 - Réaliser une étude sur les origines-destinations des poids lourds.

- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport :
 - Définir des normes communes de stationnement dans les PLU.
 - Le PDU privilégie d'axer le développement urbain et des activités économiques de manière prioritaire autour des gares, du réseau structurant de TCSP et des espaces urbanisables le long du Rhône.

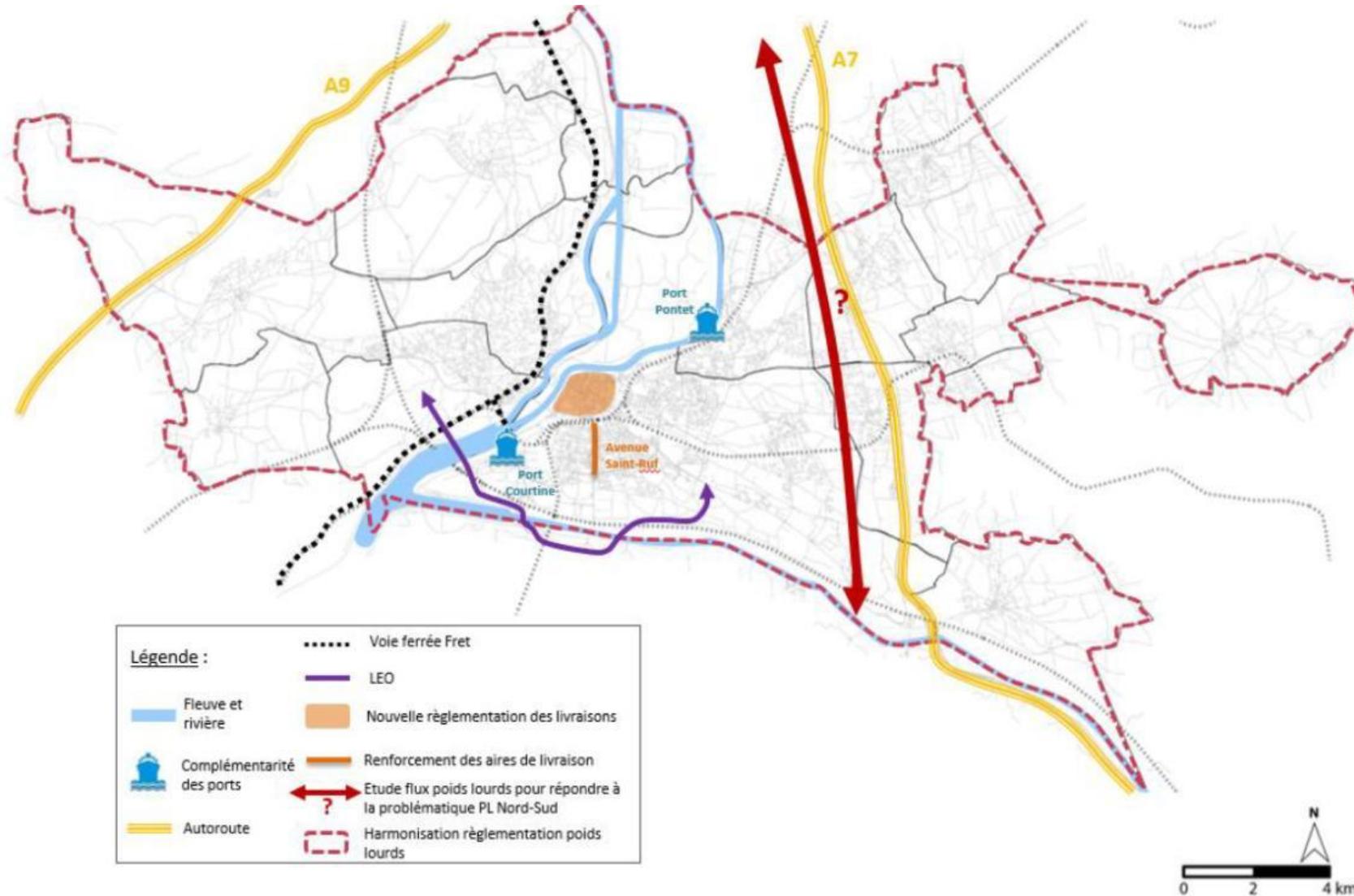


Figure 17 : Carte stratégique du transport de marchandise (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Des animations régulières sont proposées par les AOM sur le territoire notamment lors des semaines thématiques : semaine de la mobilité, Mai à vélo....

Points de comptage des vélos sur les véloroutes du Calavon et de la Via Venaissia.

L'AURAV (agence d'urbanisme) propose différents outils pour les collectivités afin de les accompagner dans leur compréhension des enjeux liés aux différentes mobilités et dans leur sensibilisation des citoyens.

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. De nombreuses aides sont répertoriées sur le site [Aides Territoires](https://aides-territoires.beta.gouv.fr/) <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Les Départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Alpes de Haute Provence) disposent de cadre d'intervention pour les aménagements cyclables et dans certains cas les équipements.

Les communautés d'agglomération de la CoVe et du Grand Avignon soutiennent les communes dans le développement des mobilités cyclables selon un dispositif propre.

1.2.6 Décarbonation

1.2.6.1 Schéma de Cohérence Territoriale Arc Comtat Ventoux ³⁵

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Développer et valoriser les nouveaux modes de déplacement émergents sur le territoire, à savoir le covoiturage et l'autopartage : solution complémentaire à l'offre existante sur le territoire, notamment dans les secteurs peu desservis par les transports collectifs.
 - Réalisation d'aire de covoiturage sur des lieux de stationnement existants, à proximité des grands axes de communication en lien avec le Département

- Action en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Développement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

³⁵ Source : Analyse SCoT Arc Comtat Ventoux

1.2.6.2 SCoT Bassin de Vie d'Avignon ³⁶

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Soutenir les politiques de covoiturage
 - Poursuivre le développement du covoiturage sur le bassin de vie d'Avignon par l'intermédiaire d'actions pouvant en développer l'usage (mise en place de la solution Klaxit en 2022 dans le Grand Avignon).
 - Développer un véritable réseau d'aires de covoiturage sur le territoire en cohérence avec le schéma départemental des aires de covoiturage du Vaucluse (stratégie de covoiturage réalisée sur le territoire du Grand Avignon avec l'appui de l'AURAV).
 - Promouvoir la mise en place de Plan de Déplacements d'Entreprises et inter-entreprises.
 - Favoriser et accompagner dans les collectivités la mise en place :
 - De covoiturage,
 - D'innovations en matière de stationnement et de partage de la voirie,
 - D'offres de services, de numérique ou encore de billettique.
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Favoriser et accompagner dans les collectivités la mise en place :
 - De transports autonomes,
 - De mobilité électrique.
- Actions en faveur des livraisons et la logistique :
 - Restriction de l'accès des poids lourds aux centres villes, favorisant les utilitaires non polluants :
 - Plan faubourgs : interdiction du trafic de poids lourds de 40 tonnes et plus aux heures de pointe (07-09h et 16h-19h).

³⁶ Source : Analyse SCoT Bassin de Vie d'Avignon

1.2.6.3 SCoT du Gard rhodanien ³⁷

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Mailler le territoire d'aires de covoiturage, en priorité au niveau des pôles structurants, une solution plus adaptée aux espaces ruraux.

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Promouvoir le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en lien avec les projets d'aménagement (PEM, pôles d'échanges relais, aires de covoiturage, zones d'activités, parkings faciles d'accès ...), ainsi que la station de recharge développée par la CNR à Pont-St-Esprit dans le cadre du corridor électrique déployé le long de la vallée du Rhône (du lac Léman à la mer Méditerranée).

³⁷ Source : Analyse du SCoT du Gard rhodanien

1.2.6.4 SCoT Pays d'Apt Luberon ³⁸

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Poursuivre la mise en place de vélos à assistance électrique sur le territoire de la CCPAL notamment au sein de la ville centre :
 - Un parc d'une vingtaine de vélos à assistance électrique (VAE) a déjà été mis à disposition des Aptésiens.
 - Réflexion sur l'aménagement d'aires de covoiturage / autostop organisé dans les Pôles d'échanges (PEM) et près des axes routiers (une plateforme de covoiturage avait anciennement été mise en place (ZAPT) sur le territoire, mais a été fermée par la suite. Des aménagements en faveur du covoiturage avait donc déjà été réalisé).

³⁸ Source : Analyse SCoT Pays d'Apt Luberon

1.2.6.5 SCoT Vaison Ventoux .³⁹

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Déployer des aires de covoiturage sur les 19 communes du territoire :
 - Localiser si possible les aires près d'un axe routier significatif, notamment le long des RD 977 / RD938 et RD51, au niveau de carrefours stratégiques et/ou d'une zone d'activités économiques structurante à l'échelle du territoire (ZAE du Camps Bernard à Sablet, celle de la Béraude à Cairanne ou encore celle des Ecluses à Vaison-la-Romaine).
 - Communiquer avec les acteurs privés afin de mettre à disposition des usagers des places réservées aux covoitureurs sur les parkings (zone commerciale en entrée de ville de Vaison-la-Romaine).

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques situé de manière privilégiée à proximité :
 - Du centre-ville de Vaison-la-Romaine et des communes,
 - De la zone commerciale entre Vaison-la-Romaine et St Romain,
 - Des zones d'activités économiques,
 - Ou encore des parkings facilement accessibles,
 - Des itinéraires cyclos organisés sur le territoire et à venir, notamment le long de la véloroute de l'Ouvèze (portion Sablet / Mollans).

³⁹ Source : Analyse SCoT Vaison Ventoux

1.2.6.6 PCAET Cavaillon Pays de Sorgue ⁴⁰

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Conforter et encadrer la pratique du covoiturage en travaillant si possible sur les éléments suivants :
 - Travailler avec une entreprise spécialisée pour la mise en place et l'exploitation d'un service de covoiturage.
 - Réflexion sur la mise en place d'une incitation financière afin de subventionner les conducteurs et trouver des économies pour les passagers.
 - Développer une application et un site web pour le covoiturage.
 - Animer la communauté sur les réseaux sociaux et via des évènements.
 - Aménager des aires de covoiturage aux endroits stratégiques et soigner leur signalétique.
 - Étudier l'opportunité de mettre en place un système d'autopartage, idéalement en mutualisation avec les collectivités.

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Intensifier le développement et la généralisation de véhicules propres.
 - En lien avec le déploiement de ces véhicules, réflexion autour de la construction de dispositifs de production d'énergie, de stockage et de distribution : centrales photovoltaïques, production de bioGNV destinés aux véhicules...
 - Pour la distribution, réflexion autour de la mise en place de stations multi-énergie (GNV + électrique).
 - Favoriser le renouvellement des flottes des acteurs publics vers des véhicules propres (ordures ménagères, services techniques, véhicules de service, bus et cars etc.).

⁴⁰ Source : PCAET Cavaillon Pays de Sorgue

1.2.6.7 PCAET du Gard rhodanien ⁴¹

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Maintenir le Transport à la demande existant.
 - Réflexion pour élargir le Transport à la demande à toute la population, en zonal.

1.2.6.8 PCAET Pays d'Apt Luberon

- Action en faveur de la mobilité alternative à l'autosolisme
 - Développer de nouvelles énergies pour les transports

La raréfaction des énergies fossiles couplée à l'émergence de nouveaux modes de propulsion ne fait que renforcer l'équation consistant à choisir la bonne énergie pour le bon mode de déplacement, et le bon mode de déplacement pour le bon usage. Plusieurs filières sont proposées, chaque système présentant ses caractéristiques propres, ses forces et ses faiblesses, souvent susceptibles d'évolution.

Cette action vise à accélérer le développement et la généralisation de véhicules propres dans une démarche générale de transition énergétique. Il s'agit d'associer au déploiement de ces véhicules la construction de réseaux de production d'énergie, de stockage et de redistribution à destination d'un système d'alimentation électrique et de gaz naturel pour véhicules (GNV). Le potentiel méthanisable du secteur permettrait de rouler en grande partie au BioGNV, carburant 100% renouvelable.

Afin de consolider la mobilité électrique, la collectivité peut s'associer aux industriels pour conforter le réseau de distribution à destination des véhicules particuliers à travers des bornes de recharge et de la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.

Pour la mobilité au GNV, si le marché de la voiture particulière GNV reste aujourd'hui marginal, les usages sont plus importants dans le secteur des transports lourds (véhicules de collecte de déchets, transports publics, transports de marchandises, BTP, etc.) Aussi, le développement d'une station de GNV doit être programmé en lien direct avec les futurs utilisateurs du service : les exploitants des services publics, entreprises privées, ou la mise en place d'une station privée à usage unique ou restreint.

- Mettre à disposition un parc de vélos à assistance électrique

Cette action concerne la mise en place d'un service de location. En regroupant l'achat des vélos ou en faisant appel à des entreprises de location, la collectivité peut avoir des tarifs intéressants. La location permet aux habitants de tester ce mode de déplacement, sans engagement financier ou dans le temps. A l'issue de la location, les habitants sont orientés vers les autres dispositifs d'aide à l'achat d'un VAE. Ce service pourrait également servir aux fins touristiques

⁴¹ Source : PCAET du Gard rhodanien

1.2.6.9 PDU du Grand Avignon ⁴²

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Développer le système de vélos en libre-service (Vélopop).
 - Aménager des aires de covoiturage au niveau des échangeurs autoroutiers : projet réalisé par Vinci à la sortie autoroutière 23 (Avignon Nord) et engagé pour la 24 (Avignon Sud)).
 - Un parking de 80 places ouvert à l'été 2024, 114 places prévues à la fin des travaux de l'aire d'Avignon nord.
 - Créer des places de stationnement dédiées au covoiturage au sein de chaque commune.
 - Soutenir le dispositif d'autopartage.
 - Mettre en place un bouquet de services de mobilité dans toutes les gares : stations d'autopartage, stations de vélos en libre-service (Vélopop) etc.

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Implantation de bornes de recharge électrique : objectif de 20 bornes sur 5 ans.
 - Fin 2020 : on est à près de 60 bornes à disposition des usagers.

⁴² Source : PDU du Grand Avignon

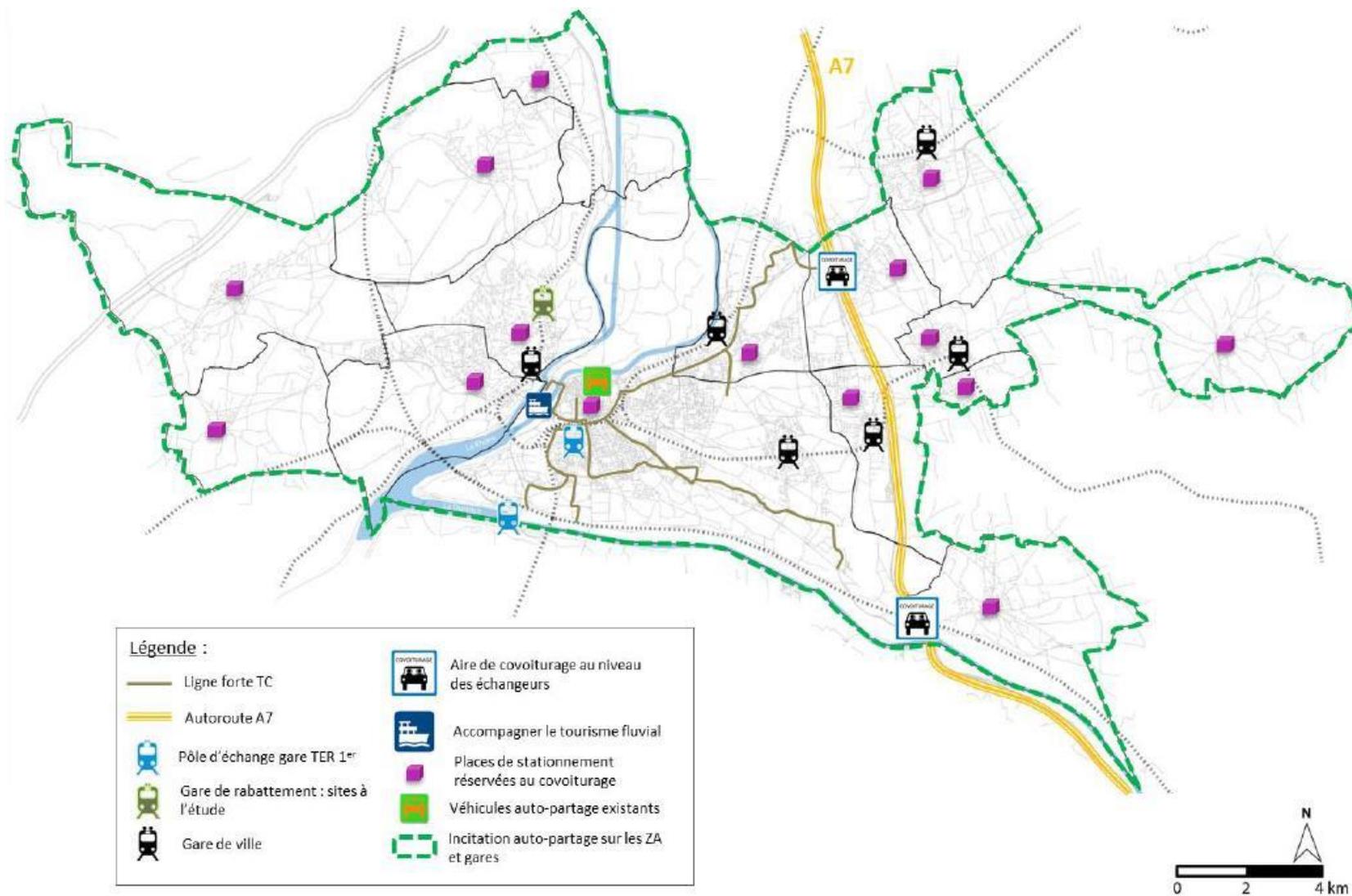


Figure 18 : Carte stratégique des modes alternatifs à la voiture (source : Analyse PDU du Grand Avignon)



Figure 19 : Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (source : Analyse PDU du Grand Avignon)

1.3 Analyse socio-économique

Le bassin de mobilité F compte une population de plus de 620 000 habitants. La densité de population est de 160,8 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin F par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone 2020
CA du Gard rhodanien	74 755	26 958	29 039
CA du Grand Avignon	193 914	89 424	71 801
CA Luberon Monts de Vaucluse	54 777	21 165	21 559
CA des Sorgues du Comtat	50 385	16 878	20 343
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	70 930	23 167	26 676
CC Aygues Ouvèze en Provence	19 937	4 432	8 587
CC Pays d'Apt-Luberon	28 939	10 175	10 426
CC Pays d'Orange en Provence	44 587	18 675	17 111
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	33 790	11 299	13 678
CC Rhône Lez Provence	24 224	7 561	8 478
CC Vaison Ventoux	16 679	6 476	6 375
CC Ventoux Sud	9 538	2 107	3400 ⁴³
TOTAL BASSIN F	622 455	238 317	237 473

La répartition de la population sur le bassin de mobilité F est présentée figure suivante.

⁴³ Source : Insee EMP T5 – Emploi et activité

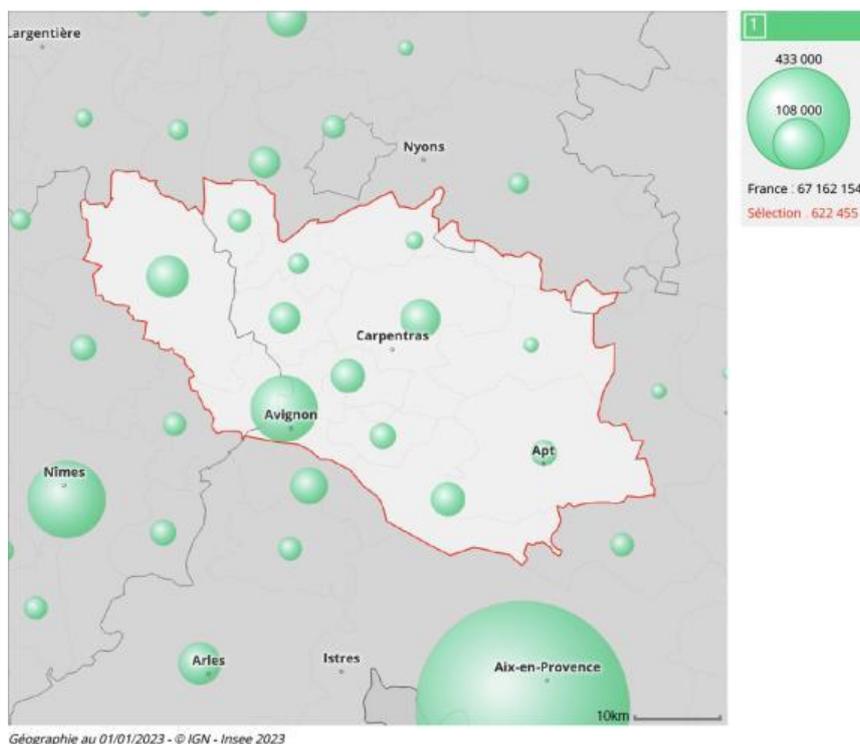


Figure 20 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité F comprend plus de 230 000 emplois.

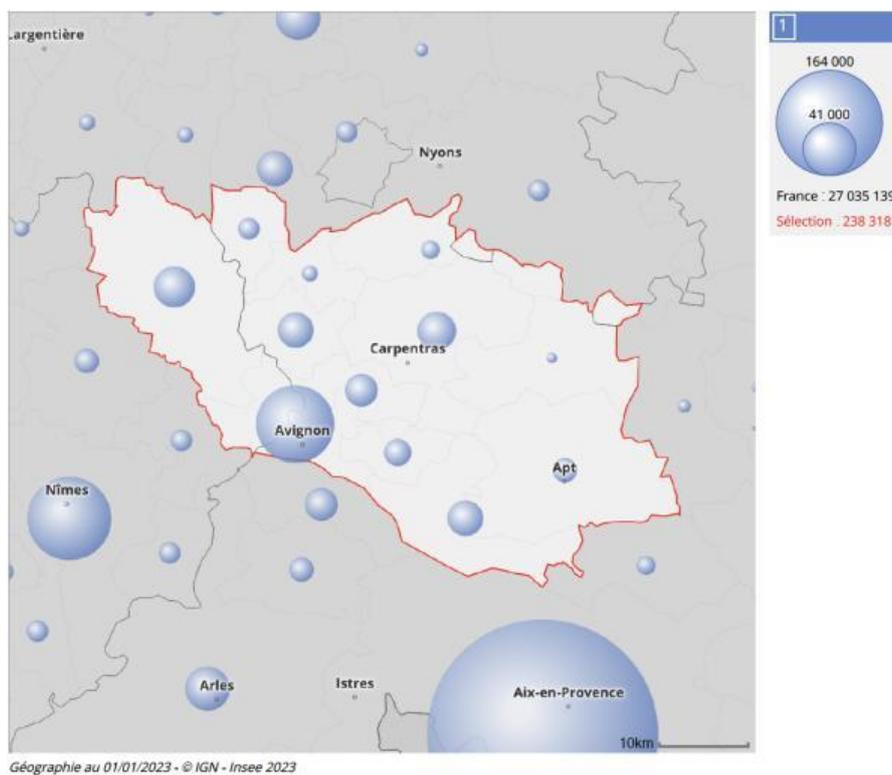


Figure 21 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

1.4.1 Volumétrie des déplacements

Les déplacements internes sont présentés par secteur

- le secteur Avignon regroupe les EPCI suivants :
 - CA du Grand Avignon
 - CA des Sorgues du Comtat
 - CC Aygues Ouvèze en Provence
 - CC Pays d'Orange en Provence
 - CC Rhône Lez Provence
- le secteur Carpentras / Apt regroupe :
 - CA Luberon Monts de Vaucluse
 - CA Ventoux-Comtat-Venaissin
 - CC Pays d'Apt-Luberon
 - CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
 - CC Vaison Ventoux
 - CC Ventoux Sud

La CA du Gard rhodanien ayant rejoint le bassin de mobilité F a posteriori des études de déplacements, les données n'ont pu être intégrées dans les volumes indiqués.

1.4.1.1 Flux du secteur Avignon

Les flux internes du secteur sont légèrement majoritaires (57% des flux).

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Secteur Avignon (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin secteur Avignon	57%	624 000
Avec les EPCI extérieurs au secteur	43%	474 600
TOTAL	100%	1 098 600

1.4.1.2 Déplacement internes au secteur Avignon

Les déplacements internes au secteur d'Avignon sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	CA du Grand Avignon	311 200	64%	100%
	CA des Sorgues du Comtat	56 100	12%	
	CC Aygues Ouvèze en Provence	18 400	4%	
	CC Pays d'Orange en Provence	68 700	14%	
	CC Rhône Lez Provence	29 500	6%	
	TOTAL Intra-EPCI Secteur Avignon	483 900	78%	
Inter-EPCI	TOTAL Inter-EPCI Secteur Avignon	140 100	22%	
TOTAL déplacements internes Secteur Avignon		624 000	100%	

Les déplacements internes CA du Grand Avignon représentent 64% des déplacements Intra-EPCI.

78% des flux internes au secteur Avignon sont des flux intra-EPCI.

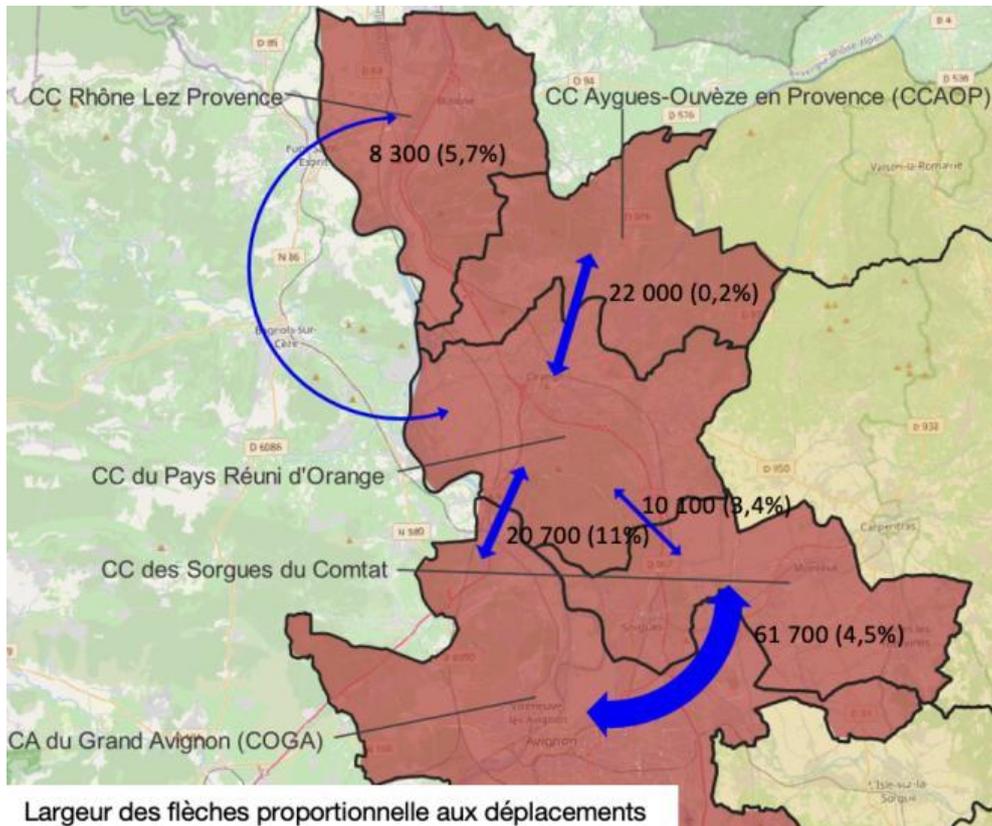


Figure 22 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base Secteur Avignon (Part modale TC) (source : Étude des flux de déplacements)

Systra -

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au secteur Avignon

Les flux avec les EPCI du bassin F extérieurs au secteur d'Avignon sont de 17% avec la CA Ventoux-Comtat-Venaissin, 8% avec la CC Pays des Sorgues Monts du Vaucluse et 8% avec la CA du Gard rhodanien. Des échanges importants sont recensés avec CA Terre de Provence

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CA Terre de Provence	75 900	16%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	81 600	17%
CC Pays des Sorgues Monts du Vaucluse	39 100	8%
Métropole d'AMP	43 000	9%
CA du Gard rhodanien	37 500	8%
CC du Pont du Gard	9 500	2%
CC Drôme Sud Provence	24 600	5%
Autres EPCI (flux < 9 500)	163 400	16%
TOTAL	474 600	100%

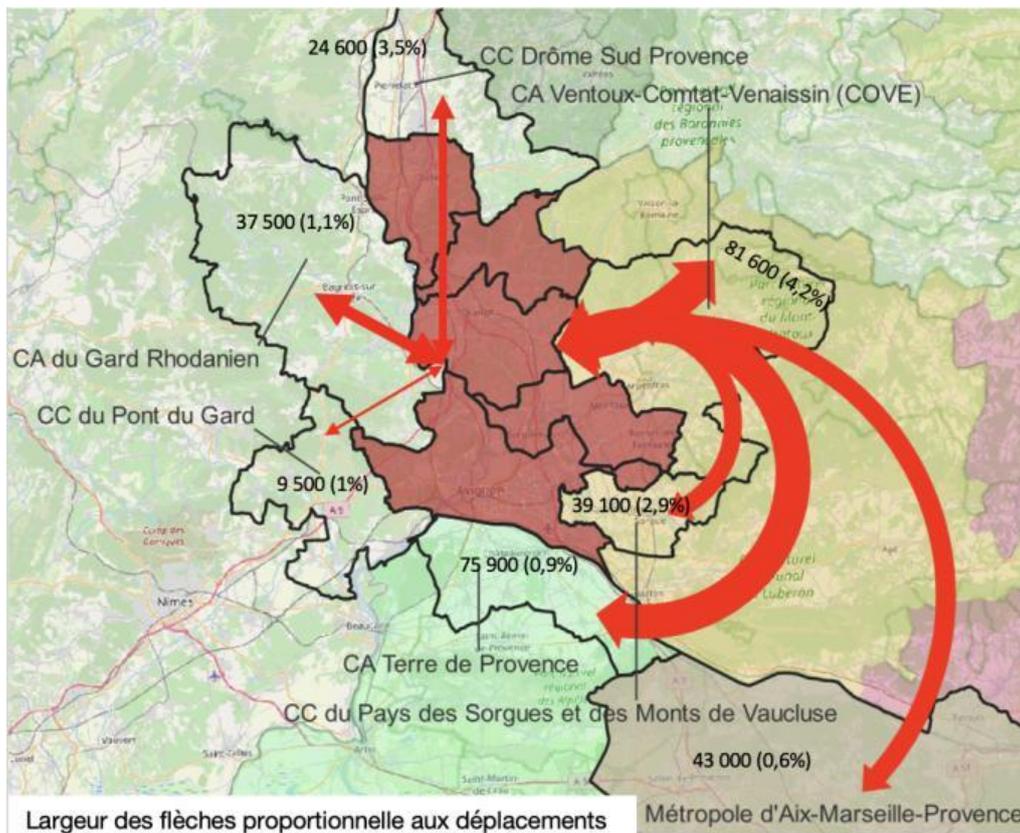


Figure 23 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.4 Flux du secteur Carpentras / Apt

1.4.1.5 Déplacement internes au secteur Carpentras / Apt

Les déplacements internes au secteur Carpentras/Apt sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	CA Luberon Monts de Vaucluse	83 300	25%	100%
	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	109 400	33%	
	CC Pays d'Apt-Luberon	52 500	16%	
	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	45 200	14%	
	CC Vaison Ventoux	24 300	7%	
	CC Ventoux Sud	13 000	4%	
	TOTAL Intra-EPCI Carpentras / Apt	327 700	84%	
Inter-EPCI	TOTAL Inter-EPCI Carpentras / Apt	60 400	16%	
	TOTAL déplacements internes Carpentras / Apt	388 100	100%	

Les déplacements internes dans la CA Ventoux-Comtat-Venaissin représentent 33% des déplacements Intra-EPCI.

84% des flux internes au secteur Carpentras/Apt sont des flux intra-EPCI.

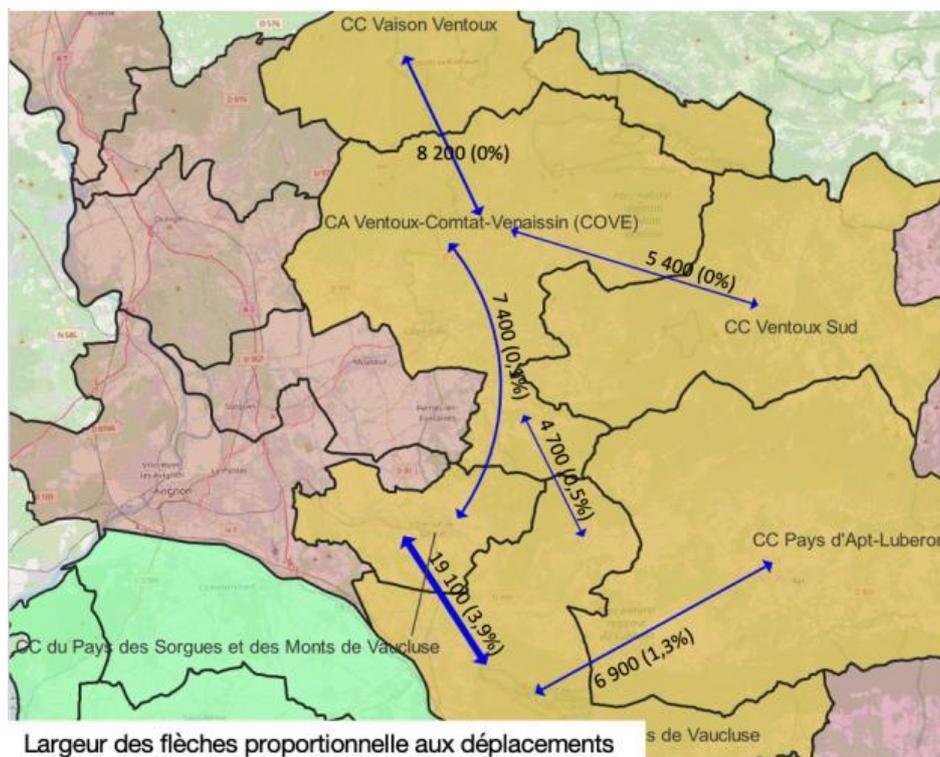


Figure 24 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.6 Déplacements avec EPCI extérieurs au secteur Carpentras / Apt

Les échanges les plus importants sont avec la CA du Grand Avignon. Les déplacements avec le secteur d'Avignon représentent 43% des flux.

Tableau 7 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CC des Baronnies en Drôme Provençale	5 100	1%
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	4 700	1%
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	7 300	2%
Métropole d'AMP	59 000	17%
CC Territoriale Sud Luberon	9 800	3%
CC Vallée des Baux-Alpilles	4 600	1%
CA Terre de Provence	29 800	9%
CA du Grand Avignon	78 900	23%
CA des Sorgues du Comtat	52 500	15%
CC du Pays d'Orange en Provence	16 800	5%
CA du Gard rhodanien	5 300	2%
CC Aygues Ouvèze en Provence	8 900	3%
CC Rhône Lez Provence	5 100	1%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	4 700	1%
Autres EPCI (flux < 4 700)	48 800	14%
TOTAL	341 300	100%

Hors bassin F, les échanges les plus importants sont avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

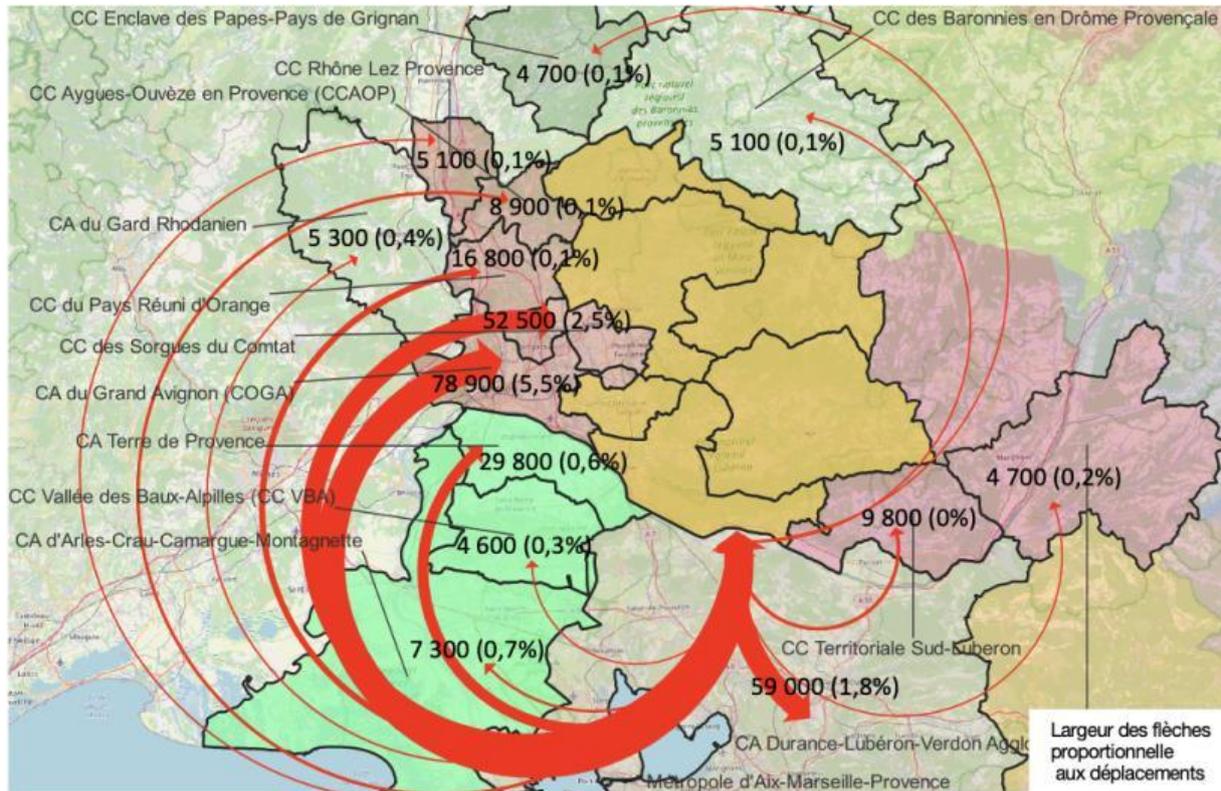


Figure 25 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.7 Flux Bassin F

À partir de données des deux secteurs, une estimation a été réalisée pour l'ensemble du bassin F.

73% des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin F sont internes au bassin.

Les déplacements depuis et vers le bassin de mobilité F représentent 27% des flux.

Tableau 8 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin F (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin F	73%	1 160 300
Avec les EPCI extérieurs au bassin	27%	422 100
TOTAL	100%	2 079 600

1.4.1.8 Déplacement internes au bassin F

Les déplacements internes du bassin F sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Par de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	CA du Grand Avignon	311 200	38%	100%
	CA des Sorgues du Comtat	56 100	7%	
	CC Aygues Ouvèze en Provence	18 400	2%	
	CC Pays d'Orange en Provence	68 700	8%	
	CC Rhône Lez Provence	29 500	4%	
	CA Luberon Monts de Vaucluse	83 300	10%	
	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	109 400	13%	
	CC Pays d'Apt-Luberon	52 500	6%	
	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	45 200	6%	
	CC Vaison Ventoux	24 300	3%	
	CC Ventoux Sud	13 000	2%	
	TOTAL Intra-EPCI		811 600	
Inter-EPCI	TOTAL Inter-EPCI		348 700	30%
TOTAL DÉPLACEMENTS INTERNES		1 160 300	100%	

Les déplacements internes CA du Grand Avignon représentent 38% des déplacements Intra-EPCI.

70% des flux internes au secteur Avignon sont des flux intra-EPCI.

1.4.1.9 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin F

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin F sont avec la CA Terre de Provence (25%) suivie par la Métropole voisine Aix-Marseille-Provence (24%).

Tableau 10 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Part de flux
CC des Baronnies en Drôme Provençale	5 100	1%
CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération	4 700	1%
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	7 300	2%
Métropole d'AMP	102 000	24%
CC Territoriale Sud Luberon	9 800	2%
CC Vallée des Baux-Alpilles	4 600	1%
CA Terre de Provence	105 700	25%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	4 700	1%
CC du Pont du Gard	9 500	2%
CC Drôme Sud Provence	24 600	6%
Autres EPCI	144 100	34%
TOTAL	422 100	100%

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidants



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin F. L'usage des transports en commun représente environ 2% de la part modale.

L'usage des transports en commun est supérieur à 6% de la part modale sur la CA du Grand Avignon.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible sur le bassin de mobilité F.

Tableau 11 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CA du Gard rhodanien	85,5	2,2	0,9	11,4
CA du Grand Avignon	78,7	6,3	3,9	11,1
CA Luberon Monts de Vaucluse	84,3	2,1	2,2	11,4
CA des Sorgues du Comtat	88,5	2,1	1,4	8
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	84,7	2,2	1,3	11,8
CC Aygues Ouvèze en Provence	89,5	1,5	1,2	7,8
CC Pays d'Apt-Luberon	81,9	1,8	1,1	15,2
CC Pays d'Orange en Provence	81,5	2,8	3,1	12,6
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	84,3	2,7	2,7	10,3
CC Rhône Lez Provence	88,9	2,2	1	7,9
CC Vaison Ventoux	82,5	1,4	1,6	14,5
CC Ventoux Sud	82,7	1,5	0,6	15,2

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par EPCI pour l'ensemble du bassin de mobilité F.

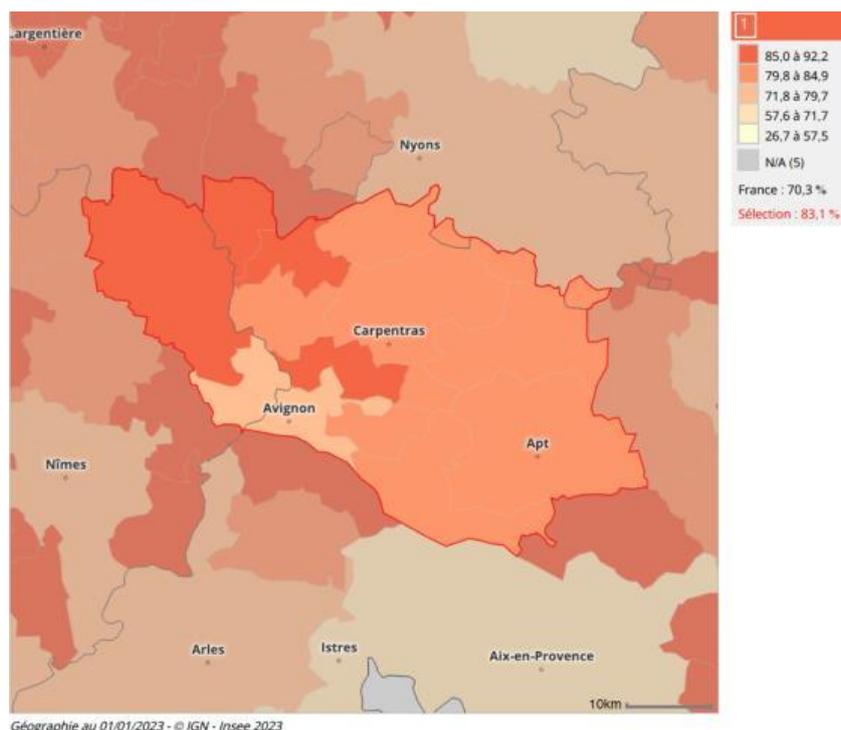


Figure 26 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

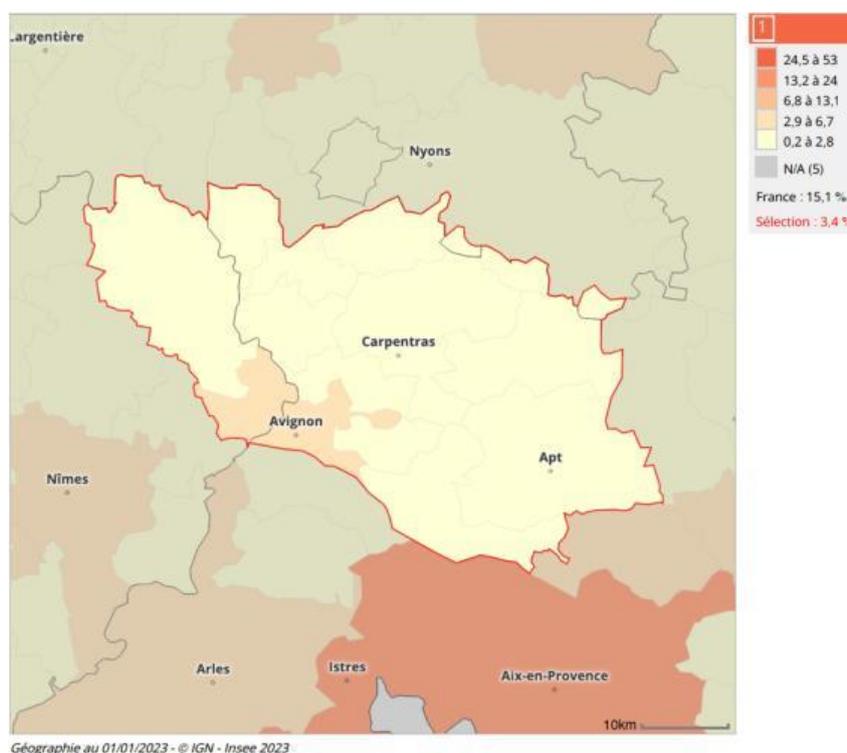


Figure 27 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))⁴⁴

⁴⁴Source : https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

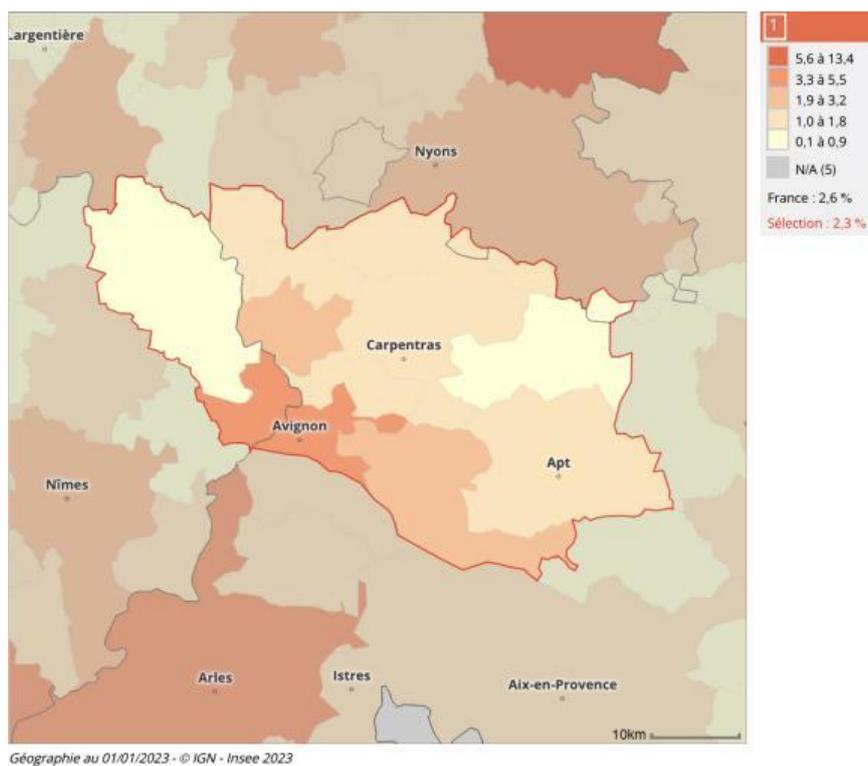


Figure 28 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

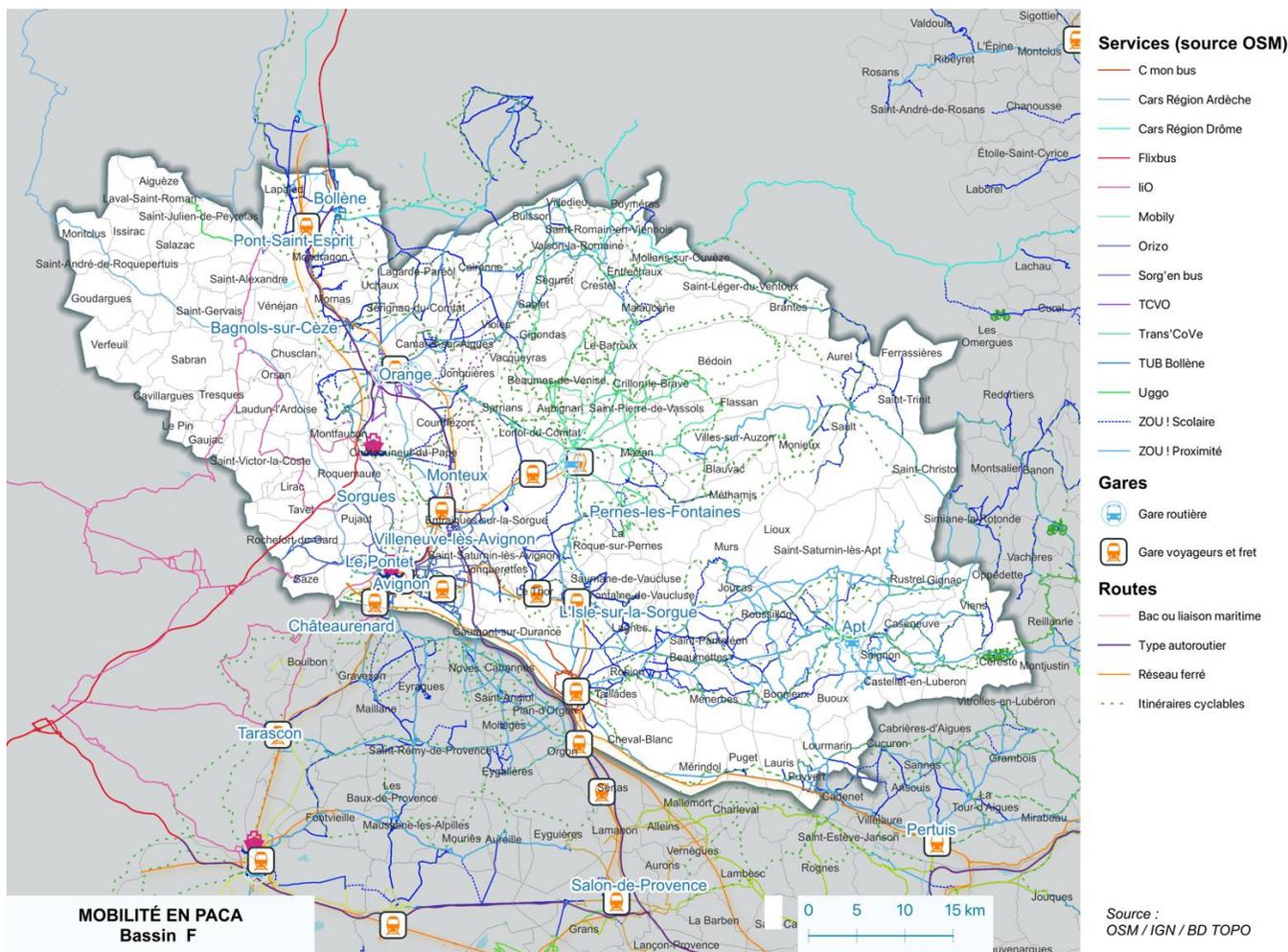
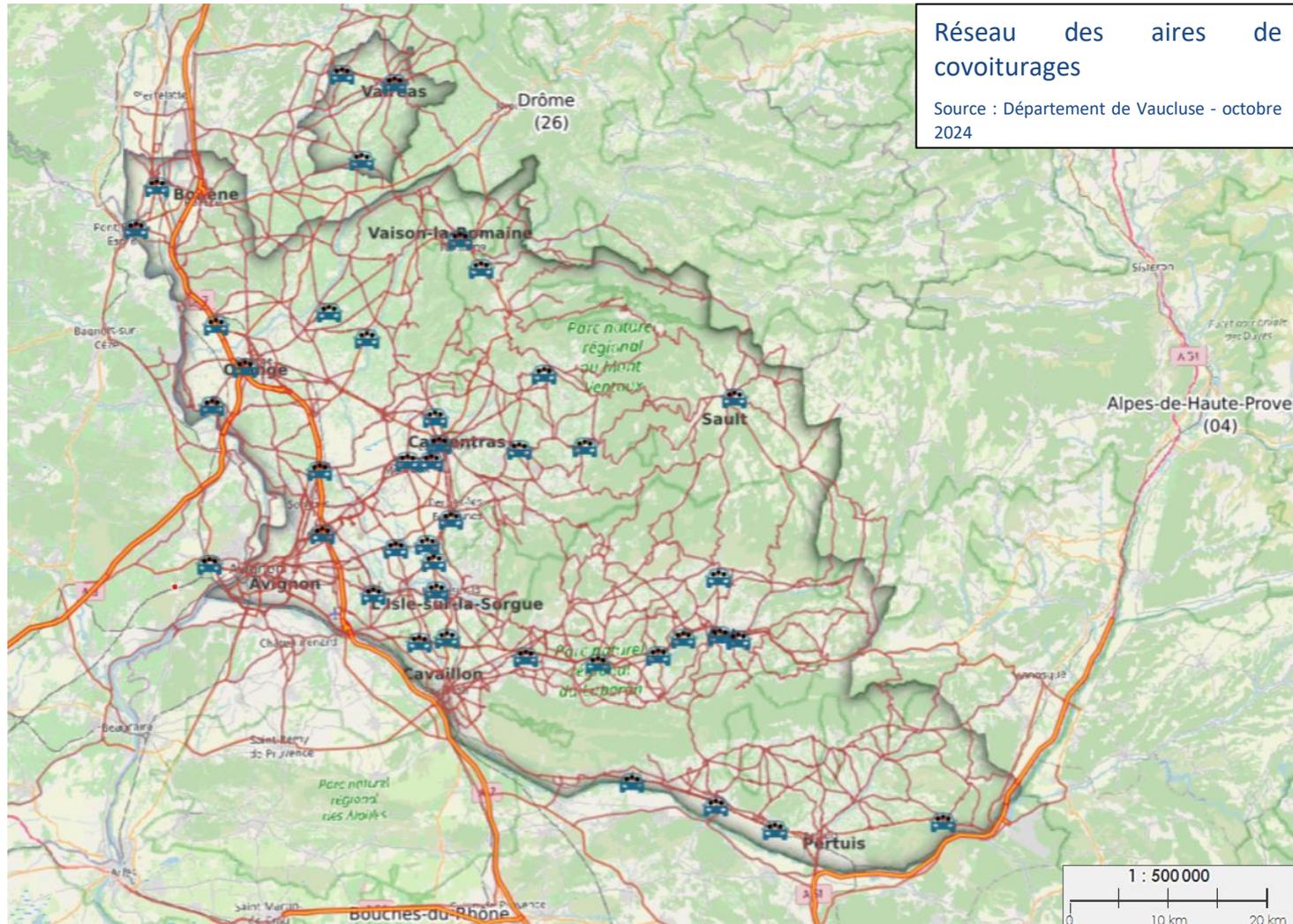


Figure 29. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin F (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo ; BD Topage et Admin Express))

Carte du Réseau des aires de covoiturage :



Carte des itinéraires cyclables en Vaucluse : source Département de Vaucluse ([site https://maps.vaucluse.fr](https://maps.vaucluse.fr))

1.6 Services de mobilités⁴⁵

1.6.1 Service Régulier Transport



1.6.1.1 *Transport interurbain et urbain*

Bus et car



Le réseau régional Cars ZOU ! s'étend à l'ensemble des bus et trains du réseau de transport de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Figure 30 : Plan des lignes ZOU ! Vaucluse et Bouches-du-Rhône (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

⁴⁵ Source : Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin F



Le réseau régional LIO, service public Occitanie transports dessert également le bassin de mobilité F.



Figure 31 : Plan des lignes LIO Gard (source : Région Occitanie)



Le réseau de transport Uggo de la **CA du Gard rhodanien** propose 28 lignes de transports scolaires qui desservent les 44 communes de l'EPCI. Tous les usagers peuvent utiliser les bus scolaires, sous réserve de places disponibles.

disponibles.

Des Navettes urbaines gratuites couvrent les communes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit.

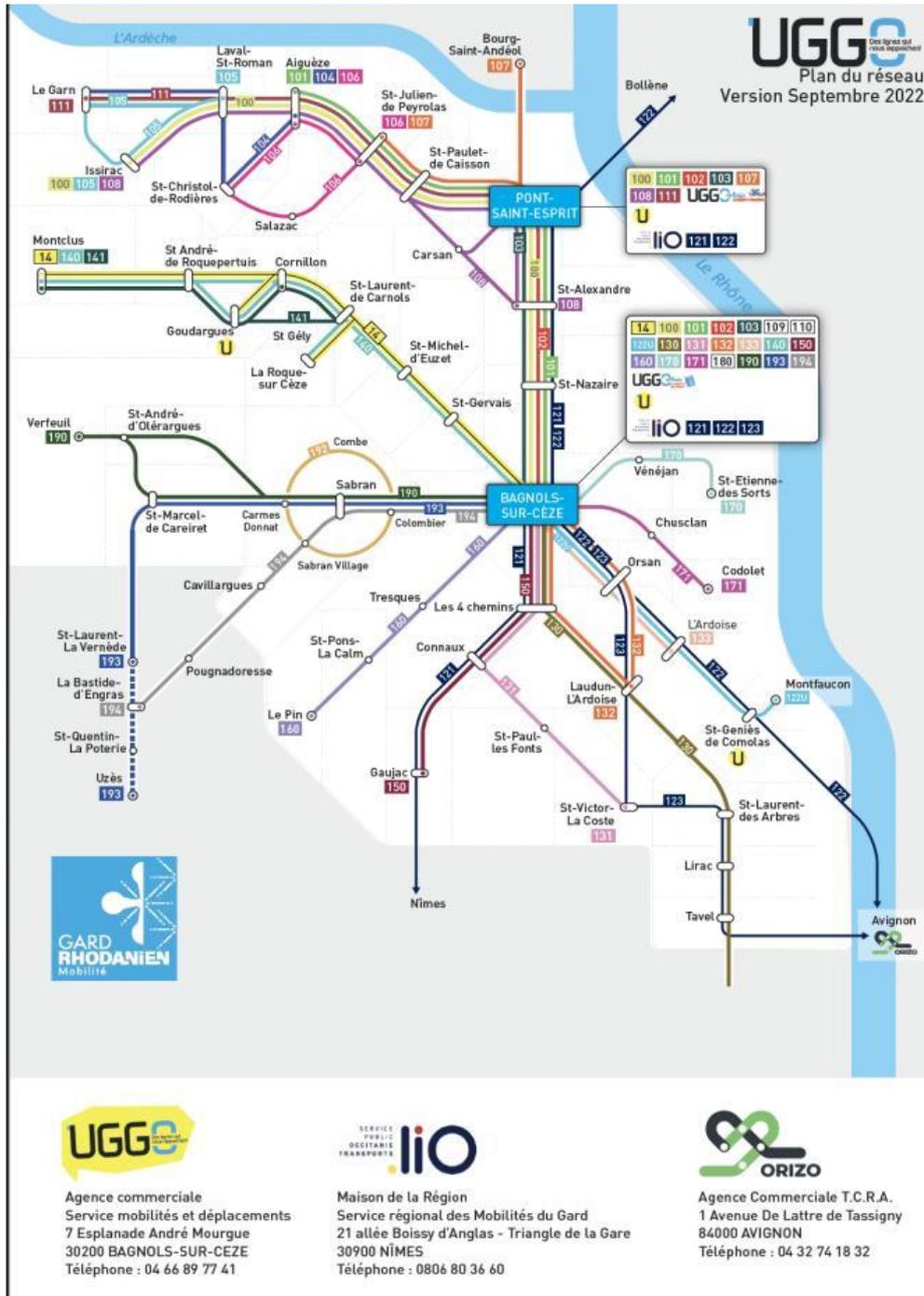


Figure 32 : Plan des lignes CA du Gard rhodanien (source : UGGO)



Orizo est le réseau de transport en commun de la **CA du Grand Avignon**. Une ligne de tram dessert Avignon. Deux lignes de bus à haute fréquence, Chron'hop, complètent l'offre du tram sur le territoire du Grand Avignon. 30 lignes de bus sillonnent le Grand Avignon en connexion avec le Tram et les lignes Chron'hop. Quatre navettes gratuites desservent le centre-ville d'Avignon.

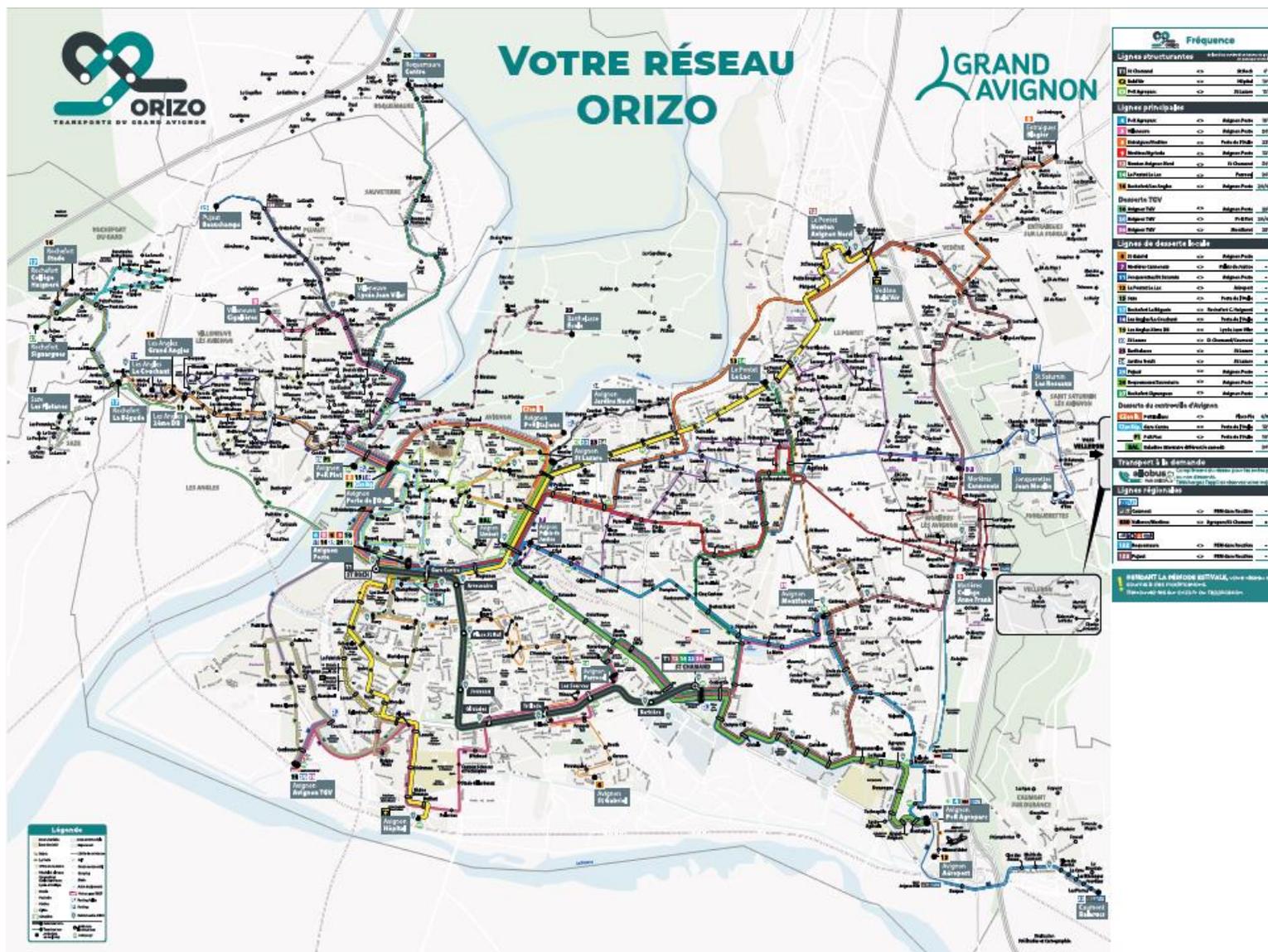


Figure 33 : Plan des lignes CA du Grand Avignon (source : ORIZO-octobre 2024)



Créé en 2016 par la Ville de Cavaillon, le réseau de transport urbain cavaillonnais Cmonbus est passé intercommunal lors de la création de la **CA Luberon Monts de Vaucluse**. Il comprend cinq lignes de bus urbaines qui maillent la ville de Cavaillon, un navette villageoise vers Les Vignères, Robion et les Taillades trois lignes adaptées aux horaires des scolaires, un navette P+R entre le parking du Grenouillet et le centre-ville de Cavaillon (exploité en minibus électriques).

Le reste du ressort territorial de l'agglomération reste desservi par le réseau régional Zou.

Un nouveau réseau à l'horizon de septembre 2025 est en cours d'étude et pourrait étendre la couverture du réseau Cmonbus et proposer une meilleure intégration avec le réseau régional.



Figure 34 : Plan transport urbain de Cavaillon (source : Cmonbus)



La CA des Sorgues du Comtat gère l'organisation du réseau de transports en commun de Sorgues et de Monteux avec quatre lignes pour Sorg'en bus et une ligne pour Mont'en bus.

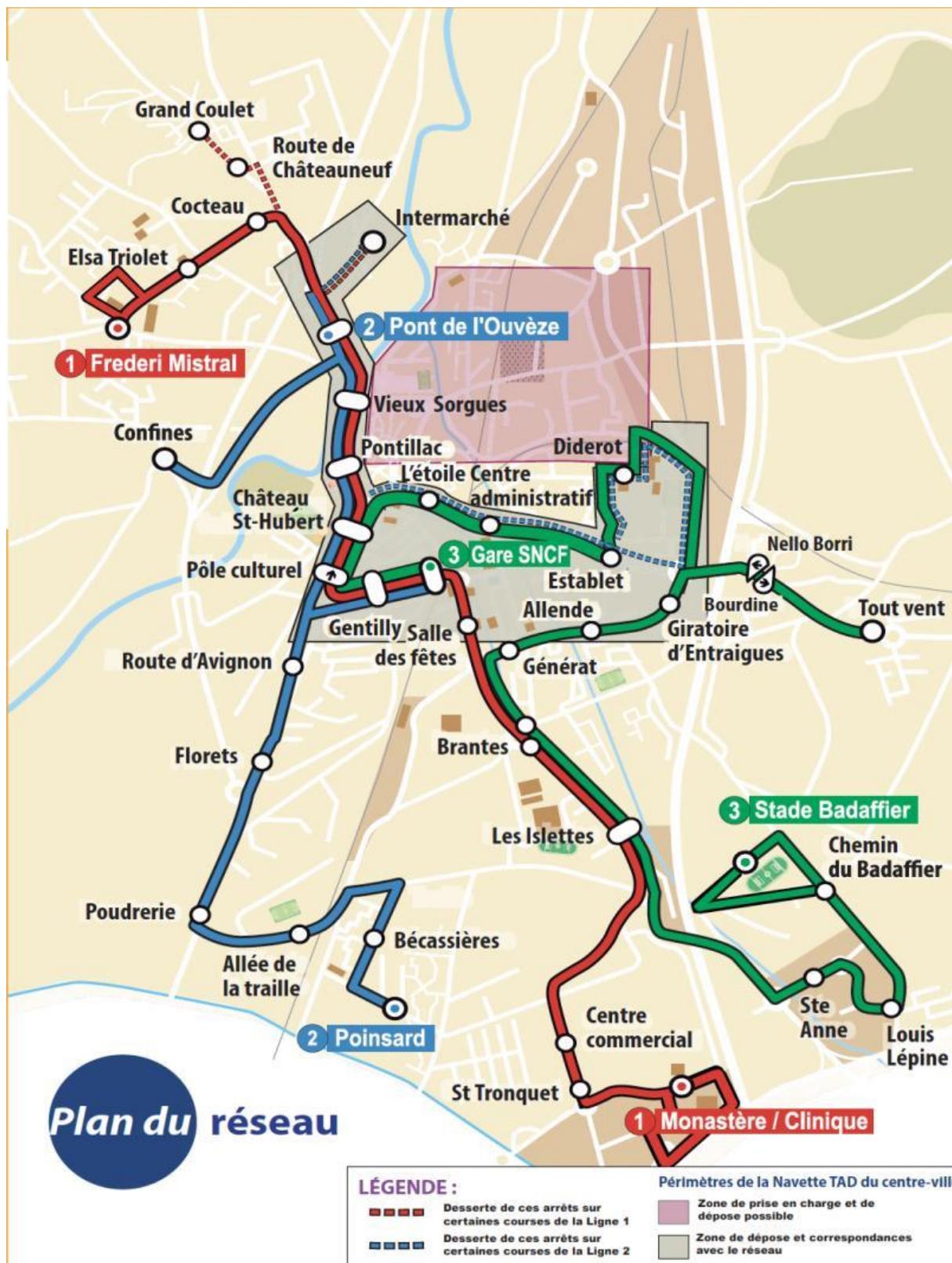


Figure 35 : Plan réseau CA des Sorgues du Comtat (source : Sorg'en bus)

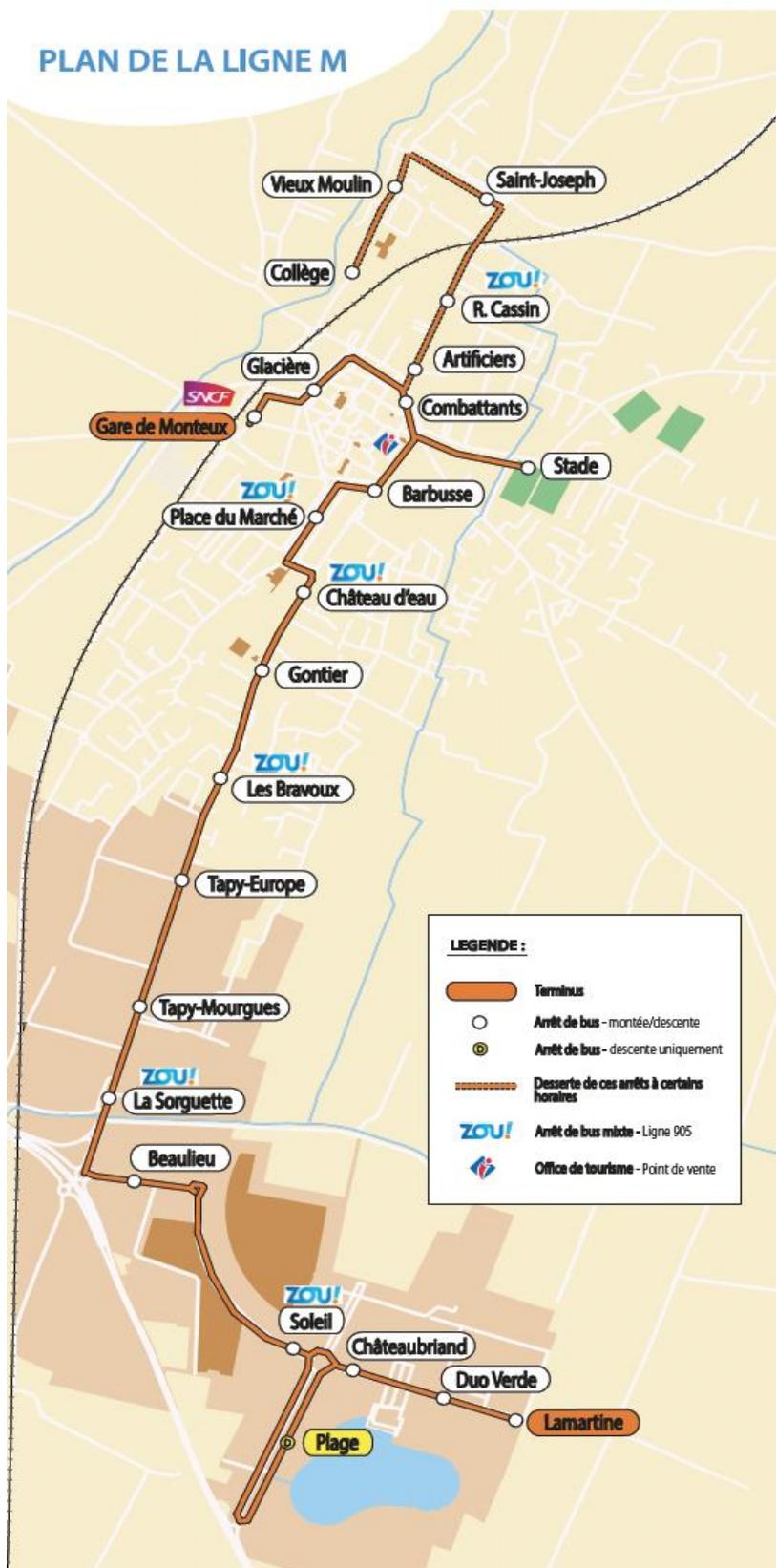


Figure 36: Plan réseau CA des Sorgues du Comtat (source : site de la CA des Sorgues du Comtat-aout 2024)



Trans'CoVe est le réseau de transport public de La **CA du Ventoux-Comtat-Venaissin**. Le réseau est composé d'un ensemble de 11 lignes de transport en commun qui desservent toutes les communes de l'agglomération. Cinq lignes sont urbaines et six lignes sont périurbaines. Les lignes urbaines représentent 40% des kilomètres commerciaux du réseau et sont exploitées en véhicules 100% électriques.

Une navette gratuite dessert Carpentras les vendredis matins, jour du marché.

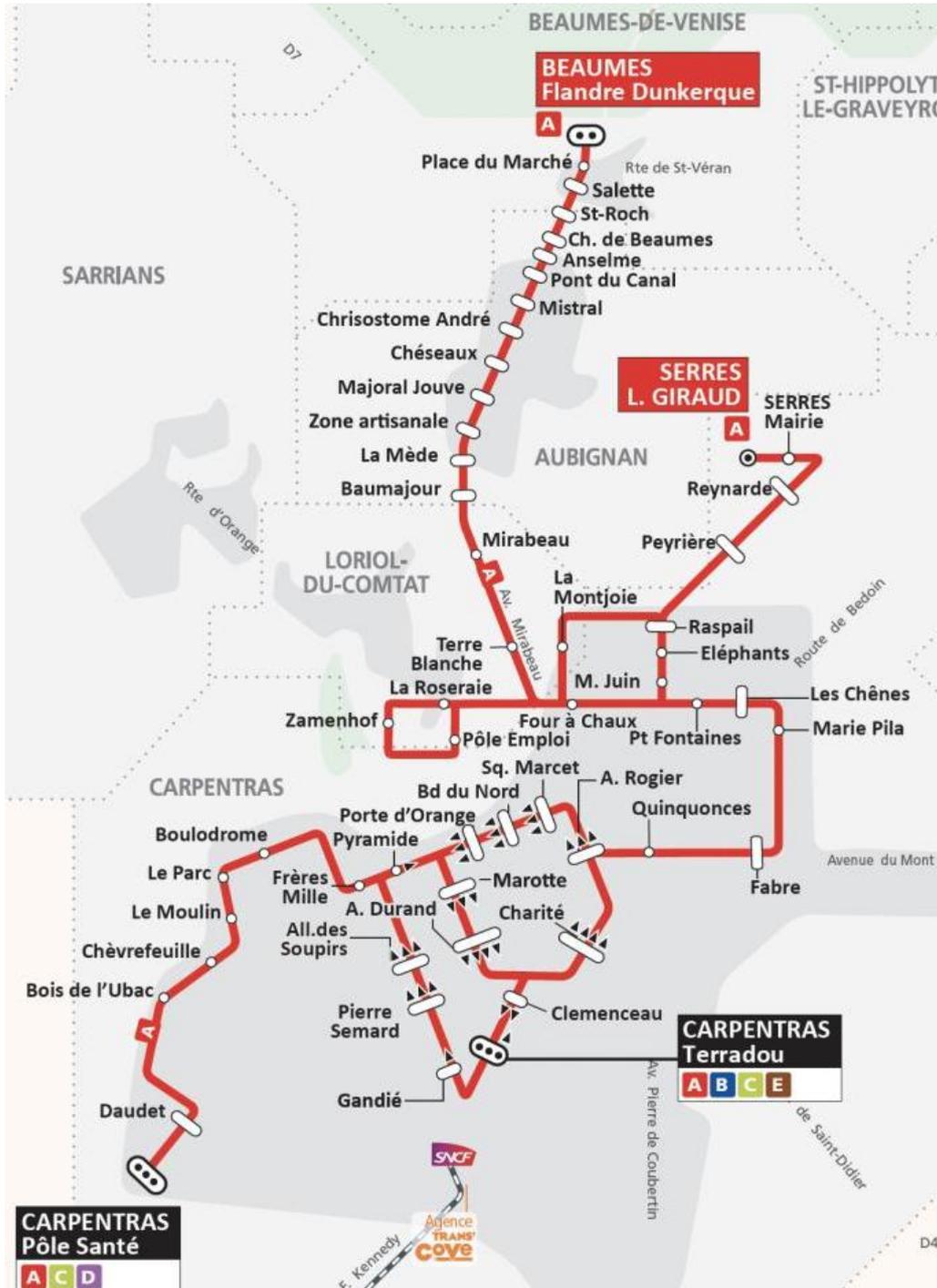


Figure 37 : Plan ligne A CA du Ventoux-Comtat-Vénaissin (source : Trans'CoVe)



La **mairie d'Apt** (CC Pays d'Apt-Luberon) organise à l'échelle communale un réseau de transport urbain Mobily avec deux lignes de bus gratuites exploitées par des véhicules fonctionnant au GNV.

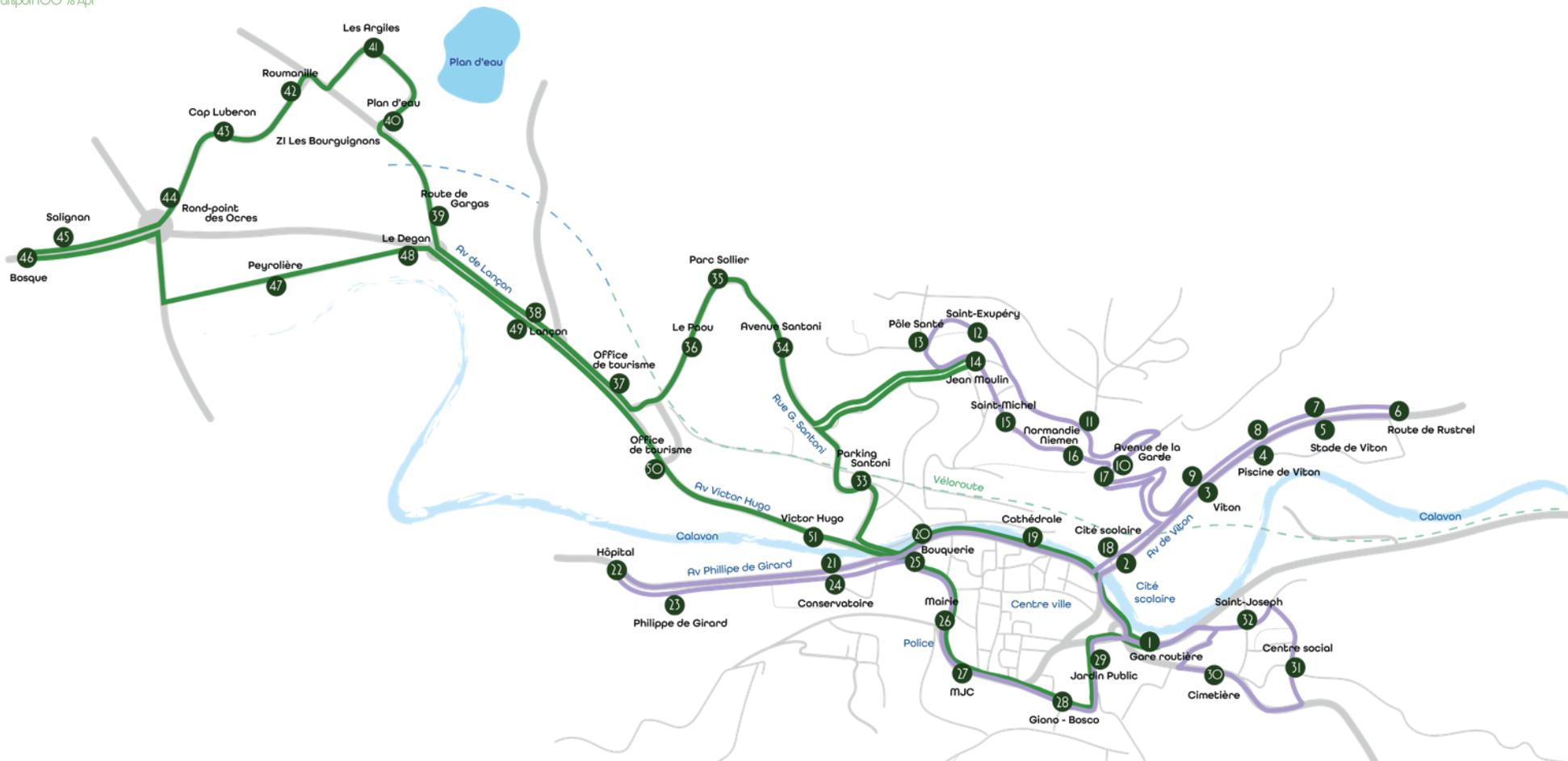


Figure 38 : Plan lignes de bus commune d'Apt (source : Mobily)



La CC Pays d'Orange en Provence est autorité organisatrice de la mobilité. Elle gère le service de transport urbain TCVO qui propose quatre lignes sur la commune d'Orange.

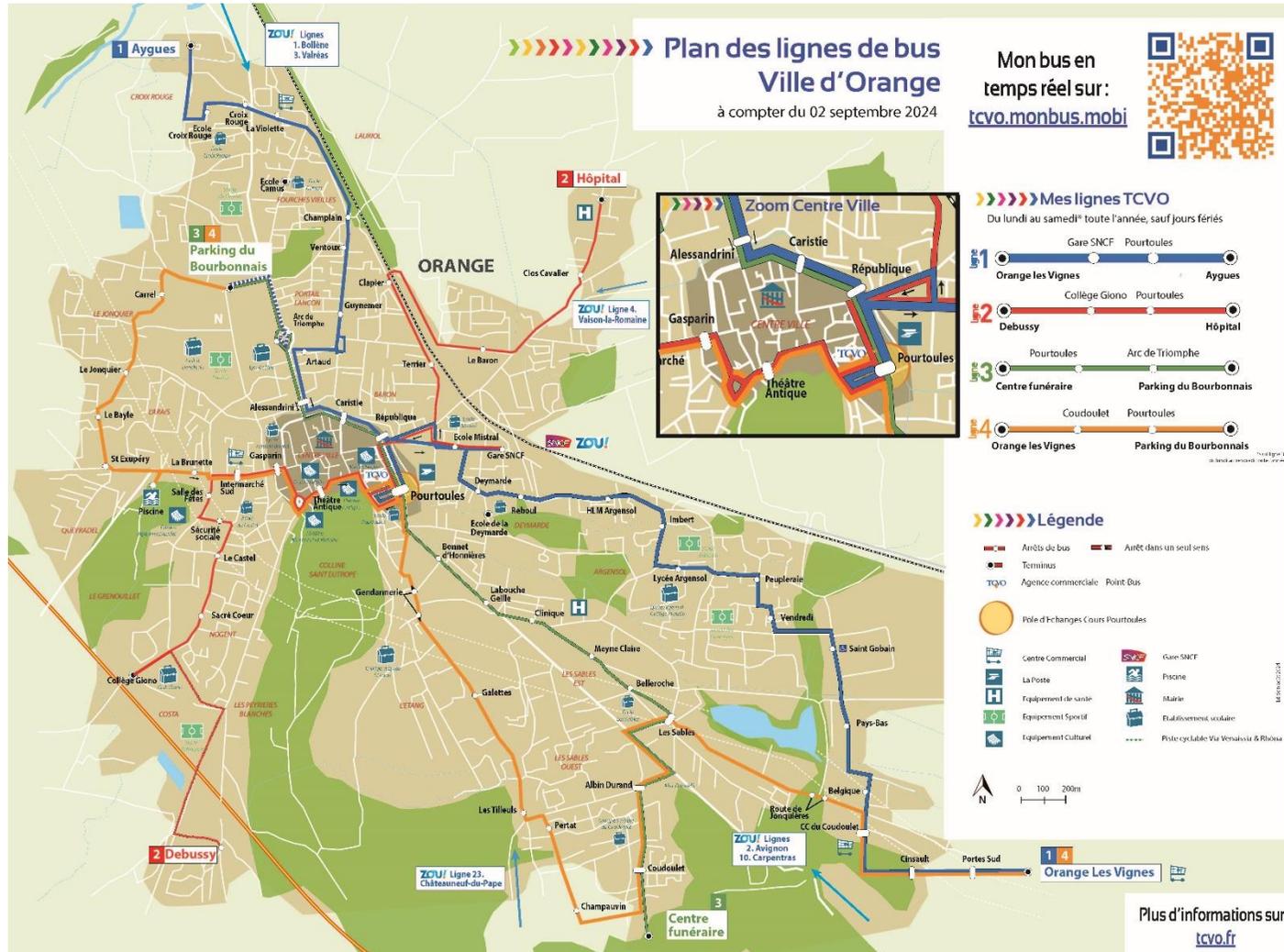


Figure 39 : Plan lignes de bus commune d'Orange (source : TCVO)



La CC Rhône Lez Provence organise le réseau de transport urbain TUB qui assure la desserte de la commune de Bollène.

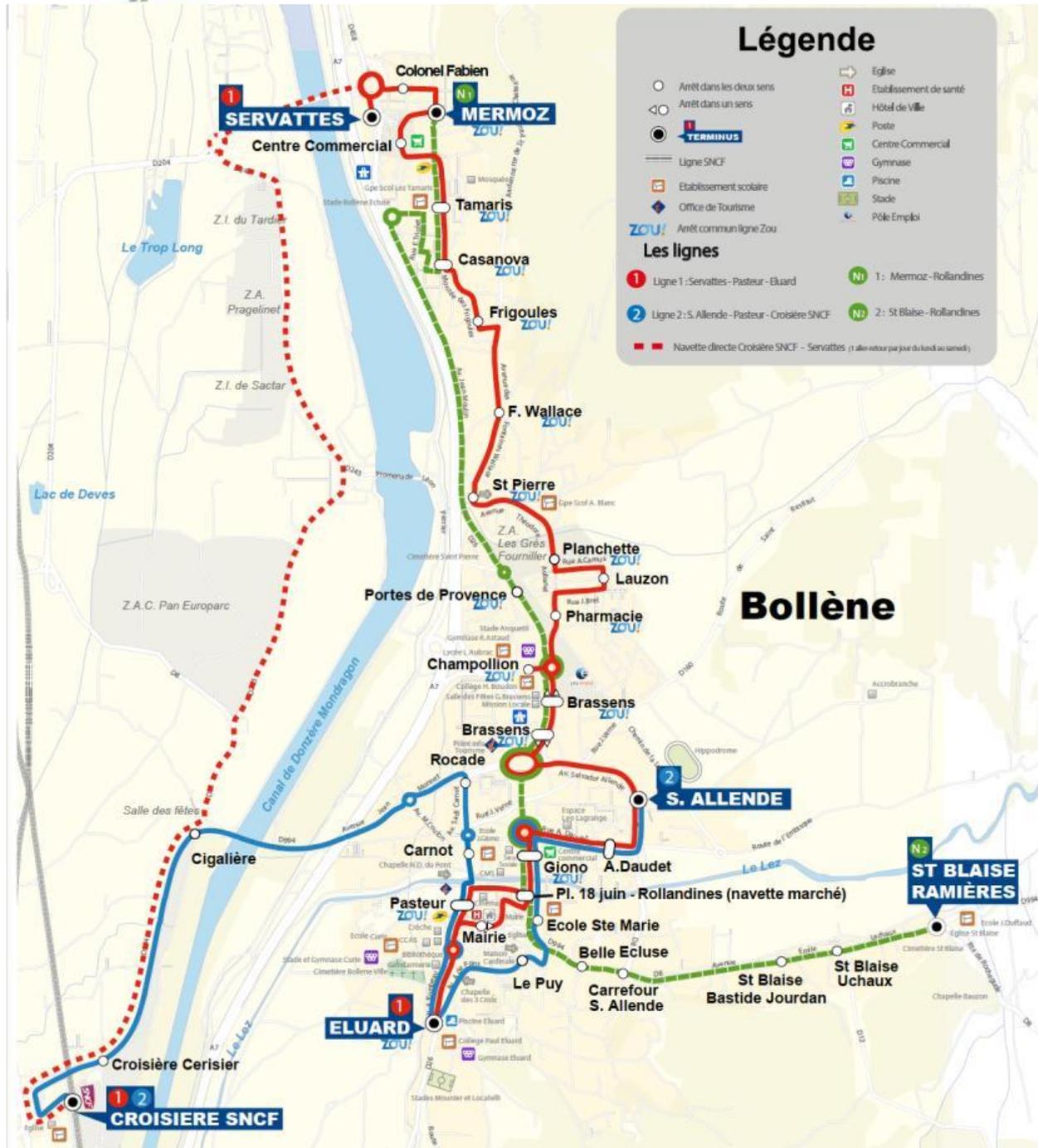


Figure 40 : Plan lignes de bus commune de Bollène (source : CC Rhône Lez Provence)

La CC Vaison Ventoux met à disposition des navettes gratuites pour les collectivités. Le minibus permet le déplacement des jeunes vers de nombreux lieux d'activité.

Ferroviaire



Il existe 5 lignes ferroviaires qui desservent 18 gares dont 11 sont des PEM.

Les communautés de communes desservies par ligne :

- **Avignon - Valence - Lyon** : CA Grand Avignon, CC du Pays d'Orange en Provence, CA des Sorgues du Comtat et CC Rhône Lez Provence
 - Gares desservies : Avignon Centre, Orange, Courthézon, Bédarrides, Sorgues - Châteauneuf-du-Pape et Bollène
- **Avignon TGV - Sorgues - Carpentras** : CA Grand Avignon, CA des Sorgues du Comtat et CA Ventoux-Comtat-Venaissin.
 - Gares desservies : Avignon TGV, Avignon centre, Sorgues, Entraigues sur la Sorgue, Monteux, Carpentras
- **Marseille - Lyon** : CA Grand Avignon, CC du Pays d'Orange en Provence ; CA des Sorgues du Comtat ; CC Rhône Lez Provence
 - Gares desservies par ligne : Avignon centre, Orange, Bollène la Croisière
- **Avignon - Miramas par Cavaillon** : CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, CA du Grand Avignon, CA Luberon Monts de Vaucluse
 - Gares desservies : Avignon centre, Morières-Lès-Avignon, Saint Saturnin les Avignon, Montfavet, Châteauneuf de Gadagne, Le Thor, L'Isle sur la Sorgue-Fontaine de Vaucluse, Cavaillon
- **Pont Saint Esprit Avignon - Nîmes** : CA du Gard rhodanien et CA du Grand Avignon
 - Gares desservies (SA 2024) : Bagnols sur Cèze, Avignon centre

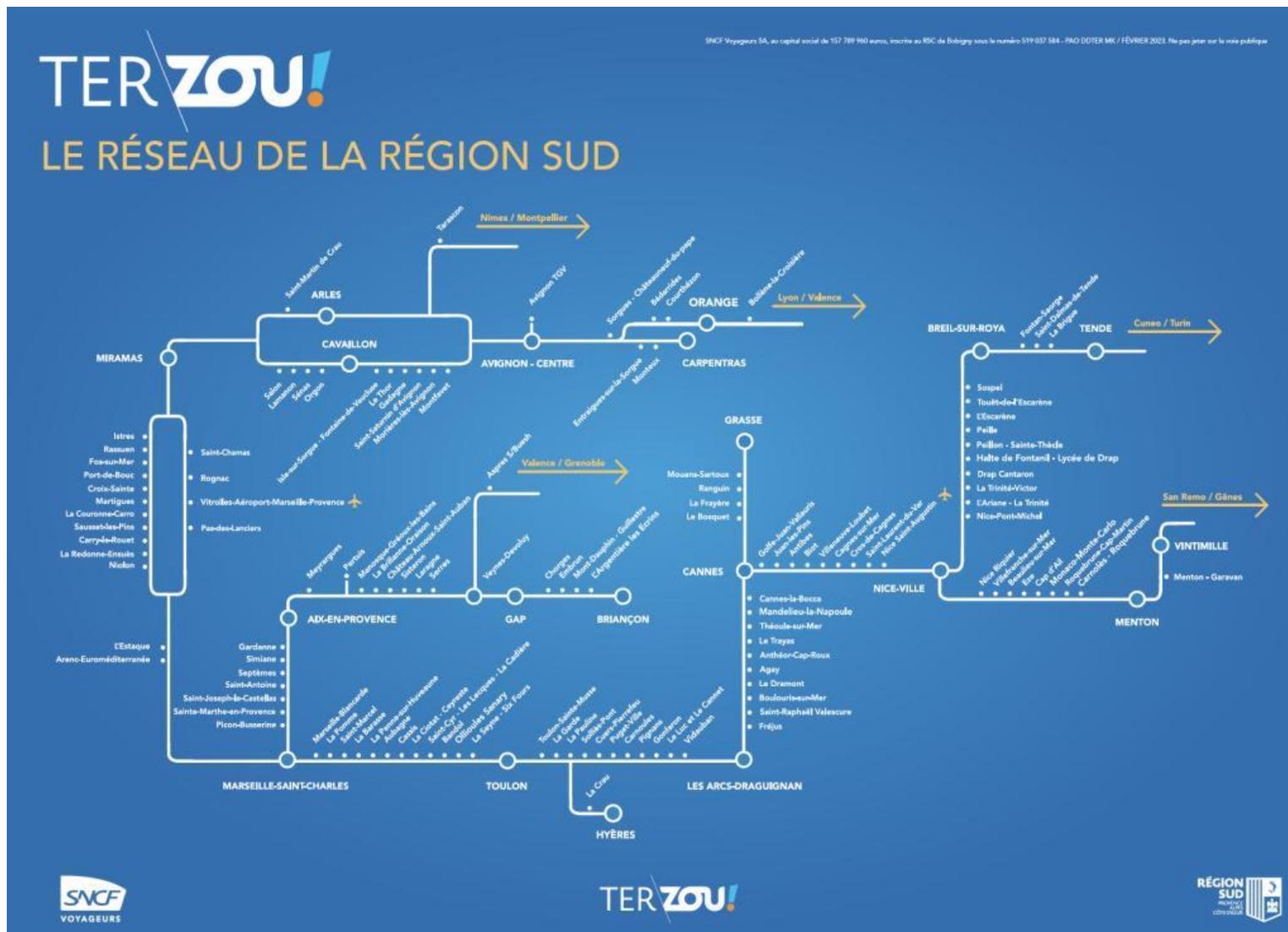


Figure 41 : Réseau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : TER/ZOU !)

1.6.1.2 Transport saisonnier



La **CA du Ventoux-Comtat-Venaissin** propose en hiver, une navette Trans'CoVe qui relie Carpentras au Mont Serein via Caromb et Malaucène. La navette fonctionne sur réservation uniquement.

La commune d'Orange de la **CC Pays d'Orange en Provence** met à disposition une navette gratuite estivale les Augustines

1.6.1.3 Portail d'information aux usagers

Plusieurs portails d'information aux usagers existent sur le bassin de mobilité F. Ces portails sont souvent complétés d'applications adaptées au format mobile.

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abri vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/Application> Ma Gare SNCF permet de disposer du tableau des départs comme des arrivées en gare, d'être guidé vers le quai.

Le réseau régional LIO permet l'achat en ligne de billets de train et de car ainsi que la recharge de carte d'abonnement.

<https://www.lio-occitanie.fr/titre-et-abonnement-lio/>

La **CA du Grand Avignon** propose les horaires en temps réel ainsi que l'achat de titre sur son site internet ORIZO.

<https://www.orizo.fr/se-deplacer/horaires/horaires-en-temps-reel>

La **CA Ventoux-Comtat-Venaissin** indique sur son le site de Trans'COVE l'heure de passage des bus en temps réel. Un service de boutique en ligne est également disponible pour recharger son abonnement.

<https://www.transcove.com/services/horaires-en-temps-reel.html>

Le service de transport urbain TCVO sur la commune d'Orange géré par la **CC Pays d'Orange en Provence** propose l'achat de titre en ligne.

<https://tcvo.monbus.mobi/front>

1.6.2 TAD



Depuis septembre 2023, un nouveau service de TAD, ALLOBUS, dessert les 16 communes de la **CA Grand Avignon**.

La **CA des Sorgues du Comtat** propose des navette TAD réservée aux Sorguais de plus de 65 ans habitant les quartiers non-desservis par le réseau Sorg'en bus. La navette TAD fonctionne les mardi et jeudi.

La Commune de Camaret-sur-Aygués de la **CC Aygues Ouvèze en Provence** propose chaque mercredi un transport en navette gratuite destiné aux seniors pour se rendre sur notre traditionnel marché.

La **CC Rhône Lez Provence** a mis en place un service de TAD pour les plus de 65 ans confié au CCAS de la ville de Bollène.

1.6.3 Scolaire



Le bassin de mobilité F bénéficie de services scolaires couvrant l'ensemble du territoire.

Le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap est assuré par le Département de Vaucluse

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



Différents réseaux de véloroutes existent sur le bassin de mobilité F. Les « EuroVelo 8- La Méditerranée à vélo » et « EuroVelo 17-ViaRhôna », Via Venaissia, V65 ; V 862.

La **CA Grand Avignon** met en libre-service des vélos, Velopop', 30 stations et 300 vélos sont proposés sur le territoire.

La Commune de Camaret-sur-Aygués de la **CC Aygues Ouvèze en Provence** propose location et la réparation de vélos en période estivale.

L'association Vélo Loisir Provence anime un réseau de près de 230 professionnels, accompagnant le développement et la structuration de l'offre vélo sur les territoires du Luberon et du Verdon.

Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/se-deplacer-a-velo) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Certains abris ont été financés et sont gérés par l'AOM locale.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
Grand Avignon	Avignon centre	314 et 4 racks cargo + 18 box (2025)
Région (G&C)	Avignon TGV (hall TER)	200
Région (G&C)	Montfavet	16
Région (G&C)	Morières-lès-Avignon	16
Région (G&C)	Saint Saturnin les Avignon	6
Région (G&C)	Cavaillon	12
Région (G&C)	Bédarrides	6
Région (G&C)	Monteux	12
Région (G&C)	Sorgues Châteauneuf du Pape	12
Région (G&C)	Gadagne	6

Région (G&C)	Le Thor	6
Région (G&C)	L'Isle-sur-la-Sorgue - Fontaine-de-Vaucluse	12
Région (G&C)	Courthézon	6
Région (G&C)	Orange	20
Région (G&C)	Bollène La Croisière	12
Cove (AOM)	Carpentras	16
Grand Avignon (AOM)	Entraigues-sur-la-Sorgue	16
<i>Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données septembre 2023</i>		

1.6.5 Fluvial

La navette fluviale « bac à traïlle » sur la commune d'Avignon permet de traverser le Rhône gratuitement du quai de la Ligne au pied du Rocher des Doms à l'île de la Barthelasse, un point de départ pour découvrir l'île fluviale, à pied ou à vélo.

1.6.6 Usage partagé des Véhicules Terrestre à Moteur (VTM)



L'opérateur Blablacar Daily mène une expérimentation sur le covoiturage domicile/travail (outils numériques mis à disposition).

Le Conseil départemental de Vaucluse a mis en place un schéma départemental des aires de co-voiturage avec plus de 40 aires aménagées par le Département et les collectivités partenaires. Ce réseau facilite la pratique du covoiturage sur l'ensemble du territoire.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce au portail ZOU ! est un moteur de recherche pour le co-voiturage.

L'association du Festival OFF d'Avignon est active sur le développement du co-voiturage par la mise en place d'une carte interactive et d'une application spécifique.

Citiz Provence est le seul opérateur d'autopartage sur ce secteur. Six stations d'autopartage sont présentes sur Avignon.

1.6.7 Mobilité solidaire

Sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

2024

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES

1	DEFINITION	137
2	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN	138

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 14 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports, la sixième, a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

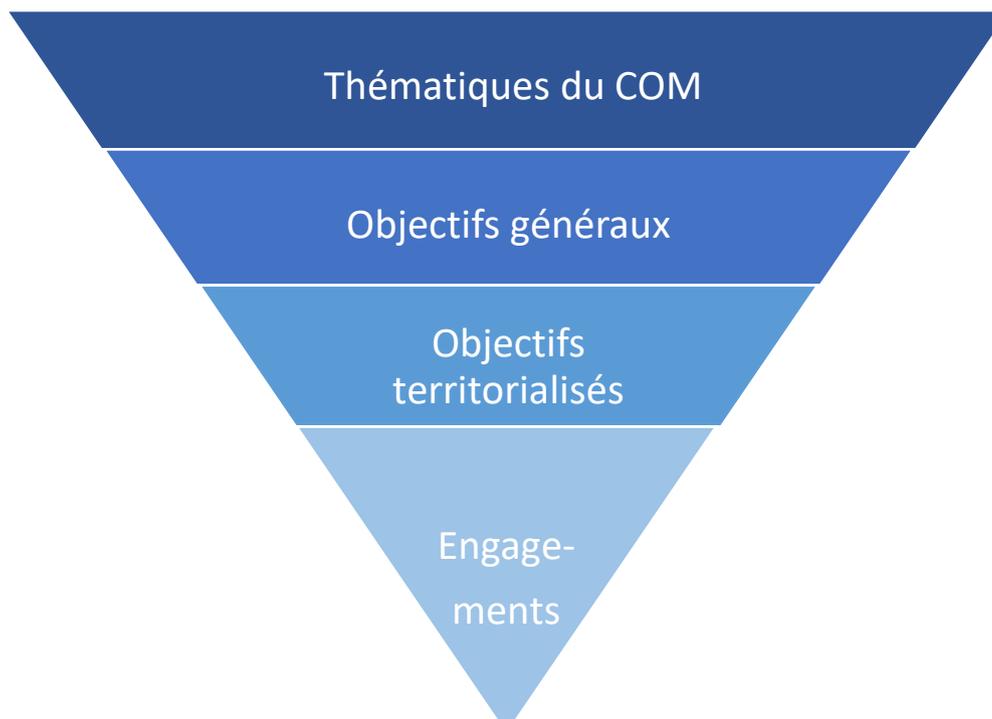


Figure 42 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS TERRITORIALISES

Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj.1 Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
	Obj.2 Développer les stationnements sécurisés pour les vélos
	Obj.3 Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj.4 Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
	Obj.5 Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
	Obj.6 Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable
	Obj.7 Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS TERRITORIALISES

Poursuivre la décarbonation	Obj.8 Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
	Obj.9 Structurer des objectifs de décarbonation à l'échelle du bassin
Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj.10 Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin (Groupement de commande ?)
	Obj.11 Structurer et mailler les aires de covoiturage
Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Obj.12 Coordonner l'action des AOM lors des situations dégradées
Prendre en compte les spécificités des zones peu denses	Obj.13 Réfléchir aux différentes solutions de mobilité en zone peu denses
Solidarité	Obj.14 Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DU BASSIN F</u>	<u>131</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>140</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>299</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>313</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>319</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DU BASSIN F



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DPT 84, DPT 30	Veiller au liaisonnement cyclable entre les EPCI et pôles générateurs d'activités à l'intérieur et à l'extérieur du bassin de mobilité	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F11
DPT 84	Mettre en œuvre un partage, une mutualisation et une harmonisation des données SIG afin d'améliorer la cartographie des itinéraires et des aménagements cyclables	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F12
DPT 84, REGION PACA, COVE, CAGA	Mise en place d'un observatoire des mobilités	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F25
REGION PACA	Améliorer la coordination des offres tarifaires de TC sur tous les réseaux imbriqués	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F26
REGION PACA	Partage des évolutions de l'offre entre AOM + SNCF y compris volet tarification	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F27
REGION PACA	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F28
CAGA, CALMV, REGION PACA	Travailler à la mutualisation des bornes de recharge dans les PEM	X					X	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	F50

CAGA, CALMV, CAGR, CASC, COVE, CCPSMV	Expérimentation puis déploiement de trains à batterie sur l'axe Avignon TGV-Carpentras	X							Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin (Groupement de commande ?)	F54
DPT 84	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage	X							Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Structurer et mailler les aires de covoiturage	F59
REGION PACA, DPT 84	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)	X							Solidarité	Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire	F64

LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CASC	Mise en œuvre du schéma directeur vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F1
CAGR	Schéma cyclable - phase opérationnelle	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F2
CCAOP	Mise en œuvre du schéma directeur vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F3
CCPAL	Réalisation d'aménagement pour la sécurisation d'un cheminement cyclable structurant vélo au quotidien sur les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars.	X				X		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F4
CCPAL	Réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays d'Apt Luberon	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F5

CAGA	Réaliser un Réseau Express Vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F6
CCPOP	Réalisation et mise en œuvre du schéma directeur cycle	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F7
DPT 84	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de Vaucluse	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F8
REGION OCCITANIE	Mise en œuvre d'un dispositif régional des aménagements cyclables en faveur du vélo du quotidien et du cyclotourisme	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F9
REGION PACA	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes Animation pour certains itinéraires	X	X				X	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F10
DPT 26	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F13
DPT 04	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces	X					X	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F65
DPT 04	Développement du schéma cyclable départemental pour les pratiques du quotidien	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables	F67
REGION PACA	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X					X	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Développer les stationnements sécurisés pour les vélos	F14
REGION PACA	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X					X	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Développer les stationnements sécurisés pour les vélos	F15
REGION PACA	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)	F16

DPT 04	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le Schéma de Développement touristique	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)	F66
CCPSMV	Mise en place d'un programme d'action pour doper les modes actifs	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F17
CCRLP	Améliorer la desserte de la gare de Bollène	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F18
REGION PACA	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F19
REGION PACA, CAGA	Élaboration du SERM du Grand bassin de vie d'Avignon	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F20
REGION PACA	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F21
REGION PACA	Planification stratégique d'actions de communication				X		X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F22
REGION PACA	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F23
REGION PACA	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F24
REGION PACA	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence (hors Côte Bleue)	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F29

REGION PACA, REGION AURA	Coordination des offres de transport routières des 2 Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F30
REGION PACA	Optimisation des lignes de transports routiers	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F31
REGION AURA	Coordination des offres et services de transports ferroviaires entre les Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Région Auvergne-Rhône-Alpes	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)	F68
CAGR	Développement d'un service de pétales péri-urbaines	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F32
SNCF GARES & CONNEXIONS	Mise en œuvre du programme place de la gare	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F33
SNCF GARES & CONNEXIONS, REGION PACA	Mise en œuvre du schéma directeur d'allongement des quais complété d'une mise en accessibilité PMR	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F34
SNCF GARES & CONNEXIONS, REGION PACA	Mise en œuvre du nouveau contrat de performance gare 2025 – 2028	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F35
SNCF GARES & CONNEXIONS, REGION OCCITANIE, CAGA, CAGR	Aménager les PEM y compris les bâtiments voyageurs des gares de Villeneuve Lez Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit) de la ligne ferroviaire Rive droite du Rhône	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F36
CCPSMV	Mise en place d'une stratégie intermodale autour des trois quartiers gares du territoire communautaire	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F37
REGION PACA	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F38
DPT 04	Développement de pôles de mobilité	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville	F69
REGION OCCITANIE	Poursuivre la mise en place d'une tarification multimodale	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable	F39

REGION OCCITANIE	Poursuivre la réciprocité tarifaire existante entre la Région Occitanie et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les trajets ferroviaires interrégionaux	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable	F40
CAGA	Organiser une communication autour du calculateur d'itinéraires pour les usagers du service	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable	F41
REGION PACA	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable	F42
REGION PACA	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable	F43
REGION PACA	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et l'aide à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable	F44
REGION PACA	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	F45
REGION PACA	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	X			X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	F46
CASC	Produire et distribuer une énergie décarbonée sur le territoire pour les entreprises et collectivités						X	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	F47
CAGA	Réaliser une enquête ménages certifiée CEREMA	X					X	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	F48
REGION PACA	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	X					X	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	F49
REGION PACA	Expérimentation puis déploiement de trains à batterie sur l'axe Avignon TGV-Carpentras						X	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	F51

REGION OCCITANIE	Création d'un tableau de bord de suivi du covoiturage en Région Occitanie, dans le cadre de l'Observatoire régional des Mobilités	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin (Groupement de commande ?)	F52
REGION PACA	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin (Groupement de commande ?)	F53
CAGR	Création d'une aire de covoiturage sur la commune de Laudun-L'Ardoise ; Lieu retenu, vers la Cave des 4 Chemins	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Structurer et mailler les aires de covoiturage	F55
REGION OCCITANIE	Mise en œuvre du plan régional covoiturage	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Structurer et mailler les aires de covoiturage	F56
DPT 30	Mise en œuvre du volet covoiturage du Schéma départemental des mobilités dans le Gard	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Structurer et mailler les aires de covoiturage	F57
REGION PACA	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Structurer et mailler les aires de covoiturage	F58
REGION PACA	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Coordonner l'action des AOM lors des situations dégradées	F60
REGION PACA	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Coordonner l'action des AOM lors des situations dégradées	F61
REGION PACA	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM	X				X		Prendre en compte les spécificités des zones peu denses	Réfléchir aux différentes solutions de mobilité en zone peu denses	F62

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

REGION PACA	Adaptation de l'offre de TAD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; engagement de consultation.	X					X	Prendre en compte les spécificités des zones peu denses	Réfléchir aux différentes solutions de mobilité en zone peu denses	F63
-------------	---	---	--	--	--	--	---	---	--	-----

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F1	BASSIN : F OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Olivier ORSONI, olivier.orsoni@sorgues-du-comtat.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du schéma directeur vélo
Périmètre	CA des Sorgues du Comtat
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ul style="list-style-type: none"> • Phase 0 : <ul style="list-style-type: none"> - Préparer le schéma directeur vélo ; - Délibération du schéma directeur vélo le 8 avril 2024 ; - Identification de 60 km de liaisons stratégiques et 60 km de liaisons communales. • Phase 1 (études) : <ul style="list-style-type: none"> - Priorisation des pistes cyclables avec 3 focus identifiés : - Liaison entre l'ancienne gare de Pernes-les-Fontaines (Via Venaissia) et le centre-ville ; - Liaison entre Althen et Entraigues dans le cadre de la voie vélo express ; - Liaison entre Sorgues et Avignon. • Phase 2 (financement et travaux) : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du dépôt des dossiers de financement ; - Travaux à partir de 2025/2026.
Besoins de pilotage / coordination	Relation avec les autres EPCI et le CD84 pour liaisonner les pistes cyclables. Le lien est réalisé par l'AURAV

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA des Sorgues du Comtat
--	---------------------------------

INDICATEURS

- Nombre de kilomètre de pistes cyclables réalisées

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA des Sorgues du Comtat	Pilote	Pilote de l'engagement individuel Maître d'ouvrage Financement	Interventions des autres directions de la CASC Financement d'une partie des travaux à venir
AURAV	Partenaire	Accompagnement	Accompagnement dans la mise en œuvre du schéma vélo et dans la coordination avec d'autres EPCI
Département de Vaucluse	Partenaire	Maître d'ouvrage d'aménagement sur leur compétence voirie Accompagnement technique Financement	Financement sur leur partie de voirie
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement Accompagnement de coordination	
CEREMA	Partenaire	Accompagnement technique et réglementaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

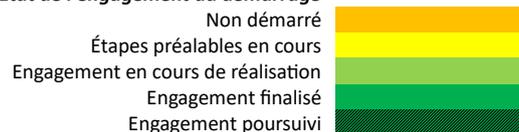
N° F2	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Natacha ROLLOT, n.rollot@gardrhodanien.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Schéma cyclable – phase opérationnelle
Périmètre	CA du Gard rhodanien
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'objectif est de définir une stratégie en matière de cycle afin de développer la part modale sur le territoire. 2. Recruter un chargé de mission Mobilités alternatives 3. Valider le schéma cycle par l'assemblée délibérante 4. Développer des fiches actions pour rendre opérationnel le projet.
Besoins de pilotage / coordination	Manque momentanément de personnel pour réaliser cette action. Provoquer un point avec le CD30 pour voir les axes possibles et les gestionnaires de voiries Difficulté d'exécution en fonction des différents gestionnaires de voirie, avec les financements possibles.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage***PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA du Gard rhodanien
--	-----------------------------

INDICATEURS

- Nombre de fiches actions développées
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Coordination Mise en œuvre de la stratégie	Sur la base d'opportunités des communes les aider pour calibrer les portions à développer.
Gestionnaire de voiries, Département du Gard,	Partenaires	Réunion d'information du dispositif départementale	Vérifier les points noirs et les portions à développer sur le temps du bassin.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F2	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Natacha ROLLOT, n.rollot@gardrhodanien.fr	

Communes		pour le décliner sur le territoire	
----------	--	------------------------------------	--

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F3	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Réfèrent de la fiche : direction@ccayguesouveze.com	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du schéma directeur vélo
Périmètre	CC Aygues Ouvèze en Provence et connexion aux territoires voisins pour relier la Via Rhôna et la Via Venassia.
Étapes / Public cible / Budget	Description : Porté par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et ses communes, le projet se décline en plusieurs réalisations : <ul style="list-style-type: none"> • Création de voies douces • Aménagement d'équipements dédiés : parkings à vélo sécurisés, espaces de détente intégrant du mobilier (tables pique-niques...), ateliers de réparation de vélo, bornes de recharge électrique pour vélo... • Création d'un Point Info Tourisme à Uchaux intégrant un espace d'accueil pour les vélos (à l'instar de celui de Piolenc, inauguré en juin 2023).
Besoins de pilotage / coordination	Ce projet est lauréat du programme "Villages d'avenir", et bénéficiera par conséquent d'un accompagnement dédié par les services de l'État.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Aygues Ouvèze en Provence
--	------------------------------

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> - Kilomètre de voies douces créées - Nombre d'équipements créés
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Aygues Ouvèze en Provence et ses communes membres	Pilote	Développement de voies douces	
État	Partenaire	Services de l'État (projet labellisé "Villages d'avenir")	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F4	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Jonas LAJARGE, jonas.lajarge@paysapt-luberon.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'aménagement pour la sécurisation d'un cheminement cyclable structurant vélo au quotidien sur les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars.
Périmètre	CC Pays d'Apt Luberon
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Sur le bassin de vie Pays d'Apt Luberon, les communes de Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars ont souhaité constituer un groupe de travail pour mettre en œuvre l'axe structurant de déplacement vélo au quotidien préconisé par le schéma départemental cyclable et Luberon Labo Vélo (Parc naturel régional du Luberon), et reliant les 4 communes sur un linéaire total d'environ 21 km. En vertu de ses compétences, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) a proposé aux 4 communes directement concernées par cet axe structurant, de délibérer afin de missionner la CCPAL pour porter l'étude de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet Définitif dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de l'étude 2. Contractualisation entre la SPL Territoire Vaucluse et les communes 3. Affinage du projet pour chaque commune + prévision des budgets d'investissement et réponse à AAP Vélo 4. Travaux
Besoins de pilotage / coordination	<p>Délégation du travail de Maîtrise d'ouvrage à la SPL 84.</p> <p>La SPL 84 est en contact direct avec les communes et travaille à la préfiguration de la réalisation des aménagements.</p> <p>Les communes prévoient dans leur propre budget le coût des réalisations et la SPL 84 s'occupe de l'ingénierie financière.</p> <p>La volonté de la CCPAL est d'être éligible pour répondre à des AAP (financement autour du vélo).</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement

CC Pays d'Apt Luberon

INDICATEURS

- Nombre de kilomètre cyclable aménagé et/ou avec de la signalisation

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Groupement des 4 communes : Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars	Pilote	Maître d'ouvrage	
CC Pays d'Apt Luberon	Pilote	Partage d'information et soutien technique	
SPL 84	Partenaire	Maître d'ouvrage	Ingénierie financière
Département de Vaucluse	Partenaire	Partage d'information	
Parc naturel régional du Luberon	Partenaire	Partage d'information	Aide à la rédaction du cahier des charges général
Région	Partenaire	Financement selon le cadre d'intervention en vigueur	
Vélo Loisir Provence	Partenaire	Partage d'information	Aide à la rédaction du cahier des charges général

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F5	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Jonas LAJARGE, jonas.lajarge@paysapt-luberon.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays d'Apt Luberon
Périmètre	CC Pays d'Apt Luberon
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cette étude doit permettre de mettre en lumière les différents axes sur le territoire où le développement du vélo peut et doit se faire (aménagements, signalisation, sécurisation, etc.). A terme le territoire devra être irrigué par des axes cyclables sécurisés permettant aux habitants d'effectuer leurs trajets quotidiens à vélo. Étapes pour la réalisation puis mise en œuvre du schéma : <ol style="list-style-type: none"> 12/10/2023 : Réunion de lancement 10/11/2023 : 1er atelier de travail élus-techniciens 2024 : rencontres et élaboration des cheminements + recensement des projets 2025 : travaux d'aménagement, de signalétique. A partir de 2025 : mise en œuvre du schéma directeur cyclable.
Besoins de pilotage / coordination	Ingénierie en interne Accompagnement externe en cours avec l'AURAV

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Pays d'Apt Luberon
--	-----------------------

INDICATEURS

- Nombre d'activité démarrée du schéma directeur cyclable

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CC Pays d'Apt Luberon	Pilote	Équipe projet	20 000 €HT Convention cadre d'adhésion + note de cadrage prestation
AURAV	Partenaire	Étude - prestation de service	Durée de la mission : 1 an
Département de Vaucluse	Partenaire	Partage d'information	
Parc Naturel Régional du Luberon	Partenaire	Partage d'information	Soutien en ingénierie, accompagnement sur la communication
Vélo Loisir Provence	Partenaire	Partage d'information	Soutien en ingénierie, accompagnement sur la communication

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F6	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Jérémy HARISMENDY, jeremy.harismendy@grandavignon.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser un Réseau Express Vélo
Périmètre	Bassin F
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des schémas cyclables dans chaque EPCI - Réalisation d'études de faisabilités sur les itinéraires du Réseau express vélo - Lancement des marchés études et travaux - Interconnexions cyclables entre EPCI - Réalisation d'un Réseau Express Vélo à l'échelle du bassin F en intermodalité avec le SERM
Besoins de pilotage / coordination	Harmonisation des types d'aménagements et coordination au niveau des interconnexions entre EPCI. Recherches communes de financements des projets (Région, État, FEDER...)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA du Grand Avignon
--	----------------------------

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de km aménagés - Fréquentation sur les axes aménagés - Population concernée
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Grand Avignon	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

EPCI du bassin F	Co-Pilote	Pilote de l'engagement Co-financeur	Partenariat avec les gestionnaires de voirie pour les études et travaux Rédige et passe les marchés selon les cas de figures Rédige les référentiels techniques et le niveau de service attendu pour les aménagements du REV
AURAV	Partenaire	Référent méthodologique	Référent méthodologique et technique de l'étude
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur et Occitanie	Partenaire	Co-financeur	Apporte son expertise en amont Relaie la communication Finance les projets cyclables selon les cadres d'intervention en vigueur
État	Partenaire	Co-financeur	Apporte son expertise en amont Finance les projets cyclables dans le cadre du fonds « mobilité active »

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F7	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Quentin THOMAS, quentin.thomas@ville-orange.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation et mise en œuvre du schéma directeur cycle
Périmètre	CC Pays d'Orange en Provence
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation et vote du schéma directeur cycle fin 2024 2. Mise en œuvre du projet pour améliorer les déplacements cyclables sur l'ensemble des communes membres afin de diminuer la part modale dédiée à l'automobile et développer le recours au vélo pour se rendre sur les pôles générateurs d'activités.
Besoins de pilotage / coordination	Mise en place de réunions régulières projet par projet.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Pays d'Orange en Provence
--	------------------------------

INDICATEURS

- Pourcentage de réalisation du schéma directeur cycle
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays d'Orange en Provence	Pilote	Pilote de l'action	Mise en œuvre de l'action décrite dans la fiche engagement
Département de Vaucluse	Partenaire	Accompagnement en ingénierie, en analyse et conseil Financier	Accompagnement des projets liés aux franchissements des RD et soutien financier
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financier	Accompagnement financier selon cadres d'intervention en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F8	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Jérôme GONDRAN, jerome.gondran@vaucluse.fr , 04 90 16 16 69	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de Vaucluse
Périmètre	Communes vauclusiennes des bassins F, E et J
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux du schéma : <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous (déplacements quotidiens essentiellement mais également tourisme et loisir) ; - Structurer les itinéraires d'intérêt départemental ; - Promouvoir le vélo comme un élément clé de la stratégie touristique de Vaucluse. Étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation des 3 véloroutes principales du département (axes touristiques structurants) 2. Réalisation des projets prioritaires, et structurants au sens du Schéma Départemental, en articulation avec les EPCI/communes (environ 10 opérations concernant essentiellement les déplacements du quotidien) 3. Autres projets d'itinéraires cyclables recensés
Besoins de pilotage / coordination	Coordination : travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre Frein : Manque d'ingénierie au sein des collectivités partenaires dans la plupart des cas

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département de Vaucluse
--	-------------------------

INDICATEURS

- Nombre de kilomètres réalisés

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'action Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage Création d'une Mission Développement du Vélo Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements Possibilités de financement des EPCI et communes	3 ETP en pilotage + 3 en MOA + 6 en exploitation Finalisation des 3 véloroutes structurantes (ViaRhôna, Via Venaissia, Véloroute du Calavon) Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens Dispositif départemental en faveur du vélo (AAP permanent)
EPCI ou communes	Partenaire	Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage Contribution au développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés	Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement selon les cadres d'intervention en vigueur
Vaucluse Provence Attractivité (VPA)	Partenaire	Acteur principal en termes de tourisme à vélo Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Parc naturel régional du Luberon	Partenaire	Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Parc naturel régional du Ventoux	Partenaire	Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Vélo loisirs Provence	Partenaire	Développement Animation Communication	Porteur d'actions visant à faciliter l'usage du vélo remise en selle, atelier d'auto réparation.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F9	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Christèle BURGHARD (Région Occitanie), christele.burghard@laregion.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un dispositif régional des aménagements cyclables en faveur du vélo du quotidien et du cyclotourisme
Périmètre	Bassin F : communes du département du Gard
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement différencié si la liaison cyclable est de compétence régionale (dans une communauté de communes ne prenant pas la compétence d'AOM ou entre 2 intercommunalités) ou sinon de la compétence d'une AOM locale. - Financement des itinéraires de cyclotourisme d'intérêt régional (maillant les pôles touristiques majeurs de la région mais aussi les gares, haltes et PEM du réseau liO) y compris dans les périmètres d'AOM urbaines. <p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir sur les liaisons les plus propices à un usage du vélo du quotidien, de 15 km maximum, notamment les déplacements domicile- travail/études (tous périmètres confondus) - Soutenir des itinéraires cyclables en interconnexion avec des équipements d'intérêts régionaux et des établissements scolaires, de 5 km maximum (tous périmètres confondus), - Aider les liaisons intra-communales de proximité de 5 km maximum pour permettre de relier efficacement entre eux les principaux pôles générateurs de mobilité (périmètre AOM exclu), - Mailler les sites touristiques de la région par des véloroutes (chemins ruraux, trafic faible, vitesse modérée) et des voies vertes (séparées des véhicules motorisés) inscrites au Schéma Régional à vocation cyclo touristique.
Besoins de pilotage / coordination	<p>Projets à l'initiative des collectivités gestionnaires de voirie (communes, EPCI, départements...)</p> <p>Lien effectif avec d'autres actions soutenues par la Région : aide à l'achat d'un vélo, développement des stationnements vélos dans les gares du réseau liO et dans certains points d'arrêts (autocars liO)</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré 
- Étapes préalables en cours 
- Engagement en cours de réalisation 
- Engagement finalisé 
- Engagement poursuivi 

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Occitanie
--	------------------

INDICATEURS

- Nombre de km de pistes cyclables et de voies vertes financées pour le vélo du quotidien et pour le tourisme à vélo,
- Fréquentation de l'infrastructure cyclable financée, sous réserve de la transmission des données de comptage de la part du bénéficiaire.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Occitanie	Pilote	Mise en œuvre de l'action	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F10	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : <ul style="list-style-type: none"> - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - Animations pour certains itinéraires Description : <ul style="list-style-type: none"> - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-d-intervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : financements régional et national inscrits au CPER Freins au pilotage : budgétaires des CL, ingénierie, autres priorités politiques, multiplicité des maîtrises d'ouvrage pour des sections de quelques kms ... Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F11****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**OBJECTIF(S)** : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables**Référent de la fiche** : Jérôme GONDRAN (Département de Vaucluse), jerome.gondran@vaucluse.fr ;
Aude ARZAILLER (Département du Gard), aude.arzailer@gard.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT****Libellé de l'ENGAGEMENT**

Veiller au liaisonnement cyclable entre les EPCI et pôles générateurs d'activités à l'intérieur et à l'extérieur du bassin de mobilité

Périmètre

Bassin F

Étapes / Public cible / Budget**Description :**

- Travail réalisé en bilatéral entre le Département de Vaucluse et les EPCI vauclusiens du bassin F d'une part,
- et entre le Département du Gard et les EPCI gardois du bassin F d'autre part.

Étapes de mise en œuvre :

1. Accompagnement des EPCI lors des études relatives aux schémas cyclables
2. Participation aux ateliers, COTECH et COPIL organisés par les EPCI
3. Organisation de la phase opérationnelle (répartition CD84 ou CD30/EPCI/communes) pour la mise en œuvre des itinéraires structurants au sens du Schéma Départemental

**Besoins de pilotage /
coordination****Concertation / travail en articulation :**

- Entre les EPCI (EPCI du Vaucluse et des départements limitrophes) notamment lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas cyclables,
- Entre EPCI, communes et CD84 ou CD30 pour la phase opérationnelle (plusieurs opérations déjà en cours),
- Entre Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Région Occitanie / Région AURA pour la réflexion autour de potentiels financements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif

Département de Vaucluse et Département du Gard**INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	<p>Pilote de l'engagement collectif</p> <p>Pilote du Schéma Départemental Vélo</p> <p>Maître d'ouvrage pour des itinéraires d'intérêt départemental</p> <p>Pilote d'une étude sur la sécurisation de l'accès aux collèges dont les conclusions pourraient alimenter les réflexions (à confirmer)</p> <p>Financement éventuel d'itinéraires permettant d'assurer des liaisons entre pôles dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental</p>	<p>Finalisation des 3 véloroutes principales (axes structurants)</p> <p>Contribution à la réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens</p> <p>Définition des grands principes d'aménagements aux abords des collèges publics (pôles générateurs)</p>
Département du Gard	Co-pilote	<p>Pilote de l'engagement collectif sur le territoire du département du Gard</p> <p>Pilote du volet vélo du schéma départemental des mobilités</p> <p>Maître d'ouvrage d'opérations d'aménagements cyclables d'intérêt départemental</p> <p>Partenaire technique et financier de collectivités maîtres d'ouvrage</p> <p>Sensibilisation du public gardois à l'usage du vélo notamment au sein des collèges</p>	<p>Réalisation d'études préalables concernant les liaisons cyclables d'intérêt départemental du territoire gardois du bassin F</p> <p>Contribution à la réalisation d'aménagements pour les déplacements du quotidien</p> <p>Réalisation d'études sur l'amélioration de l'accessibilité en vélo des collèges gardois publics</p>
CA du Gard rhodanien	Partenaire	<p>Participation au groupe de travail et aux réunions</p> <p>Entrer et participer à la démarche</p>	Schéma directeur vélo encore non validé

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Financement de la mise en œuvre du schéma directeur vélo	Mise en œuvre du schéma directeur vélo en coordination avec le CD 84 et les autres EPCI
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions	Le CD 84 est partenaire du schéma directeur vélo
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information Mise à disposition d'études	Mise en œuvre du schéma directeur vélo impliquant des partenariats avec CD84 et CASC.
CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Entrer et participer à la démarche Financement d'études Partage de document/information	Par exemple l'étude de la via Venaissia d'Orange à Jonquières
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	La CCPAL définit la stratégie mais c'est les communes qui conservent la compétence pour créer les liaisons Mise à disposition du schéma directeur cyclable
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	Échanges entre les EPCI / AMO sur leurs chartes "jalonnement et signalétique vélo" pour cohérence entre elles. Mise à disposition du schéma d'aménagement des modes actifs (approuvé en février 2023)
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	Le pôle attractivité territoriale de la CCRLP gère les mobilités actives
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer à la démarche Participation au groupe de travail et aux réunions Partage de document/information	Mise en œuvre du REV Partage du référentiel technique d'aménagement Mise à jour régulière du schéma cyclable du Grand Avignon
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Partenaire	Territoire associé : partage de documentation/information	Les communes restent compétentes sur le développement des liaisons cyclables mais la CCEPPG est l'interlocuteur pour la réflexion globale.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CC Territoriale Sud Luberon (COTELUB)	Partenaire	Territoire associé : partage de documentation/information	Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé en 2024
AURAV	Partenaire	Partage de documentation/information	Réflexion en amont pour le développement d'itinéraires sur des périmètres étendus (ex : grand bassin de vie d'Avignon)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financier	Cadre d'intervention vélo du quotidien	Financement d'aménagements permettant de relier des équipements ou secteurs identifiés depuis des itinéraires cyclables

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F12	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Momo YUMA KITENGE – Département de Vaucluse, direction des aménagements routiers, momo.yuma-kitenge@vaucluse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mettre en œuvre un partage, une mutualisation et une harmonisation des données SIG afin d'améliorer la cartographie des itinéraires et des aménagements cyclables
Périmètre	Communes vauclusiennes du bassin F + départements + Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie
Étapes / Public cible / Budget	Cartographier les itinéraires et réseaux cyclables : <ul style="list-style-type: none"> - Partager et mutualiser les données SIG : - Mise à disposition de l'outil Lizmap (CD 84) - Standardiser les données (COVADIS) - Formation des EPCI vauclusiens à l'usage et à la contribution - Définir un mode opératoire de remontée des données - Lien à prévoir avec projet BDD vélo régionale (cf F16)
Besoins de pilotage / coordination	Partenariats collaboratifs ; Suivi et évaluation continus ; Opérationnalité des outils ; Monter en compétence des partenaires sur le SIG ; Mettre en relation les bases de données avec l'opérationnalité de terrain ; Mise à jour régulière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de Vaucluse
--	--------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Collecte des données et création d'une base de données commune	Superviser et coordonner les activités liées à la collecte, au stockage, à

		Export et mise à jour des données	l'organisation et à la gestion des données.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participer à la démarche	Assurer le suivi et le bon déroulement du partenariat avec Immergis pour partage des données vers OSM
Département du Gard	Partenaire	Participer à la démarche Réfléchir à la mise en œuvre d'une démarche similaire dans le département du Gard	Sensibiliser les acteurs du territoire à partager leurs données au format OSM
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données Lien avec le SIG de la CASC
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données Lien avec le SIG de la COVE à prévoir
CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Mise à disposition des données	Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données Lien avec le SIG CCPOP à prévoir
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Mise à disposition des données	Transmission des données du schéma directeur cyclable. Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Mise à disposition des données	Transmission des données relatives au schéma d'aménagement des modes actifs. Versement des données et vérification avant export dans les opens data. Évaluation des données

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Mise à disposition des données	Le pôle attractivité territoriale de la CCRLP gère les sujets mobilités actives. Transmission des données cyclables de la CC.
CA du Grand Avignon	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Mise à disposition des données	Renseignements des données cyclables de l'agglomération Données GéoVélo et du SIG du CAGA
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	Transmission des informations du schéma directeur des mobilités actives.
CC Territoriale Sud Luberon (COTELUB)	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	Transmission des informations et de la cartographie existante.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F13	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Pascal-Éric CHOMEL, pechomel@ladrome.fr ; Laurie LAFFONT, llaffont@ladrome.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme
Périmètre	Communes drômoises des Bassins F, B et C
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux du schéma :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous, en particulier le vélo du quotidien ; - Accompagner les EPCI dans leurs SDC et inscrire les aménagements départementaux dans ce cadre ; - Promouvoir les itinéraires de tourisme à vélo. <p>Public cible : drômois et touristes</p> <p>Usages : déplacements du quotidien, cyclotourisme, loisir</p>
Besoins de pilotage / coordination	<p>Coordination : travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre</p> <p>Frein : Manque d'ingénierie au sein des collectivités partenaires dans la plupart des cas</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département de la Drôme
--	--------------------------------

INDICATEURS

- Nombre de kilomètres réalisés

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Département de la Drôme	Pilote	<p>Pilote de l'action Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage</p> <p>Création d'une Mission Vélo</p> <p>Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements</p> <p>Possibilités de financement des EPCI et communes</p> <p>Comités d'itinéraires des VVV infra-départementales avec les EPCI concernés</p>	<p>2 ETP en pilotage + services d'ingénierie et d'entretien/exploitation</p> <p>Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens, avec portage de la MO sur RD, pour un programme de 34 M€, et accompagnement financier des EPCI/communes (4 M€ sur vélo du quotidien, et 4 M€ sur cyclotourisme)</p> <p>Contrats de partenariat passés avec chaque EPCI pour coordonner et programmer la réalisation des itinéraires vélo du quotidien</p> <p>Structure de coordination pour un développement homogène et cohérent</p>
EPCI ou communes	Partenaire	<p>Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage</p> <p>Contribution au développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés</p>	<p>Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées)</p>

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F65	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Nicolas VIGNEAU, nicolas.vigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence (commun aux bassins B, C, D et F pour la commune de Céreste-en-Luberon)
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Identifier les verrous et points durs (traversées de RD, continuité cyclable en site propre (vinon les 4 chemins), etc), 2- Réalisation d'une étude en lien avec les acteurs et le site concerné, 3- Lancement des procédures de réalisations : Financements, acquisition foncière, DUP, travaux, etc 4- Réception et conventionnement de gestion en fonction des sites concernés
Besoins de pilotage / coordination	Concertation de projet avec les acteurs concernés : à minima 3 réunions par projet ou discontinuités ciblées

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif **Département des Alpes-de-Haute-Provence****INDICATEURS**

- Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus, Budget annuel consacré par le Département et des autres maîtres d'ouvrages, retours des usagers, continuité des itinéraires.
- État d'avancement de l'engagement.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Financier Améliorer les sections des routes ou de leurs abords en fonction du besoin. Étude et réalisation des aménagements prioritaires sur routes d'emprises départementales et bâtiments.	Le Département interviendra sous sa maîtrise d'ouvrage pour améliorer les sections de ses routes ou leurs abords. Cofinancement départemental dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.
Communautés de communes et communautés d'agglomération & communes	Partenaire	Financier Etude et réalisation des sections en agglomération ou hors routes départementales sur voies communales.	Participation réunion
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement : dans le cadre d'appel à projet, vélo du quotidien, SRV, etc. Plusieurs possibilités existent afin de financer étude et travaux.	Accompagnement par les services de la région sur les possibilités de financement et d'itinéraires à prioriser (cadre SRV).
Cerema	Partenaire	Accompagnement technique : via référents locaux et recommandations « guide Cerema »	Accompagnement des porteurs de projets via sollicitations ponctuelles.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F67****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**OBJECTIF(S)** : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables**Référent de la fiche** : Nicolas VIGNEAU, nicolas.vigneau@le04.fr**DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE**

Libellé de l'action	Développement du schéma cyclable départemental pour les pratiques du quotidien
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence
Étapes / Jalons / Description	Étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les itinéraires et les PEM et évaluer la pertinence d'un rabattement cyclable sur les véloroutes : contact avec les communes et EPCI pour recenser les besoins 2. Rédiger les fiches carrefours et les soumettre aux EPCI et communes concernées. Décider : du financement et de l'entretien/maintenance du futur 'parc'. 3. Jalonner les rabattements : commander le matériel & organiser la mise en place sur terrain
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ACTION**

Acteur en charge du pilotage de l'action collective

Département des Alpes-de-Haute-Provence**INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective	Mise en place des véloroutes Animation Véloroute Accompagnement technique
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Financement	Étudier l'opportunité de l'équipement des lignes en rack à vélo (lesquelles ? comment ? quand ?) Financement des itinéraires selon cadre d'intervention régional
Communautés de communes et communautés d'agglomération	Partenaire	Participation aux réunions	Lien avec les communes/ gestionnaire de voirie Diffusion information

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

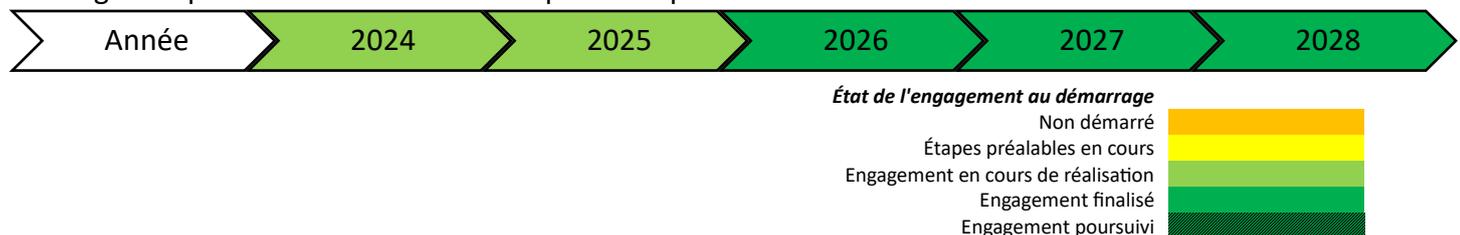
N° F14	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Développer les stationnements sécurisés pour les vélos
Référent de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit <p>Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...</p>
Besoins de pilotage / coordination	Échanges avec les EPCI/Communes pour la réalisation de la voirie ou du jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Métropole	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F15	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Développer les stationnements sécurisés pour les vélos
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants.</p> <p>Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables</p> <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	<p>Coordination avec le CPER 15 M€ jusqu'en 2027</p> <p>Env 2 à 3 temps d'échanges avec les porteurs de projet candidats</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Tableau 12 : Équipements et pôles structurants ciblés par les EPCI du Bassin

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Argumentaire Public cible :	Argumentaire si disponible : effectif	Argumentaire détaillé	EPCI(s) dont les habitants fréquentent cet équipement/pôle	Échéance envisagée
CD 84	ViaRhôna section 11 (Ile de la Barthelasse - Avignon)	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien	Plus de 30 000 cyclistes/an empruntent la ViaRhôna	Finalisation de l'itinéraire en site propre. Section 11 = dernière section de la véloroute à aménager sur la partie vauclusienne.	Grand Avignon, Gard Rhodanien, CASC	Travaux en 2026-2027
CD 84	ViaRhôna - Pont des Arméniens	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien	Plus de 30 000 cyclistes/an empruntent la ViaRhôna		CASC, Grand Avignon, CCPOP	Travaux en 2025-2026
CD 84	Via Venaissia - Tronçon Velleron-Robion	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien	Environ 130 000 cyclistes/an empruntent la Via Venaissia	Finalisation de l'itinéraire. Tronçon d'environ 14 km, en grande partie en site partagé, qui permettra de se connecter à la Véloroute du Cavalon au niveau de Robion.	Grand Avignon, CCPSMV, LMV, CoVe	Travaux en 2026-2027
CD 84	Via Venaissia - Traversée du centre-ville de Carpentras	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien	Environ 130 000 cyclistes/an empruntent la Via Venaissia	Assurer une continuité en site propre dans le centre de Carpentras.	CoVe, CASC	?
CD 84	EV8 - Véloroute du Calavon - Secteur de Cavaillon	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien	Environ 240 000 cyclistes/an empruntent la Véloroute du Calavon	Connexion vers le département 13 via des aménagements cyclables qui se connecteront à l'ouvrage de franchissement de la Durance.	LMV, Terre de Provence, CCVBA	Travaux en 2024-2026
CD 84	Véloroute de l'Ouvèze - Secteur Crestet/Vaison-la-Romaine	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien		Tronçon de véloroute sous maîtrise d'ouvrage départementale = rond-point RD938/RD977, rénovation de l'ancien pont SNCF sur Ouvèze, tronçons en site propre de part et d'autre du pont.	Vaion Ventoux	Travaux en 2025-2026

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CD 84	Véloroute de l'Ouvèze - Tronçon Sud	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien		Tronçon de véloroute d'environ 13 km sous maîtrise d'ouvrage départementale entre Sablet et Jonquières qui permettra de se connecter à la Via Venaissia.	Vaison Ventoux, CCAOP, CCPOP, CoVe	Travaux en 2026-2027
CD 84	Liaison cyclable Carpentras-Mazan	Déplacements du quotidien essentiellement		Projet conduit en collaboration avec la COVE, Carpentras et Mazan. Un tronçon en site propre d'environ 250 m le long de la RD942 sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale.	CoVe, Ventoux Sud	Travaux en 2025
CD 84	Liaison cyclable Carpentras-Monteux	Déplacements du quotidien essentiellement		Projet conduit en collaboration avec la COVE, la CASC et Carpentras. Un tronçon en site propre d'environ 150 m sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale (réaménagement d'un ouvrage d'art pour insertion d'une piste cyclable, aménagement de traversées sécurisées).	CoVe, CASC	Travaux en 2026-2027
CD 84	Franchissement supérieur de la RD942 à Entraigues	Déplacements du quotidien essentiellement		Projet sous maîtrise d'ouvrage départementale. Insertion d'une piste cyclable le long de l'ouvrage d'art permettant la liaison entre la ZAC du Plan et le centre d'Entraigues (connexion gare SNCF).	Grand Avignon	Travaux en 2025

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CD 84	Liaison collèges de Morières - Centre de Jonquerettes	Déplacements du quotidien. Aménagements destinés essentiellement aux collégiens, enseignants et au personnel du collège		Projet conduit en collaboration avec le Grand Avignon. Un tronçon en site propre d'environ 500 m sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale (piste cyclable le long de la RD97).	Grand Avignon	Travaux en 2027-2028
CD 84	Liaison cyclable Isle-Fontaine	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien		Projet de pistes cyclables le long de la RD25 sous maîtrise d'ouvrage départementale.	CCPSMV, LMV	Travaux en 2027-2028
CD 84	Résorption des discontinuités	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien		Suppression des points noirs sur routes départementales.		
CD 84	Liaison cyclable Orange - Camaret-sur-Aygues	Déplacements du quotidien essentiellement		Projet de voie verte (dans le cadre de la sécurisation de la RD975) permettant d'assurer la liaison avec la base militaire, sous maîtrise d'ouvrage départementale.	CCPOP	
CD 84/ CoVe	Accès au Mont-Ventoux par Malaucène et Bédoin	Tourisme et loisir essentiellement		Projets de recalibrage de la RD938 (Malaucène) et de bande cyclable le long de la RD974 (Bédoin) permettant de créer des aménagements sécurisés limitant les conflits vélos/voitures. Projets sous maîtrise d'ouvrage départementale.	CoVe	
CD 84	Liaison cyclable Avignon-Carpentras-Mont-Ventoux	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien		Projet structurant et d'intérêt majeur pour le département afin d'assurer une liaison entre Avignon et le Mont-Ventoux passant par Carpentras.	Grand Avignon, CASC, CoVe	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CD 84	Aménagements cyclables dans le secteur de Bonpas	Tourisme, loisir, déplacements du quotidien		Réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des travaux sur le secteur de Bonpas sous maîtrise d'ouvrage départementale : piste cyclable le long de la RD900, traversée de la RD900.	Grand Avignon, LMV	2025-2028
EPCI / CD 84	Accès vélo aux collèges de Vaucluse	Aménagements destinés aux collégiens, enseignants et au personnel des collèges		Les aménagements cyclables aux abords des établissements seront très probablement réalisés sous maîtrise d'ouvrage EPCI ou communes.	tous les EPCI	
CA GA	Liaison de Caumont centre-ville (parking place Jean Jaurès) vers Durance à vélo (via un chemin existant avec passerelle sur le Mourgon puis connexion avec aménagement prévu par le CD84 le long de la RD 900)	domicile travail, domicile études, visiteurs (chartreuse de Bonpas, jardin romain)	Plus de 5 000 habitants à Caumont	profiter de la Durance à vélo pour proposer une liaison d'une commune de l'agglomération vers sa ville centre, ses emplois et services (puis à terme vers Cavailon)	Grand Avignon, Luberon Monts de Vaucluse	phase d'études 2024, travaux prévus en 2025 (estimation 180 000€-maitrise ouvrage Commune)
CA GA	Hôpital du GA				Grand Avignon, Terre de Provence	
CA GA	P+R Réalpanier				Grand Avignon	
Cove, CASC	Pôle santé <> Centre Carpentras <> Via Venaissia <> Montoux <> Lycées Victor Hugo + JH Fabre + Louis Giraud + Les Chênes Musée/Médiathèque Inguimbertaine	Déplacements domicile/travail/études ainsi que pour les loisirs et tourisme		Proposer un itinéraire en site propre aux 1 300 personnes qui se déplacent quotidiennement entre les deux villes/EPCI.	CASC, CoVe	Etude 2024 début 2025 réalisation 2025-2026

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CALMV	ZA Sud Cavaillon connexion à la véloroute du Calavon				LMV, CCPAL	
CCPSMV, CASC	Connexion Fontaine de Vaucluse <> Via Venaissia				CCPSMV, CASC, LMV	Pour la CASC pas de planificatio n à ce jour
CCPSMV	Fontaine de Vaucluse (Opération Grand Site)				CCPSMV	
CASC	liaison Site touristique de Beaulieu avec Parcs de Loisirs/gare centre- ville de Monteux	Déplacements pour les loisirs et tourisme ainsi que pour le domicile/travail/étude s		Relier en site propre la gare ainsi que d'autres EPCI avec un site de loisirs très important avec plus de 600 000 visiteurs/an	CASC	Etude en cours pas ed planificatio n à ce jour
CALMV	Gordes : site touristique				LMV, CCPAL	
CALMV	Collège du Calavon à Cabrières d'Avignon connexion véloroute du Calavon				LMV	
CAGA	Lycée Pétrarque connecté avec Durance à Vélo + ZA Agroparc				Grand Avignon	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CASC	Collège Diderot à Sorgues	Déplacements domicile/travail/études			CASC	Pas de planification d'étude et de réalisation à ce jour et doit se coordonner avec schéma vélo du Département par rapport au collège
CASC, GA	Passerelle sur la Sorgue entre Monteux et Althen-des-Paluds pour desserte entre ces villes + vers Grand Avignon et autres communes CASC	Déplacements domicile/travail/études ainsi que pour les loisirs et tourisme		Relier en site propre les deux villes mais, aussi les EPCI CASC + COVE + CAGA dans le cadre d'une piste cyclable reliant Carpentras - Avignon	CASC, Grand Avignon	Etude en cours et réalisation après 2026 mais pas de programmation à ce jour
CASC, GA	ZA Avignon nord	Déplacements domicile/travail/études ainsi que pour les loisirs et tourisme		Relier en site propre les deux EPCI mais, aussi permettre aux employés et clients de cette très importante zone commerciale de se déplacer en vélo.	Grand Avignon, CASC	Etude en cours et réalisation après 2026 mais pas de programmation à ce jour

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CCPAL	Rustrel (Grand site des Ogres)				CCPAL	
CCPAL	Roussillon (Grand site des Ogres)				CCPAL	
	Centres-villes, hôpitaux, pôles culturels, équipements sportifs, collèges et ZA des villes d'Orange, Cavaillon, Apt, Carpentras et Avignon/Rognonas				Grand Avignon, CCPOP, LMV, CCPAL, CoVe, Terre de Provence	
CCPOP	stationnement sécurisé à prévoir Hôpital d'Orange				CCPOP, CCAOP, CoVe	
CCPOP	Collège/lycée St Louis à Orange				CCPOP, CCAOP	
CCPOP	Arc de Triomphe d'Orange				CCPOP	
CCPOP	Chateau de Châteauneuf du Pape				CCPOP	
CCPOP	Aire de repos ViaRhôna/digue de Caderousse				CCPOP	
CCAOP	Wam Park à Piolenc (à côté de la ViaRhôna)				CCAOP	
CCAOP	Etang de Bel Air à Sainte-Cécile-les-Vignes				CCAOP	
CCAOP	Naturoptère de Sérignan-du-Comtat et musée Harmas (équipements culturels)				CCAOP	
CCAOP	Massif d'Uchaux – le Castellans				CCAOP	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CoVe	Hôpital /Pôle Santé	Agents/salariés/Scolaires/visiteurs		-Plus gros employeur du territoire + nombreux services médicaux à proximité immédiate -Collège Daudet à 200 mètres -Sur la connexion projetée Carpentras<>Monteux	CoVe, CASC	
CoVe	Lycées Victor Hugo, JH Fabre, Les Chênes, Marie Pila	Scolaires/Habitants/Actifs		Pôle d'établissement scolaire (JH Fabre, M.Pila , les Chênes à l'est de Carpentras) dans l'axe du hameau de Serres (Lycée L.Giraud) Lycée V.Hugo à proximité immédiate du centre-ville et du Musée - Médiathèque Inguimbertaine	CoVe, CASC	
CoVe	Médiathèque Inguimbertaine	Habitants/Touristes		Proximité immédiate au Centre-ville	CoVe	
CoVe	PEM de Carpentras	Scolaires/Habitants/Actifs/Touristes		Porte d'entrée du territoire par le TER	CoVe, CASC	
Cove	Zone d'activité Sud Carpentras/Centre-ville Carpentras	Actif/habitants		Connexion zone d'emploi<>Zone d'habitat (centre-ville - Pou du Plan-Marché Gare	CoVe, CASC, Grand Avignon	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F16	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr, DGTMGÉ-DIGÉ-SGÉ	

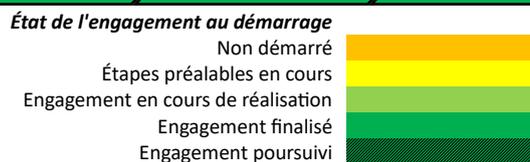
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGÉ-SGÉ d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appel à un prestataire, ○ Association des collectivités, ○ Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Partenariat avec IGN pour MAJ de sa BD TOPO® - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM
Besoins de pilotage / coordination	Financement DIGÉ Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGÉ (expression du besoin et des finalités) Identification de référents pour couvrir tout le territoire régional

	2 à 4 réunions avec les référents pour permettre une mise à jour fiabilisée
--	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Métropoles	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

			régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo®	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F66****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**OBJECTIF(S)** : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo)**Référent de la fiche** : Nicolas VIGNEAU, nicolas.vigneau@le04.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT**

Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le schéma départemental de développement touristique
Périmètre	Bassin de mobilité B, C, D, E et F (pour la commune de Céreste-en-Luberon)
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1-Recensement des sites à connecter et à prioriser via carto schéma touristique 2-Etude projet de liaison en lien avec les acteurs concernés 3-Mise en place stratégie/projet (réalisation technique, financement, suivi) 4-Observation et retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an et par projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif

Département des Alpes-de-Haute-Provence**INDICATEURS**

- Mise en place de projets, retours usagers et des sites touristiques.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Agence de développement 04	Partenaire	Création du schéma de développement touristique	Identification des lieux touristiques à mettre en liaison et de leur priorité.
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Organisation et suivi des projets	Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement touristique, réflexion et plan

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

			d'action pour l'accès aux pépites du territoire. Recherche de financement et accompagnement technique.
ORT	Partenaire	Communication	Relai d'information et diffusion marketing, promotion des offres.
CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure Communauté territoriale Sud Lubéron CA Durance Lubéron Verdon	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
Office du tourisme	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F17	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Caroline ALEX, calex@ccpsmv.fr , 0490214318	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un programme d'action pour développer les modes actifs
Périmètre	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Stratégie (réalisée) 2 - Mise en œuvre de la stratégie (travaux en cours) <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des travaux, par tranche, prévus dans le schéma (en cours) - Organisation du stationnement et du jalonnement - Création d'un comité vélo (en cours) - Coordination de services de mobilités (aide à l'achat, service de réparation, action sociale, Savoir Rouler à Vélo, et évènements ponctuels) 3 - Poursuite des dépôts des demandes de financement sur la plateforme « Nos territoires d'abord » 4- Travaux en cours, déploiement de services et animation
Besoins de pilotage / coordination	Réalisation d'un COPIL mobilité au sein de la CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse au moins une fois par an. Lien à faire avec les EPCI voisins pour le liaisonnement des pistes

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
--	--

INDICATEURS

- Nombre de kilomètres aménagés

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement individuel Maître d'ouvrage : pilote et suivi opérationnel	Service aménagement de la CCPSMV : planification Service espace public communautaire (futur service « cadre de vie » de la CCPSMV : mise en œuvre opérationnel (réalisation travaux et chantier sur le terrain) Programme génération vélo
AURAV	Partenaire	Partage de documentation / information	AMO Aide à la réflexion
Département de Vaucluse	Partenaire	Financement	Dispositif en faveur du vélo pour création de voies vertes
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Contrat nos Territoires d'abord
État	Partenaire	Financement	Fond de Mobilité Active

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F18	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Marie-Laure BARROCHE, 04 90 40 01 28, marielaure.barroche@crlp.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer la desserte de la gare de Bollène
Périmètre	Toutes les Communes de la CC Rhône Lez Provence
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic - Analyse de l'offre de transport - Analyse de la demande de déplacements - Analyse de l'adéquation de l'offre à la demande - Elaboration de propositions en maintenant les coûts d'exploitation à un niveau acceptable pour la CC Rhône Lez Provence
Besoins de pilotage / coordination	Un AMO a été missionné pour cette étude. Phase 1 : analyses entretiens, enquête finalisation : 3 mois Phase 2 : Travail préparatoire, approfondissement finalisation : 3 mois

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Rhône Lez Provence
--	------------------------------

INDICATEURS

- Nombre de services assurant la desserte de la gare de Bollène à compter de septembre 2026

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Rhône Lez Provence	Pilote	Suivi de l'AMO	
SNCF G&C	Partenaire	Maitre d'ouvrage des études et travaux sur son périmètre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F19	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) epaing@maregionsud.fr Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM
Périmètre	Bassins F (ainsi que B, C, D, E, K et N)
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité ainsi la Région est devenue autorité organisatrice de la mobilité locale - La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local pour ces communautés de communes où elle est autorité organisatrice de la mobilité locale - Mise en place des COPART locaux et leur animation sur la durée du COM <p>Territoires : le périmètre de chaque communauté de communes non AOM du bassin F :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence
Besoins de pilotage / coordination	Une réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Organisation et animation	Organisation et animation de la réunion Détermination de l'ordre du jour Rédaction et envoi du compte-rendu
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions pour les EPCI non AOM	Désignation de représentants du conseil communautaire Participation active aux réunions, fourniture de données ou d'information, suggestion de points à l'ordre du jour
Associations	Partenaire	Participation aux réunions des personnes nommées	Désignation de représentants Participation active aux réunions, fourniture de données ou d'information
Habitants	Partenaire	Participation aux réunions des personnes tirées au sort	Participation active aux réunions, Partage de données ou d'information
Organisations professionnelles d'employeurs	Partenaire	Participation aux réunions	Désignation de représentants Partage de données ou d'information
Organisations syndicales de salariés	Partenaire	Participation aux réunions	Désignation de représentants Partage de données ou d'information

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F20	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr & Edouard BERGERET (CA du Grand Avignon), edouard.bergeret@grandavignon.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration du SERM du Grand bassin de vie d'Avignon
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur + Région Occitanie + Départements de Vaucluse et du Gard + CA du Grand Avignon + Ville d'Avignon + Communautés d'agglomération des Sorgues du Comtat, Ventoux-Comtat Venaissin, Lubéron - Monts de Vaucluse, et les communautés de communes Pays des Sorgues - Monts de Vaucluse, Pont du Gard et Vaison - Ventoux, en proposant aux communautés d'agglomération limitrophes, Terre de Provence, Arles Crau Camargue Montagnette et Gard Rhodanien, de siéger en qualité de territoires associés.
Étapes / Public cible / Budget	<p>Rappel des étapes précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et coordination de la démarche par la Région. - Envoi du Dossier minute et du courrier d'intention co-signé par les Régions Sud et Occitanie, les départements du Gard et du Vaucluse, Grand Avignon et Ville d'Avignon le 26 juin 2024. - Labellisation du SERM de l'aire avignonnaise obtenu le 5 juillet 2024. <p>En cours de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage par la Région le 10 juillet d'une feuille de route et d'une méthode pour la réalisation du Dossier de synthèse en vue de l'obtention du statut de SERM par arrêté ministériel fin 2025. - CA du Grand Avignon : en attente d'une AMO d'accompagnement à la préparation des éléments du dossier de synthèse et concertation avec les EPCI du périmètre SERM - Région : lancement dès septembre de plusieurs marchés de prestations intellectuelles pour les études (juridique, technique, financier) et la rédaction des 4 dossiers de synthèse (cf. description ci-dessous) <p>Étapes futures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du Dossier de synthèse : souhaité printemps 2025 - A l'obtention du statut SERM : montage de la structure de coordination définie dans le dossier de synthèse - Début de la mise en œuvre de l'agenda défini pour améliorer l'offre de services et leur coordination et complémentarité ainsi que la création de nouvelles offres de services

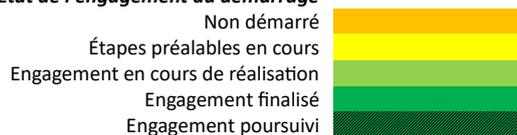
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : 7 M€ au Budget CPER 23-27 fléché SERM Réunion mensuelle des partenaires à partir de septembre 2024
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CA du Grand Avignon, ville d'Avignon
---	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Grand Avignon et ville d'Avignon	Pilote	Pilotage candidature SERM Co financement Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	Coordination des acteurs locaux
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-pilotage et financement des études et du projet Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	Passation des marchés, organisation de la collaboration entre les acteurs et synergie avec les autres SERM
Région Occitanie	Partenaire	Membre de la structure de gouvernance Participation aux réunions et groupe de travail Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	Potentiel co financement
État	Partenaire	Co-pilotage et co-financement des études et du projet	
SNCF Réseau	Partenaire	Maitre d'ouvrage des études et travaux ferroviaires sur leur périmètre	Étude d'exploitabilité du nœud et de l'étoile ferroviaire d'Avignon
SNCF G&C	Partenaire	Maitre d'ouvrage études et travaux sur son périmètre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Membre de la structure de gouvernance Participation aux réunions et groupes de travail Co -Financement Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Membre de la structure de gouvernance Participation aux réunions et groupes de travail Co -Financement Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	
CA Ventoux- Comtat- Venaissin (COVE)	Partenaire	Membre de la structure de gouvernance Participation aux réunions et groupes de travail Co -Financement Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	
Départements	Partenaire	Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences Participation aux réunions et groupes de travail Co -Financement	
CC ou CA concernées par le projet	Partenaire	Territoire associé à la démarche du SERM Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F21	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'échanges avec les AOM de la Région en cours d'élaboration de leur PDM/PDMS. Rédaction des avis sur la base des objectifs du SRADDET et de la stratégie régionale pour une mobilité durable (SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur - Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet)
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 temps d'échanges par document

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS	Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F22	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@mareregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcausse@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal <p>Description :</p> <p>1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. <p>2 - Choix des médias et supports les plus adaptés</p> <p>3 - Lancement de campagnes</p> <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur les autosolistes, les hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés Frein : communication fortement liée à l'agenda de chaque collectivité avec enjeu d'identification incontournable

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc...
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F23	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective</p> <p>Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an</p> <p>Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin</p> <p>Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes</p> <p>Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État</p>
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région - 1 à 2 réunions par an Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Animation de la communauté	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F24	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <p>Le scénario étudié retenu par axe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~ 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	<p>Coordination entre les différents services de la Région avec mobilisation d'autres acteurs selon besoin</p> <p>Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr</p> <p>Référents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'axe Nord Avignon :

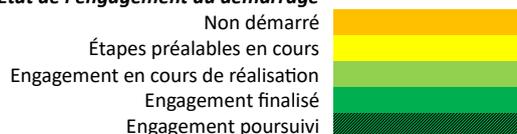
	(DTSI-SRT84-13) : fchiab@maregionsud.fr, vvoisin@maregionsud.fr, epaing@maregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@maregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@maregionsud.fr, dgalindo@maregionsud.fr
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> - DGTMG-ETS-SRR - SRT04-05-SRT83-SRT06-SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC - DGTMG-DIGE-SIFPE : études complémentaires 	Redéfinition de l'offre de : <ul style="list-style-type: none"> - service autocar. - service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : <ul style="list-style-type: none"> - Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. - Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

			<p>Marché DTSI :</p> <ul style="list-style-type: none">- AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés.- AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
EPCI	partenaire	Participation éventuelle aux réunions et fourniture de données	Selon les axes et l'avancement des études, des échanges pourront être organisés avec les EPCI

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F25	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Judith LE PICHON – Département de Vaucluse - Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, judith.le-pichon@vaucluse.fr Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un observatoire des mobilités
Périmètre	Acteurs du Bassin F dans sa globalité + COTELUB, Commune de Pertuis, CCEPPG
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mesurer l'évolution des modes de déplacements et plus particulièrement le report modal vers les transports collectifs (TC), le covoiturage et le vélo : <ul style="list-style-type: none"> - Partager les données de mobilité disponibles - Mettre en lisibilité et compatibilité les données de fréquentation des différentes AOM : TC, covoiturage, vélo - Données essentielles à coconstruire et structurer entre les partenaires - Bilan annuel partagé dans le cadre des instances du Contrat opérationnel de bassin - Partage des données possible sur Data.gouv, DataSud, ORT, Observatoire territorial mutualisé Etat-CD84 : ObserVaucluse
Besoins de pilotage / coordination	Implication et contribution des AOM en particulier la CA Grand Avignon et la CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE) Traitement des données par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (DATASUD) Actualisation des données annuellement Partage des données dans le cadre des réunions du COM

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département de Vaucluse, CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE) et CA du Grand Avignon
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur			
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Mise à disposition des donnée	Fournir les données mobilités CD84 : <ul style="list-style-type: none"> - Véloroute CD84 - Covoiturage (aires) - Trafic RD
CA du Grand Avignon	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Mise à disposition des données	Fournir les données mobilités du territoire GA : <ul style="list-style-type: none"> - ORIZO - Données vélo (compteurs, abris vélo sécurisés, vélopop, etc.) - Covoiturage - Données PDU - Données de l'enquête ménage CEREMA (à venir) - Impact qualité de l'air ZFE
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation des contributeurs Mise à disposition des données	Fournir les données mobilités du territoire COVE : <ul style="list-style-type: none"> - Trans'Cove - Covoiturage - Compteurs : trafic routier, vélo
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Entrer dans la démarche Collecte et harmonisation des données AOM	Fournir les données mobilités : Données réseau régional ZOU ! Express, Proximité et Scolaire
Département du Gard	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Participer à la remontée pour l'observatoire : trafic RD du bassin, éventuels comptages vélo et covoiturage
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Réseau UGGO
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Sorg'en Bus et Mont' en Bus
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Entrer dans la démarche Participer aux réunions Mise à disposition des données	Partage des données sur la fréquentation des TC C'monbus et sur le covoiturage

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Données réseau TCVO
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Partage des données des modes de déplacement (PCAET)
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Partage des données des modes de déplacement (PCAET)
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Entrer dans la démarche Mise à disposition des données	Données du réseau TUB
CC Territoriale Sud Luberon (COTELUB)	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	Partage des données covoiturage
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Partenaire / territoire associé	Mise à disposition des données	A définir
ORT	Partenaire	Mise à disposition des données via sa plateforme	Partage des données disponibles

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F26	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référént de la fiche : Emmanuelle PAING, epaing@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

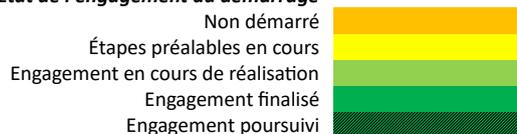
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer la coordination des offres tarifaires de TC sur tous les réseaux imbriqués
Périmètre	Le Bassin F élargi : Grand Avignon + Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Occitanie - Gard / Auvergne Rhône Alpes
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Proposer des offres TC intermodales avec plus de flexibilité entre les différents réseaux urbains / interurbains et TER :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les titres combinés à prix attractifs (zou + ter non adapté à remettre à jour (zou alternatif)) <ul style="list-style-type: none"> - Site SNCF avec anciens prix et anciens numéros de lignes - Étudier l'extension du Pass ZOU ETUDES aux réseaux urbains <p>Prendre exemple sur orizo + lio avec tarif très attractif et simplicité d'achat = Mon titre de transport : abonnements & tickets - Orizo, Transports en commun du Grand Avignon</p> <p>Comparatifs sur du mensuel tout public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orizo 45 € / liO = 40 € → Orizo + liO = 45 € - Orizo 45 € / Zou 37 € → Orizo + ZOU = 63 € 2. Élargir les accords d'affrètement tels que 907+22 à l'ensemble des OD communes, Lio ou Zou / Orizo. <ul style="list-style-type: none"> - <u>Zou + Orizo</u> : - 902 + C2 / 8 ; 905 + C2 / 8 ; 906 + 7/9/11 ; 915 + C3 / 22 / 13 ; 63 + 22 - <u>Lio + Orizo</u> : - 122 + 5 ; 122/123 + 25/26 ; 115+15 3. Interopérabilité des tickets TER sur les cars interurbains en cas de substitution de train (travaux/grève/suppression inopinée) pour une meilleure gestion de crise = meilleur service de remplacement pour l'utilisateur. <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : lors d'une substitution TER pour Carpentras pouvoir voyager sur ligne 905 avec titre TER ZOU 4. Communication harmonisée et élargie sur les offres combinées
Besoins de pilotage / coordination	Communication et entente entre les différentes AOT ; Convention entre AOM ; Contrats de partenariats pour les dépositaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'appui de SEPEM

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	
SEPEM	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participation aux réunions Partage de documentation / information	
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participer à la démarche Partage d'expérience	Réflexion autour du développement d'un titre BAGGRO +
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer à la démarche Participer au groupe de travail et aux réunions Financement	
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche Participer au groupe de travail	
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer à la démarche et aux réunions	
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer à la démarche Participer au groupe de travail	Réflexion autour du développement d'un titre BAGGRO + , poursuite du ZOU alternatif, lien avec l'interopérabilité à faire
CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Intérêt envers la démarche	Suivre les évolutions des avancées sur le sujet

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F27	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Vincent MOUREN - DTRI vmouren@maregionsud.fr ; Caroline CRESP – DTSI, ccresp@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Partage des évolutions de l'offre entre AOM + SNCF y compris volet tarification
Périmètre	Le bassin F dans sa globalité et pour la partie SA n+1 ajout des bassins I et J
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <p><u>Mettre en place des réunions semestrielles de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage et d'état des lieux de l'offre de services de transport afin d'améliorer la coordination des offres entre AOM et avec l'offre ferroviaire (TGV + TER) - Partage des évolutions des réseaux prévues hors services de TC : tarification, véhicules, actions de communication, nouveaux services proposés... <p><u>Réunion au printemps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication de la fréquentation des gares - Présentation du prévisionnel des horaires du Service Annuel n+1 - Présentation des travaux à venir sur l'infra ferroviaire et de leurs impacts - Présentation des évolutions significatives d'offre de chaque AOM (matériel, tarifs, itinéraires, nouveaux services...) - Présentation des évolutions tarifaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur <p><u>Réunion à l'automne (prospective) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmation des horaires SA n+1 - Échanges sur les éventuelles difficultés rencontrées à la rentrée scolaire et recherche de solutions
Besoins de pilotage / coordination	Organisation de deux réunions par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé



PILOTE DE L'ENGAGEMENTActeurs en charge du pilotage de l'engagement collectif **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur****INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Mise à disposition d'information sur l'offre express (LER + TER) et de proximité ZOU !	Présentation des évolutions significatives de l'offre ZOU ! routière et ferroviaire (projet de service prévisionnel) Communication de l'état des fréquentations de ses gares et abris vélo afin de permettre aux AOM d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares
SNCF Réseau	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des travaux prévus sur l'infrastructure ferroviaire sur les axes concernés
SNCF G&C	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des projets de travaux sur gare et/ou PEM du bassin
Opérateur ferroviaire lignes express (SNCF ou autre)	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Écoute des remontées d'information des AOM et partage des pistes d'amélioration
SNCF Voyageurs	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des horaires et évolutions significatives des trains nationaux Intercités, TGV qui participent à la desserte du bassin
Région Occitanie	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Présentation des : - travaux prévus sur l'infrastructure ferroviaire sur les axes concernés, - projets de travaux sur gare et/ou PEM du bassin - évolutions significatives de l'offre LiO routière et ferroviaire
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (réseau C'mon Bus)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CC Pays d'Orange en Provence	Partenaire	Participer aux réunions (sous réserve de disponibilité) Partage d'information	Participation aux réunions (sous réserve de disponibilité) et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (TCVO)
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (UGGO)
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (Orizo, Vélopop)
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer aux réunions	
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (TUB)
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (Trans'Cove)
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions et présentation des évolutions significatives de l'offre de mobilité de l'AOM (Sorg'enBus et Mont'enBus)
EPCI des bassins I et J	Partenaire / territoires bassin limitrophe	Participer aux réunions Partage d'information	Participation aux réunions partie offre ferroviaire (volet présentation évolution offre non ferroviaire et coordination seront faites dans une réunion de chaque bassin, I et J)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F28	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Vincent MOUREN - DTRI vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Voyageurs
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Région AURA	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	Apporter son expertise sur le volet sillon
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participer au webinaire	
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer au webinaire	
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer au webinaire	
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Pays d'Apt-Luberon	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer au webinaire	
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F29	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence (hors Côte Bleue)
Périmètre	Bassin F, Bassin I et Bassin J : Les EPCI concernés sont <ul style="list-style-type: none"> - La métropole Aix Marseille Provence - Les communautés d'agglomérations Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Terre de Provence, Luberon Monts de Vaucluse, Sorgues du Comtat, Ventoux-Comtat Venaissin, Grand Avignon. - Les communautés de communes Vallée des Baux Alpilles, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Pays d'Orange en Provence, Rhône Lez Provence.
Étapes / Public cible / Budget	<p>Détail de l'action : Développement des dessertes ferroviaires ZOU ! des lignes du secteur Ouest-Provence, hors Côte Bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avignon – Valence (– Lyon) (ligne interrégionale) - Marseille – Arles – Avignon (– Lyon) (ligne interrégionale) - Marseille – Miramas – Cavaillon – Avignon TGV - Marseille – Arles – Montpellier – Narbonne (ligne interrégionale) - Avignon TGV – Carpentras <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de transport TER stabilisé pour l'étoile ferroviaire d'Avignon. - Prochaine évolution planifiée à l'horizon 2033 avec l'ouverture à la concurrence du lot 4 de l'exploitation des TER en Provence-Alpes-Côte d'Azur. <p>Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et particulièrement des résidents situés sur le périmètre de l'étoile ferroviaire d'Avignon.</p> <p>Prévisions de dessertes TER 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Marseille – Miramas via Rognac :</i> <p>2 trains par heure dans chaque sens avec une desserte au 1/4 d'heure en pointe.</p> <p>Augmentation de la desserte en 2025 avec l'ajout de 3 TER et une desserte systématique de la gare de Rognac par les Semi directs (hors IV Marseille-Lyon et Occitanie), soit :</p>

- Semaine : 81 TER/jour (de 5h38 à 21h38 au départ de Marseille et de 6h10 à 22h38 au départ de Miramas)
- Weekend : 55 TER le samedi ; 57 TER le dimanche (de 6h08 à 22h38/0h38 (DI) au départ de Marseille et de 6h34 à 22h38 au départ de Miramas)

- *Miramas – Arles – Avignon* :

1 train par heure en moyenne.

Augmentation de la desserte en 2025 avec l'ajout de 6 TER, soit :

- Semaine : 46 TER/jour (de 6h26 à 22h26 au départ de Miramas et de 5h20 à 21h55 au départ d'Avignon)
- Weekend : 39 TER le samedi ; 40 TER le dimanche (de 6h26(SA)/7h26(DI) à 23h26/1h26(DI) au départ de Miramas et de 5h53 à 21h55 au départ d'Avignon)

- *Marseille – Avignon via Cavaillon* :

1 train par heure et desserte à la demi-heure en pointe, soit :

- Semaine : 37 TER/jour (de 6h21 à 20h50 au départ de Miramas et de 6h05 à 19h35 au départ de Cavaillon)
- Weekend : 18 TER/jour (de 6h51 à 20h50 au départ de Miramas et de 6h35 à 21h05 au départ de Cavaillon)
- Prolongation des sillons anciennement terminus Cavaillon vers Avignon → Ajout de 7 TER entre Cavaillon et Avignon

- *Avignon – Bollène* :

1 train par heure en moyenne avec desserte à la demi-heure en pointe, soit :

- Semaine : 36 TER/jour (de 5h40 à 19h27 au départ d'Avignon et de 6h55 à 21h17 au départ de Bollène)
- Weekend : 31 TER le samedi ; 27 TER le dimanche (de 5h40(SA)/8h10(DI) à 19h27 au départ d'Avignon et de 9h22 à 21h17 au départ de Bollène)

- *Avignon - Carpentras* :

Ajout de 8 TER entre Avignon et Carpentras

1 train par heure avec desserte à la demi-heure en pointe, soit :

- Semaine : 44 TER/jour (de 5h52 à 20h21 au départ d'Avignon et de 6h09 à 21h09 au départ de Carpentras)
- Weekend : 35 TER/jour (de 6h21(SA)/6h52(DI) à 20h21(SA)/22h20(DI) au départ d'Avignon et de 6h09(SA)/7h09(DI) à 21h09 au départ de Carpentras)

- *Avignon - Avignon TGV* :

Augmentation de la desserte

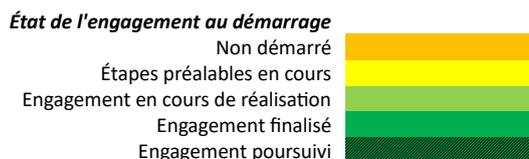
Desserte à la demi-heure de 6h12 à 22h12 au départ d'Avignon TGV et de 5h38 à 21h45 au départ d'Avignon Centre, soit :

- Semaine : 64 TER/jour
- Weekend : 61 TER/jour

Besoins de pilotage / coordination	<p>La démarche d'amélioration des dessertes ferroviaires est annuelle. Elle est liée au changement de service chaque 2ème dimanche du mois de décembre. Une présentation de la manière dont est construite l'offre ferroviaire, des différentes étapes du procédé de construction horaire, sera proposé par la Région aux AOM.</p> <p>Contraintes externes liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux travaux de maintenance et de modernisation des infrastructures ferroviaires par SNCF Réseau, notamment sur la vallée du Rhône (Commande centralisée du réseau...) - au respect des calendriers : - des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence - de réalisation des SERM d'Avignon et de Marseille <p>Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire Ouest-Provence - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/ délégataire : Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER ZOU !. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).
Collectivités AOM	Partenaire	Consultation	Consultation des collectivités AOM des différents bassins, pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F30	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Frédérique CHIAB, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fchiab@maregionsud.fr / Julien BROSSARD, Région Auvergne-Rhône-Alpes – DMTIS – antenne de la Drôme, julien.brossard@auvergnerhonealpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des offres de transport routières des 2 Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes
Périmètre	Interface entre les Régions
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Il existe diverses lignes routières régionales mises en place par l'une ou l'autre des 2 Régions qui desservent ou pourraient desservir des communes de l'autre Région et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne ZOU ! 985 vers Avignon TGV - La prolongation demandée d'une ZOU ! arrivant à Vaison vers Buis - La prolongation possible d'une ZOU ! arrivant à Bollène ou Lapalud vers Pierrelatte ou St Paul - La desserte D42 vers Bollène - Les dessertes D39-D37 vers Vaison - La desserte D43 vers Laragne - Les lignes D35, D36, D45 et X71 pour l'Enclave des papes <p>Les Régions se proposent de faire un bilan annuel de ces dessertes et des besoins et de se coordonner à l'occasion des relances des consultations pour prendre en compte au mieux l'ensemble des besoins des territoires quel que soit l'autorité organisatrice mettant en place la desserte.</p>
Besoins de pilotage / coordination	Organisation d'une réunion par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Région Auvergne-Rhône-Alpes
--	--

INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des réunions - Nombre d'adaptation de l'offre 	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre régionale - Présentation des besoins des territoires de la Région - Adaptation si nécessaire et possible de l'offre 	Conventionnement éventuel
Région Auvergne Rhône Alpes	Co-pilote	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre régionale - Présentation des besoins des territoires de la Région - Adaptation si nécessaire et possible de l'offre 	Conventionnement éventuel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F31	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : La Région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la Région.</p> <p>L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence.</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux entre la Région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunion spécifique si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte- rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F68	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain / interurbain / ferroviaire)
Référént de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Région Auvergne-Rhône-Alpes : direction DMFA)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des offres et services de transports ferroviaires entre les Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Région Auvergne-Rhône-Alpes
Périmètre	Bassin F – Région Auvergne-Rhône-Alpes et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Il existe un accord-cadre entre les deux Régions ciblant la coordination sur les sujets suivants : S'agissant des dessertes ferroviaires interrégionales organisées par l'une ou l'autre des régions, un cadre de gouvernance partagée a été défini dans un accord cadre interrégional fixant les modalités du partenariat entre les deux régions.
Besoins de pilotage / coordination	Echanges et coordination prévus dans le cadre de l'accord interrégional

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Région Auvergne-Rhône-Alpes
--	--

INDICATEURS

- Tenue des réunions
- Nombre d'adaptation de l'offre

CONTRIBUTIONS PRESENTI

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	- Présentation de l'offre régionale - Présentation des besoins des territoires de la Région - Adaptation si nécessaire et possible de l'offre	Dans le cadre de l'accord cadre

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Auvergne- Rhône-Alpes	Co-pilote	- Présentation de l'offre régionale - Présentation des besoins des territoires de la Région - Adaptation si nécessaire et possible de l'offre	Dans le cadre de l'accord cadre
------------------------------------	-----------	--	------------------------------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F32	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Natacha ROLLOT, n.rollot@gardrhodanien.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement d'un service de pétales péri-urbaines
Périmètre	CA du Gard rhodanien
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ol style="list-style-type: none"> Développer 4 circuits, 1 autour de Pont-Saint-Esprit et 3 autour de Bagnols-sur-Cèze. Faire le lien avec les navettes urbaines existantes et les gares Deux ans d'expérimentation des navettes Analyse de la fréquentation et potentielle évolution de l'offre en continue (horaire, trajet)
Besoins de pilotage / coordination	Point sur les fréquentations mensuellement pour voir la pertinence du service ; Possible ajustement à prévoir.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA du Gard rhodanien
--	-----------------------------

INDICATEURS

- Nombre de validations

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Réunion pour clarifier la commande politique Réunion de calage	Présentation en conférence des maires en juillet Planification d'ici fin 2024 début 2025
Délégué - Transgard rhodanien	Partenaire	Éléments techniques et financier	
Communes concernées	Partenaire	Participation aux réunions	Affiner le tracé et les points d'arrêts Relais de la communication auprès des administrés

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F33	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Céline SIMONIN, celine.simonin@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du programme place de la gare
Périmètre	Bassin F : gares identifiées avec des locaux libres
Étapes / Public cible / Budget	<p>Définition : Mise à disposition d'espaces en gare pour des projets porteurs de nouveaux services. Travail partenarial avec les collectivités dans ce but.</p> <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chiffrage des travaux nécessaires à la mise à disposition des espaces 2. Recherche de porteurs de projets 3. Définition du programme <p>Gares déjà identifiées : Isle sur la Sorgue, , Carpentras, Autres potentiels à étudier : Montfavet , Le Thor et Sorgues-Châteauneuf du Pape et autres gares avec des locaux vacants (à identifier)</p>
Besoins de pilotage / coordination	Trouver des porteurs de projets (collectivité, acteur économique, association, etc.) capable de proposer un projet viable et correspondant aux attentes du territoire.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF Gares & Connexions
--	------------------------------------

INDICATEURS

- Nombre de locaux mis à disposition

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF G&C	Pilote	Équipe projet	Mise en œuvre avec le porteur de projet

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Soutien financier	
Communes concernées	Partenaire	Relais + groupe de travail	Propositions de porteurs d'affaires
Porteurs de projets	Partenaire	Occupation du local	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F34	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Jean-Christophe VIEU, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du schéma directeur d'allongement des quais complété d'une mise en accessibilité PMR
Périmètre	Bassin F, gares concernées : Montfavet, Morières, Saint-Saturnin, Gadagne, Le Thor, Bédarrides, Courthézon
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Les travaux consistent à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allonger les quais et les rehausser à 55 cm pour faciliter les montées/descentes de rames (normes PMR) - Mettre aux normes l'éclairage et des équipements de sécurité (bandes d'éveil à la vigilance, extrémités de quais sécurisées, ...) - Mettre en place, le cas échéant, un ouvrage de franchissement des voies, <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Études réalisées ou en cours ou planifiées 2. Travaux programmés entre 2028 et 2031
Besoins de pilotage / coordination	Le financement repose sur deux partenaires principaux : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares & Connexions (avec des contributions potentielles des EPCI et/ou des communes). Programmation des études et des travaux (lourds)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares & Connexions
--	---

INDICATEURS

- Nombre de gares réalisées

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement et choix des gares et types d'allongement	Financier jusqu'à 83,3%
SNCF G&C	Pilote	Maître d'ouvrage Financement	Financier jusqu'à 16,7 % sur la partie allongement des quais Mise en œuvre : études, travaux
Collectivités	Partenaire	Financement	Sollicitation d'un financement par site. Accompagnement par travaux de Pôle d'échanges

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F35****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité**OBJECTIF(S)** : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville**Référent de la fiche** : Jean-Christophe VIEU, jean-christophe.vieu@sncf.fr; Céline SIMONIN, celine.simonin@sncf.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT**

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du nouveau contrat de performance gare 2025 – 2028
Périmètre	Bassin F, gares concernées : <i>à définir</i>
Étapes / Public cible / Budget	Définition : Améliorer les gares, tant par leur aspect et que leur fonctionnement, afin de rendre le transport par train plus attractif encore. Périmètre d'intervention : parvis, bâtiment voyageurs, quais et information voyageurs
Besoins de pilotage / coordination	Réunir les financements et choisir les sites

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares & Connexions
--	---

INDICATEURS

- Nombre de sites choisis

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Choix des gares et financeur	Modalités définies dans le contrat de performance 2025-2028
SNCF G&C	Pilote	MOA	Réalisation des travaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F36	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Virginie CONOR, virginie.conor@laregion.fr ; Issam SMIE, issam.smie@sncf.fr (Réouverture des gares + Aménagement des bâtiments voyageurs de Villeneuve Lez Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit + MOAU PEM de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure) ; Sarah ILLI, sarah.illi@sncf.fr (Interfaces PEM/SNCF G&C) et Edouard BERGERET edouard.bergeret@grandavignon.fr (PEM Roquemaure et Villeneuve les Avignon) ; Natacha ROLLOT, n.rollot@gardrhodanien.fr , (PEM Laudun L'Ardoise, Pont St Esprit et Bagnols sur Cèze) ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménager les PEM y compris les bâtiments voyageurs des gares de Villeneuve Lez Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit) de la ligne ferroviaire Rive droite du Rhône
Périmètre	Bassin F : communes et EPCI concernés par la réouverture de la ligne ferroviaire Rive Droite du Rhône (Villeneuve Lez Avignon, Roquemaure, Pont-Saint- Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Laudun-L'Ardoise)
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Dans le cadre de la réouverture de la Rive Droite du Rhône aux voyageurs, en deux phases (phase anticipée et phase cible), aménagement des gares et de pôles d'échanges multimodaux à chaque gare.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du bâtiment voyageurs des gares de Villeneuve Lez Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit) - Aménagement des parvis et de leurs abords avec stationnements VL, comprenant places PMR et places de covoiturage, quais transport public routiers et prise en compte de la mobilité active <ul style="list-style-type: none"> ○ Installation de box vélos sécurisés ○ Installation de bornes IRVE - 2023 : Mise en service PEM Bagnols-sur-Cèze secteur Est - 2023 : Mise en service PEM Pont-Saint-Esprit <p>Étapes et calendrier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Études (faisabilité, AVP, PRO) 2. Conventonnement de la maîtrise foncière ou convention PRO 3. Consultation pour travaux 4. Lancement des travaux <p>Phase 2 du projet de réouverture de la ligne rive droite du Rhône aux voyageurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis de l'autorité environnementale (étude d'impact) et autorisation de mise en service (EPSF) - En cours : PEM Bagnols-sur-Cèze secteur Ouest - 2026 (démarrage potentiel des travaux des PEM de Laudun l'Ardoise, de Villeneuve Les Avignon et de Roquemaure

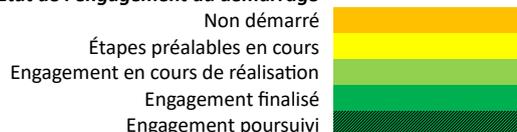
Besoins de pilotage / coordination	<p>Calendrier de réouverture de la Rive droite du Rhône (EPSF, évaluation environnementale) ; Disponibilité du foncier ; Cofinancements - Conventions de financement.</p> <p>CA du Gard rhodanien fera le suivi de son opération par une SEM.</p> <p>Lien avec la SNCF (réseaux, immobilier, gare et connexion, etc.)</p> <p>Organisation de COTECH et COFIL avec l'ensemble des partenaires par chaque MOA.</p>
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Occitanie avec la SNCF Gares & Connexions pour la partie bâtiments voyageurs et les EPCI concernés pour les PEM dans le cadre de conventions de partenariat : CA du Gard rhodanien et Ca du Grand Avignon
--	---

INDICATEURS

- Nombre de PEM réalisés
- Fréquentation des gares et des services routiers urbains et interurbains à ces PEM (nombre de voyageurs ferroviaires et nombre de voyageurs réseaux routiers)

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Occitanie	Pilote	Partenaire financier : financement dans cadre dispositif PEM	Passation de convention de financement avec le maitre d'ouvrage
CA du Gard rhodanien	Pilote	Maître d'ouvrage :(Laudun L'Ardoise, Bagnols sur Cèze, Pont Saint Esprit) Membre de l'équipe projet	1/5 ETP sur 3 ans
CA du Grand Avignon	Pilote	Maître d'ouvrage : (Villeneuve les Avignon et Roquemaure) Membre de l'équipe projet	AOM veille à la multimodalité des équipements et l'intermodalité avec réseau de transport Orizo ; modes actifs (consignes à vélo) Délègue la MOA des études et travaux à SNCF G&C

Département du Gard	Partenaire	Contribution financière selon la nature des projets Gestionnaire de voirie Maitre d'ouvrage d'itinéraires cyclables	Permission de voirie et cofinancement (ex parking est pour Laudun) Desserte modes actifs
SPL30	Partenaire	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour PEM du Gard Rhodanien Membre de l'équipe projets	Sur la durée du projet
SNCF G&C	Pilote	Mandat de maitrise d'ouvrage unique pour les PEM de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure et maitre d'ouvrage pour les aménagements des BV de Villeneuve Lez Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit Partenariat pour les PEM de Laudun L'Ardoise, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit sous MOA de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien Programme et financement pour les BV de Villeneuve Lez Avignon, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit et les PEM de Villeneuve Lez Avignon et de Roquemaure	<u>Gare de Roquemaure</u> : Stade EP à valider, APO ou AVP puis PRO à lancer <ul style="list-style-type: none"> - Piétonisation du PRA rue de la Croze - Création d'un parking de 48 places à l'ouest de la gare - Recalibrage de la rue de Martyrs de la résistance - Recalibrage du cheminement piéton aux normes PMR - Éclairage de la rue aux normes PMR - Sécurisation du cheminement et du ruisseau - Recalibrage et sécurisation du carrefour au niveau de la route de Nîmes - Réalisation de deux quais de bus aux normes PMR, <u>Gare de Villeneuve Lez Avignon</u> : EP validées, stade APO à lancer <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du BV - Réaménagement du parvis - Création de 90 places de stationnement (parkings sud, nord, et avenue de la gare) - Reprise du cheminement piétons et aménagement d'un chaudiou au niveau de l'avenue de la gare - Création d'une rampe PMR avenue de la gare <u>Gare de Laudun</u> : stade Étude de faisabilité à valider, EP et APO à lancer <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du BV - Aménagement du parvis - Création d'un quai routier

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

			- Création de 40 places de stationnement
État	Partenaire	Partenaire financier : dispositif-DSIL et AAP PEM TCSP	
Communes concernées	Partenaire	Partenaire financier Communes de : Villeneuve-lès-Avignon, Roquemaure, Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Laudun-L'Ardoise	Traitement des continuités

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F37	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Caroline ALEX, calex@ccpsmv.fr, 0490214318	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une stratégie intermodale autour des trois quartiers gares du territoire communautaire
Périmètre	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Lancement d'études préalables sur la stratégie intermodale et le devenir des bâtiments et des espaces autour des trois gares du territoire communautaire sur les communes de l'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne : - Aménagement des parkings autour des gares - Mise en place d'un cheminement piéton/vélo - Création de services en lien avec la mobilité dans les bâtiments gare - Participation au projet de SERM porté par le Grand Avignon 2 - Dépôt de la demande d'aide (non réalisée) 3 - Lancement des travaux
Besoins de pilotage / coordination	Constitution d'un groupe de travail de suivi d'étude. Faire le lien avec le programme « Place de la gare ».

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
--	--

INDICATEURS

- Fréquentation des gares
- Nombre de services développés en gare

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'action Maître d'ouvrage	MOA des études sur son territoire via le service aménagement de la CCPSMV Partenaire des EPCI et de la Région

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Partenaire	Participation au groupe de travail et à la démarche	
SNCF G&C	Partenaire	Participation à la démarche	Maitre d'ouvrage études et travaux sur son périmètre/Mise en place du programme « Place de la gare ».

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F38	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU !
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région.</p> <p>Animation de cette Charte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	<p>Frein à lever : signature de la Charte, de manière à pouvoir organiser un premier Copil. Pour l'instant seul les Cotecs ont pu être initiés dans l'attente de cette signature.</p> <p>Opportunités : élargissement du nombre des associations qui pourraient rejoindre le Collectif de manière à couvrir le plus de handicaps / publics cibles possibles.</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F69	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville
Référent de la fiche : Valérie VERISSE, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE

Libellé de l'action	Développement de pôles de mobilité
Périmètre	Bassin E et Bassin F (pour la commune de Céreste-en-Luberon)
Étapes / Jalons / Description	Étapes : 1 : Identifier les lieux d'usage existant ou potentiel de covoiturage / touristiques 2 : Identifier les services nécessaires pour chaque point dans le respect de la transition écologique 3 : Définition du pôle de mobilité type + options 4 : Expérimentation département/région 5 : Organisation des modalités d'intervention au niveau du bassin/département/région 6 : Mise en œuvre progressive (éventuellement avec expérimentation différencié, mises en œuvre provisoires test) 7 : Suivi et évaluation/partage d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	2 COPIL/COTECH par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence
---	--

INDICATEURS

- Nombre de PM créés, retours d'usagers et des collectivités locales.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Validation politique Pilotage et coordination avec les EPCI, collectivités	
EPCI	Partenaire	Identification des lieux et services Participation aux réunions Validation politique Financement	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Benchmark et Financement	
Commune de Digne-les-Bains	Partenaire	Identification des lieux et services sur le territoire de la commune	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F39	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable
Référent de la fiche : Christophe MEDINA (Région Occitanie), christophe.medina@laregion.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuivre la mise en place d'une tarification multimodale
Périmètre	Bassin F : département du Gard
Étapes / Public cible / Budget	<p>Gamme tarifaire multimodale commune avec la GAGA (UGGO) et la CAGR (ORIZO) : titres BAGRO https://www.uggomobilite.com/categorie/titre-bagro Avec 5 lignes concernées côté car liO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 115 Avignon > Alès - 121 Nîmes > Pont-St-Esprit - 122 Avignon > Pont-St-Esprit - 123 Avignon > Bagnols-Sur-Cèze - 150 Avignon > Tarascon - 151 Avignon > Nîmes <p>3 titres disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pass journée à 4€ - Les abonnements - de 26 ans : mensuel à 26€ et annuel à 200€ - Les abonnements tout public : mensuel à 45€ et annuel à 400€. <p>Gamme tarifaire monomodale du Gard Depuis le 1er janvier 2024, alignement de la gamme tarifaire liO Gard à celle de liO Occitanie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billet unitaire passe de 1,50 € à 2 € - Titre 10 voyages passe de 13 € à 15 € - L'abonnement mensuel tout public reste à 40 € - L'abonnement annuel tout public passe de 315 à 390 € - L'abonnement mensuel jeunes (- 26 ans) reste à 20 € - L'a bonnement annuel jeunes (- 26 ans) reste à 195 € <p>L'utilisateur se verra appliquer le tarif le plus avantageux à l'usage. Si le voyageur utilise liO car 5 fois dans le mois, il sera prélevé de 5 titres unitaires à 2€. Dès que le total de ses déplacements atteindra l'équivalent du coût d'un abonnement mensuel tout public, alors l'utilisateur ne sera plus débité. Son solde sera automatiquement plafonné à 40€ pour le reste du mois.</p> <p>Billettique Depuis le passage sur UBI (Matawan) nous ne vendons plus ces titres, mais ils sont acceptés à bord des 5 lignes.</p>

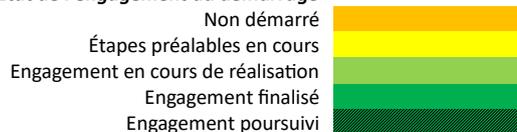
	L'Open Paiement permet aux usagers d'utiliser leurs moyens de paiement sans contact habituels (cartes bancaires, smartphones, montres connectées). L'utilisateur paye en montant dans l'autocar liO et valide par la même occasion un titre de transport contrôlable.
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de pilotage principalement avec la CA du Grand Avignon

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Occitanie
--	-------------------------

INDICATEURS

- Nombre de tarification multimodale mise en place
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Occitanie	Pilote	Pilote de l'action	
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Maîtrise de sa billettique	
CA du Grand Avignon	Partenaire	Maîtrise de sa billettique	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F40

BASSIN : F

OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité

OBJECTIF(S) : Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable

Référént de la fiche : Valérie OSSANT (Région Occitanie), valerie.ossant@laregion.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT

Poursuivre la réciprocité tarifaire existante entre la Région Occitanie et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les trajets ferroviaires interrégionaux

Périmètre

Bassin F : département du Gard

Étapes / Public cible / Budget

Description : Accord de réciprocité tarifaire existant depuis janvier 2021 entre la Région Occitanie (liO) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ZOU) pour les trajets interrégionaux, qu'il s'agisse des billets uniques ou de cartes d'abonnements.

Cible	Tarifs en réciprocité	
	Tarif Provence Alpes Côte d'Azur	Tarif Occitanie
<u>Fréquents tout public</u>	Abonnement ZOU ! pour les lignes express (annuel et mensuel)	FréquenciO' (annuel, mensuel et hebdomadaire)
<u>Occasionnel tout public</u>	Carte ZOU !MALIN	
<u>Fréquents jeunes</u>	Abonnement ZOU ! pour les lignes express (annuel et mensuel)	FréquenciO' Jeunes (annuel et mensuel)
<u>Occasionnels jeunes</u>	Carte ZOU !MALIN	LibertiO' Jeunes

Les tarifs de la gamme tarifaire commerciale nationale de SNCF Voyageurs acceptés pour les trajets interrégionaux sont les suivants :

- Offre « voyage en groupe » (adultes, jeunes et enfants)
- Tarifs animaux :
 - o 7 EUR pour les petits animaux de compagnie dont le poids ne dépasse pas six kilos et convenablement enfermés dans un contenant dont les dimensions ne dépassent pas 45 cm x 30 cm X 25 cm,
 - o Demi-tarif pour les animaux dont le poids excède 6 kilos
- Tarif enfant
- Tarifs militaires

Billettique : pas d'interopérabilité entre les 2 régions à ce jour.

Besoins de pilotage / coordination

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours



Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Occitanie
--	------------------

INDICATEURS

- Nombre de tarif mis en réciprocité

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Occitanie	Pilote	Pilote de l'action	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la mise en œuvre de la réciprocité tarifaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F41****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité**OBJECTIF(S)** : Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable**Référent de la fiche** : Edouard BERGERET, edouard.bergeret@grandavignon.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT**

Libellé de l'ENGAGEMENT	Organiser la communication autour du calculateur d'itinéraire pour les usagers du service
Périmètre	Bassin F
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs chiffrés d'une communication efficace autour du CI - Evaluer les axes d'amélioration du CI actuel et les actions à mettre en œuvre (site dédié, nb de clic...) - Cibler les non captifs et les non-usagers réguliers des réseaux. - Budget à préciser. Dépend de l'ambition (300K/an ?)
Besoins de pilotage / coordination	Dans le cadre du SERM, une communication efficace des possibilités de mobilité est primordiale. Action à identifier. Partenaires du SERM Avignonnais sont concernés.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA du Grand Avignon et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	---

INDICATEURS

- Fréquentation du site / fréquentation des TP
- Nombre d'OD recherchées / IP

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Grand Avignon	Co-pilote	Pilote de l'engagement individuel Co-financeur	Co-animation locale du groupe
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	Pilote de l'engagement individuel Co-financeur	Co-animation du groupe Relais auprès du SIBR

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Chaque partenaire du SERM	Contributeur	Contributeur Co-financeur	Apporte son expertise en amont Relaie la communication Evalue l'impact sur son territoire
---------------------------	--------------	------------------------------	---

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F42	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable
Référent de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral :2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : <ul style="list-style-type: none"> - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : <ul style="list-style-type: none"> - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants - <p>Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité</p>

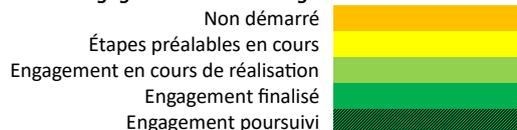
Besoins de pilotage / coordination	<p>5 à 6 réunions par projet entre les parties prenantes</p> <p>Contraintes et freins principalement liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'interopérabilité, à la maturité des systèmes billettiques en place, aux coûts et délais de développement : faisabilité technique complexe et coûts de développement induits par les parties - les équilibres à trouver entre tarif et impacts fréquentation/recettes - les délais d'approbation par toutes les instances : conventionnement et délibérations - les ressources humaines et données disponibles, requises pour les études et la coordination - la juste répartition des recettes à mettre en œuvre <p>Opportunités : la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité</p>
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Exploitants, billeticiens (SIBR et autres)	Prestataire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Prestataire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F43	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable
Référent de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. <p>Il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU ! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU ! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU !) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer.

	Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant pour le compte de la Région	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F44	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Travailler à la mise en œuvre des conditions d'une billettique interopérable
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AOM pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et l'aide à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <p>La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la plupart des autorités organisatrices de la mobilité ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décliné. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex).</p> <p>Le but d'un éventuel partenariat entre AO, et/ou avec les Maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multi opérateur).</p> <p>Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en lien avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU ! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU ! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU !) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)

Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques
---	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F45	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF(S) : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
--------	---

Référent de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand_lepretre@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU !</p> <p>Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien <p>Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité</p>
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
--------	------	----------------------	-------------

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F46****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Améliorer les conditions de l'intermodalité**OBJECTIF(S)** : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée**Référent de la fiche** : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT**

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité Région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement Région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**INDICATEURS**

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Métropole	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F47	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF(S) : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Aurélie VALLOIS, CASC	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Produire et distribuer une énergie décarbonée sur le territoire pour les entreprises et collectivités
Périmètre	CA des Sorgues du Comtat et CA du Grand Avignon
Étapes / Public cible / Budget	L'action a débuté en septembre 2021 Réponse de l'ADEME attendue en fin d'année 2024 Si réponse positive : <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financement - Réalisation de l'usine de production - Mise en œuvre de la production et de la distribution d'hydrogène
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail en place avec la CA des Sorgues du Comtat, la CA du Grand Avignon et l'entreprise HYNOC.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA des Sorgues du Comtat
--	---------------------------------

INDICATEURS

- Quantité de financement obtenu

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA des Sorgues du Comtat	Pilote	Pilote de l'engagement individuel	Accompagnement dans la réalisation de l'étude de faisabilité et du dossier déposé auprès de l'ADEME
HYNOC	Partenaire	Maître d'ouvrage	Accompagnement dans la réalisation de l'étude de faisabilité et du dossier déposé auprès de l'ADEME Mise en œuvre des travaux de l'usine

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CA du Grand Avignon	Partenaire	Participation au groupe de travail	Usage de la plateforme de distribution dans l'attente de la mise en œuvre de leur projet de production. Mise en place d'un projet similaire à partir de la méthanisation de déchets.
SIDOMRA + DISTRIGAZ	Partenaires	Partage d'information et appui technique	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F48****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Poursuivre la décarbonation**OBJECTIF(S)** : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées**Référent de la fiche** : Edouard BERGERET, edouard.bergeret@grandavignon.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT**

Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser une enquête ménages certifiée CEREMA
Périmètre	Bassin F – périmètre du SERM de l'aire avignonnaise
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Définition des besoins - Contractualisation avec CEREMA - Lancement des marchés - Mise au point méthodologique - Recueil des données - Analyse des données - Budget global 1M€
Besoins de pilotage / coordination	<p>Dans le cadre du SERM, l'amélioration de la connaissance du territoire est une priorité.</p> <p>Les partenaires du SERM Avignonnais sont concernés.</p> <p>Sécuriser le budget de l'étude</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA du Grand Avignon
--	----------------------------

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> - Nb de personnes enquêtées - Population concernée

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Grand Avignon	Pilote	Pilote de l'engagement individuel Co-financeur	Animation locale du groupe Conventionne avec CEREMA et les financeurs Rédige et passe les marchés

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

AURAV	Partenaire	Référent méthodologique	Référent méthodologique et technique de l'étude
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Co-financeur d'une étude selon une méthodologie adaptée aux besoins définis et dans un plan de financement SERM	Co-animation du groupe Relais auprès du SIBR
Autres collectivités partenaires du SERM	Partenaire	Contributeur Co-financeur	Apporte son expertise en amont Relaie la communication Évalue l'impact sur son territoire

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F49	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF(S) : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@maregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports <p>Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet - Cf. le cadre d'intervention et les critères d'évaluation Appel à projets Mobi'Lab Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Provence-Alpes-Côte-d'Azur (maregionsud.fr)</p> <p>Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique)</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AAP ouverte sur 2024-2025 - Date limite de dépôt des dossiers : 30/06/2025
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financeur : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F50	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF(S) : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : CALMV, Sébastien RIOU, s.riou@c-lmv.fr ; Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Caroline CRESP ccresp@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler à la mutualisation des bornes de recharge dans les PEM
Périmètre	Bassin F
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Réalisation d'une étude sur les potentiels besoins de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de mutualisation - Localisations potentielles : Cavaillon, Carpentras, Avignon, Orange - TC/Fret 2. Réalisation des bornes/déploiement de la solution
Besoins de pilotage / coordination	La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène l'étude et les EPCI mènent le déploiement sur le terrain

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CA du Grand Avignon, CA Luberon Monts de Vaucluse
---	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participation au groupe de travail	Réalisation d'une étude sur les besoins
CA Luberon Monts de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participation au groupe de travail	Participation à la réflexion sur la mutualisation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CA du Grand Avignon	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participation au groupe de travail	Participation à la réflexion sur la mutualisation
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participation au groupe de travail	Participation à la réflexion sur la mutualisation
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Suivi de la démarche	Suivi des évolutions du groupe de travail selon les évolutions à venir autour de la gare de l'Isle sur la Sorgue
SNCF G&C	Partenaire	Maitre d'ouvrage études et travaux sur son périmètre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F51	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF(S) : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Expérimentation puis déploiement de trains à batterie sur l'axe Avignon TGV-Carpentras
Périmètre	Bassin F : axe ferroviaire Avignon-Carpentras
Étapes / Public cible / Budget	Étape 1 : 2023-2024 : Réalisation d'une étude d'opportunité sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau. Financement Etat/Région dans le cadre du CPER 21-27 à 50% chacun. Budget de 400 000 euros Étape 2 : 2025 : Lancement d'une étude de niveau Avant-projet-projet. Convention de financement prévue au vote de la Région en octobre ou décembre 2024 Étape 3 : Été 2025 : Expérimentation prototype BEMU
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région/État/SNCF Réseau et coordination avec les collectivités concernées (CA du Grand Avignon, CA des Sorgues du Comtat et COVE

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Suivi des études et financement	
État	Pilote	Suivi des études et financement	
SNCF Réseau	Pilote	Maîtrise d'ouvrage des études	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

CA du Grand Avignon	Partenaire	Participation aux réunions de restitution et co-financement potentiel prévu par le CPER 2023-2027	
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participation aux réunions de restitution et co-financement potentiel prévu par le CPER 2023-2027	
CA Ventoux-Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participation aux réunions de restitution et co-financement potentiel prévu par le CPER 2023-2027	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F52	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin
Référent de la fiche : Ariane LISSARRAGUE (Région Occitanie), ariane.lissarrague@laregion.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un tableau de bord de suivi du covoiturage en Région Occitanie, dans le cadre de l'Observatoire régional des Mobilités
Périmètre	Bassin F : département du Gard
Étapes / Public cible / Budget	<p>La Région Occitanie a voté en juillet 2022 le plan régional de covoiturage qui se déploie sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier définit le covoiturage d'intérêt public (complémentaire à l'offre liO, assurant une sécurisation du trajet, exercé dans le respect des textes règlementaires, accessible, évaluable), - Le second prévoit, pour favoriser celui-ci, des actions sur 4 leviers : infrastructures, tarification, services, et communication, - Le troisième pose le principe de l'accompagnement des territoires par des délégations de compétence et du conseil en ingénierie, - Le dernier, celui de l'évaluation du dispositif régional et des services de covoiturage. <p>Ces 4 axes visent à inciter au covoiturage sur des trajets du quotidien qui ne trouvent pas de réponse adaptée sur le réseau liO train ou car.</p> <p>Le tableau de bord est créé à partir des bases de données actualisées mensuellement. Le suivi est donc mensuel et opérationnel depuis le début d'année 2023.</p> <p>Étapes : 2024 : stabilisation de l'Observatoire des trajets effectués en covoiturage sur le territoire régional 2025 : partage de l'Observatoire avec les autres territoires</p>
Besoins de pilotage / coordination	<p>Les difficultés sont d'ordre technique mais doivent pouvoir être réglées rapidement.</p> <p>L'alimentation de cet Observatoire est possible dans la mesure où la Région met en place une tarification incitative. Cette condition est en effet nécessaire pour que les données soient accessibles via le "registre de preuves".</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
--------------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré 
 Étapes préalables en cours 
 Engagement en cours de réalisation 
 Engagement finalisé 
 Engagement poursuivi 

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Occitanie
--	------------------

INDICATEURS

- Suivi cartographique régulier par l'Observatoire régional des Mobilités,
- Nb de trajets en covoiturage du ressort territorial : nb de km total, temps moyen, distance moyenne, nb de covoitureurs,
- Nb de trajets en covoiturage "éligibles" : nb de km total, temps moyen, distance moyenne, nb de covoitureurs,
- Nb de trajets en covoiturage "incités" : nb de km total, temps moyen, distance moyenne, nb de covoitureurs.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Occitanie	Pilote	Collecte et mise en forme des données	Réalise les tableaux de bord, les complète et actualise régulièrement Suivi cartographique des trajets Suivi des chiffres clés
Registre de preuve de covoiturage	Partenaire	Tiers de confiance : prestation de services	Contrôle les preuves de trajets effectués en covoiturage et en fournit les justificatifs

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F53	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin
Référent de la fiche : Diego CLEMENTE - Direction des Infrastructures et des Grands Équipements - Mission Prospective , dcllemente@maregionsud.fr ; Karen POGGI - Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité Service Mobilité et Intermodalité, kpoggi@maregionsud.fr ; Valérie VERNISSE - Cheffe de projet Animation Mobilités et Territoires Direction des Transports Scolaires et Interurbains Service Réseau Transport des Alpes de Haute, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : prioritairement sur les secteurs ruraux/peu denses
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Mise en place par la Région d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses = outil de mise en relation des covoitureurs via un opérateur privé et/ou par une brique de service intégrée au futur Système d'Information et de Billetterie Régional (SIBR).</p> <p>Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les dispositifs de covoiturage existants ou en cours de déploiement par d'autres collectivités locales (EPCI, AOMD et Départements).</p> <p>Public cible : Salariés, étudiants, population locale</p> <p>Étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définition du service, préparation marché public + dépôt de demande d'aide "Fonds vert" 2. Procédure de marché public 3. Phase de déploiement du service avec opérateur 4. Exploitation du service sur 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	<p>Opportunités : financements régional et national (fond vert)</p> <p>Freins : capacité budgétaire des CL, autres priorités politiques, exploitation parfois différente de la maîtrise d'ouvrage, problématique foncière, Loi Climat et résilience avec objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) + obligation d'ombrières</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maitrise d'ouvrage Coordination de projet Financier	0,5 ETP
État	Partenaire	Financier via le « Fonds vert » Convention État-Région	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F54	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin
Référent de la fiche : 6 EPCI composant le groupement de commande	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler à l'extension du groupement de commande Blablacar Daily existant entre 6 EPCI du bassin F
Périmètre	Bassin F
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : Une politique d'incitation au covoiturage coordonnée à l'échelle de l'aire urbaine d'Avignon a été mise en place par 6 EPCI du bassin afin d'utiliser un outil commun pour la mise en relation des covoitureurs avec une incitation financière au covoiturage courte distance du quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupement de commande porté par le Grand Avignon via l'UGAP de l'application référencée. - Conventonnement bipartite EPCI-opérateur (au 1/07/2024 BlaBlaCar Daily) régissant les règles et modalités relatives à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par l'opérateur <p>Les 6 EPCI constituant le groupement actuel sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté d'agglomération du Grand Avignon, - La Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat - La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin - La Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse - La Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse - La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien <p>Les actions à poursuivre sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prise de contact et partage REX avec EPCI / Région / Département 2. Rédaction du projet de convention nouveau acteur/Blablacar Daily et ajustement du groupement de commande et accompagnement 3. Suivi partagé du dispositif commun
Besoins de pilotage / coordination	Une réunion par semestre

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré 
 Étapes préalables en cours 
 Engagement en cours de réalisation 
 Engagement finalisé 
 Engagement poursuivi 

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA du Grand Avignon, CA des Sorgues du Comtat CA Ventoux, Comtat Venaissin (COVE), CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, CA du Gard rhodanien, CA Luberon Monts de Vaucluse

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Gard rhodanien	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participations aux réunions / REX / groupe de travail Partage d'information	Mise en œuvre de la coordination Acculturation des acteurs n'étant pas encore entrés dans la démarche Partage d'information et mise en place de REX
CA des Sorgues du Comtat	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participations aux réunions / REX / groupe de travail Partage d'information	Mise en œuvre de la coordination Acculturation des acteurs n'étant pas encore entrés dans la démarche Partage d'information et mise en place de REX
CA Luberon Monts de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participations aux réunions / REX / groupe de travail Partage d'information	Mise en œuvre de la coordination Acculturation des acteurs n'étant pas encore entrés dans la démarche Partage d'information et mise en place de REX
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participations aux réunions / REX / groupe de travail Partage d'information	Mise en œuvre de la coordination Acculturation des acteurs n'étant pas encore entrés dans la démarche Partage d'information et mise en place de REX
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participations aux réunions / REX / groupe de travail Partage d'information	Mise en œuvre de la coordination Acculturation des acteurs n'étant pas encore entrés dans la démarche Partage d'information et mise en place de REX
CA du Grand Avignon	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Participations aux réunions / REX / groupe de travail Partage d'information	Mise en œuvre de la coordination Acculturation des acteurs n'étant pas encore entrés dans la démarche Partage d'information et mise en place de REX

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Rejoindre le groupement selon la stratégie régionale du covoiturage zonal prévue en 2025 Participer aux réunions / REX	Présente en tant qu'AOML (Ventoux Sud, CCPAL, CCAOP)
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer aux réunions / REX	Comprendre comment fonctionne le groupement et obtenir des informations sur les coûts notamment.
CC Pays d'Apt- Luberon	Partenaire	Participer aux réunions / REX	Intéressé par un retour d'expérience
Autres EPCI AOML	Partenaire	Rejoindre le groupement Participer aux réunions / REX	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F55	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Structurer et mailler les aires de covoiturage
Référent de la fiche : Natacha ROLLOT, n.rollot@gardrhodanien.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'une aire de covoiturage sur la commune de Laudun-L'Ardoise ; Lieu retenu, vers la Cave des 4 Chemins
Périmètre	CA du Gard rhodanien
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Suite à un échange avec le Département du Gard, il était convenu que l'Agglomération fasse l'acquisition du foncier, et le Département puisse y réaliser une aire de covoiturage.
Besoins de pilotage / coordination	Échange entre le Département du Gard, le propriétaire et la CA du Gard rhodanien

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA du Gard rhodanien
--	----------------------

INDICATEURS

- Nombre d'inscrits de conducteurs et de passagers
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA du Gard rhodanien	Pilote	Réunion Acquisition possible	Mise en relation entre le propriétaire, le CD30 et la CA du Gard rhodanien.
Département du Gard	Partenaire	Collaboration à la réalisation	Planification de l'opération sur les années à venir.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F56	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Structurer et mailler les aires de covoiturage
Référent de la fiche : Ariane LISSARRAGUE (Région Occitanie), ariane.lissarrague@laregion.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du plan régional de covoiturage
Périmètre	Bassin F : département du Gard
Étapes / Public cible / Budget	<p>La Région Occitanie a voté en juillet 2022 le plan régional de covoiturage qui se déploie sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier définit le covoiturage d'intérêt public (complémentaire à l'offre liO, assurant une sécurisation du trajet, exercé dans le respect des textes règlementaires, accessible, évaluable), - Le second prévoit, pour favoriser celui-ci, des actions sur 4 leviers : infrastructures, tarification, services, et communication, - Le troisième pose le principe de l'accompagnement des territoires par des délégations de compétence et du conseil en ingénierie, - Le dernier, celui de l'évaluation du dispositif régional et des services de covoiturage. <p>Ces 4 axes visent à inciter au covoiturage sur des trajets du quotidien, qui ne trouvent pas de réponse adaptée sur le réseau liO train ou car.</p> <p>Au travers les premières actions inscrites au plan régional de covoiturage, la Région fait le choix d'une politique de covoiturage d'intérêt public intégrée à la gamme des services de mobilité liO, ciblant les courts trajets, en complémentarité avec l'offre car ou train.</p> <p>Étapes :</p> <p>2024 : Évaluation de l'impact de l'incitation financière et définition d'une tarification pérenne adaptée à un service de covoiturage d'intérêt public</p> <p>2025 : Test de l'intégration de service de covoiturage dans l'application transports liO</p> <p>2026 : Tarification stabilisée de l'offre régionale de covoiturage</p>
Besoins de pilotage / coordination	<p>Les difficultés sont liées aux autres offres tarifaires émanant d'autres AOM, de l'État, voire des opérateurs eux-mêmes.</p> <p>A terme, il est envisagé d'intégrer le covoiturage d'intérêt public dans l'application liO, tant en matière de recherche d'itinéraire que de gamme tarifaire. Les développements techniques sont en cours de réflexion.</p>

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré 
 Étapes préalables en cours 
 Engagement en cours de réalisation 
 Engagement finalisé 
 Engagement poursuivi 

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Occitanie
--	------------------

INDICATEURS

- Suivi cartographique régulier par l'Observatoire régional des Mobilités,
- Nb de trajets en covoiturage du ressort territorial : nb de km total, temps moyen, distance moyenne, nb de covoitureurs,
- Nb de trajets en covoiturage "éligibles" : nb de km total, temps moyen, distance moyenne, nb de covoitureurs,
- Nb de trajets en covoiturage "incités" : nb de km total, temps moyen, distance moyenne, nb de covoitureurs.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Occitanie	Pilote	Financement (100%) à 300 000 €	1/2 ETP sur 3 ans
BlaBlaCar Daily, Klaxit	Partenaire	Opérateur : prestation de service	Met en relation les covoitureurs et reverse l'aide de la Région à ces derniers, fournit une preuve de covoiturage
Karos	Partenaire	Opérateur : prestation de service	Met en relation les covoitureurs et reverse l'aide de la Région a ces derniers, fournit une preuve de covoiturage
Mobicoop	Partenaire	Opérateur : prestation de service	Met en relation les covoitureurs et reverse l'aide de la Région a ces derniers, fournit une preuve de covoiturage
Atchoum	Partenaire	Opérateur : prestation de service	Mets en relation les covoitureurs et reverse l'aide de la Région a ces derniers, fournit une preuve de covoiturage
Registre de preuves de covoiturage	Partenaire	Tiers de confiance : prestation de service	Contrôle les preuves de covoiturage et fournit les trajets effectués

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F57	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Structurer et mailler les aires de covoiturage
Référent de la fiche : Aude ARZAILLER, aude.arzailer@gard.fr , 04 66 70 53 64	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du volet covoiturage du Schéma départemental des mobilités dans le Gard
Périmètre	Périmètre gardois du Bassin F : <ul style="list-style-type: none"> - La CA du Gard Rhodanien - Les communes gardoises de la CA du Grand Avignon
Étapes / Public cible / Budget	Description : <u>Le schéma départemental des mobilités</u> a été adopté le 21 avril 2023 et au cours de son élaboration le Département du Gard a décidé d'aménager des aires de covoiturage en interface avec le réseau routier départemental. Il a pour objectif principal de : <ul style="list-style-type: none"> - Déployer un réseau d'aires de covoiturage à l'échelle départementale Étapes principales : <ol style="list-style-type: none"> 1. Études de conception 2. Mise à disposition du foncier ou sécurisation avec les CC/CA 3. Réalisation des travaux
Besoins de pilotage / coordination	La mise en œuvre des actions est conditionnée à : <ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité des budgets d'investissement du CD30 et des collectivités gardoises, - L'accord des communes et EPCI qui sont sollicités pour assurer l'entretien des aires de covoiturage et des équipements qui peuvent y être installés.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

*État de l'engagement au démarrage*

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département du Gard
--	----------------------------

INDICATEURS

- Nombre d'aires et nombre de places réservées au covoiturage

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Gard	Pilote	Pilote du Schéma départemental des mobilités Maître d'ouvrage d'opération d'aménagement d'aires de covoiturage Partenaire financier de collectivités maîtres d'ouvrage	Aménagement d'une aire de covoiturage sur le territoire du Bassin F, à Laudun l'Ardoise au niveau des 4 chemins Possibilité d'octroyer une aide départementale à des EPCI ou communes qui en feraient la demande
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Acquisition et mise à disposition du foncier	Pour l'aire de Laudun l'Ardoise
EPCI ou communes	Partenaire	Participer à la démarche Acquisition et mise à disposition du foncier	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028**N° F58****BASSIN : F****OBJECTIF GÉNÉRAL** : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**OBJECTIF(S)** : Structurer et mailler les aires de covoiturage**Référent de la fiche** : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@maregionsud.fr**DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT****Libellé de l'ENGAGEMENT**

Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale

Périmètre

Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N

Étapes / Public cible / Budget**Description** : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à :

- Encourager ce mode de déplacement partagé
- Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif
- Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains)
- Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2
- Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements

Deux critères afin de développer l'intermodalité :

1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU !
2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...)

Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers**Étape 1 (2020)** : vote du cadre d'intervention**Étape 2 (2025)** : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM).

Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases :

1. Étude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ;
2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ;
3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ;
4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage

Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4.

Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.

Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec les différents financements régionaux et nationaux (fond vert) 2 à 3 temps d'échanges avec les projets candidats
---	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F59	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF(S) : Structurer et mailler les aires de covoiturage
Référent de la fiche : Judith LE PICHON, département de Vaucluse judith.le-pichon@vaucluse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage
Périmètre	Bassins F dans sa globalité, E (COTELUB), J (Commune de Pertuis) et CCEPPG (AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Les étapes annuelles pour la mise en œuvre de cet engagement collectif sont les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration de 5 nouvelles aires/an 2. Amélioration des services annexes sur les aires : Borne IRVE, parking vélo, ombrières.... 3. Partage d'expertise CD84 auprès des EPCI ou des communes 4. Mise en place du suivi de la fréquentation des aires et partage des données AOM /plateformes de covoiturage en Vaucluse (BlablaCar daily et KAROS) 5. Actualisation de la carte des aires et diffusion auprès des partenaires 6. Animation des partenaires du réseau départemental des aires de covoiturage 7. Promotion du covoiturage et de l'intermodalité (AOM) 8. Projet d'actualisation du Schéma départemental des aires de covoiturage
Besoins de pilotage / coordination	Un partenariat avec les EPCI afin de renforcer les dynamiques partenariales en cours Une réunion thématique covoiturage par an dans le cadre des COM

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi

**PILOTE DE L'ENGAGEMENT**

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de Vaucluse
--	--------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Mise en œuvre Schéma départemental des aires de covoiturage, labellisation des aires du réseau départemental
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Fournir des données pour avoir une harmonisation de la cartographie à l'échelle du bassin
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Partage d'information	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Réflexion autour de la mise à disposition d'espace en fonction du foncier disponible notamment autour de la gare de Bollène.
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Prendre en compte les aires covoiturage longue distance
Autres EPCI du bassin	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires.
Communes	Partenaire		Mise à disposition de places et signalétique le cas échéant
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Intermodalité : Liens possibles entre les aires et le réseau ZOU
Territoires partenaires : COTELUB (E),	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Pertuis (J), CCEPPG (AURA)			
-------------------------------	--	--	--

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F60	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF(S) : Coordonner l'action des AOM lors des situations dégradées
Référent de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. <p>Activités à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents <p>Étape 1 : 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin <p>Étape 2 : 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination <p>Étape 3 : 2026 et suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode

Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants. Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F61	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF(S) : Coordonner l'action des AOM lors des situations dégradées
Réfèrent de la fiche : David GRZYB dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	<p>Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires <p>Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...)</p> <p>Étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
 Reçu en préfecture le 25/06/2025
 Publié le
 ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement	
DREAL	Co-pilote	Financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
EPCI du bassin	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	
Aéroports d'Avignon	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F62	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Prendre en compte les spécificités des zones peu denses OBJECTIF(S) : Réfléchir aux différentes solutions de mobilité en zone peu denses
---------------	---

Référent de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),
vvernisse@maregionsud.fr

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local - Il s'agira d'accompagner ces EPCI à entrer dans l'opérationnel en les aidant sur des études préalables : diagnostic, études de faisabilité, juridique et financier, expérimentation ou dispositif d'animation (auprès des employeurs par exemple ou atelier de concertation...). <p>Public cible : le périmètre de chaque communauté de communes non AOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Exécution de l'action dans la limite du budget alloué

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours



Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F63	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Prendre en compte les spécificités des zones peu denses OBJECTIF(S) : Réfléchir aux différentes solutions de mobilité en zone peu denses
Référent de la fiche : Caroline CRESP, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service réseau Vaucluse Bouches du Rhône, ccresp@maregionsud.fr / Julien BROSSARD, Région Auvergne-Rhône-Alpes – DMTIS – antenne de la Drôme, julien.brossard@auvergnerhonealpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Adaptation de l'offre de TAD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; engagement de consultation.
Périmètre	Bassin F
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une offre de transport à la demande au départ des communes drômoises vers des points de rabattement en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'une durée de 4 ans, ces marchés ont débuté en janvier 2024.
Besoins de pilotage / coordination	Organisation d'une concertation avant relance des consultations.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

**État de l'engagement au démarrage**

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Auvergne-Rhône-Alpes
--	------------------------------------

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des réunions - Nombre d'adaptation de l'offre
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Auvergne Rhône Alpes	Pilote	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'utilisation - Balayage des besoins - Adaptation de l'offre 	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	- Analyse des besoins pour des trajets internes effectués par un TAD AURA	Selon besoin, élaboration d'une convention ou avenant à une convention existante pour définir les modalités
---	------------	--	---

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N° F64	BASSIN : F OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF(S) : Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Emmanuelle PAING epaing@maregionsud.fr ; Département de Vaucluse, Judith LE PICHON judith.le-pichon@vaucluse.fr ; Département du Gard, Margaux VILLARD margaux.villard@gard.fr	

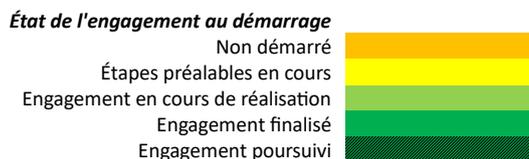
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin F
Étapes / Public cible / Budget	<p>Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que les personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité</p> <p>Description : Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, les Départements du Vaucluse, du Gard, de la Drôme et des Alpes de Haute Provence, les grands opérateurs de services (France Travail, CAF, MSA, CARSAT, CPAM) et les acteurs de l'accompagnement social, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic, - mobilisation et coordination des acteurs locaux, - accompagnement des publics cible. <p>Étapes :</p> <p>1 - 2024/2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement. - Premier travail concernant la coordination et recherche d'harmonisation des tarifications solidaires (recensement des offres, critères d'éligibilité, montants ...) et partage de propositions de convergence afin de simplifier la lisibilité pour les usagers et partenaires de l'accompagnement social. - Émergence de projets pilotes à l'échelle des territoires des intercommunalités <p>2 - 2026 Adoption du plan par les pilotes et les AOM</p> <p>3 - 2026/2027 Mise en œuvre des actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des aides individuelles à la mobilité</p>
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département Vaucluse en coordination avec la Région Occitanie, les départements du Gard, des Alpes de Haute Provence et de la Drôme,

Co construction avec les AOM du bassin
Freins : besoin de coordonner solidarité et mobilité, 2 secteurs d'activité travaillant avec des référentiels différents

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département de Vaucluse**

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, 1/4 ETP sur 3 ans, Animation réseau des contributeurs,
Département de Vaucluse	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. 1/4 ETP sur 3 ans, animation réseau des contributeurs
REGION Occitanie	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Coordination du socle territorialisé du Département du Gard (PAMS) avec le PAMS du bassin F interrégional animé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Départements Alpes de Haute Provence, Gard, Drôme	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH
Communautés d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0382025-DE

Communauté de communes exerçant sa compétence AOM	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes non AOM ou n'exerçant cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire	Partenaire	Communication/prestations	
SNCF Gares et Connexions	Partenaire	Employeur et gestionnaire de gares	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO- CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

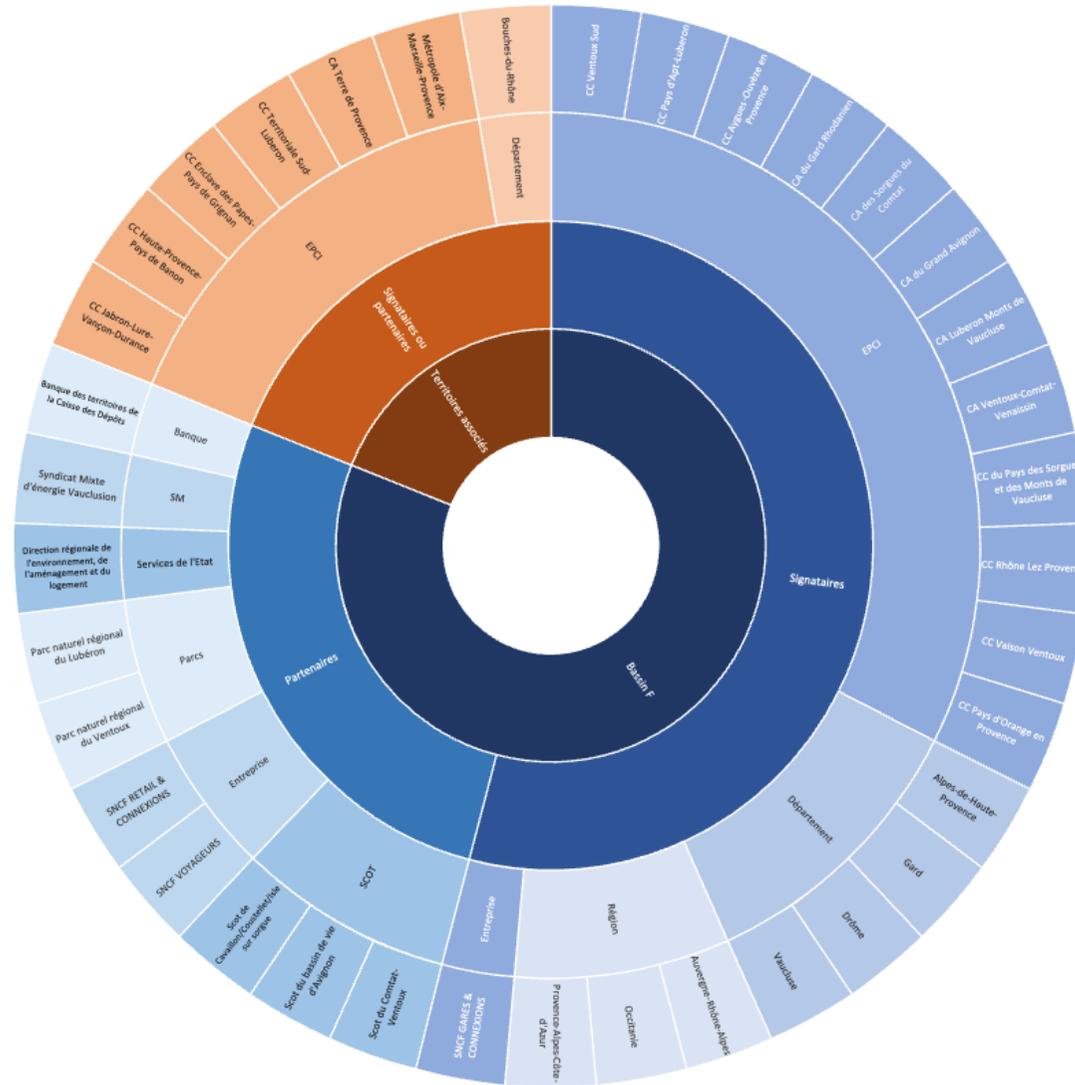
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin F inclut 12 EPCI dont 7 communautés de communes et 5 communautés d'agglomération. Il s'agit d'un bassin inter régional Régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur. Le bassin comprend des communes situées dans les Départements du Vaucluse, de la Drôme, du Gard et des Alpes de Haute Provence. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale et en tant qu'AOM locale dans le cas de trois EPCI du bassin qui n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité. La Région Occitanie intervient en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale et elle a confié le pilotage de ce bassin à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, 4 EPCI du bassin assurent en gestion directe ou dans le cadre d'un marché l'exploitation de PEM et l'entreprise SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

Parmi les partenaires potentiels pouvant être associés à la démarche ont été répertoriés des entreprises, un syndicat d'électrification, des parcs naturels régionaux et des organismes de conseil ou de financement des collectivités (type CEREMA ou banque des territoires). Le Département des Bouches-du-Rhône et 6 EPCI limitrophes sont également invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 1 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2023			2024											
Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1	1		2	1 & 2		2		3	3			3		

Légende

- COTECHBASS
- ATELIERS
- COBASS
- Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui ont jalonné de la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Départements, Régions et le gestionnaire de gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

La participation de certains acteurs aux comités de bassin a été plus limitée, notamment les EPCI non AOML et les Départements ayant peu de communes dans le bassin.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs du bassin ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 13 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	10/10/23 Maison de la Région de Vaucluse (Avignon)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du COM ▪ Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) ▪ Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction ▪ Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM • Projets/besoins exprimés par les participants : <ul style="list-style-type: none"> - Projet : à ce stade les fiches de recensement des actions pourront porter sur des projets non validés - Seules les fiches des projets validés seront annexées au COM. • Atelier à organiser sur des demi-journées 	3/3 Région (2 élus, 13 réf. techniques) 1/4 Départements (1 réf. techniques) 8/12 EPCI (4 élus, 8 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. techniques)	0/1 Département 3/6 EPCI (1 élu, 8 réf. techniques)
COBASS 2	06/02/2024 Maison de la Région de Vaucluse (Avignon)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif de M. Jean-Pierre SERRUS ▪ Tour de table ▪ Rappel sur la démarche du COM ▪ Revue du socle territorialisé ▪ Présentation des résultats du questionnaire / enjeux locaux ▪ Validation des objectifs territorialisés ▪ Premiers retours sur les fiches recensement ▪ Prochaines étapes et conclusions 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des 14 objectifs territorialisés présentés en séance • Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - Atelier n°1 : Vélo - Atelier n°2 : Intermodalité - Atelier n°3 : Décarbonation et covoiturage • Atelier à organiser sur des demi-journées 	3/3 Régions (2 élus, 8 réf. techniques) 1/4 Départements (1 réf. technique) 7/12 EPCI (3 élus, 7 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. technique)	0/1 Département 1/6 EPCI (1 réf. technique)
COBASS 3	09/10/2024 CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (L'Isle-sur-la-Sorgue)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Résumé de la démarche de co-construction du COM ▪ Bilan des engagements du COM ▪ Synthèse des demandes de modifications ▪ Finalisation du COM et délibérations ▪ Conclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les 68 engagements du COM • Le COM est approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance. 	3/3 Régions (2 élus, 7 réf. techniques) 2/4 Départements (3 réf. technique) 9/12 EPCI (9 élus, 15 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. technique)	1/1 Département (1 élu) 3/6 EPCI (1 réf. technique)

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui ont jalonné la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Départements, Régions et gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

La participation de certains acteurs aux COTECHBASS a été plus limitée, notamment les EPCI non AOML, les Départements ayant peu de communes dans le bassin et les EPCI invités en tant que territoires associés du fait de leur investissement sur leur propre bassin et du nombre de réunions important.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 14 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	30/11/23 Maison de la Région de Vaucluse (Avignon)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Rappels sur la démarche du COM ▪ Synthèse du travail intermédiaire n°1 ▪ Identification des thématiques prioritaires du bassin ▪ Identification des objectifs territorialisés ▪ Choix des thèmes retenus pour les ateliers ▪ Prochaines étapes et conclusion 	<p>Animation 1 : définition collective des thématiques prioritaires du bassin : 1/ Vélo 2/ Intermodalité (A- Connexion entre les modes de transports B- Intégration billettique C- PEM) 3/ Décarbonation 4/ Assistance technique 5/ Informations voyageurs 6/ Covoiturage</p> <p>Animation 2 : définition des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2</p> <p>Animation 3 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ Vélo 2/ Intermodalité 3/ Décarbonation</p>	3/3 Régions 2/4 Départements 11/12 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Département 4/6 EPCI
COTECHBASS 2	09/04/24 Maison de la Région de Vaucluse (Avignon)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Rappels sur la démarche du COM ▪ Synthèse des ateliers ▪ Présentation de la matrice recensement à date ▪ Animation autour des fiches recensement émanant des ateliers ▪ Organisation de l'atelier n°3 ▪ Prochaines étapes et conclusion 	<p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2 et traitent des objectifs 1 à 8 ; • Passage de 18 fiches à 15 fiches avec la fusion d'actions entre elles et avec l'optimisation de certaines fiches ; • État des lieux de l'avancement de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiche verte : 7 ○ Fiche orange : 7 ○ Fiche rouge : 1 	1/3 Régions 2/4 Départements 7/12 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Département 2/6 EPCI
COTECHBASS 3	10/07/24 Maison de la Région de Vaucluse (Avignon)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propos introductif ▪ Rappels sur la démarche du COM ▪ Présentation du socle territorialisé à date ▪ Présentation de la matrice recensement à date ▪ Finalisation des engagements collectifs du COM ▪ Synthèse de la matrice recensement ▪ Prochaines étapes et conclusion 	<p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 et traitent des objectifs 1 à 11 ; • Passage de 23 fiches à 15 fiches avec la fusion d'actions entre elles et la classification de certaines en rouges (ne seront pas gardées pour cette première génération de COM) ; • État des lieux de l'avancement de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiche verte : 11 ○ Fiche orange : 4 	1/3 Régions 2/4 Départements 8/12 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Département 0/6 EPCI

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs sur les thématiques suivantes :

- Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin ;
- Améliorer les conditions de l'intermodalité ;
- Poursuivre la décarbonation ;
- Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin.

La participation aux ateliers s'est caractérisée par une grande diversité d'acteurs et de profils et en particulier une forte mobilisation des EPCI déjà engagés dans la démarche de co-construction du COM.

Cette diversité a permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de collaboration entre acteurs du territoire pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes et en mettre en place de nouvelles.

Le tableau suivant décrit les 3 ateliers du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares ou PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 15 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	22/02/24 Living Lab - Avignon	Vélo/mobilité active : <ul style="list-style-type: none"> Obj 1 : Poursuivre le maillage et assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables Obj 2 : Développer les stationnements sécurisés pour les vélos Obj 3 : Déployer un écosystème vélo (services et acteurs du vélo) 	<ul style="list-style-type: none"> 10 propositions de fiche recensement collective : <ul style="list-style-type: none"> - 6 pour l'objectif n°1 - 4 pour l'objectif n°3 Activité de positionnement sur la carte du bassin d'équipements et de pôles pertinents à desservir ou équiper pour les cyclistes en lien avec le cadre d'Intervention vélo du quotidien de la Région pour le traitement des objectifs n°1 et 2. 	1/3 Régions 1/4 Départements 7/12 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Départements 0/6 EPCI	AURAV Vélo Loisir Provence
Atelier 2	22/02/24 Living Lab - Avignon	Intermodalité : <ul style="list-style-type: none"> Obj 4 : Assurer une mise en cohérence des offres entre les modes (urbain /interurbain/ferroviaire) Obj 5 : Accroître l'accessibilité aux PEM et leur connexion avec la ville Obj 6 : Travailler à la mise en œuvre d'une billettique interopérable et à la fluidification des parcours usager 	<ul style="list-style-type: none"> 8 propositions de fiche recensement collective : <ul style="list-style-type: none"> - 4 pour l'objectif n°4 - 4 pour les objectifs n°6/7 	2/3 Régions 1/4 Départements 7/12 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Département 0/6 EPCI	AURAV SEPÉM SNCF Voyageurs

Atelier 3	30/05/24 Gare numérique - Carpentras	<p>Décarbonation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Obj 8 : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées Obj 9 : Structurer des objectifs de décarbonation à l'échelle du bassin <p>Covoiturage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Obj 10 : Élargir la base de données des utilisateurs et homogénéiser la prestation de service à l'échelle du bassin (extension éventuelle du groupement de commande) Obj 11 : Structurer et mailler les aires de covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> 6 propositions de fiche recensement collective : <ul style="list-style-type: none"> - 3 pour les objectifs décarbonation - 3 pour les objectifs covoiturage 	1/3 Régions 1/4 Départements 6/12 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/1 Département 0/6 EPCI	
-----------	---	--	--	---	-----------------------------	--

2.4 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation variable des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, Départements, Régions et gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires et notamment d'utiliser pleinement les séances de co-construction pour limiter la quantité de travail intermédiaire à fournir par les acteurs.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises Territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 16 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
 « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
3/3 régions 4/4 départements 10/12 EPCI 1/1 gestionnaire de gares et PEM	1/1 Département 4/6 EPCI	La mobilisation pendant les travaux intermédiaires a été très variable et plutôt faible tout au long de la démarche de co-construction. Toutefois la mobilisation lors des instances a permis une production efficace.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue des Régions, Départements, EPCI et gestionnaires de PEM ou gares. A noter cependant que les EPCI non AOML du bassin F ainsi que certains Départements avec peu de communes concernées n'ont pas ou peu participé à la démarche de co-construction.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Les autres acteurs partenaires de la démarche ont été peu nombreux à participer aux ateliers mais ont apporté des informations déterminantes qui ont permis de renforcer les propositions d'engagements.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 17 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)								
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECHBASS 1	COTECHBASS 2	COTECHBASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	P	P	P	A	E	A	A	A	A
	Région Occitanie	P	P	P	E	E	E	E	P	A
	Dép. des Alpes-de-Haute-Provence	A	A	E	A	E	A	A	A	A
	Dép. du Gard	P	P	P	P	P	P	E	E	E
	Dép. de la Drôme	A	E	E	A	A	E	A	A	A
	Dép. de Vaucluse	E	E	P	P	P	P	P	P	P
	CA du Gard Rhodanien	P	P	P	P	P	P	E	E	P
	CA du Grand Avignon	P	P	P	P	P	E	P	P	P
	CA Luberon Monts de Vaucluse	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CA des Sorgues du Comtat	P	P	P	P	E	P	P	P	P
	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Aygues-Ouvèze en Provence	A	A	E	P	E	E	P	P	E
	CC Pays d'Apt-Luberon	A	A	P	P	P	P	A	A	A
	CC Pays d'Orange en Provence	E	A	P	P	A	P	P	P	A
	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Rhône Lez Provence	P	A	E	P	P	P	A	A	A
	CC Vaison Ventoux	P	P	E	A	A	A	A	A	A
CC Ventoux Sud	E	E	P	P	A	A	A	A	A	
SNCF GARES & CONNEXIONS	P	P	P	P	P	P	P	E	P	E
TERRITOIRES ASSOCIÉS	CA Terre de Provence	P	A	P	P	A	P	A	A	A
	CC Territoriale Sud-Luberon	P	P	P	P	P	E	A	A	A
	CC Haute-Provence-Pays de Banon	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Enclave de Papes-Pays de Grignan	P	A	P	P	P	E	A	A	A
	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	A	A	A	P	A	A	A	A	A
PARTENAIRES	SNCF VOYAGEURS								P	
	Vélo loisir Provence							P		
	AURAV							P	P	
	SEPEM								P	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajoutée une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes	RP INSEE	Non
	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données Région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et fréquence de desserte	GTFS	Non
	Évolution du nombre de PEM	Nombre de PEM par catégorie	SRADDET + territoire	Oui
Intermodalité transports en commun	Fréquentation des gares régionales	Nombre de voyageurs	Données Région + SNCF	Non
		Nombre de gares		Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de voyageurs	Données Région	Non
		Nombre d'aller / retours	Données Région / GTFS	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyageurs	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre abris vélos	Données Région	Non
Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données Région	Non	
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Preuve de covoiturage	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	0 à 3 et +	RP INSEE	Non
	Trafic routier	Nombre de véhicules	Département + routes nationales + autoroutes	Non
	Motorisation Crit'Air	Critair E, 1 à 5, non classé	Open data SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2 et polluants	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	Open data + GIREVE	Oui

Tableau 18 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. A partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattu avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
<i>Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail</i>	<i>% de part modal</i>	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
<i>Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail</i>	<i>% d'avis positifs</i>	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet.

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité

Bassin engagé 

Bassin volontaire 

Bassin en démarrage 

Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement finalisé	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

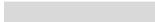
- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEIM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x		x			Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

Libellé engagement 1	Projet																		
Libellé engagement 2	Projet									L	F	M							
Libellé engagement 3	Projet																		

Codification de l'avancement technique

Engagement abandonné		Phasage prévisionnel des actions	
Non démarré		Lancement des démarches préalables	L
Étapes préalables en cours		Financement obtenu	F
Engagement en cours de réalisation		Début de la mise en œuvre	M
Engagement finalisé			
Engagement poursuivi			

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025

Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 8

Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE039-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION ENTRE LA CCVV ET LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE – MISE EN ŒUVRE ET GESTION DE LA VELO ROUTE DE L'OUVEZE – TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a adopté le projet de création de la Vélo-route de l'Ouvéze, un itinéraire cyclable visant à favoriser l'usage du

vélo entre Sablet et Mollans sur Ouvèze. Cette Vélo-route s'inscrit dans le cadre du développement des infrastructures cyclables du territoire.

La Vélo-route de l'Ouvèze s'étend sur plusieurs kilomètres et traverse les communes de Sablet, Séguret, Vaison la Romaine, Crestet, Entrechaux et Mollans sur Ouvèze.

Elle est constituée de voies partagées et de sites propres destinés à l'usage des cyclistes et piétons.

La Communauté de Communes aménage donc la Vélo-route sur des routes départementales en site partagé avec le département de Vaucluse.

VU la délibération 003-2021 portant sur la signature de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le département de Vaucluse pour la réalisation de la vélo-route tronçon Sablet/Mollans sur Ouvèze

VU l'article L. 2123-7 du CGPPP

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention entre la communauté de communes et le département de Vaucluse, afin de définir les conditions générales, techniques et financières de gestion des voiries concernées par la superposition d'affectation de la Vélo-route de l'Ouvèze sur les voiries départementales utilisées

CONSIDERANT les objectifs de cette convention à savoir notamment :

- Délimiter les zones concernées, incluant les voiries départementales affectées à la vélo-route
- Déterminer les charges d'entretien incombant au département de Vaucluse et à la Communauté de Communes Vaison Ventoux
- Déterminer la responsabilité de chacun lors des dommages pouvant résulter du mauvais état de la voie après sa mise en service

CONSIDERANT le modèle de convention tel qu'annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré**

AUTORISE le Président à signer la convention de superposition avec le département de Vaucluse concerné par le passage de la vélo-route de l'Ouvèze sur la voirie départementale telle que ci-annexée

DIT que les crédits sont inscrits au budget

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et
ont signé les membres présents**

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président,
Jean François PERILHOU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 084-248400335-20250623-DE0392025-DE

mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE040-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION ENTRE LA CCVV ET SES COMMUNES MEMBRES – MISE EN ŒUVRE ET GESTION DE LA VELO ROUTE DE L'OUVEZE – TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a adopté le projet de création de la Vélo-route de l'Ouvèze, un itinéraire cyclable visant à favoriser l'usage du vélo entre Sablet et Mollans sur Ouvèze. Cette Vélo-route s'inscrit dans le cadre du développement des infrastructures cyclables du territoire.

La Vélo-route de l'Ouvèze s'étend sur plusieurs kilomètres et traverse les communes de Sablet, Séguret, Vaison la Romaine, Crestet, Entrechaux et Mollans sur Ouvèze. Elle est constituée de voies partagées et de sites propres destinés à l'usage des cyclistes et piétons.

La Communauté de Communes aménage la Vélo-route sur des routes communales en site partagé et site propre des communes pré citées.

VU la délibération 003-2021 portant sur la signature de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le département de Vaucluse pour la réalisation de la vélo-route tronçon Sablet/Mollans sur Ouvèze

VU l'article L. 2123-7 du CGPPP

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention entre la communauté de communes et la commune traversée, afin de définir les conditions générales, techniques et financières de gestion des voiries concernées par la superposition d'affectation de la Vélo-route de l'Ouvèze sur les voiries communales utilisées

CONSIDERANT les objectifs de cette convention à savoir notamment :

- Délimiter les zones concernées, incluant les voiries communales affectées à la vélo-route
- Déterminer les charges d'entretien incombant aux Communes concernées et à la Communauté de Communes Vaison Ventoux
- Déterminer la responsabilité de chacun lors des dommages pouvant résulter du mauvais état de la voie après sa mise en service

CONSIDERANT le modèle de convention tel qu'annexé à la présente délibération, qui sera renseignée individuellement au regard des éléments propres à la commune désignée

**Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré**

AUTORISE le Président à signer les futures conventions de superposition avec les communes concernées par le passage de la vélo-route de l'Ouvèze sur leur voirie communale telles que ci-annexées

DIT que les crédits sont inscrits au budget

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont
signé les membres présents**

**La secrétaire de séance
Chantal FRITSCH**

**Le Président,
Jean François PERILHOU**





mise en ligne 27.06.2023

Convocation envoyée le : 17.06. 2025
Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE041-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS			
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

Monsieur le Président informe l'assemblée,

Afin de pouvoir mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au regard des mouvements de personnel opérés au 1^{er} mai 2025

il est proposé :

TITULAIRES

- La Création d'1 poste de REDACTEUR à temps complet
- La Suppression :
 - d'1 poste de TECHNICIEN principal 2ème classe à temps complet
 - d'1 poste de REDACTEUR principal 1ère classe à temps non complet 24.5h/s
 - d'1 poste d'ADJOINT d'ANIMATION à temps non complet 21h/s

NON TITULAIRES

- La Suppression :
 - d'1 poste de REDACTEUR à temps complet

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

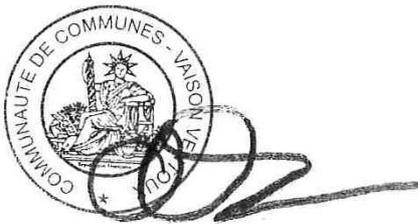
APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,

DIT que le tableau des effectifs est modifié en ce sens,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'intercommunalité,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Secrétaire,
Chantal FRITSCH**



**Le Président,
Jean François PERILHOU**





mise en ligne 27.06.2025

Convocation envoyée le : 17.06. 2025

Membres en exercice : 37 titulaires/ 13 suppléants

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 8

Nombre de votants : 36

DELIBERATION DE042-2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 juin à 18h00, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège administratif de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Chantal FRITSCH a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Vente du LOT 21 – S° HEXAGONE M. GRABA -ZA CAMP BERNARD SABLET

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
NOMBRE DE VOTANTS	36		

Monsieur le Président explique que la communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de la S° HEXAGONE pour le lot 21 situé sur la ZA CAMP BERNARD sise à Sablet.

CONSIDERANT que cette parcelle représente une superficie totale de 5 610 m²

CONSIDERANT l'offre d'achat de la S° HEXAGONE représentée par Monsieur GRABA qui s'élève à 318 367.50 € HT soit une offre conforme au prix fixé du m² de 56.75 €

VU la délibération n° DE068-2023 fixant le prix au m² de cette parcelle à 56.75 €/m²

VU la délibération DE020-2025 le règlement applicable au prix de vente des terrains commercialisés dans les zones d'activités d'intérêt communautaire.

VU l'avis favorable émis par la commission développement économique en date du 2 juin 2025

Au regard du caractère de l'objet de la délibération en lien direct avec la commune de Sablet les représentants de la commune de Sablet se retirent des débats et du vote

**Le Conseil Communautaire oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré**

ACCEPTÉ la cession du lot 21, au profit de la S° HEXAGONE représentée par Monsieur GRABA pour une superficie totale de 5 610 m², au prix de 56.75 € HT, soit au total 318 367.50 € HT.

AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents,

Le Secrétaire,

Chantal FRITSCH



Le Président,

Jean François PERILHOU

